

Tout est une question de réseaux



NOTRE OBJECTIF

Que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada

NOS IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES

Investir dans les réseaux et les services large bande	8
Accélérer le sans-fil	10
Tirer meilleur parti du sur-fil	12
Accroître notre leadership dans les médias	14
Améliorer le service à la clientèle	16
Établir une structure de coûts concurrentielle	18

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants financiers et de l'exploitation	2
Messages aux actionnaires	4
Impératifs stratégiques	8
Investissement communautaire	20
Archives de Bell	22
Rapport de gestion	26
Rapports sur le contrôle interne	114
États financiers consolidés	116
Notes annexes	122

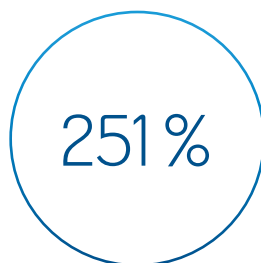


En investissant et en innovant plus que tout autre dans les réseaux large bande au Canada et en appliquant rigoureusement sa stratégie concurrentielle, Bell a pu accroître ses activités, atteindre tous ses objectifs financiers et continuer de créer une valeur exceptionnelle pour ses actionnaires.

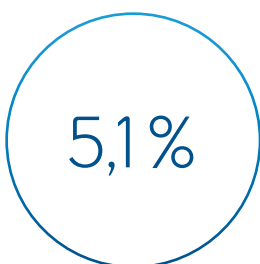
ACCROÎTRE LA VALEUR POUR LES ACTIONNAIRES



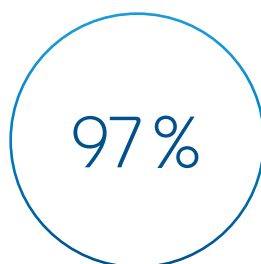
RENDEMENT TOTAL
POUR LES ACTIONNAIRES
EN 2016 ⁽¹⁾



RENDEMENT TOTAL
POUR LES ACTIONNAIRES
DEPUIS LA FIN DE 2008 ⁽¹⁾⁽²⁾



AUGMENTATION DU
DIVIDENDE PAR ACTION
ORDINAIRE POUR 2017



AUGMENTATION DU
DIVIDENDE PAR ACTION
ORDINAIRE DEPUIS
LA FIN DE 2008

PERFORMANCE FINANCIÈRE 2016

	CHIFFRES RÉELS	CIBLE	RÉSULTAT
Croissance des produits	1,0 %	1 %-3 %	✓
Croissance du BAIIA ajusté ⁽³⁾	2,8 %	2 %-4 %	✓
Intensité du capital	17,4 %	~17 %	✓
BPA ajusté ⁽³⁾	3,46 \$	3,45 \$-3,55 \$	✓
Croissance des flux de trésorerie disponibles ⁽³⁾	7,6 %	4 %-12 %	✓

RENDEMENT TOTAL COMPARATIF ⁽¹⁾⁽²⁾

	2016	DEPUIS LA FIN DE 2008
BCE	13,7 %	251 %
Indice composé S&P/TSX	21,1 %	116 %
Indice des télécoms S&P/TSX	18,3 %	181 %

(1) En supposant le réinvestissement des dividendes.

(2) Rendement total depuis la fin de 2008, l'année où Bell a mis en œuvre sa stratégie de transformation.

(3) Le BAIIA ajusté, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Pour une description complète de ces mesures, se reporter à la section 10,2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés (IPC), aux pages 110 à 112 du rapport de gestion.

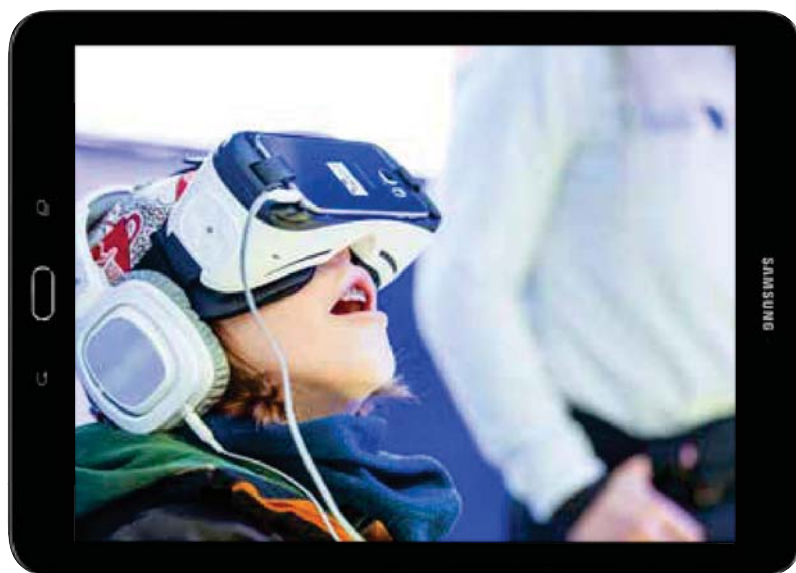
FAITS SAILLANTS FINANCIERS ET DE L'EXPLOITATION

Des investissements de premier plan dans les réseaux favorisent les services de croissance de Bell.

Bâtitteur de l'infrastructure de communications du Canada depuis 1880, Bell investit maintenant dans la prochaine génération de réseaux large bande haute capacité qui soutiennent les secteurs de croissance actuels : sans-fil, Internet, télévision et médias.

ABONNÉS DE BCE (MILLIONS)*

	2016	2015	CROISSANCE
Sans-fil	8,5	8,2	+2,7 %
Internet haute vitesse	3,5	3,4	+1,9 %
Télévision	2,7	2,7	+0,2 %
Total des services de croissance	14,7	14,4	+2,0 %
Services de téléphonie locale	6,3	6,7	-6,4 %
Nombre total d'abonnés	20,9	21,1	-0,7 %



20,9 M

Nombre total d'abonnés en 2016

2,0%

Augmentation des abonnés des services de croissance en 2016

2,7%

Augmentation du nombre d'abonnés du sans-fil en 2016

14,7 M

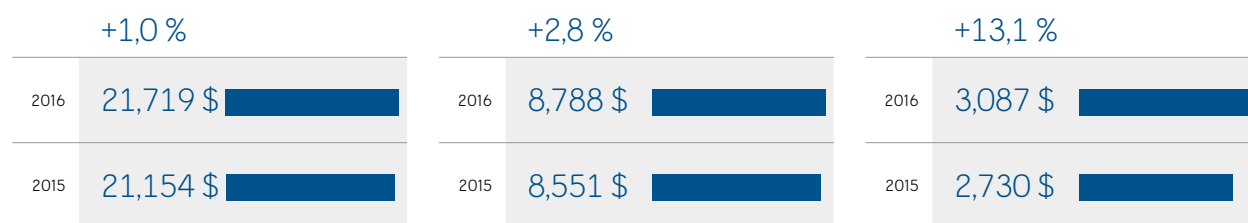
Nombre total d'abonnés des services de croissance en 2016

* L'arrondissement des chiffres peut influencer sur les totaux indiqués.

LA TRANSFORMATION CONTINUE DE BELL : 2008-2016

Les réseaux évolués ont fait de Bell le leader des communications large bande au Canada, celui qui détermine le rythme de croissance des services sans fil, Internet, de télévision et de médias. Ensemble, ces services de croissance en forte demande ont représenté 82 % des produits d'exploitation de Bell en 2016, contre 81 % l'année précédente et seulement 64 % en 2008.

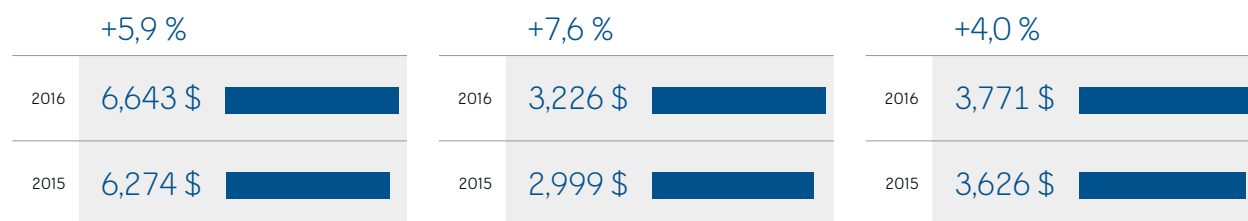
	Produits d'exploitation de 2008 17,7 G\$	Produits d'exploitation de 2016 21,7 G\$
Médias	0%	12%
Sans-fil	25%	33%
Large bande sur fil et télévision	39%	37%
Voix sur fil	36%	18%
	Services de croissance 64% du total des produits d'exploitation	Services de croissance 82% du total des produits d'exploitation



PRODUITS D'EXPLOITATION DE BCE
(EN MILLIARDS \$)

BAlIA AJUSTÉ DE BCE
(EN MILLIARDS \$)

BÉNÉFICE NET DE BCE
(EN MILLIARDS \$)



FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION
(EN MILLIARDS \$)

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES
(EN MILLIARDS \$)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
DE BCE
(EN MILLIARDS \$)

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Leadership dans les services large bande : facteur de croissance aujourd'hui et demain

Au moment où BCE fait état de solides progrès sur le plan opérationnel et financier en 2016, il est clair que notre industrie a évolué et pose de nouveaux défis depuis que nous avons amorcé notre virage vers les services large bande il y a huit ans.



Les nouvelles technologies, les goûts changeants des consommateurs et la concurrence croissante dans les services sans fil, Internet, de télévision et de médias bouleversent la façon dont nous communiquons les uns avec les autres et dont les entreprises, grandes et petites, interagissent avec leurs clients, leurs partenaires et leurs chaînes d'approvisionnement.

La demande de connexions Internet plus rapides s'accélère et l'utilisation des services sans fil s'accroît formidablement tandis que consommateurs et entreprises tirent pleinement parti de la vidéo large bande sur différentes plateformes ainsi que de la puissance des réseaux sociaux à des fins personnelles, publiques et professionnelles. La croissance du commerce en ligne fait apparaître de nouveaux modèles d'affaires dans tous les secteurs de l'économie, pendant que l'Internet des objets (IdO) est en train de créer un monde de communications de machine à machine.

Les réseaux de prochaine génération de Bell à l'avant-plan

Bell est prête à jouer un rôle de chef de file avec sa stratégie d'innovation et de croissance dans le secteur des services large bande, une stratégie qui a redynamisé à la fois l'entreprise et l'industrie. Bell a l'envergure voulue pour offrir des réseaux et des services de communications de classe mondiale à la grandeur de notre vaste pays, ainsi

qu'une équipe chevronnée et compétente déterminée à faire en sorte que tous les partenaires profitent des avantages de sa stratégie de leadership.

Poursuivant notre tradition de leadership technologique et d'innovation en matière de services depuis 1880, les réseaux optiques et sans fil évolués de Bell sont demeurés au cœur de notre réussite en 2016. Nous continuons de nous démarquer de nos concurrents par nos investissements dans l'infrastructure, la recherche et le développement et l'offre de nouveaux services exclusifs, et nos réseaux primés continueront d'assurer notre leadership au fur et à mesure que le monde des communications numériques continuera d'évoluer.

Vigueur financière, valeur pour les actionnaires

Bell a atteint toutes les cibles de son orientation financière en 2016, affichant une solide croissance de ses produits d'exploitation et de son BAIIA ajusté et dégagant de solides flux de trésorerie disponibles. Ces facteurs contribuent tous à l'atteinte des objectifs d'investissement de Bell et nous aident à vous retourner de la valeur.

En février 2017, nous avons annoncé une hausse de 5,1 % du dividende annualisé sur les actions ordinaires de BCE, qui est ainsi passé à 2,87 \$ par action comparativement à 2,73 \$ l'année précédente. C'est la 13^e augmentation du dividende depuis la fin de 2008 et la 9^e année consécutive où BCE a déclaré une hausse du dividende d'au

Exécution rigoureuse

L'exécution par l'équipe Bell de notre stratégie de leadership dans les services large bande a dégagé un rendement total pour les actionnaires de 251 % depuis la fin de 2008⁽¹⁾.

(1) En supposant le réinvestissement des dividendes



moins 5 %. Notre objectif visant à assurer une croissance durable du dividende est une préoccupation clé pour notre entreprise. Le rendement total de 251 % pour les actionnaires de BCE depuis 2008 a dépassé celui des entreprises comparables ici et partout en Amérique du Nord et a largement surpassé l'indice composé S&P/TSX.

La stratégie de BCE sur les marchés des capitaux mise sur les niveaux les plus élevés de gouvernance d'entreprise et de prudence financière. Notre bilan sain est soutenu par des cotes de solvabilité élevées et une forte liquidité, et nos régimes de retraite à prestations déterminées sont adéquatement capitalisés et en bonne posture pour profiter d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt.

En 2016, nous avons tiré un produit brut de 2,25 milliards \$ de l'émission de débentures à moyen terme (MTN) de 10 ans et de 5 ans au taux de financement le plus bas jamais obtenu pour toute émission de débentures MTN par Bell Canada et réduit considérablement le coût après impôt des emprunts sous forme de débentures MTN en circulation. Nous avons également versé une cotisation volontaire de 400 millions \$ aux régimes de retraite à prestations déterminées de BCE, ce qui nous a permis de réduire nos obligations futures au titre des régimes de retraite et d'accroître notre souplesse financière afin d'investir dans notre stratégie de croissance des services large bande.

Changements au sein du conseil

J'ai l'honneur de diriger le conseil d'administration de BCE à titre de président depuis avril 2016, et je suis reconnaissant du soutien et des avis offerts par mon prédécesseur, Thomas O'Neill, ainsi que par mes autres confrères administrateurs.

Je remercie notamment Ronald Brenneman, membre distingué du conseil qui prendra sa retraite au moment de notre assemblée générale annuelle. Au nom du conseil et de tous les actionnaires, je tiens à remercier Ron pour ses sages conseils et son engagement à l'égard de l'entreprise en tant qu'administrateur depuis 2003 et en tant que président du comité des ressources en cadres et de rémunération et membre du comité de la caisse de retraite.

Je suis aussi heureux d'annoncer la nomination au conseil de Karen Sheriff. Dirigeante ayant connu beaucoup de succès qui apportera au conseil une riche expérience dans le secteur canadien des communications, Karen a été chef de la direction de Bell Aliant et, plus récemment, de Les Réseaux Q9. Reconnue à plusieurs reprises comme dirigeante exemplaire et comme l'une des femmes les plus influentes du Canada, Karen sera un atout extraordinaire pour notre conseil.

Au nom du conseil et des actionnaires, j'aimerais remercier notre président et chef de la direction George Cope ainsi

que l'équipe Bell d'avoir su naviguer avec succès dans un secteur d'activité complexe et en évolution rapide en adoptant une stratégie gagnante et en l'exécutant d'une manière sans pareille dans le marché. Nous sommes impatients d'accueillir Manitoba Telecom Services (MTS) et de mettre en œuvre la stratégie de Bell dans une province prête à connaître la croissance et à profiter de l'amélioration marquée de l'infrastructure de communications large bande que Bell MTS lui apportera.

En tant que président du conseil d'administration, j'ai le privilège de vous servir alors que Bell poursuit sa route en tant que chef de file canadien des services à large bande. Nous sommes déterminés à demeurer à l'avant-garde de l'innovation et de la croissance en nous transformant afin de conserver notre avance tout en continuant d'offrir de la valeur à nos actionnaires, à nos clients, à nos employés et à nos communautés.

Je suis honoré de faire partie de l'équipe qui écrira les prochains chapitres de la longue et remarquable histoire de Bell. Merci de votre appui.

Gordon M. Nixon
Président du conseil
BCE Inc.

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Bell à l'avant-garde de la révolution des communications large bande au Canada

Bell a continué d'affirmer sa position de chef de file des communications large bande au Canada en 2016. Nous investissons dans les réseaux les plus évolués et les services les plus novateurs afin de rester en tête du marché et d'assurer la compétitivité du Canada dans une économie numérique mondiale, tout en offrant une croissance soutenue du dividende versé à vous, actionnaires, qui avez investi dans la stratégie large bande de Bell.

Les équipes de Bell travaillent jour et nuit pour offrir une performance réseau de classe mondiale, de nouveaux produits exclusifs et une expérience de service hors pair aux Canadiens de toutes les provinces et de tous les territoires. Dans une industrie des communications très concurrentielle et en évolution rapide, Bell continue de donner le ton en poursuivant un objectif clair : être reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

Pour atteindre son objectif, Bell met en œuvre une stratégie axée sur l'offre des meilleurs services sans fil, Internet, de télévision et de médias de la façon la plus rapide et la plus efficace qui soit, tout en poursuivant six impératifs stratégiques :

Investir dans les réseaux et les services large bande

Accélérer le sans-fil

Tirer meilleur parti du sur-fil

Accroître notre leadership dans les médias

Améliorer le service à la clientèle

Établir une structure de coûts concurrentielle

Notre stratégie reflète à la fois les défis de notre industrie dynamique et les évidentes possibilités d'innovation et de croissance dans le secteur des communications canadiennes. Et l'équipe Bell accomplit cette mission avec brio.

L'innovation : une priorité chez Bell

Un service Internet gigabit en pleine expansion qui offre les vitesses d'accès les plus rapides aux consommateurs et aux entreprises et un réseau sans fil LTE reconnu comme étant le plus rapide au Canada et beaucoup plus rapide que les réseaux aux États-Unis. Des fonctions Télé Fibe exclusives comme Rejouer et Tendances et des innovations comme le premier récepteur Partout chez vous sans fil, l'application Télé Fibe et la connectivité avec Apple TV. Un contenu canadien attrayant et les chaînes de télévision et les stations de radio les plus appréciées. Un réseau de centres de données entièrement canadien qui peut rivaliser avec ceux de géants mondiaux comme Microsoft et Google et qui a été renforcé en 2016 par l'intégration de Les Réseaux Q9.

Autant d'innovations issues de la stratégie d'investissement dans les communications large bande mise en œuvre par Bell. La croissance exceptionnelle de l'utilisation de données Internet et sans fil que nous avons connue en 2016 s'explique en grande partie par la hausse fulgurante du visionnement de vidéos sur diverses plateformes d'affaires et grand public. Notre importante avance en télévision IP par rapport aux câblodistributeurs a continué de propulser notre révolutionnaire service Télé Fibe dans le marché, tandis que la popularité du service de vidéo en continu CraveTV de Bell Média s'est encore accélérée.



556 k

Le chef de file des services large bande au Canada

En 2016, Bell a accueilli 555 563 nouveaux clients nets des services sans fil postpayés, de télévision et Internet large bande, plus que tout autre fournisseur canadien.

Derrière ces millions d'écrans lumineux résident les réseaux haute vitesse de grande capacité de Bell, qui se comparent à ce qui se fait de mieux dans le monde. Pour accéder à la plus récente technologie disponible dans le monde et rester à l'avant-garde du développement de produits large bande au Canada, nous avons investi 3,77 milliards \$ dans notre infrastructure réseau ainsi qu'en recherche et développement en 2016. Bell relie les communautés à des vitesses jamais vues auparavant et stimule ainsi l'innovation et la création d'emplois dans l'économie numérique au Canada.

Soutenu par l'amélioration continue du service, et notamment par des niveaux de satisfaction élevés à l'égard de nos équipes de techniciens, le leadership de Bell dans les réseaux nous a permis d'enregistrer une croissance sans précédent de la clientèle des services large bande. Plus de 240 000 nouveaux clients nets des services Télé Fibe et Internet et plus de 315 000 nouveaux abonnés nets des services sans fil postpayés ont choisi Bell en 2016.

Conjugué à l'accélération de l'utilisation dans tous les segments et à la gestion prudente de ses coûts d'exploitation, en particulier dans les secteurs d'activité traditionnels où la croissance est plus lente, le leadership de Bell dans le marché lui permet d'afficher la performance financière nécessaire pour soutenir ses projets d'infrastructure large bande, créer de la valeur pour les actionnaires et investir dans la communauté.

Nous prévoyons lancer nos services Fibe et LTE au Manitoba maintenant que notre acquisition de MTS devrait se conclure en mars 2017 après la réception des approbations finales des organismes de réglementation fédéraux. Cette acquisition apporte à Bell plus de 700 000 nouveaux

clients des services sans fil, Internet et de télévision large bande au Manitoba. Et nous espérons en accueillir beaucoup plus lorsque Bell MTS offrira la meilleure technologie large bande dans une province vouée à la croissance.

Bell MTS prévoit investir 1 milliard \$ au cours des cinq prochaines années pour offrir les services Internet Fibe gigabit et Télé Fibe ainsi que notre réseau sans fil LTE primé dans de grandes villes comme Winnipeg et Brandon, le long des principaux corridors routiers, dans diverses petites municipalités de la province et dans des régions éloignées telles que la nouvelle destination écotouristique de Churchill, aussi appelée capitale mondiale de l'ours polaire.

L'initiative Bell Cause pour la cause

Bell est reconnue pour son leadership en matière de responsabilité d'entreprise, entre autres pour son engagement envers le développement durable, la diversité et l'investissement communautaire. Notre importante initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause continue de repousser les limites de la lutte contre les préjugés entourant la maladie mentale tout en favorisant l'accès à de meilleurs soins, de nouveaux projets de recherche et le leadership en santé mentale au travail.

La septième Journée Bell Cause pour la cause qui a eu lieu en janvier 2017 a établi de nouveaux records de participation au Canada et dans le monde entier sur toutes les plateformes de communication. De nouvelles options tirant profit des réseaux sociaux ont porté à près de 132 millions le nombre de messages d'appui envoyés cette année pour stimuler la conversation nationale sur la santé mentale, tout en aidant Bell à atteindre des sommets dans le financement de programmes canadiens en santé mentale.

Merci

J'aimerais offrir mes remerciements à la talentueuse équipe nationale de Bell pour son engagement envers nos clients, nos actionnaires et nos communautés, ainsi qu'à notre conseil d'administration et à son président, Gordon Nixon, pour leur aide et leurs précieux conseils.

Merci à nos clients et à nos actionnaires de croire en Bell et à sa stratégie simple de leadership en matière de réseau, de service et d'exploitation, une stratégie qui a fait de votre entreprise le fournisseur de services de communications large bande qui connaît la plus forte croissance au Canada.

À l'occasion du 150^e anniversaire du Canada et du 137^e anniversaire de la participation de Bell à l'essor et à la prospérité de notre pays, nous voulons continuer de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes. Nous mettons en place des bases solides pour connaître un progrès soutenu en mettant les communications de la prochaine génération à la portée des Canadiens, partout au pays. Merci de votre appui.



George A. Cope

Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

IMPÉRATIF STRATÉGIQUE

Investir dans les réseaux et les services large bande

Incontournables, les réseaux sont les liens essentiels qui relient les Canadiens entre eux et avec le reste du monde. Les réseaux optiques et sans fil large bande rapides sont au cœur du leadership de Bell sur le marché, augmentant l'utilisation et la satisfaction des clients dans l'ensemble de nos services.

Chaque jour, les réseaux de Bell prennent en charge 39 millions d'appels sans fil, 10 millions d'heures de programmation sur CTV, 2 millions de flux iHeartRadio, 213 millions de visites sur Google, 13 millions de vidéos sur YouTube, 79 millions de courriels, 151 millions de messages texte et 35 millions de tweets.



Bell exploite 27 centres de données canadiens hautement sécurisés, plus que tout autre concurrent.

Chaque jour aussi, 96 des 100 plus grandes entreprises canadiennes comptent sur les réseaux de Bell pour transmettre les communications rapides, sûres et sécurisées dont elles ont besoin pour livrer concurrence, ce qui comprend l'accès à des services de co-implantation et à d'autres services gérés et professionnels offerts par notre réseau de 27 centres de données, qui se classe premier dans l'industrie.

Pour satisfaire l'incroyable croissance de la demande de bande passante, Bell mise sur l'innovation et l'investissement dans les réseaux large bande, y ayant affecté 3,77 milliards \$ en 2016, soit bien plus que toute autre entreprise de communications au Canada et à égalité avec les grands investisseurs du secteur pétrolier et gazier du pays.

La croissance s'accélère partout où Bell déploie la fibre optique, et nous étendons rapidement notre réseau Fibe large bande, y compris la zone de couverture de notre service Internet Fibe Gigabit au Québec, en Ontario, au Canada atlantique et, bientôt, au Manitoba. Nos réseaux mobiles 4G LTE et LTE Advanced (LTE-A) rejoignent un plus grand nombre de Canadiens partout au pays, ce qui nous aide à répondre à la demande croissante de données et nous permet d'offrir des vitesses pouvant atteindre 335 mégabits par seconde (Mbit/s), la vitesse type allant jusqu'à 100 Mbit/s.

Bell met aussi en œuvre l'agrégation de spectre à quatre porteuses qui permettra d'obtenir des vitesses mobiles allant jusqu'à 560 Mbit/s (typiquement jusqu'à 166 Mbit/s) dans certaines zones. Nous préparons aussi l'arrivée de la prochaine génération de connectivité sans fil, Bell ayant établi un partenariat avec Nokia en 2016 pour effectuer le premier essai de la technologie mobile 5G au Canada.

Des tests indépendants mettent en valeur les avantages des réseaux de Bell

Du côté du sans-fil, l'analyste indépendant PCMag a classé le réseau 4G LTE de Bell comme étant le plus rapide au Canada et beaucoup plus rapide que les réseaux des grands télécommunicateurs aux États-Unis en 2016. À la fin de l'année, notre réseau 4G LTE national rejoignait 97 % des Canadiens.

Dans deux rapports publiés par le CRTC en 2016, le réseau optique large bande en expansion rapide de Bell ressort comme celui qui offre les services Internet de la plus grande qualité au pays.

Se fondant sur les données recueillies auprès de plus de 3 000 utilisateurs d'Internet au Canada, les rapports confirment que les liaisons optiques directes de Bell dépassent les vitesses de téléchargement annoncées par une plus grande marge que tout autre fournisseur canadien et que ses



Les réseaux de Bell évoluent pour ouvrir la voie à de nouveaux marchés comme la réalité virtuelle et les maisons connectées.

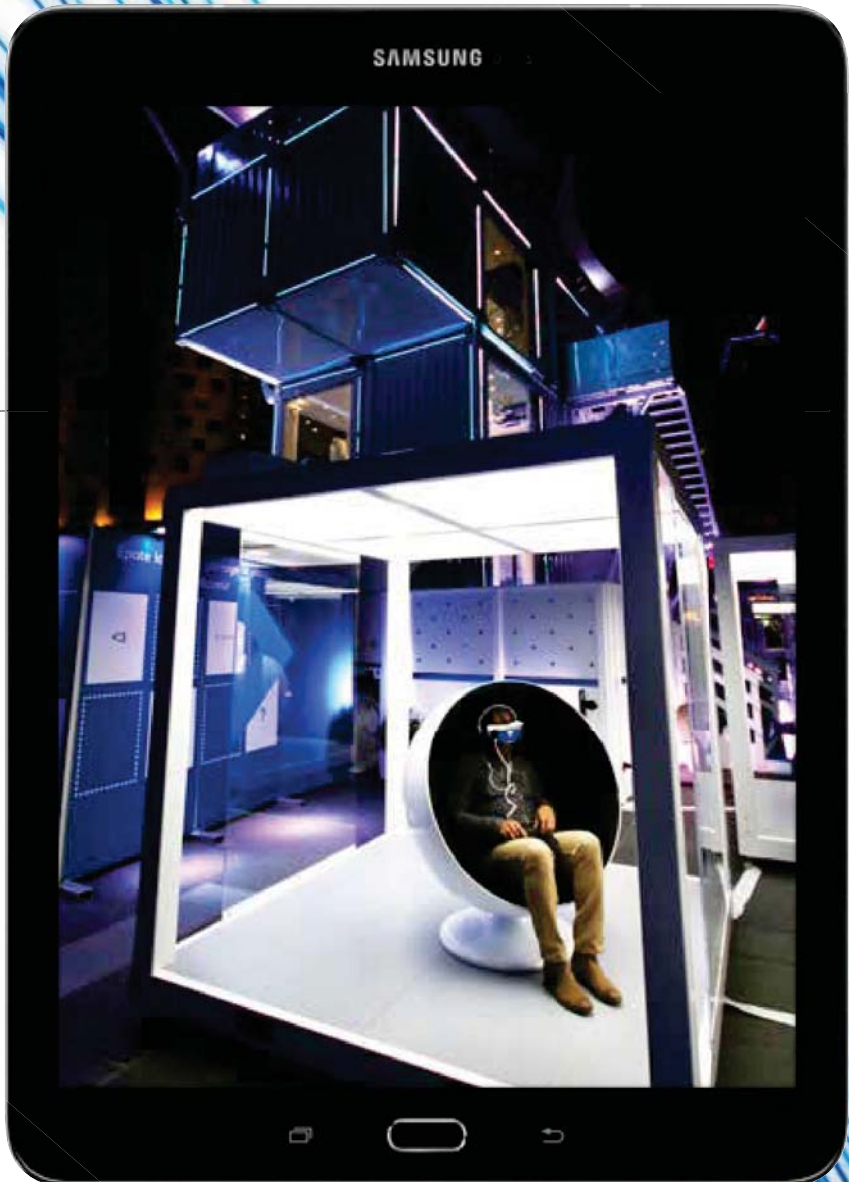
services de fibre jusqu'au domicile (FTTH) comme Fibe offrent la meilleure expérience de navigation et de visionnement de contenu en continu.

Le service Fibe large bande de Bell est maintenant accessible à 8,3 millions de foyers et d'entreprises, dont 2,9 millions disposant de liaisons optiques directes. À la fin de 2017, le tiers environ des foyers et des entreprises situés dans la zone de couverture des services sur fil de Bell pourront avoir accès au service Fibe Gigabit, le service Internet le plus rapide sur le marché, qui offre des vitesses de téléchargement de 1 Gbit/s ou plus.

Accélérer notre élan en matière d'investissement

Avec l'approbation de l'acquisition de MTS en 2017, Bell prévoit investir 1 milliard \$ dans des projets d'infrastructure réseau large bande partout au Manitoba au cours des cinq prochaines années.

Les investissements de Bell entraîneront une expansion majeure des services sans fil et sur fil dans l'Innovation Alley de Winnipeg et dans la ville éloignée de Churchill, capitale mondiale de l'ours polaire et destination écotouristique florissante. Ils assureront une couverture sans fil large bande continue le long de l'autoroute 75 dans le sud du Manitoba et étendront les réseaux mobiles et sur fil large bande dans le nord de la



province, y compris le long de l'autoroute 6 à Thompson, à Flin Flon et dans cinq petites communautés autochtones.

Dans le cadre de notre stratégie d'innovation réseau, nous avons annoncé la formation d'un partenariat avec AT&T et Orange en 2016 afin de mettre en œuvre des réseaux pilotés

par logiciel qui éliminent le besoin de recourir à du matériel spécialisé comme les commutateurs et les routeurs. Cette technologie permettra d'accélérer l'expansion de l'Internet des objets (IdO) et de soutenir des services émergents comme la réalité virtuelle, les véhicules autonomes, les maisons connectées et les villes intelligentes.

IMPÉRATIF STRATÉGIQUE

Accélérer le sans-fil



Le réseau classé le plus rapide au pays a propulsé le secteur des services sans fil de Bell au sommet d'un marché extrêmement concurrentiel en 2016. L'entreprise a dominé l'industrie pour le nombre net de nouveaux abonnés des services postpayés, le produit moyen par client, ainsi que la croissance des produits tirés des services et du BAIIA ajusté.



Des réseaux hors pair, des produits novateurs et un service de qualité sont tous des éléments essentiels au maintien du leadership de Bell dans le marché canadien du sans-fil. La distribution est également un important facteur de croissance, et Bell exploite environ 1 400 magasins Bell et La Source dans toutes les provinces et tous les territoires, soit beaucoup plus que ses concurrents.

Les clients peuvent se rendre dans les magasins Bell, Virgin Mobile et La Source, ainsi que dans des centaines de points de vente WAVE SANS FIL, Sans fil etc. et La Cabine T exploités par Glentel, pour y faire leur choix parmi les plus récents téléphones intelligents de marque Apple, Samsung, HTC, ZTE, Motorola, Google, BlackBerry, Novatel, Sony, Sonim, LG et Alcatel. Nous offrons aussi à nos clients un large éventail de tablettes et autres appareils conçus pour les services de données, y compris pour les communications machine à machine (MàM) destinées aux applications d'affaires.

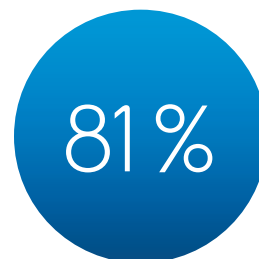
Ce réseau de vente et de soutien s'appuie sur une équipe nationale de service à la clientèle qui a profité en 2016 d'importants investissements dans les systèmes de soutien informatiques, la formation, la simplification de la facturation et notre application mobile libre-service MonBell, de plus en plus populaire, qui a traité plus de 2,7 millions de transactions en 2016.

Le monde numérique étant de plus en plus interconnecté, nos clients des services mobiles dépendent de plus en plus de leurs appareils, et ce, où qu'ils aillent.

En 2015, nous avons lancé une option d'itinérance fort populaire appelée « Voyagez mieux », qui permet à nos clients de profiter d'appels et de messages texte illimités ainsi que de 100 Mo de données par jour pour seulement 5 \$ par jour lorsqu'ils se trouvent aux États-Unis.

En 2016, nous avons offert l'option Voyagez mieux à seulement 10 \$ par jour pour plus de 110 des destinations les plus populaires d'Europe, des Caraïbes, des Bahamas, des Bermudes, du Mexique, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud, d'Asie, de l'Océanie, d'Afrique du Sud et du Moyen-Orient. On peut dire que Bell dessert plus d'endroits que n'importe quel autre concurrent canadien.

Le secteur des services sans fil de Bell a affiché de très bons résultats financiers qui reflètent la forte augmentation du nombre de nouveaux abonnés et l'utilisation toujours croissante des services de données



Pourcentage de clients des services sans fil postpayés profitant de notre réseau 4G LTE, classé le plus rapide, contre seulement 68 % l'année précédente.

PRODUIT MOYEN PAR UTILISATEUR (PMU)

2016	6546 \$	
2015	6309 \$	
2014	5992 \$	

83 % DEMANDE DE DONNÉES

Le réseau 4G LTE primé de Bell gère l'utilisation croissante des services de données mobiles. Comme 83 % des clients des services postpayés de Bell utilisent maintenant des téléphones intelligents, nous prévoyons une croissance soutenue à l'avenir.

mobiles, les Canadiens utilisant de plus en plus leurs téléphones intelligents pour gérer leurs interactions sociales, leurs finances, leur travail et leurs divertissements.

En 2016, nous avons remporté la plus grande part des ajouts nets d'abonnés des services postpayés parmi les trois plus grands concurrents. Au cours de l'année, nous avons attiré 315 311 nouveaux clients nets des services postpayés, une augmentation de 18,8 % par rapport à l'année précédente. À la fin de 2016, nous fournissions des services postpayés à 7 690 727 clients, une hausse de 4,3 % par rapport à 2015, et à 8 468 872 clients en comptant les services prépayés.

À la fin de l'année, 83 % des abonnés de nos services postpayés utilisaient un téléphone intelligent, contre 78 % au début de l'année. De même, 81 % de nos clients profitaient des vitesses supérieures de nos réseaux 4G LTE en pleine expansion, contre seulement 68 % un an plus tôt.

Les vitesses exceptionnelles des réseaux 4G LTE et LTE-A de Bell ont permis à nos clients de libérer le plein potentiel de leurs téléphones intelligents. Cela a fait bondir l'utilisation des services de données sans fil – hausse de 37 % en 2016 – que ce soit pour l'échange de messages texte, la pratique de jeux en ligne et la navigation Web, en passant par le visionnement de plus de 40 chaînes offertes par le service Télé mobile de Bell.

Il y a à peine cinq ans, le PMU combiné de Bell (regroupant les clients des services prépayés et postpayés) était inférieur d'environ 5 \$ par mois à celui de notre plus proche grand concurrent. À la fin de 2016, l'utilisation de nos services avait augmenté et notre produit par abonné dépassait celui de chacun de nos plus grands concurrents.

En 2016, la croissance de 4,1 % des produits des services sans fil de Bell et la croissance de 6,2 % du BAIIA ajusté, malgré les fortes réductions tarifaires et les efforts promotionnels de nos concurrents, se sont classées au premier rang de l'industrie canadienne.

Comme le sans-fil continue d'être le principal facteur de croissance des communications au Canada et à l'échelle mondiale, Bell s'assure une

longueur d'avance grâce à l'innovation et au développement constant de ses réseaux.

Par exemple, nous avons mené avec Nokia un essai fructueux de la technologie sans fil de cinquième génération (5G) en 2016, une première au Canada, atteignant des vitesses plus de six fois supérieures aux vitesses actuelles. La technologie sans fil 5G, qui devrait apparaître sur le marché dans quatre à six ans, fournit plus de capacité pour la diffusion de vidéos sur les appareils mobiles et pour les applications IdO, y compris les véhicules connectés et les solutions IdO urbaines.



IMPÉRATIF STRATÉGIQUE

Tirer meilleur parti du sur-fil

Bell continue de fournir aux Canadiens les plus récentes innovations en matière de services Internet et de télévision, ainsi que les services d'affaires exclusifs qui font de Bell la première entreprise de communications large bande sur fil au Canada.

Télé Fibe est encore le service de télévision qui a connu la plus forte croissance au Canada en 2016, de plus en plus d'abonnés optant pour la qualité inégalée et les services exclusifs qui assurent la meilleure expérience de télévision au pays, renforçant ainsi la position de Bell comme premier fournisseur de services de télévision au Canada.

Bell a continué de dévoiler d'autres fonctions exclusives qui rendent le service Télé Fibe si populaire, dont la puissante application Télé Fibe sur Apple TV.

Bell a continué d'innover à l'échelle mondiale en annonçant le premier service de télévision IP entièrement sans fil au monde offert avec Télé Fibe. L'enregistreur Fibe 4K sans fil s'installe plus rapidement et offre aux clients

toute la souplesse voulue pour installer leurs téléviseurs à n'importe quel endroit dans leur foyer, sans aucun fil ou câble.

Malgré sa petite taille, l'enregistreur Fibe 4K sans fil offre la plus grande capacité d'enregistrement, soit jusqu'à 150 heures de contenu 4K. Il intègre également le service Netflix 4K et est prêt à accueillir la prochaine évolution de la technologie de diffusion, l'imagerie à grande gamme dynamique (HDR, pour *high dynamic range*). Les clients ont également pu profiter du service « À vous sur Bell » pour acheter des films sur demande qu'ils peuvent ensuite visionner aussi souvent qu'ils le veulent sur Fibe.

Offert à tous les abonnés de la télé au pays et à tous les Canadiens disposant d'une connexion Internet, le service unique de diffusion en continu CraveTV de Bell Média a franchi la barre du million d'abonnés en 2016. Il propose du contenu canadien original, comme la série humoristique à succès *LETTERKENNY* et des milliers d'heures d'émissions acclamées par la critique provenant de HBO, SHOWTIME et d'autres grands noms de l'industrie du divertissement. La croissance de CraveTV à la fin de 2016 était aussi rapide qu'après son lancement en décembre 2014.





Avantage pour les petites entreprises
Bell soutient les entrepreneurs et les innovateurs du Canada en leur offrant des produits exclusifs, comme le service Bell Connexion totale, ainsi qu'une meilleure expérience client.

Internet a dépassé la télévision comme principal service utilisé par les Canadiens en 2016, 50 % des utilisateurs visionnant des vidéos en continu au moins une fois par jour. Pour soutenir la croissance rapide d'Internet et l'explosion du nombre d'appareils connectés, Bell a poursuivi l'expansion de son réseau de fibre optique large bande pour atteindre environ 8,3 millions de foyers et d'entreprises en 2016, offrant les vitesses large bande les plus rapides et la technologie fiable nécessaire pour répondre aux exigences des clients et combler les besoins de l'économie numérique en plein essor du Canada.

Ayant enregistré 85 099 ajouts nets de services Internet en 2016, Bell continue de renforcer sa position en tant que premier fournisseur de services Internet au Canada avec une clientèle de 3 476 562 abonnés Internet haute vitesse, soit plus que tout autre fournisseur canadien.

Bell a continué d'offrir une valeur unique aux clients de ses services Internet en leur proposant la passerelle résidentielle Borne universelle 3000, le plus puissant service Wi-Fi au Canada, qui fait appel à 12 antennes et à une technologie tribande exclusive pouvant prendre en charge de nombreux appareils simultanément et qui offre un débit total pouvant aller jusqu'à 1 Gbit/s (gigabit par seconde). Le nombre moyen d'appareils connectés par foyer a plus que doublé depuis 2013 et la consommation de données par les clients des services Internet de Bell ne cesse d'augmenter (30 % de plus en 2016).

Virgin Mobile a également lancé son service Internet résidentiel au Québec et en Ontario en tant qu'option haute vitesse offerte à prix concurrentiel aux jeunes et aux clients soucieux des prix. Ce service offre des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 25 Mbit/s (mégabits par seconde) et des vitesses de téléversement allant jusqu'à 10 Mbit/s.

Le chef de file des communications d'affaires au Canada

Fidèle à son engagement de soutenir les entrepreneurs et les innovateurs canadiens, Bell a étendu son service Bell Connexion totale au secteur des petites entreprises en 2016.

Les petites entreprises du Québec et de l'Ontario peuvent maintenant profiter de tous les services de la prochaine génération qu'utilisent les

plus grandes entreprises, comme le transfert automatique des appels entre appareils mobiles et téléphones de bureau, qui facilite le travail à distance tout en préservant l'identité de l'entreprise dans les appels de départ.

Bell Marchés Affaires a terminé l'année 2016 en hébergeant les services de communications essentiels des sept grandes banques canadiennes sur les réseaux inégalés de Bell.

Nous avons également poursuivi l'expansion du plus grand réseau de centres de données au Canada en achetant toutes les actions restantes de Les Réseaux Q9, confirmant ainsi le leadership de Bell Marchés Affaires dans les services d'hébergement de données et les solutions en nuage.

Bell est devenue le premier fournisseur canadien à offrir aux entreprises l'accès à Microsoft Azure ExpressRoute via son nuage sécurisé, offrant ainsi aux grandes entreprises canadiennes un accès plus rapide, une plus grande fiabilité et une sécurité inégalée.

Bell a également conclu un partenariat exclusif avec IBM à titre de seul télécommunicateur canadien à proposer les solutions *IBM MobileFirst for iOS* afin d'accroître l'efficacité et la productivité des gens d'affaires qui utilisent des appareils mobiles iOS.



L'expérience supérieure offerte par Télé Fibe a fait de Bell le plus grand fournisseur de services de télévision au pays.

IMPÉRATIF STRATÉGIQUE

Accroître notre leadership dans les médias



Astral Affichage
Plus de 30 000 faces publicitaires stratégiques à l'échelle nationale.

Bell Média met à profit la portée de ses actifs médias pancanadiens, l'innovation dans les plateformes médias émergentes et le meilleur contenu du Canada et du monde entier pour ouvrir de nouvelles voies dans le secteur des communications multimédias.

Plus grande entreprise de médias au Canada ayant une forte présence dans les communautés d'un océan à l'autre, Bell Média exploite le plus vaste éventail d'actifs de diffusion et autres médias au Canada : 30 chaînes de télévision traditionnelles, y compris CTV, le réseau le plus populaire au pays, ce qui en fait le plus grand radiodiffuseur privé du Canada; 34 chaînes de télévision spécialisées et payantes; 105 stations de radio dans 54 marchés à travers le pays comptant 17,1 millions d'auditeurs représentant 77 millions d'heures d'écoute par semaine; les médias numériques canadiens les plus populaires, y compris TSN.ca et CTV.ca; et Astral Affichage, qui dispose de plus de 30 000 faces publicitaires dans des lieux stratégiques partout au Canada.

Pour la 13^e saison d'automne d'affilée, CTV a été le réseau numéro un pour le nombre total de téléspectateurs dans toutes les principales tranches de l'auditoire adulte, diffusant 10 des 20 émissions les plus populaires, plus

que tous les autres réseaux canadiens concurrents ensemble. CTV présente également le bulletin de nouvelles le plus populaire au Canada : *CTV National News with Lisa LaFlamme*.

À la fin de l'année, les chaînes de télévision spécialisées et payantes de Bell Média rejoignaient en moyenne 83 % des téléspectateurs anglophones de ce type de chaînes par semaine, diffusant 12 des 20 émissions les plus populaires dans les principales tranches de l'auditoire adulte. TSN, Discovery (la chaîne spécialisée de divertissement la plus populaire aux heures de grande écoute), Space et Bravo figurent toutes parmi les dix premières chaînes spécialisées de langue anglaise. Bell Média a aussi lancé Gusto en 2016, sa première chaîne spécialisée axée sur l'alimentation et le style de vie, qui propose une gamme d'émissions originales canadiennes exclusives.

Résolue à offrir la programmation de télévision payante la plus prisée des Canadiens, Bell Média est devenue le fournisseur unique de HBO Canada en 2016 et a étendu l'accès à la chaîne The Movie Network (TMN) à l'échelle nationale. Nous avons aussi conclu une entente avec 20th Century Fox pour offrir des productions cinématographiques en primeur aux abonnés de TMN ainsi qu'avec Warner Brothers pour diffuser en continu plusieurs des émissions les plus populaires de l'année sur CraveTV.

Grâce à une forte présence au Québec, nous sommes aussi demeurés le leader de la télévision spécialisée et payante francophone, rejoignant en moyenne 78 % des téléspectateurs francophones par semaine. Nous exploitons 5 des 10 chaînes spécialisées et payantes francophones les plus populaires auprès des tranches de téléspectateurs clés. Ces chaînes sont le Réseau des sports (RDS), Canal D, Super Écran, Canal Vie et Z.

La programmation sportive continue de l'emporter sur les plateformes de télévision traditionnelles, spécialisées, radio et numériques de Bell Média. Au cours du dernier trimestre de 2016, l'auditoire de la chaîne TSN aux heures de grande écoute a crû de 11 % par rapport à l'année précédente, les matchs des Raptors de Toronto, de la NFL et de la LCF ayant attiré un plus grand nombre de téléspectateurs. Les séries éliminatoires de la Ligue majeure de soccer (MLS), auxquelles a participé le Toronto FC, ont donné lieu aux trois parties de la MLS les plus regardées de l'histoire de la télévision canadienne, 1,3 million de téléspectateurs ayant vu le dernier match. TSN a prolongé en 2016 son entente de diffusion des matchs de la MLS pour cinq années de plus.

L'un des événements favoris traditionnellement sur RDS et TSN, le championnat mondial annuel de hockey junior de l'IIHF a attiré 17,2 millions de Canadiens – près de la moitié de la population – au cours des onze jours du tournoi.

La programmation sportive l'emporte sur les plateformes de télévision traditionnelles et spécialisées, radio et numériques de Bell Média.



Comme de nombreux volets de l'industrie des communications canadienne, le paysage médiatique se transforme profondément du fait que les technologies émergentes permettent aux consommateurs d'explorer de nouveaux modes de visionnement et d'écoute.

Bell Média a entrepris de profiter de cette occasion d'innover en lançant CraveTV, un service de vidéo en continu en forte croissance au Canada, et les options La Télé Partout, qui comprennent CTV GO, TSN GO, RDS GO, Discovery GO et TMN GO et qui permettent de visionner du contenu de télévision en direct et sur demande sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur.

La combinaison d'émissions très prisées provenant des grands studios et de contenu canadien original comme la très populaire série *LETTERKENNY* offerte par CraveTV contribue à accélérer la croissance du service de diffusion en continu. Initialement lancée par plusieurs fournisseurs de services de télévision en 2014, la chaîne CraveTV est devenue accessible à tous les Canadiens disposant d'une connexion Internet en 2016, portant le nombre d'abonnés à plus d'un million durant l'année. Nous avons aussi offert CraveTV en tant qu'application sur Apple TV.

[iHeartRadio Canada](#)

En octobre 2016, Bell Média a lancé sur le marché canadien la marque iHeartRadio, qui connaît un grand succès. Notre service numérique iHeartRadio Canada offre un accès instantané à l'ensemble des 105 stations de radio de Bell Média au pays.

L'application numérique gratuite iHeartRadio Canada permet d'accéder à plus de 100 autres chaînes exclusives de contenu en continu couvrant tous les genres musicaux et présentant des nouvelles, des entrevues, des sports et de l'humour. À la fin de l'année, les applications iOS et Android avaient été téléchargées plus de 600 000 fois.

[Expansion d'Astral Affichage](#)

Astral Affichage a continué d'accroître sa portée en 2016, d'abord en faisant l'acquisition en janvier de Métromédia, spécialiste de la publicité extérieure et numérique dans les stations de métro de Montréal, sur les autobus urbains et dans les stationnements. L'équipe Astral a aussi obtenu les droits de publicité numérique exclusifs à l'aéroport Pearson de Toronto, assurant à Bell une présence importante dans six des plus grands aéroports internationaux du pays.

Au début de 2017, Bell Média a fait l'acquisition de Cieslok Media, poids lourd canadien dans le monde de l'affichage extérieur grand format comptant 120 panneaux d'affichage très en vue, y compris les plus grands panneaux multimédias au pays à l'intersection Yonge-Dundas Square à Toronto.

[L'excellence de Bell Média reconnue](#)

L'engagement de Bell Média envers l'excellence de la programmation a valu à l'entreprise et à ses partenaires 37 prix Écrans canadiens, sans parler du rôle de Bell Média dans 19 victoires en cinéma.

Notre leadership continu dans la création et le développement de contenu original canadien se reflète dans les prix obtenus pour les émissions *CTV National News with Lisa LaFlamme* (meilleur bulletin de nouvelles national), *CTV Vancouver* (meilleur bulletin de nouvelles local), *19-2* (meilleure série dramatique), *The Amazing Race Canada* (meilleure série de télé-réalité ou de compétition), *Degrassi* (meilleure émission pour enfants ou adolescents) et *The Marilyn Denis Show* (meilleure émission d'infotvariétés).

TSN a reçu plus de prix que tout autre diffuseur sportif, y compris celui du meilleur événement sportif en direct pour la Coupe du monde féminine de la FIFA.

IMPÉRATIF STRATÉGIQUE

Améliorer le service à la clientèle



Accroissement de l'utilisation par les clients de la puissante application mobile libre-service MonBell.

Bell transforme l'expérience de service en simplifiant la façon dont elle interagit avec ses clients dans tout l'éventail de ses services de communications.



Nous comptons près de 21 millions de connexions clients – plus que toute autre entreprise de communications au Canada –, et notre stratégie pour améliorer la satisfaction nous a amenés à investir 850 millions \$ depuis 2012 afin d'améliorer la formation et les outils de travail des conseillers de nos centres d'appels et de nos techniciens, ainsi que nos outils libre-service en ligne et nos processus, afin que les clients puissent utiliser nos produits et nos services plus rapidement.

Simplifier l'expérience client

Nous savons que le temps de chaque client est précieux. C'est pourquoi Bell a développé en 2016 de nouveaux outils novateurs comme Gérez votre rendez-vous, qui non seulement permet aux clients de confirmer leur rendez-vous, mais aussi fournit certains renseignements clés comme le nom du technicien et son heure d'arrivée approximative. D'autre part, les techniciens ont maintenant accès à l'historique du compte du client directement sur leur appareil mobile, ce qui réduit le temps de branchement de nos services.

En 2016, les techniciens de Bell sont arrivés à temps à 97 % des rendez-vous, ce qui a contribué à un taux de satisfaction de la clientèle record de 95 %. Nos investissements dans le service et l'amélioration des processus d'installation nous permettent d'aller plus rapidement chez les clients, la plupart des rendez-vous étant maintenant prévus dans les deux jours suivant la commande.


Les clients d'affaires ont également tiré parti de diverses améliorations du service. L'amélioration des processus d'affectation des techniciens nous a permis aussi d'offrir aux entreprises un service le jour même dans 73 % des cas à la fin de 2016, une amélioration de 98 % depuis 2014. Comme il est crucial pour les clients d'affaires de pouvoir fonctionner rapidement, Bell a créé des pages spéciales sur Bell.ca pour que les clients petites et moyennes entreprises puissent communiquer directement avec un expert en solutions d'affaires de Bell qui a reçu une formation spéciale.

Un libre-service plus simple

Les Canadiens utilisent de plus en plus souvent des appareils mobiles pour gérer leurs services et payer leurs factures. Nos options libre-service améliorées les aident donc à mieux gérer leurs comptes.

Les utilisateurs de l'application MonBell peuvent accéder en tout temps à une facture remaniée et simplifiée pour suivre leur consommation de données, payer une facture ou modifier des fonctions, par exemple ajouter des services d'itinérance comme Voyagez mieux.

Pour les clients de Bell Mobilité, Bell a entièrement révisé sa stratégie d'accueil, depuis le moment de la vente jusqu'à la réception de la première facture, afin qu'ils reçoivent plus facilement l'information pertinente en temps opportun.



Les techniciens de Bell sont arrivés à l'heure à 97 % des rendez-vous, portant la satisfaction des clients au niveau record de 95 %.

Le cycle est ainsi entièrement couvert, depuis la liste de vérification en magasin jusqu'à la visite interactive de Bell Mobilité – une vidéo personnalisée à l'intention des nouveaux clients des services sans fil qui leur explique le contenu de leur première facture et la façon dont ils peuvent vérifier leur utilisation de données et ajouter des options.

Ces innovations entraînent des résultats positifs. Le nombre de transactions faites à l'aide de l'application MonBell a augmenté de 34 % par rapport à l'année précédente, et le nombre d'appels à nos centres de service a diminué de 4 millions.

Non seulement nous pouvons ainsi réduire les coûts à assumer pour servir une clientèle croissante, mais nos conseillers peuvent aussi consacrer plus de temps aux clients qui appellent.

Nous pouvons aussi mesurer nos progrès par la réduction du nombre de plaintes adressées au Commissaire fédéral aux plaintes relatives aux services de télécommunications (CPRST). Après une diminution continue des plaintes reçues au cours des trois dernières années, le Commissaire a reçu 18 % moins de plaintes au sujet de Bell en 2016.

Répondre aux besoins de tous les clients

Bell a pris des mesures depuis plusieurs années pour aider les Canadiens confrontés à des défis physiques, vocaux, cognitifs, auditifs ou visuels à utiliser ses produits et services de communications évolués. En 2016, nous avons mis à niveau la section du Centre des services d'accessibilité sur Bell.ca afin d'améliorer la navigation pour les utilisateurs de lecteurs d'écran et de claviers. Le site respecte en tous points les « règles pour l'accessibilité des contenus Web », reconnues à l'échelle internationale. Il comprend également un outil de sélection d'appareil mobile qui simplifie la recherche d'appareils dotés de fonctions d'accessibilité particulières telles que la compatibilité avec les prothèses auditives et la loupe de lecture.

L'application de lecture d'écran destinée aux utilisateurs malvoyants ou aveugles est offerte gratuitement à tous les clients de Bell Mobilité qui utilisent des appareils Android. Afin d'aider les 350 000 Canadiens sourds ou malentendants, Bell a créé un forfait de services sans fil qui élimine les minutes d'appel inutiles.

Bell a investi environ 25 millions \$ dans diverses initiatives d'accessibilité comme le service Texto au 9-1-1, qui aide les clients ayant des déficiences auditives ou vocales à communiquer avec les services d'urgence, ainsi que le Service de relais vidéo (SRV), qui facilite l'interprétation gestuelle en temps réel des conversations téléphoniques.

Accroître notre portée

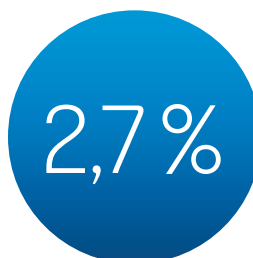
Bell continue aussi d'étendre et d'améliorer son réseau d'établissements de détail, qui comprend quelque 1 400 magasins Bell et La Source d'un bout à l'autre du pays, auxquels s'ajoutent plusieurs centaines d'établissements de Glentel, qui appartiennent à 50 % à Bell et qui exercent leurs activités sous des marques comme WAVE SANS FIL et Sans fil etc.

Nous pouvons offrir une expérience client inégalée grâce à notre personnel de vente hautement qualifié et à l'amélioration constante de la conception des magasins, comme le réaménagement récent de la section des accessoires dans le magasin phare de Bell au Centre Eaton de Toronto.

Bell doit toujours s'efforcer d'améliorer le service à la clientèle pour atteindre son objectif d'être reconnue comme la première entreprise de communications du Canada. Nos résultats confirment que les clients adoptent d'emblée notre libre-service en ligne et nos applications pour appareils mobiles, qu'ils communiquent donc moins souvent avec nos centres de service et qu'ils sont plus satisfaits que jamais. Nous sommes déterminés à continuer d'améliorer notre service en 2017.

IMPÉRATIF STRATÉGIQUE

Établir une structure de coûts concurrentielle



Réduction supplémentaire des coûts dans le secteur des services sur fil de Bell en 2016.

Soucieuse d'optimiser son efficacité opérationnelle, Bell accorde une grande priorité au contrôle des coûts afin de protéger sa capacité d'investir dans des infrastructures et des innovations qui soutiendront sa croissance et de maximiser la valeur offerte à ses clients dans un marché concurrentiel.



Sophie Boisvert
Technicienne, Bell Solutions techniques.

En portant une attention étroite à toute dépense discrétionnaire, nous réduisons autant que possible les voyages d'affaires en utilisant les mêmes outils de productivité (téléconférence et vidéoconférence) que nous offrons aux autres entreprises. Cette stratégie contribue à améliorer la productivité en permettant aux membres de l'équipe de passer moins de temps sur la route entre les nombreux établissements de Bell au pays et plus de temps au bureau et à la maison.

Nous avons continué en 2016 de réaliser des économies grâce à l'intégration de Bell Aliant et à l'adaptation de nos effectifs à l'évolution de nos activités, ajoutant des ressources dans les services large bande en forte croissance et les réduisant dans les secteurs d'activité traditionnels.

Dans le secteur des services sur fil, nous avons réduit nos coûts de 2,7 % en 2016, ce qui nous a permis d'enregistrer une deuxième année consécutive de croissance du BAIIA ajusté et une autre amélioration de la plus grande marge du BAIIA des services sur fil en Amérique du Nord.

Les Services opérationnels clientèle ont eux aussi fait d'importants gains de productivité. En investissant fortement dans les options libre-service mobiles et en ligne offertes aux clients, nous avons réduit de 4 millions le nombre d'appels coûteux aboutissant à nos centres d'appels en 2016.

Nous avons également investi dans des technologies destinées à accroître la productivité de nos techniciens chargés de l'installation et du service, qui peuvent maintenant plus souvent accomplir tous les travaux nécessaires dès la première visite. Le nombre de visites de techniciens a ainsi diminué de 100 000 en 2016 tandis que le taux de satisfaction de la clientèle s'est hissé à un niveau record. Le nouvel outil Gestionnaire de rendez-vous a permis de réduire de 27 % le nombre de fois où il n'y avait personne pour accueillir un technicien à l'heure convenue.

En 2016, nous avons considérablement réduit nos coûts d'emprunt en obtenant le taux de financement le plus faible jamais observé pour une émission de débentures MTN qui servira à rembourser des dettes et à financer des investissements.

Tous les membres de l'équipe Bell s'efforcent d'établir une structure de coûts plus concurrentielle en réduisant le gaspillage et les dépenses et en maximisant la productivité et les investissements stratégiques. C'est un impératif stratégique à l'heure où Bell investit comme nul autre dans l'avenir des communications large bande du Canada.



RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE

L'orientation de Bell en matière de responsabilité d'entreprise concerne principalement l'impact de ses activités sur les collectivités, l'environnement et l'économie en général. Nous veillons à protéger la vie privée, à favoriser un milieu de travail diversifié et à assurer un développement durable sur le plan environnemental. Nous participons à des organismes canadiens et internationaux respectés qui comparent notre performance à celle d'entreprises semblables au pays et partout dans le monde.

La responsabilité d'entreprise englobe notamment notre leadership au chapitre des investissements communautaires dans le cadre de l'initiative Bell Cause pour la cause et d'autres initiatives comme l'aide apportée à United Way/Centraide et au Centre canadien de protection de l'enfance. Nos employés et nos retraités ont également versé 2,2 millions \$ en dons de bienfaisance dans le cadre du Programme de dons des employés de Bell et effectué plus de 336 000 heures de bénévolat.

Bell s'est encore une fois classée au premier rang des entreprises de communications canadiennes pour sa performance en matière de développement durable et de protection de l'environnement dans le

palmarès international des entreprises les plus vertes du monde de la revue *Newsweek* en 2016.

Bell fait aussi partie de la liste des 50 entreprises les plus socialement responsables du Canada établie par les magazines *Maclean's* et *L'Actualité* et figure également parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada de *Corporate Knights*. La diversité de notre effectif a été un facteur clé dans la reconnaissance de Bell comme l'un des 100 meilleurs employeurs du Canada en 2016.

Pour en savoir plus sur ces initiatives, veuillez consulter le Rapport sur la responsabilité d'entreprise de Bell sur le site BCE.ca.



Dons à des organismes de bienfaisance faits par l'équipe Bell dans le cadre du Programme de dons des employés de Bell.

L'équipe Bell est déterminée à servir nos clients et la communauté.
De gauche à droite : Venel Joseph, Iris Wong, Bruce Singer, Tania Sarkissian.



Bell Cause pour la cause : mobilisation record envers la cause de la santé mentale au Canada

Bell Cause pour la cause lutte contre la stigmatisation qui entoure la maladie mentale tout en finançant les soins, la recherche et les initiatives au travail qui touchent la santé mentale partout au Canada.

L'initiative de Bell a un impact direct et positif sur la perception de la maladie mentale, comme l'indiquent des données récentes de Nielsen soulignant que la plupart des Canadiens sont davantage sensibilisés aux problèmes de santé mentale qu'il y a six ans et estiment que des progrès sont faits.

Autre fait révélateur, 82 % des Canadiens (88 % chez les jeunes) estiment que les attitudes envers la maladie mentale se sont améliorées, comparativement à 70 % l'année précédente. En même temps, 72 % (76 % chez les jeunes) croient que les préjugés ont diminué, contre 57 % seulement l'année précédente.

Les Canadiens de partout se mobilisent pour lutter contre la stigmatisation

Réduire la stigmatisation entourant la maladie mentale est une démarche essentielle pour progresser en santé mentale parce que trop de personnes aux prises avec de tels problèmes ne demandent pas l'aide dont elles ont besoin par crainte d'être jugées. Bell Cause pour la cause joue un rôle clé

dans la promotion de la sensibilisation et de l'action dans ce domaine en amorçant chaque année une nouvelle conversation sur la santé mentale à l'échelle du Canada.

La Journée Bell Cause pour la cause 2017, qui a eu lieu le 25 janvier, a établi de nouveaux records de participation à la conversation nationale sur la santé mentale – enregistrant 131 705 010 interactions dans les médias sociaux et messages texte, appels mobiles et appels interurbains envoyés ou faits par des clients de Bell.

Comme Bell verse 5 cents pour chaque interaction lors de la Journée Bell Cause pour la cause sans frais supplémentaires pour les participants, le financement de la santé mentale au Canada par l'entreprise s'est accru de 6 585 250,50 \$. S'ajoutant aux résultats des six Journées Bell Cause pour la cause précédentes et au don initial de 50 millions \$ fait par Bell, le financement total de l'entreprise s'élève maintenant à 86 504 429,05 \$ – en très bonne voie d'atteindre l'objectif d'au moins 100 millions \$ en 2020.

Les interactions dans les médias sociaux lors de la Journée Bell Cause pour la cause ont presque triplé en 2017 grâce à l'utilisation de Snapchat et d'Instagram, qui se sont ajoutés à Twitter et Facebook. Le mot-clic #BellLetsTalk a été encore une fois le plus utilisé sur Twitter au Canada et dans le monde entier lors de cette

journée, et le nouveau géofiltre Bell Let's Talk est le plus utilisé en un jour au Canada sur Snapchat.

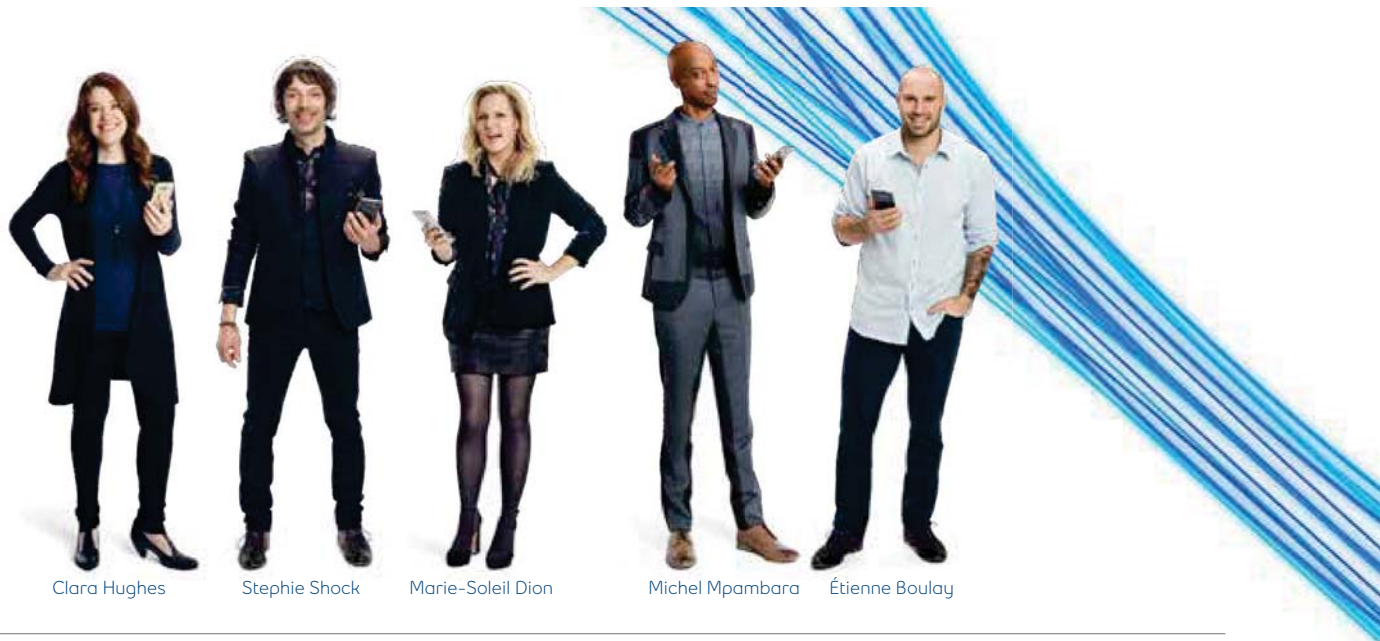
Encore une fois, lors de la Journée Bell Cause pour la cause, des leaders politiques, des membres de la royauté, des héros sportifs, des entreprises, des concurrents, des artistes et d'autres célébrités ont appuyé la cause, suscitant un engagement sans précédent dans les médias sociaux de la part de millions de supporteurs au Canada et dans le monde entier.

Plus de 20 000 étudiants-athlètes de 54 universités ont aidé à mener la conversation sur les campus lors de la Journée Bell Cause pour la cause, et plus de 100 rencontres sportives universitaires d'un bout à l'autre du pays ont fait partie de la campagne.

Les étudiants-athlètes ont aussi mené la charge dans la plus grande campagne jamais organisée au Canada sur la plateforme de communication collaborative Thunderclap, qui permet le partage de masse d'un message.



131 705 010 messages d'appui lors de la Journée Bell Cause pour la cause ont permis d'ajouter 6 585 250,50 \$ au financement global de Bell en faveur de la santé mentale.



Clara Hughes

Stephie Shock

Marie-Soleil Dion

Michel Mpambara

Étienne Boulay

Avec 5 479 participants inscrits et une portée sociale de 6 003 469 personnes, la campagne Thunderclap de la Journée Bell Cause pour la cause a été la plus importante jamais réalisée en faveur de la santé mentale partout dans le monde.

L'équipe Bell Cause pour la cause tient à remercier les centaines d'organisations canadiennes – entreprises, hôpitaux, gouvernements, forces armées, équipes et associations sportives professionnelles, partenaires communautaires et en santé mentale, chambres de commerce, écoles, collèges et universités – qui se sont jointes à la conversation dans le cadre d'événements, de promotions et de publicités, ainsi que par l'intermédiaire des médias sociaux, de bulletins d'information et de sites Web.

Le financement de Bell Cause pour la cause au travail

La Journée Bell Cause pour la cause est le volet le plus en vue de l'initiative, mais le financement de Bell aide la santé mentale à progresser chaque jour de l'année au Canada.

Bell Cause pour la cause a soutenu des centaines d'organisations dans toutes les régions du pays depuis 2010, ce qui leur a permis d'offrir une aide directe en santé mentale à au moins 1,5 million de Canadiens.

Cela comprend des organisations de première ligne qui appuient la santé mentale à l'échelle communautaire.

En 2016, le Fonds communautaire Bell Cause pour la cause a fait des dons de 5 000 \$ à 25 000 \$ à 72 groupes communautaires de plus d'un bout à l'autre du pays, portant à 345 le nombre total de groupes soutenus par le Fonds depuis son lancement en 2011.

En 2016, Bell a aussi prolongé de quatre ans son partenariat de 1 million \$ avec la fondation La patrie gravée sur le cœur, un organisme qui offre des services en santé mentale aux membres des Forces armées canadiennes, aux anciens combattants et à leurs familles.

Bell Cause pour la cause soutient des projets de recherche et l'amélioration de l'accès aux soins dans des institutions de soins de santé majeures et des universités. En 2016, Bell a versé 1 million \$ pour renouveler la Chaire de recherche Bell sur la santé mentale et la lutte contre la stigmatisation à l'Université Queen's, renouvelant du même coup le mandat de la D^{re} Heather Stuart, la titulaire initiale de cette première chaire de recherche anti-stigmatisation du monde, pour une nouvelle période de cinq ans.

Un nouveau don de 250 000 \$ à l'Institut et hôpital neurologiques de Montréal de l'Université McGill permet de financer la création de ressources en ligne visant à répondre aux besoins des communautés multiculturelles en matière de santé mentale.

Le financement provenant de Bell Cause pour la cause permet aussi d'accélérer le soutien gouvernemental des initiatives en santé mentale. Un don de 1 million \$ à l'organisme Strongest Families Institute est ainsi égalé par chacune des quatre provinces de l'Atlantique afin d'améliorer les services offerts à quelque 2 000 enfants.

Un don de 300 000 \$ de Bell Cause pour la cause à deux fondations en santé mentale de la région de Lanaudière afin d'améliorer l'accès aux soins est aussi égalé par le gouvernement du Québec.

Dans le cadre de son financement pluriannuel de 1 million \$ au profit des territoires du Nord canadien, Bell Cause pour la cause s'est engagée à verser 250 000 \$ à l'organisme Embrace Life Council du Nunavut afin de soutenir le programme safeTALK de prévention du suicide.

Bell Cause pour la cause appuie l'intégration de la formation en santé mentale aux cours de secourisme standard et d'urgence au moyen d'un don de 150 000 \$ à l'Ambulance Saint-Jean. Offerts à l'échelle nationale dès l'an prochain, les cours seront donnés en milieu de travail et dans les hôpitaux, les écoles et les collectivités. Ils enseigneront ce qui doit être fait en cas d'urgence, y compris comment reconnaître les situations de santé mentale à haut risque et quand demander l'aide de professionnels.

Célébrer le 150^e anniversaire du Canada et le rôle de Bell dans le développement de notre pays

Le Canada était tout juste dans l'adolescence (à peine 13 ans) lorsque Bell Canada a été fondée à Montréal en 1880. Depuis, notre pays et notre entreprise ont grandi en parallèle, les réseaux, les services de communications et les propriétés médias de Bell tissant des liens entre les Canadiens et leur histoire.

Au moment où le Canada marque les 150 ans de la Confédération et que Montréal fête son 375^e anniversaire, jetons un coup d'œil aux archives de Bell pour y dénicher quelques faits intéressants...

Première diffusion radio d'un océan à l'autre

Pour marquer le Jubilé de diamant de la Confédération de 1927, Bell a dirigé les travaux d'ingénierie qui ont rendu possible la première diffusion d'une émission de radio d'un océan à l'autre, de Halifax à Vancouver. Il a fallu pour cela relier 23 stations de radio à l'échelle nationale et installer des haut-parleurs dans des stades, des parcs et d'autres endroits publics pour que les gens qui n'avaient pas de radio puissent écouter le message du premier ministre William Lyon Mackenzie King et entendre la sonnerie inaugurale du carillon de la Tour de la Paix sur la Colline du Parlement.

Les stations de radio participantes comprenaient deux stations qui font partie du réseau des 105 propriétés radio de nouvelles, de sports et de musique de Bell Média : CFRB, aujourd'hui Newstalk 1010 de Bell Média à Toronto, et CKOC à Hamilton, en Ontario, la plus ancienne station de radio continuellement en activité du Canada, aujourd'hui TSN Hamilton 1150.

Bell aide Expo 67 à accueillir le monde

Quarante ans plus tard, lors du centenaire du Canada, Bell a joué un rôle clé dans la création du pavillon de l'Association du téléphone du Canada, l'une des attractions les plus populaires d'Expo 67. Les foules faisaient de longues files pour voir le film novateur *Canada 67* tourné en Circle-Vision 360° et faire l'essai de « vidéophones » qui permettaient de voir son interlocuteur.

150^e anniversaire du Canada

Cette année, Bell commande les célébrations dans la capitale du pays en mettant à profit ses réseaux large bande et ses propriétés médias pour offrir un accès sans précédent aux festivités de Canada 150 sur de multiples plateformes et écrans.

Bell alimente le kiosque ambulatoire et l'application mobile expérientielle d'Ottawa 2017, et crée une expérience multimédia spéciale dans le système de train léger sur rail souterrain de la capitale. La portée nationale de Bell Média fait en sorte que les Canadiens de partout pourront se joindre à la grande fête d'anniversaire du pays.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de Bell aura aussi lieu le 26 avril au Musée des beaux-arts du Canada à Ottawa pour marquer le 150^e anniversaire du Canada.





Bell Média mettra aussi à contribution ses propriétés télé, radio, publicitaires et numériques pour faire la promotion de l'anniversaire du pays tout au long de l'année – ce qui comprend *Canada In A Day*, une émission spéciale de CTV diffusée cet été entièrement créée à partir de vidéos réalisées le même jour par des gens de partout au pays.

Allô, Montréal! est présenté jusqu'en janvier 2018. Pour marquer son propre 25^e anniversaire, le musée Pointe-à-Callière offrira l'entrée gratuite à l'exposition du 19 mai au 20 juin.



Mettre en valeur l'histoire de Bell

Pour souligner le rôle important que Bell a joué dans l'histoire de Montréal, qui célèbre son 375^e anniversaire en 2017, nous présentons pendant un an une exposition sur notre histoire au musée Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

Décrivant en détail l'impact de l'invention d'Alexander Graham Bell sur la croissance et le développement culturel de notre pays, *Allô, Montréal!* présente 250 artefacts des archives de Bell d'une façon amusante et attrayante pour les gens de tous âges.



Au pavillon du téléphone à l'Expo 67, Bell a fait la démonstration des dernières innovations en communications et de produits du futur comme les services bancaires par téléphone.

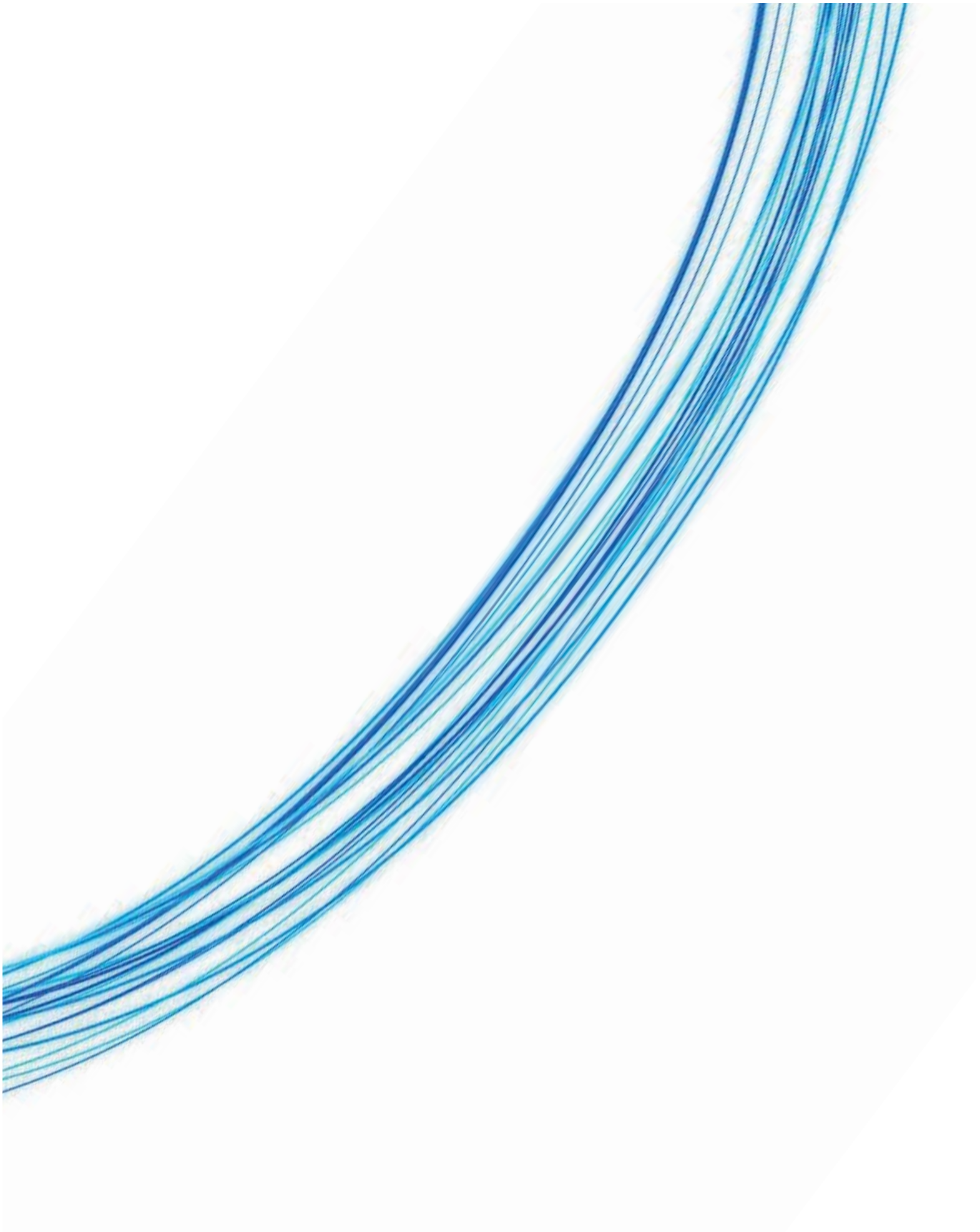


Table des matières

Rapport de gestion	26	Rapports sur le contrôle interne	114
1 Vue d'ensemble	27	Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.....	114
1.1 Introduction.....	27	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.....	115
1.2 À propos de BCE.....	29	États financiers consolidés	116
1.3 Principaux faits récents touchant notre société.....	33	Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	116
1.4 Stratégie relative aux marchés financiers.....	34	Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.....	117
1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque.....	36	Comptes consolidés de résultat.....	118
2 Impératifs stratégiques	39	États consolidés du résultat global.....	118
2.1 Accélérer le sans-fil.....	39	États consolidés de la situation financière.....	119
2.2 Tirer meilleur parti du sur-fil.....	40	États consolidés des variations des capitaux propres.....	120
2.3 Investir dans les réseaux et les services large bande.....	41	Tableaux consolidés des flux de trésorerie.....	121
2.4 Accroître notre leadership dans les médias.....	41	Notes annexes	122
2.5 Améliorer le service à la clientèle.....	43	Note 1 Renseignements sur la société.....	122
2.6 Établir une structure de coûts concurrentielle.....	43	Note 2 Principales méthodes comptables.....	122
3 Objectifs de performance, perspectives, hypothèses et risques	44	Note 3 Acquisitions et cessions d'entreprises.....	132
3.1 Performance de 2016 vs objectifs de l'orientation.....	44	Note 4 Information sectorielle.....	135
3.2 Perspectives commerciales et hypothèses.....	45	Note 5 Coûts d'exploitation.....	137
3.3 Principaux risques d'entreprise.....	46	Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	137
4 Analyse financière consolidée	48	Note 7 Charge d'intérêts.....	138
4.1 Introduction.....	48	Note 8 Autres produits (charges).....	138
4.2 Connexions clients.....	49	Note 9 Impôt sur le résultat.....	139
4.3 Produits d'exploitation.....	50	Note 10 Bénéfice par action.....	141
4.4 Coûts d'exploitation.....	51	Note 11 Créances clients et autres débiteurs.....	141
4.5 Bénéfice net.....	52	Note 12 Stocks.....	141
4.6 BAIIA ajusté.....	52	Note 13 Immobilisations corporelles.....	142
4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres.....	53	Note 14 Immobilisations incorporelles.....	143
4.8 Amortissements.....	53	Note 15 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.....	144
4.9 Charges financières.....	54	Note 16 Autres actifs non courants.....	145
4.10 Autres produits (charges).....	54	Note 17 Goodwill.....	145
4.11 Impôt sur le résultat.....	55	Note 18 Dettes fournisseurs et autres passifs.....	146
4.12 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA.....	55	Note 19 Dette à court terme.....	146
4.13 Dépenses d'investissement.....	56	Note 20 Dette à long terme.....	147
4.14 Flux de trésorerie.....	56	Note 21 Provisions.....	149
5 Analyse des secteurs d'activité	57	Note 22 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	149
5.1 Services sans fil de Bell.....	57	Note 23 Autres passifs non courants.....	153
5.2 Services sur fil de Bell.....	64	Note 24 Gestion financière et des capitaux.....	153
5.3 Bell Média.....	73	Note 25 Capital social.....	157
6 Gestion financière et des capitaux	79	Note 26 Paiements fondés sur des actions.....	159
6.1 Dette nette.....	79	Note 27 Engagements et éventualités.....	161
6.2 Données liées aux actions en circulation.....	79	Note 28 Transactions entre parties liées.....	162
6.3 Flux de trésorerie.....	80	Note 29 Filiales importantes en propriété non exclusive.....	163
6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.....	82	Conseil d'administration	164
6.5 Gestion des risques financiers.....	83	Haute direction	165
6.6 Notations.....	86	Renseignements aux investisseurs	166
6.7 Liquidité.....	86		
7 Faits saillants annuels et trimestriels	89		
7.1 Information financière annuelle.....	89		
7.2 Information financière trimestrielle.....	91		
8 Cadre réglementaire	94		
9 Risques d'entreprise	99		
10 Mesures financières, méthodes comptables et contrôles	106		
10.1 Nos méthodes comptables.....	106		
10.2 Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés.....	110		
10.3 Efficacité des contrôles internes.....	113		

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous, notre/nos, BCE et la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la section 10.2, *Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés*, aux pages 110 à 113, pour obtenir la liste des mesures financières non définies par les PCGR et des indicateurs de performance clés définis.

Veillez vous reporter aux états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 lorsque vous lirez ce rapport de gestion.

Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 2 mars 2017, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires concernant BCE, dont les états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 (notice annuelle 2016 de BCE), datée du 2 mars 2017, ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE, à BCE.ca, sur SEDAR, à sedar.com, et sur EDGAR, à sec.gov.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les deux exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le rapport annuel 2016 de BCE, y compris ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.3, *Principaux faits récents touchant notre société*, la section 1.4, *Stratégie relative aux marchés financiers*, la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, la section 3.2, *Perspectives commerciales et hypothèses*, la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*, et la section 6.7, *Liquidité*, de ce rapport de gestion, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur le dividende par action ordinaire annualisé et la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE pour 2017, l'amélioration attendue du ratio de levier financier net de BCE et son retour à l'intérieur de la fourchette cible de BCE, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités prévus en 2017, la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2017, nos plans de déploiement pour les réseaux et les dépenses d'investissement, l'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée de Manitoba Telecom Services Inc. (MTS) et des cessions proposées à TELUS Corporation, par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales de celle-ci (collectivement, le Groupe TELUS), et à Xplornet Communications Inc. (Xplornet) de certains actifs, certaines synergies et autres avantages attendus de l'acquisition proposée de MTS, et les perspectives commerciales, les objectifs, les plans et les priorités stratégiques de BCE. Les déclarations prospectives comprennent également toutes les autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse, but, orientation, objectif, projet, stratégie, cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2016 de BCE, y compris dans le présent rapport de gestion, décrivent nos attentes en date du 2 mars 2017 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints.

Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2016 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans le rapport annuel 2016 de BCE et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans les différentes sections du présent rapport de gestion intitulées *Perspectives commerciales et hypothèses*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 2 mars 2017. Si nos hypothèses se révélaient inexacts, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, ceux liés au cadre réglementaire, à la concurrence, aux conditions économiques et financières, aux activités d'exploitation, à la technologie et autres en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans le rapport annuel 2016 de BCE, et en particulier dans ce rapport de gestion, comprennent, mais sans s'y limiter, les risques décrits ou mentionnés à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, intégrée par renvoi dans la présente mise en garde.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans la rubrique mentionnée précédemment et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments exceptionnels, ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 2 mars 2017. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

1.1 Introduction

Aperçu

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Les actions de BCE sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York (TSX, NYSE : BCE).

Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : *Services sans fil de Bell*, *Services sur fil de Bell* et *Bell Média*.

Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes partout au Canada.

Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP),

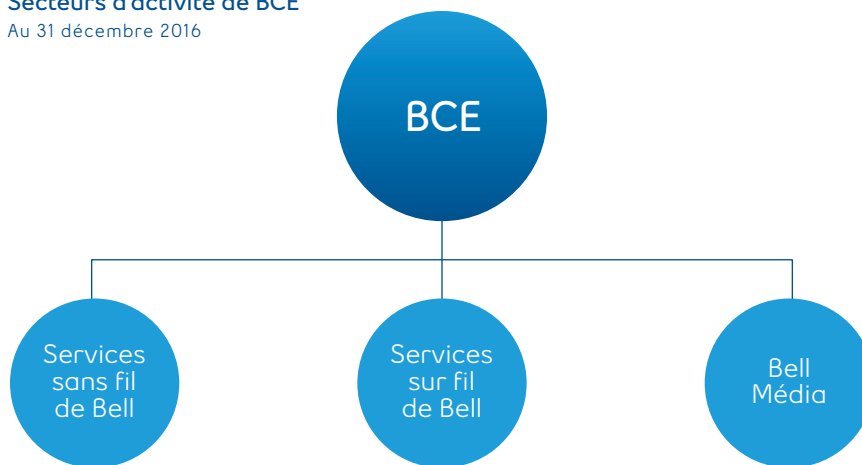
des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres services et produits de communications à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, qui achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques, des services de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada.

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada

Secteurs d'activité de BCE

Au 31 décembre 2016



Nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE);
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel);
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal et le Centre Bell à Montréal;
- une participation indirecte de 50 % dans l'équipe de football des Argonauts de Toronto (Argos).

Résultats consolidés de BCE

BCE

Produits d'exploitation en 2016

21 719 \$

millions
+1,0 % vs 2015

BCE

Bénéfice net en 2016

3 087 \$

millions
+13,1 % vs 2015

BCE

BAIIA ajusté⁽¹⁾ en 2016

8 788 \$

millions
+2,8 % vs 2015

BCE

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en 2016

2 894 \$

millions
+14,6 % vs 2015

BCE

Bénéfice net ajusté⁽¹⁾ en 2016

3 009 \$

millions
+5,8 % vs 2015

BCE

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en 2016

6 643 \$

millions
+5,9 % vs 2015

BCE

Flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ en 2016

3 226 \$

millions
+7,6 % vs 2015

Connexions clients de BCE

Services sans fil
Au total

+2,7 %

8,5 millions d'abonnés à la fin de 2016

Services sans fil
Services postpayés

+4,3 %

7,7 millions d'abonnés à la fin de 2016

Services Internet
haute vitesse

+1,9 %

3,5 millions d'abonnés à la fin de 2016

Services de télé

+0,2 %

2,7 millions d'abonnés à la fin de 2016

Services d'accès
au réseau (SAR)







(6,4) %

6,3 millions d'abonnés à la fin de 2016

Notre but

Notre but est d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable le nombre d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme le plus important fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à des clients résidentiels, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de création de contenu de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour nos clients et pour les autres parties intéressées.

Notre stratégie repose sur notre orientation claire vers les six impératifs stratégiques et sur leur réalisation. Les six impératifs stratégiques qui sous-tendent le plan d'affaires de BCE sont les suivants :

- 1 Accélérer le sans-fil 
- 2 Tirer meilleur parti du sur-fil 
- 3 Investir dans les réseaux et les services large bande 
- 4 Accroître notre leadership dans les médias 
- 5 Améliorer le service à la clientèle 
- 6 Établir une structure de coûts concurrentielle 

(1) Les termes BAIIA ajusté, bénéfice net ajusté et flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté, Bénéfice net ajusté et BPA ajusté ainsi que Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution, pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.

1.2 À propos de BCE

Nous présentons les résultats de nos activités selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Nous décrivons nos gammes de produits par secteur, comme ci-dessous, afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

Nos produits et services

Services sans fil de Bell

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des produits et services de communications voix et données sans fil numériques intégrés à des clients résidentiels et d'affaires partout au Canada.
- Inclut les résultats d'exploitation de Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) et les ventes de produits liés au sans-fil de notre filiale en propriété exclusive, le détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source).

NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil nationaux, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre à plus de 4 500 millions de mégahertz (MHz) par population (MHz par population), et correspond à une moyenne pondérée d'environ 135 MHz par population de spectre dans l'ensemble du Canada.

La vaste majorité de nos tours cellulaires sont reliées au moyen de la fibre, la plus récente technologie en matière d'infrastructure réseau, en vue d'accroître la fiabilité des connexions.

Nous avons déployé et nous exploitons un certain nombre de réseaux de pointe à large bande sans fil à l'échelle du Canada, compatibles avec les normes mondiales et nous permettant d'offrir des services téléphoniques et de données haute vitesse de grande qualité et fiables à la quasi-totalité de la population canadienne.

- Le réseau de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) lancé en septembre 2011 :
 - offre des vitesses d'accès mobile à Internet allant jusqu'à 150 mégabits par seconde (Mbps) (les vitesses types sont de 12 Mbps à 40 Mbps);
 - couvrait 97 % de la population canadienne, à l'échelle du pays, au 31 décembre 2016;
 - représente une expansion de nos services LTE soutenue par la réattribution continue du spectre pour les services sans fil pour accroître la capacité et la couverture;
 - apporte des améliorations au chapitre de la couverture à l'intérieur des immeubles pour générer un signal LTE plus puissant;
 - recourt au réseau utilisant la technologie d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+) en dehors des zones de couverture LTE, afin d'assurer la continuité du service;
 - offre des services d'itinérance internationale dans plus de 100 destinations.
- Le service réseau LTE Advanced (LTE-A) lancé en février 2015 :
 - offre, par le réseau LTE-A b bande, des vitesses d'accès mobile à Internet allant jusqu'à 260 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 Mbps à 74 Mbps);
 - offre, par le réseau LTE-A tri bande, des vitesses pouvant atteindre 335 Mbps lorsqu'il est associé à des appareils compatibles (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 Mbps à 100 Mbps);
 - couvrait 73 % de la population canadienne au 31 décembre 2016.
- Le réseau HSPA+ lancé en novembre 2009 :
 - offre un accès mobile haute vitesse pouvant atteindre une vitesse de 21 Mbps dans la plupart des zones (les vitesses types sont de 3,5 Mbps à 8 Mbps) et jusqu'à 42 Mbps dans les zones où la technologie à deux canaux est offerte, lorsqu'elle est associée à des appareils compatibles (les vitesses types sont de 7 Mbps à 14 Mbps);

NOS MARQUES COMPRENNENT



- couvrait plus de 98 % de la population canadienne, à l'échelle du pays, au 31 décembre 2016;
- offre des services d'itinérance internationale dans plus de 230 destinations.
- Le réseau national de troisième génération (3G) d'accès multiple par répartition en code (AMRC), dont nous avons amorcé la mise hors service en 2014, laquelle mise hors service devrait être largement achevée en 2018.
- Le réseau Wi-Fi (pour *wireless fidelity*) le plus vaste du Canada :
 - comprend approximativement 4 000 points d'accès Internet publics sans fil dans des établissements McDonald's, Tim Hortons et Chapters/Indigo participants partout au Canada, en plus de milliers de réseaux Wi-Fi gérés par l'entremise de notre équipe dédiée aux marchés d'affaires dans les locaux d'entreprises clientes.
- Approximativement 2 500 points de distribution au détail partout au Canada, y compris environ 1 400 magasins de détail Bell et La Source et magasins exploités par Glentel (WIRELESSWAVE/WAVE SANS FIL, Tbooth wireless/la cabine T sans fil, WIRELESS etc./SANS FIL etc.) ainsi que d'autres emplacements exploités par des concessionnaires et magasins de détail.

NOS PRODUITS ET SERVICES

- **Forfaits pour les services voix et données** : postpayés ou prépayés, offrant un accès rapide au Web, le réseautage social, la messagerie (textuelle, photo et vidéo), les plus récentes applications mobiles et une panoplie de fonctions d'appel.
- **Vaste gamme d'appareils** : y compris les téléphones intelligents et les tablettes 4G LTE et LTE-A les plus évolués.
- **Internet mobile** : clés Turbo, stations Turbo et appareils mobiles Wi-Fi (MiFi).
- **Télé Mobile** : plus de 40 chaînes en direct et sur demande pouvant être visionnées sur un téléphone intelligent ou une tablette.
- **Voyages** : services d'itinérance par l'intermédiaire d'autres fournisseurs de services sans fil dans plus de 230 destinations, itinérance sur le réseau LTE dans plus de 100 destinations, Passeports Voyage et option internationale « Voyagez mieux ».
- **Services voix et vidéo sur LTE (VoLTE)** : services d'appels vocaux et vidéo de prochaine génération permettant un établissement d'appels plus rapide, une qualité de la voix en haute définition (HD) et la capacité de passer de l'option vocale à l'option vidéo pendant un appel.
- **Solutions Internet des objets (IdO)** : gestion de parcs de véhicules, gestion des actifs, affichage numérique, points de vente sans fil, surveillance à distance et télématique.
- **Services mobiles d'affaires** : service Appuyer-pour-Parler, gestion de l'effectif, sécurité des travailleurs, outils de répartition des tâches, outils de gestion des appareils mobiles.

Services sur fil de Bell

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Offre des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télé IP, des services téléphoniques locaux et interurbains et d'autres produits et services de communications à des clients résidentiels, ainsi qu'à des petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à des clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Comprend les résultats de nos activités de gros, qui achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, ainsi que les activités sur fil de Norouestel Inc. (Norouestel), qui offre des services de télécommunications dans les territoires du Nord canadien.
- Comprend les ventes de produits liés aux services sur fil de La Source.

NOS RÉSEAUX ET NOTRE RAYONNEMENT

- De vastes réseaux d'accès local en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, ainsi que dans les territoires du Nord canadien.
- Le plus vaste réseau de fibre à large bande au Canada, qui s'étend sur plus de 196 000 kilomètres (km).
- Un réseau de fibre à large bande, comprenant des emplacements de la fibre jusqu'au nœud (FTTN) et de la fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP), qui couvre 8,3 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.
- Le plus important réseau IP système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à nos clients d'affaires un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la télé en temps réel.
- Le plus vaste réseau de centres de données au Canada avec 27 emplacements dans 7 provinces, nous permettant d'offrir des services de co-implantation et d'hébergement fournis par des centres de données à nos clients d'affaires dans tout le Canada.
- Environ 1 400 magasins de détail Bell et La Source au Canada.

NOS MARQUES COMPRENNENT









NOS PRODUITS ET SERVICES

RÉSIDENTIELS

- **Télé** : Bell Télé Fibe (notre service de télé IP) et le service de télé par satellite de radiodiffusion directe à domicile (RDD) proposent de nombreuses options de contenu avec la télé en HD et l'enregistreur Partout chez vous résolution 4K (4K), la programmation télé en ultrahaute définition 4K et le contenu sur demande. Notre service de télé IP offre également aux consommateurs des caractéristiques novatrices, comme l'application Télé Fibe, le service Télé Fibe sur Apple TV, les fonctions « Rejouer » et « Tendances », l'accès à CraveTV et à Netflix et une installation complètement sans fil.
- **Internet** : un accès Internet haute vitesse au moyen de la technologie de la fibre optique à large bande ou de ligne numérique d'abonné (DSL) avec une vaste gamme d'options, y compris la Borne universelle comportant un modem et un routeur Wi-Fi, l'utilisation illimitée, une gamme complète de solutions de sécurité et Internet mobile. Notre service Internet par fibre optique, commercialisé sous l'appellation *Internet Fibe*, offre des vitesses allant jusqu'à 50 Mbps avec le réseau FTTN ou jusqu'à 1 gigabit par seconde (Gbps) avec le réseau FTTP.
- **Téléphonie** : un service téléphonique local et interurbain et des fonctions d'appel évoluées.
- **Sécurité résidentielle évoluée** : un service Internet numérique disponible dans certaines localités du Canada atlantique, qui permet aux clients de surveiller et de protéger leur domicile grâce à des fonctions automatisées de prochaine génération, notamment une commande à distance à partir d'un portail Web et d'appareils mobiles, la commande d'appareils ménagers et la surveillance vidéo.
- **Forfaits** : forfaits multiproduits (télé, Internet et voix) assortis de rabais mensuels.

AFFAIRES

- **Services IP** : Internet affaires, RPV IP, réseaux de données point à point et solutions de réseau mondial.
- **Solutions d'affaires** : services d'hébergement et d'informatique en nuage, solutions gérées et de services professionnels et services d'infrastructure, lesquels soutiennent et complètent nos services de connectivité de données.
- **Communications vocales et unifiées** : téléphonie IP, service local et interurbain, conférence Web et services d'audioconférence et solutions de courriel.

Bell Média

DESCRIPTION DU SECTEUR

- Société canadienne de création de contenu de premier plan avec des actifs prépondérants dans les secteurs de la télé, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias numériques.
- Les produits sont principalement tirés de la publicité et des frais d'abonnement :
 - les produits liés à la télé traditionnelle sont tirés de la vente de publicité;
 - les produits liés à la télé spécialisée sont tirés des frais d'abonnement et de la publicité;
 - les produits liés à la télé payante sont tirés des frais d'abonnement;
 - les produits liés à la radio sont tirés de la publicité diffusée par nos stations;
 - les produits liés à l'affichage extérieur sont tirés de la publicité;
 - les produits liés aux médias numériques sont tirés de la publicité.

NOS ACTIFS ET NOTRE RAYONNEMENT

TÉLÉ

- 30 stations de télé traditionnelle, y compris CTV, le réseau de télé le mieux coté du Canada selon le nombre de téléspectateurs.
- 30 chaînes de télé spécialisée, y compris TSN, RDS, la chaîne francophone spécialisée la plus populaire du Canada selon le nombre de téléspectateurs dans la tranche des 25 à 54 ans, et Discovery, la chaîne spécialisée dans le divertissement la plus populaire du Canada selon le nombre de téléspectateurs dans la tranche des 25 à 54 ans.
- 4 services nationaux de télé payante, y compris The Movie Network (TMN) et Super Écran.

RADIO

- 105 stations de radio dans 54 marchés partout au Canada.

AFFICHAGE EXTÉRIEUR

- Réseau de plus de 30 000 panneaux d'affichage en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse.

MÉDIAS NUMÉRIQUES

- Plus de 200 sites Web et plus de 30 applications.

DROITS DE DIFFUSION

- **Sports** : Bell Média a obtenu les droits de diffusion à long terme de plusieurs propriétés de premier plan spécialisées dans les sports les plus importants pour les Canadiens, et est le diffuseur canadien officiel du Super Bowl, de la Coupe Grey et du Championnat mondial de hockey junior (IIHF). La couverture en direct d'émissions de sport de Bell Média comprend également les Maple Leafs de Toronto, les Canadiens de Montréal, les Jets de Winnipeg et les Sénateurs d'Ottawa, la Ligue canadienne de football (LCF), la National Football League (NFL), la National Basketball Association (NBA), la ligue majeure de soccer (MLS), les événements de la Coupe du Monde de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) jusqu'en 2026, la Saison des champions de curling, la Major League Baseball (MLB), la Premier League, la Champions League de la Union of European Football Associations (UEFA), la UEFA Europa League, les principaux championnats de golf, les séries de la coupe Monster Energy NASCAR, la Formule 1, la Formule E, le Grand Chelem de tennis, l'Ultimate Fighting Championship (UFC), le March Madness de la National Collegiate Athletic Association (NCAA) et plus encore.

NOS MARQUES COMPRENNENT



- **HBO** : entente à long terme pour offrir en exclusivité au Canada toute la programmation actuelle et passée, et celle de la bibliothèque de HBO, sur nos plateformes linéaire, sur demande et par contournement.
- **SHOWTIME** : entente à long terme pour les licences de contenu et les marques de commerce afin d'offrir la programmation de SHOWTIME, passée, actuelle et future.
- **iHeartRadio** : partenariat exclusif pour des services de musique numérique et en continu au Canada.

AUTRES ACTIFS

- Participation de 50 % dans Dome Productions Partnership, l'un des plus importants fournisseurs d'installations de production et de diffusion d'événements sportifs et autres en Amérique du Nord.

NOS PRODUITS ET SERVICES

- Vaste gamme diversifiée de programmation télévisuelle offerte à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada.
- **Services de publicité** dans nos propriétés de télé, de radio, d'affichage extérieur et de médias numériques offerts à des annonceurs locaux et nationaux exerçant leurs activités dans de nombreux secteurs.
- **Service de vidéo en continu sur demande par abonnement CraveTV**, qui propose une vaste collection de contenu de choix au même endroit, notamment la programmation de HBO et de SHOWTIME, sur les boîtiers décodeurs et par l'intermédiaire d'appareils mobiles et du Web. CraveTV est offert par le truchement d'un grand nombre de fournisseurs canadiens de services de télé ainsi que directement à tous les abonnés d'Internet canadiens à titre de service par contournement.
- **Gamme de produits Télé Partout**, y compris CTV GO, Discovery GO, TMN GO, TSN GO et RDS GO, qui offrent un accès en direct et sur demande à un contenu transmis par les réseaux mobiles et Wi-Fi aux téléphones intelligents, tablettes et ordinateurs.
- **Service Télé Mobile** avec un accès en direct et sur demande au contenu de nos réseaux de télé traditionnelle, CTV et CTV Two, BNN, TSN, RDS, Comedy et d'autres marques en matière de nouvelles, de sports et de divertissement. Ce contenu mobile est offert à des conditions commerciales à tous les fournisseurs canadiens de services sans fil.

Autres placements de BCE

BCE détient également des placements dans plusieurs autres actifs, notamment :

- une participation indirecte de 28 % dans MLSE, une entreprise de sports et de divertissement qui est propriétaire de plusieurs équipes sportives et détient des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel, un distributeur établi au Canada qui offre plusieurs marques d'appareils mobiles provenant de deux fournisseurs;
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal et le Centre Bell à Montréal;
- une participation indirecte de 50 % dans les Argos.

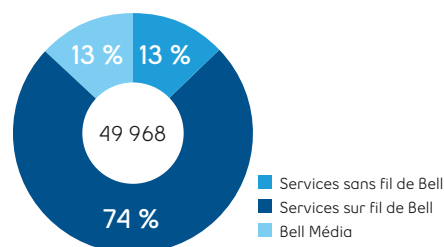


Notre personnel

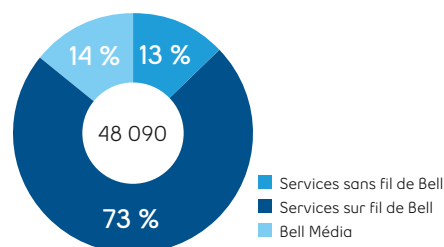
EMPLOYÉS

À la fin de 2016, notre effectif était composé de 48 090 personnes, s'employant à faire augmenter le rendement procuré aux actionnaires et à améliorer le service à la clientèle.

BCE
Employés en 2015



BCE
Employés en 2016



Le nombre total d'employés de BCE à la fin de 2016 a diminué de 1 878 par rapport à la fin de 2015, principalement en raison des réductions de personnel dans nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell attribuables à la réduction naturelle de l'effectif, aux départs à la retraite et aux améliorations au chapitre de la productivité.

Environ 44 % du total des employés de BCE sont représentés par des syndicats.

CODE DE CONDUITE DE BELL

Nous exerçons nos activités en faisant preuve d'intégrité, et le comportement éthique de notre personnel est un rouage essentiel de ce principe. Le Code de conduite de Bell énonce des attentes et des responsabilités précises et fournit aux employés des lignes directrices pratiques pour les aider à mener leurs activités en adoptant une conduite éthique. Les employés renouvellent leur engagement à respecter le Code de conduite chaque année, afin de garantir qu'ils connaissent et respectent tous les normes de conduite de Bell.

1.3 Principaux faits récents touchant notre société

Conclusion prévue de l'acquisition de MTS le 17 mars

Le 15 février 2017, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le Bureau de la concurrence ont approuvé l'acquisition de MTS par BCE, pour 3,9 milliards \$, initialement annoncée le 2 mai 2016. Les activités combinées des deux entreprises au Manitoba se dérouleront sous l'appellation Bell MTS. Avec ces approbations, ainsi qu'avec l'approbation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) donnée le 20 décembre 2016, en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, relativement au transfert à BCE de la licence d'entreprise de distribution de radiodiffusion (EDR) détenue par MTS, toutes les approbations réglementaires requises ont été obtenues pour pouvoir conclure la transaction. Les actionnaires de MTS ont approuvé l'acquisition de l'entreprise par BCE lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 23 juin 2016, et le 29 juin 2016, la Cour du Banc de la Reine du Manitoba a rendu une ordonnance définitive visant l'approbation de l'acquisition. Sous réserve de certaines conditions de clôture et de certains droits de résiliation, cette transaction devrait être conclue le 17 mars 2017.

La transaction sera réalisée au moyen d'un plan d'arrangement en vertu duquel BCE acquerra l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation de MTS, moyennant la somme de 40 \$ par action, qui sera payée à raison de 55 % par l'émission d'actions ordinaires de BCE et de 45 % en trésorerie. BCE financera la composante en trésorerie de la transaction à l'aide d'un financement par emprunt (se reporter à la section 6.7, *Liquidités*, pour des renseignements supplémentaires) et émettra environ 28 millions d'actions ordinaires pour la composante en capital-actions. Si la transaction n'était pas conclue en raison de certaines circonstances, BCE pourrait être tenue de payer une indemnité de rupture de 200 millions \$ à MTS.

L'acquisition de MTS, qui devrait contribuer aux produits des activités ordinaires, au BAIIA ajusté et aux flux de trésorerie disponibles de BCE, nous permettra de rejoindre un nombre plus important de Canadiens grâce à l'expansion de nos réseaux à large bande sans fil et sur fil, et nous aidera à atteindre notre but d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada.

Dans le cadre d'une entente conclue avec le Bureau de la concurrence, BCE a convenu de céder environ le quart des abonnés des services sans fil postpayés et 13 établissements de vente au détail de MTS au Groupe TELUS pour un produit total d'environ 300 millions \$, sous réserve de ajustements définitifs. Sous réserve de certaines conditions de clôture et de certains droits de résiliation, cette transaction devrait être conclue le 1^{er} avril 2017. Toutes les approbations réglementaires ayant été obtenues, l'indemnité de rupture de 75 millions \$ que BCE aurait été tenue de payer au Groupe TELUS, si la transaction avec le Groupe TELUS n'avait pas lieu en raison de certaines circonstances, ne s'applique plus.

Dans le cadre de l'entente mentionnée ci-dessus, BCE a également convenu de transférer à Xplornet : un total de 40 MHz de spectre des services sans fil dans la bande de 700 MHz et de 2 500 MHz et de spectre des services sans fil évolués-1 (SSFE-1) que MTS détient actuellement, ce qui a également été approuvé par ISDE; 24 700 abonnés des services sans fil lorsque Xplornet lancera son service sans fil mobile; ainsi que cinq établissements de vente au détail à Winnipeg et un à Brandon. Xplornet bénéficiera d'un accès réseau de transition offert par Bell MTS dans les zones urbaines du Manitoba pendant trois ans ainsi que d'autres avantages de nature opérationnelle pendant la période de construction de son propre réseau sans fil au Manitoba. Sous réserve de certaines conditions de clôture et de certains droits de résiliation, cette transaction devrait être conclue le 17 mars 2017.

Acquisition de Les Réseaux Q9 Inc. (Q9)

Le 3 octobre 2016, BCE a acquis toutes les actions qu'elle ne détenait pas déjà dans Q9, un exploitant de centres de données de Toronto qui fournit des solutions d'hébergement et d'autres solutions de données imparties aux clients d'entreprises et gouvernementaux canadiens. Q9 avait été acquise précédemment en octobre 2012 par un groupe d'investisseurs comprenant BCE, le conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Providence Equity Partners LLC et des fonds gérés par Madison Dearborn Partners LLC. BCE

détenait une participation de 35,4 % dans Q9 et elle a acquis la participation restante de 64,6 % de ses co-investisseurs. La transaction est évaluée à approximativement 680 millions \$, ce qui comprend la dette nette de Q9, mais exclut la participation antérieure de BCE. Cette acquisition renforce la capacité de BCE à faire concurrence aux fournisseurs nationaux et internationaux dans le secteur en croissance des services de données impartis.

Reconnaissance du leadership en matière d'environnement de Bell

Le magazine américain *Newsweek* a une fois de plus reconnu le leadership en matière d'environnement de Bell en la faisant figurer à son palmarès annuel des entreprises les plus respectueuses de l'environnement du monde. Bell occupe le 110^e rang du classement du magazine pour 2016, qui regroupe 500 sociétés ouvertes internationales, et elle est la seule entreprise canadienne de communications à être inscrite à ce classement. Bell figure au sixième rang des 16 entreprises canadiennes citées en 2016. Première société de télécommunications du Canada à atteindre le niveau de certification le plus élevé pour son système de gestion environnementale (ISO 14001), Bell cherche continuellement à réduire l'empreinte environnementale de ses activités, que ce soit dans ses réseaux, son

infrastructure en matière de technologie de l'information (TI), ses immeubles ou son parc de véhicules. En 2016, nous avons réalisé des progrès à plusieurs égards, notamment en réduisant la consommation d'électricité d'environ 26 gigawattheures et en produisant environ 450 000 kilowattheures (kWh) d'énergie renouvelable provenant de sources d'énergie solaire et éolienne. Nous avons également réduit la consommation de carburant d'environ 3 millions de litres, surtout en raison de notre investissement dans plus de 1 000 nouveaux véhicules offrant un meilleur rendement énergétique et des efforts continus des membres de l'équipe pour réduire la marche au ralenti des moteurs.

1.4 Stratégie relative aux marchés financiers

Nous cherchons à procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à la croissance constante du dividende. Cet objectif s'appuie sur la croissance continue des flux de trésorerie disponibles, un niveau soutenu d'investissements constants dans l'entreprise, un solide bilan et des notations élevées.

Croissance du dividende et politique de distribution

Croissance du dividende

+ 97 %

depuis le T4 2008

Hausse du dividende en 2017

+ 5,1 %

à 2,87 \$ par action ordinaire

Politique de distribution de dividendes

65 % à 75 %

des flux de trésorerie disponibles

Le 2 février 2017, nous avons annoncé une augmentation de 5,1%, ou 14 cents, du dividende annualisé payable sur les actions ordinaires de BCE en 2017, qui passe à 2,87 \$ par action, contre 2,73 \$ par action en 2016, à compter du dividende trimestriel payable le 15 avril 2017. Il s'agit de la 13^e augmentation du dividende par action ordinaire annuel de BCE depuis le quatrième trimestre de 2008, représentant une majoration de 97 %.

La hausse du dividende pour 2017 est conforme à la politique de dividendes sur actions ordinaires de BCE, qui prévoit un ratio de distribution cible entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles. Notre objectif consiste à assurer la croissance du dividende tout en maintenant notre ratio de distribution⁽¹⁾ à l'intérieur de la fourchette cible et l'équilibre entre nos priorités stratégiques. La politique de distribution de dividendes de BCE

et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE (conseil de BCE ou conseil) et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de dividendes de BCE sera maintenue ni que les dividendes seront majorés ou que des dividendes seront déclarés.

Nous avons établi une solide corrélation entre les intérêts des actionnaires et ceux des membres de la direction au moyen du régime d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres à l'intention de ces derniers. L'acquisition des droits au titre des unités d'actions liées au rendement dépend de la réalisation de notre politique sur la croissance du dividende, tandis que les options sur actions reflètent notre objectif d'augmenter le cours de l'action pour nos actionnaires.

Pratiques
exemplaires
adoptées par
BCE
relatives à la
rémunération
de la haute
direction

- Exigences strictes en matière d'avoir en actions;
- accent mis sur la rémunération à risque pour les membres de la haute direction;
- politique en cas de changement de contrôle à double condition;
- politique anticouverture à l'égard de l'avoir en actions et de la rémunération incitative;
- dispositions relatives à la récupération s'appliquant au président et chef de la direction, à tous les vice-présidents exécutifs ainsi qu'à tous les titulaires d'options;
- limites relatives aux paiements des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction et des primes annuelles, ainsi que des primes des régimes d'intéressement à moyen et à long terme;
- critères d'acquisition entièrement alignés sur les intérêts des actionnaires.

Utilisation de la trésorerie excédentaire⁽²⁾

La politique de distribution de dividendes permet à BCE de conserver une trésorerie excédentaire abondante. Conformément à notre objectif relatif aux marchés financiers, qui est de procurer aux actionnaires des rendements durables grâce à la croissance du dividende, tout en maintenant un niveau approprié de dépenses d'investissement, des notations élevées et une souplesse financière considérable, nous redistribuons la trésorerie excédentaire de manière équilibrée.

La trésorerie excédentaire est utilisée aux fins suivantes, entre autres :

- les cotisations volontaires aux régimes de retraite à prestations définies (PD) de BCE pour améliorer la situation de capitalisation des régimes et aider à réduire la volatilité des besoins de financement futurs;

- le financement des acquisitions et des investissements stratégiques (notamment les acquisitions de spectre des services sans fil) pour soutenir la croissance de notre entreprise;
- la réduction de la dette;
- le rachat d'actions dans le cadre des offres publiques de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités.

En 2016, la trésorerie excédentaire de BCE de 921 millions \$, en hausse de 11,0 % par rapport à 830 millions \$ en 2015, a été affectée à une cotisation volontaire aux régimes de retraite PD de BCE, à l'expansion à l'échelle nationale de TMN par Bell Média et à diverses acquisitions à l'appui de nos impératifs stratégiques, notamment Q9.

(1) Le terme ratio de distribution est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution, pour des renseignements supplémentaires.

(2) Les flux de trésorerie disponibles moins les dividendes payés sur les actions ordinaires.

Rendement total procuré aux actionnaires

Rendement total procuré
aux actionnaires sur cinq ans ⁽¹⁾

+75,2 %

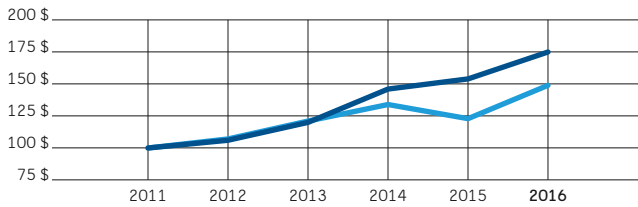
de 2012 à 2016

Rendement total procuré
aux actionnaires sur un an ⁽¹⁾

+13,7 %

en 2016

Valeur totale cumulative sur cinq ans d'un placement de 100 \$ ⁽²⁾
DU 31 DÉCEMBRE 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2016



Ce graphique compare la variation annuelle du rendement total annuel cumulé procuré aux actionnaires par les actions ordinaires de BCE au rendement total annuel cumulé de l'indice composé S&P/TSX ⁽³⁾ pour la période de cinq ans close le 31 décembre 2016, en supposant que la valeur initiale du placement était de 100 \$ le 31 décembre 2011 et que tous les dividendes trimestriels subséquents ont été réinvestis.

■ Actions ordinaires de BCE ■ Indice composé S&P/TSX

(1) Correspond à la variation du cours des actions ordinaires de BCE au cours d'une période donnée, plus les dividendes par action ordinaire de BCE réinvestis divisés par le cours des actions ordinaires de BCE au début de la période.

(2) Est établie en fonction du cours des actions ordinaires de BCE à la TSX et suppose que les dividendes ont été réinvestis.

(3) À titre de principal indice du marché canadien des actions, l'indice composé S&P/TSX est le principal indicateur par rapport auquel évaluer le rendement total procuré par action ordinaire aux actionnaires pour les sociétés canadiennes dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX.

Robuste structure du capital

Le bilan de BCE est appuyé par une liquidité substantielle et des notations élevées, ce qui procure à la société de bonnes assises financières et une grande souplesse financière. La situation de BCE est confortable : une structure d'échéances de la dette à long terme intéressante et des exigences minimales de remboursement des débetures à moyen terme (MTN). Nous surveillons continuellement les marchés financiers pour saisir des occasions de réduire davantage le coût d'émission de nos titres d'emprunt et notre

coût du capital. Nous nous efforçons de gérer de façon proactive le risque financier découlant du risque de change relatif à nos achats libellés en dollars américains, le risque sur capitaux propres découlant des régimes d'intéressement à long terme fondé sur des titres de capitaux propres de BCE, ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de change associés à nos différents instruments d'emprunt. Nous cherchons également à maintenir des notations de première qualité avec des perspectives stables.

STRUCTURE D'ÉCHÉANCES DE LA DETTE À LONG TERME INTÉRESSANTE

- Durée moyenne des débetures MTN de Bell Canada : 9,4 ans;
- coût moyen après impôt des débetures MTN : 3,33 %;
- débetures MTN de 350 millions \$ à 2 225 millions \$ venant à échéance annuellement au cours des cinq prochaines années.

SITUATION DE TRÉSORERIE SOLIDE

- Montant de 0,9 milliard \$ pouvant être prélevé de nos facilités de crédit engagées pluriannuelles de 3,5 milliards \$;
- capacité disponible de titrisation des débiteurs de 500 millions \$;
- trésorerie et équivalents de trésorerie en caisse de 853 millions \$ à la fin de 2016.

PROFIL DE CRÉDIT DE PREMIÈRE QUALITÉ

- Notation de la dette à long terme de BBB (élevée) par DBRS Limited (DBRS), de Baa1 par Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et de BBB+ par Standard & Poor's Ratings Services (Canada) (S&P), toutes avec des perspectives stables.

Le montant engagé au titre des facilités de crédit engagées non garanties de Bell Canada a été augmenté, passant de 3,0 milliards \$ à 3,5 milliards \$ en décembre 2016, ce qui nous confère une plus grande souplesse financière.

Bell Canada a réussi à accéder aux marchés financiers en février 2016 et en août 2016 pour recueillir un produit brut combiné totalisant 2,25 milliards \$ de l'émission de débetures MTN d'une durée de dix ans et d'une durée de cinq ans. L'émission de débetures MTN d'une durée de dix ans et d'une durée de cinq ans d'août 2016, à des taux d'intérêt annuels de 2,9 % et de 2,0 %, respectivement, représente le plus bas taux d'intérêt jamais versé par Bell Canada sur une émission de débetures MTN, réduisant notre coût après impôt des emprunts sous forme de débetures en circulation à 3,33 %

(4,56 % avant impôt). Le produit net des émissions de 2016 a été affecté au remboursement de débetures MTN ainsi qu'au financement de l'acquisition de Q9 et aux fins générales de l'entreprise.

En septembre 2016, Bell Canada a renouvelé son programme de débetures MTN, qui lui permet d'offrir de temps à autre jusqu'à 4 milliards \$ de débetures MTN d'ici le 20 octobre 2018. Ces débetures MTN sont totalement et inconditionnellement garanties par BCE. Conformément à ce qui s'est fait dans le passé, le programme de débetures MTN a été renouvelé afin de permettre à Bell Canada de continuer de profiter d'une souplesse financière et d'un accès efficace aux marchés financiers du Canada et des États-Unis.

Par suite du financement d'un certain nombre d'acquisitions stratégiques réalisées depuis 2010, notamment CTV Inc., Astral Media inc. (Astral), MLSE, Bell Aliant Inc. et Q9, de la démarche de Bell Média en vue d'élargir son service TMN pour en faire un service national de télé payante et de devenir l'exploitant exclusif de HBO Canada, des cotisations volontaires versées aux régimes de retraite pour diminuer le déficit de solvabilité de nos régimes, de l'acquisition de spectre pour les services sans fil ainsi que de la dette supplémentaire prise en charge par suite de la privatisation de Bell Aliant Inc., notre ratio de levier financier net⁽¹⁾, comme il est présenté dans le tableau ci-après, a augmenté à un niveau supérieur à la limite de notre fourchette cible de 1,75 à 2,25 fois le BAIIA ajusté. Ce ratio devrait s'améliorer avec le temps et revenir au niveau de la fourchette cible du ratio de levier financier net grâce à la croissance des flux de trésorerie disponibles et à l'application d'une tranche de la trésorerie excédentaire à la réduction de la dette de BCE.

(1) Les termes dette nette, ratio de levier financier net et ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter la section 10.2. Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Dette nette, Ratio de levier financier net et Ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette, pour des renseignements supplémentaires.

Étant donné que notre coût après impôt des emprunts est faible, en raison de la baisse constante des taux d'intérêt ces dernières années, notre ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette⁽¹⁾ s'est élevé à un niveau sans précédent depuis 2010, soit de 9,31 fois le BAIIA ajusté. Ce niveau est considérablement supérieur à notre fourchette cible de plus de 7,5 fois le BAIIA ajusté, ce qui augure bien pour nos coûts du service de la dette et nous offre une protection contre la volatilité des taux d'intérêt dans un avenir prévisible.

RATIOS DE BCE EN MATIÈRE DE CRÉDIT	RATIO CIBLE INTERNE	31 DÉCEMBRE 2016
Ratio de levier financier net	1,75 à 2,25	2,57
Ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette	> 7,5	9,31

1.5 Gouvernance d'entreprise et gestion du risque

Philosophie en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil de BCE et la direction sont d'avis que la mise en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise favorise la réalisation de résultats exceptionnels pour ce qui est de créer et de maintenir de la valeur pour les actionnaires. C'est pourquoi nous cherchons continuellement à consolider notre position de chef de file en matière de gouvernance et d'éthique d'entreprise en adoptant les meilleures pratiques et en faisant preuve de transparence et de responsabilité envers nos actionnaires.

Voici quelques-uns de nos principaux points forts en matière de gouvernance et des mesures clés que nous avons prises à ce sujet, à l'appui de notre philosophie en matière de gouvernance :

- séparation des rôles du président du conseil et du chef de la direction;
- critères d'indépendance des administrateurs;
- comité d'audit, comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) et comité de gouvernance du conseil composés d'administrateurs indépendants;

- évaluations annuelles de l'efficacité et de la performance des administrateurs;
- informations continuellement transmises aux comités du conseil concernant les programmes d'éthique et la surveillance de nos politiques, et ce, à l'échelle de BCE;
- lignes directrices sur l'actionnariat des administrateurs et des membres de la haute direction;
- programmes de rémunération de la haute direction liés à la capacité de BCE d'augmenter le dividende par action ordinaire.

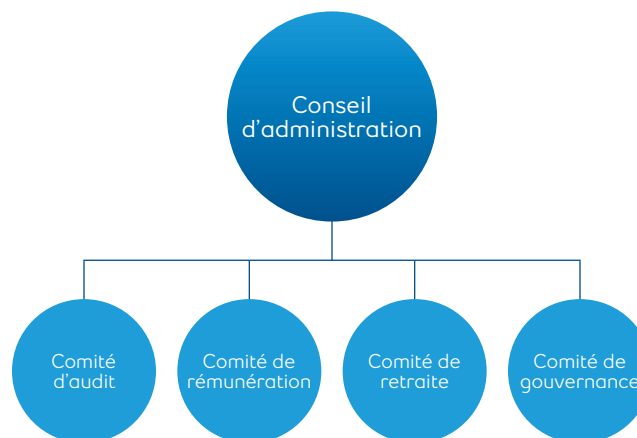
Pour obtenir plus de détails, se reporter au plus récent document *Avis d'assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de procuration de la direction de BCE* (circulaire de procuration), déposé auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponible à sedar.com) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à sec.gov) et disponible sur le site Web de BCE, à BCE.ca.

Cadre de gouvernance sur les risques

SURVEILLANCE EXERCÉE PAR LE CONSEIL

Tous les membres du conseil de BCE ont la responsabilité d'identifier et de surveiller les principaux risques auxquels nos activités sont exposées et de chercher à assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Ces processus ont pour objectif de réduire les risques, et non de les éliminer. Par risque, on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. Le conseil assume une responsabilité pleine et entière à l'égard du risque; toutefois, il délègue la responsabilité de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités du conseil afin de veiller à ce que ces risques soient traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées. Les comités doivent tenir le conseil informé dans le cours normal des affaires.

L'information sur les risques est analysée par le conseil ou les comités pertinents tout au long de l'année, et les leaders d'affaires présentent des mises à jour périodiques au fur et à mesure qu'ils mettent en œuvre les stratégies d'affaires et les activités liées aux risques et à leur réduction.



- Le comité d'audit est responsable de surveiller la présentation de notre information financière et de veiller à ce que des processus de gestion des risques appropriés soient en place dans l'ensemble de l'entreprise. Dans le cadre de ses activités de gestion des risques, le comité d'audit examine les rapports sur les risques de l'entreprise et s'assure que la responsabilité à l'égard de chaque risque principal est attribuée en bonne et due forme à un comité du conseil ou à l'ensemble du conseil, s'il y a lieu. En outre, le comité d'audit prend régulièrement en considération les risques qui ont trait à la présentation de l'information financière, aux litiges, à la performance de l'infrastructure critique, à la sécurité de l'information, à la cybersécurité et à la sécurité physique, à l'indépendance journalistique, à la confidentialité et à la gestion des dossiers, à la continuité des affaires et à l'environnement.
- Le comité de rémunération surveille les risques qui ont trait à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux pratiques en matière de santé et sécurité.
- Le comité de gouvernance aide le conseil à élaborer et à mettre en œuvre les lignes directrices de BCE en matière de gouvernance et à déterminer la composition du conseil et de ses comités. Le comité de gouvernance doit également s'occuper de la surveillance de questions comme les politiques de l'entreprise relativement à la conduite des affaires, à l'éthique et à la communication de l'information importante.
- Le comité de la caisse de retraite (comité de retraite) a le mandat de surveiller les risques associés à la caisse de retraite.

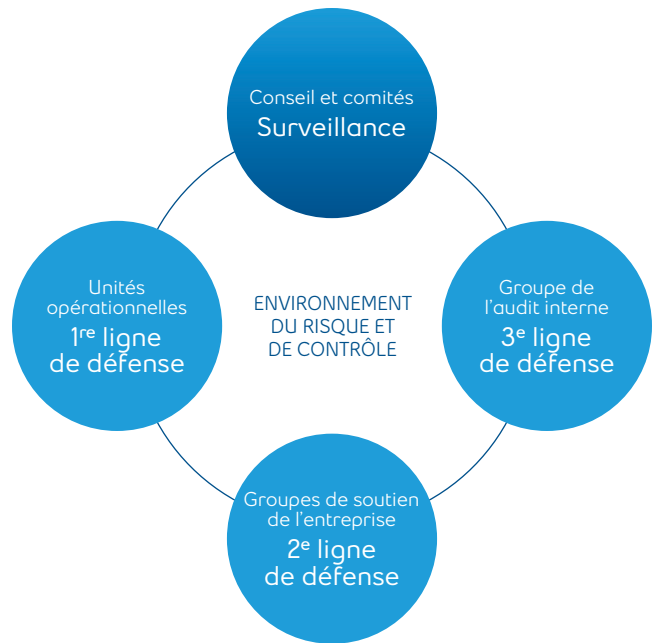
CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques est solidement implantée chez BCE, et le conseil ainsi que le président et chef de la direction font tout ce qu'ils peuvent pour la faire rayonner à tous les niveaux de l'entreprise. Elle marque de son empreinte les activités quotidiennes et est indissociable de la structure et des principes opérationnels orientant la réalisation des impératifs stratégiques de l'entreprise.

Le président et chef de la direction, choisi par le conseil, a établi son orientation stratégique au moyen de l'établissement de six impératifs stratégiques et axe la gestion des risques sur les facteurs susceptibles d'influer sur la réalisation de ces impératifs stratégiques. Malgré les défis à relever posés par l'évolution constante de la conjoncture économique et des conditions dans le secteur, si les objectifs stratégiques, les attentes en matière de rendement, la gestion des risques et les principes d'intégrité à respecter dans l'exécution des activités sont clairs, tous les aspects de notre entreprise seront marqués par la rigueur et l'équilibre.

CADRE DE GESTION DES RISQUES

Tandis que le programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil, les unités opérationnelles jouent un rôle primordial dans l'identification et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques. Le groupe d'audit interne offre pour sa part une autre forme d'expertise et de certification en fournissant orientation et appui aux unités opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité d'audit une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques, en accord avec les meilleures pratiques de l'industrie et les recommandations de l'Institute of Internal Auditors.



PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE – GESTION OPÉRATIONNELLE

La première ligne désigne les dirigeants de nos unités opérationnelles (Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média), qui doivent comprendre les activités de manière approfondie ainsi que les résultats financiers qui les sous-tendent. Des examens de la performance opérationnelle, auxquels prennent part les dirigeants et cadres supérieurs de l'entreprise, sont régulièrement effectués. Rigoureux et précis, ce processus est également fermement axé sur les objectifs de performance, ce qui favorise la reddition de comptes et la transparence, à l'appui de nos pratiques en matière de gestion des risques.

Lorsque des risques surgissent dans l'environnement commercial, nous en discutons avec diverses instances bien établies pour bien cerner les tenants et les aboutissants et tenter de voir si ces risques sont susceptibles de toucher notre entreprise. Les dirigeants et les cadres supérieurs jouent un rôle indispensable en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation, à l'atténuation et à la communication des risques à tous les niveaux. La présentation des risques proprement dite s'effectue lors de séances de planification stratégique, de présentations par les dirigeants au conseil ainsi que par les canaux officiels de communication de l'information sur les risques utilisés par le conseil et le comité d'audit tout au long de l'année.

Il incombe également aux dirigeants de maintenir des contrôles internes efficaces et de mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et de contrôle quotidiennement. Chaque unité opérationnelle élabore ses propres contrôles et procédures répondant aux besoins de son contexte opérationnel particulier.

DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPES DE SOUTIEN DE L'ENTREPRISE

BCE est une très grande entreprise : elle compte environ 48 000 employés et de multiples unités d'affaires et elle est exposée à de nombreux risques qui changent continuellement sous l'effet de divers facteurs internes et externes. Dans le contexte d'une grande entreprise, il est normal que la gestion de certaines fonctions soit centralisée afin d'assurer l'efficacité, les économies d'échelle et l'uniformité. La première ligne de défense joue un rôle souvent capital pour ce qui est de l'identification et de la gestion des risques d'entreprise; dans de nombreux cas, les dirigeants des unités opérationnelles travaillent en collaboration avec les groupes de soutien de l'entreprise et s'en remettent à ces derniers. Ces groupes, qui constituent la deuxième ligne de défense, comprennent les Finances, la Sûreté de l'entreprise et la Gestion des risques de l'entreprise, ainsi que d'autres groupes comme les Affaires réglementaires, la Responsabilité d'entreprise, les Ressources humaines, l'Immobilier et l'Approvisionnement.

Groupe des Finances : le groupe des Finances de BCE joue un rôle décisif en ce qui a trait à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques au moyen de différentes activités, notamment la gestion de la performance financière, la présentation de l'information financière externe, la gestion des régimes de retraite, la gestion du capital et les pratiques de surveillance et de mise en œuvre dans le cadre de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et des lois canadiennes similaires sur les valeurs mobilières, ce qui comprend l'établissement et l'application d'un contrôle interne approprié à l'égard de l'information financière. BCE a établi et applique des contrôles et procédures de communication de l'information pour s'assurer que l'information qu'elle communique au public, notamment ses risques d'entreprise, est adéquatement enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus. Pour des renseignements supplémentaires sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de BCE, se reporter à la circulaire de procuration et à la section 10.3, *Efficacité des contrôles internes*, du présent rapport de gestion.

Groupe Sûreté de l'entreprise : ce groupe est responsable de tous les aspects de la sûreté, ce qui exige d'avoir une connaissance approfondie de l'entreprise, du contexte des risques et de l'environnement des parties prenantes externes. S'appuyant sur ces connaissances, le groupe Sûreté de l'entreprise établit les normes de performance à respecter dans l'ensemble de l'organisation, en formulant des politiques en matière de sécurité et en surveillant de près la façon dont l'entreprise les applique. Dans des domaines où il y a des risques élevés et en émergence, comme la cybersécurité, le groupe Sûreté de l'entreprise mobilise son expérience et ses compétences et, avec le concours des unités opérationnelles, établit des stratégies afin d'atténuer les risques pour l'entreprise.

Groupe Gestion des risques de l'entreprise : ce groupe travaille en collaboration avec l'ensemble de la société pour recueillir de l'information et faire rapport sur l'évaluation que fait l'entreprise des principaux risques auxquels elle est confrontée. Une fois par année, les membres de la direction participent à un sondage sur les risques qui constitue un important point de référence dans le cadre du processus global d'évaluation des risques.

En plus des activités décrites ci-dessus, la deuxième ligne de défense sert à établir et à faire fonctionner les mécanismes de surveillance axés sur des secteurs de risque pertinents ainsi qu'à resserrer les liens entre la première et la deuxième ligne de défense. De cette manière, on s'assure de bien comprendre les risques émergents, leur pertinence pour l'entreprise et les plans d'atténuation proposés. Afin de coordonner davantage les efforts mis en œuvre par la première et la deuxième ligne de défense, BCE a mis sur pied le Comité de surveillance de la sûreté, de l'environnement et de la santé et sécurité (SESS). Un nombre important des plus hauts dirigeants de BCE siègent à ce comité, dont le mandat est de surveiller les risques et les possibilités stratégiques de BCE en matière de sûreté (y compris la cybersécurité), d'environnement et de santé et sécurité. Ce comité interfonctionnel cherche à s'assurer que tous les risques pertinents sont adéquatement identifiés et que les mesures d'atténuation sont bien intégrées dans l'entreprise, avec la mise en place des ressources suffisantes pour les appuyer.

TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE – GROUPE DE L'AUDIT INTERNE

L'audit interne, un volet du système global d'information de gestion et de contrôle, doit assumer le rôle d'un organe d'évaluation indépendant. Son mandat est de présenter au comité d'audit et à la direction un portrait objectif du contexte des risques et de l'environnement de contrôle de l'entreprise afin d'aider la direction à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les impératifs stratégiques de BCE et d'assurer une présence en matière d'audit dans l'ensemble de l'entreprise de BCE et de ses filiales.

2 Impératifs stratégiques

Notre succès s'appuie sur l'exécution résolue, par l'équipe de BCE, des six impératifs stratégiques qui sous-tendent notre but : que nous soyons reconnus par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

2.1 Accélérer le sans-fil



Notre objectif est de générer la croissance rentable du secteur Services sans fil de Bell en misant sur l'acquisition et la fidélisation d'abonnés des services postpayés, en maximisant le produit moyen par utilisateur (PMU) par la recherche ciblée d'abonnés des téléphones intelligents haut de gamme, dans tous les marchés géographiques dans lesquels nous exerçons des activités, en tirant parti de nos réseaux sans fil et en maintenant notre position de chef de file en matière d'appareils et de contenu mobile pour faire augmenter le taux de pénétration et d'utilisation des services de données sans fil.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016

- Nous avons acquis 35 % et 37 % du total des nouvelles activations brutes et nettes de services postpayés, respectivement, enregistrées par les trois entreprises nationales de services sans fil, tout en réalisant une croissance de premier plan de 5,7 % des produits tirés des services, de 3,8 % du PMU et de 6,2 % du BAIIA ajusté.
- Nous avons accru notre clientèle d'utilisateurs de téléphones intelligents à la fin de 2016, la portant à 83 % du total de nos abonnés des services postpayés, en hausse contre 78 % à la fin de 2015.
- Nous avons accru notre clientèle d'abonnés des services postpayés sur notre réseau LTE, la portant à 81 % du total de nos abonnés des services postpayés, en hausse contre 68 % à la fin de 2015.
- Nous avons étoffé notre gamme de téléphones intelligents et de tablettes avec l'ajout de 30 nouveaux appareils, notamment le iPhone 7 et le iPhone 7 Plus d'Apple, le Samsung Galaxy S7 et le Samsung Galaxy S7 Edge, le Pixel et le Pixel XL de Google et le LG G5, accroissant ainsi notre vaste gamme d'appareils liés aux réseaux 4G LTE et LTE-A.
- Nous avons lancé la technologie VoLTE en Ontario, dans le Canada atlantique, dans certaines régions au Québec et en Colombie-Britannique, à Yellowknife et à Whitehorse pour les clients de Bell dotés de téléphones intelligents compatibles. Les services VoLTE permettent un établissement d'appels plus rapide, une qualité de la voix HD et la capacité de passer de l'option vocale à l'option vidéo pendant un appel.
- Nous avons lancé l'option d'itinérance internationale Voyagez mieux, offrant aux clients des tarifs spéciaux lorsqu'ils sont en voyage, des appels et des textos illimités ainsi que 100 mégaoctets (Mo) de données supplémentaires réservées à 10 \$ par jour dans plus de 110 destinations en Europe, en Amérique, en Asie, au Moyen-Orient, en Australie et en Afrique du Sud.

- Nous avons lancé une nouvelle gamme de produits et de services de soutien qui rendent les communications mobiles plus accessibles aux clients ayant des troubles de la parole ou des déficiences cognitives, physiques, auditives ou visuelles, notamment les téléphones intelligents Doro 824 et 824 C pour les clients ayant des besoins modérés en raison de déficiences visuelles, l'application lecteur d'écran Mobile Accessibility pour aider les utilisateurs aveugles et malvoyants, et le Tecla, développé par Komodo, un appareil mains libres portable qui permet aux clients à mobilité réduite au niveau du tronc d'utiliser facilement des téléphones intelligents et des tablettes sans toucher l'écran.

POINTS DE MIRE EN 2017

- Faire croître, de manière rentable, notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil, tout en maintenant le rythme en ce qui a trait à la part du marché des activations d'abonnés des services postpayés pour les entreprises titulaires.
- Continuer de faire augmenter le PMU.
- Offrir en temps opportun les derniers modèles de combinés et d'appareils afin de permettre aux clients de profiter des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants ainsi que de l'accélération des vitesses de transmission pour optimiser l'utilisation de nos services.
- Continuer de faire augmenter le nombre d'abonnés dotés d'un téléphone intelligent au sein de notre clientèle des services postpayés utilisant nos réseaux 4G LTE et LTE-A.
- Favoriser l'expansion des zones de couverture de la technologie VoLTE et accentuer le déploiement pour de plus nombreux appareils.
- Accélérer la génération de nouvelles sources de produits en continuant d'accroître la commercialisation de services et d'applications d'IdO.

2.2 Tirer meilleur parti du sur-fil



Notre priorité est de tirer parti de nos services de télé et Internet sur fibre pour concevoir des offres intéressantes de services résidentiels qui accroissent les ventes des forfaits de produits groupés et améliorent la satisfaction et la fidélisation de la clientèle. Ces nouveaux services contribuent à la transformation en cours de la composition de nos activités, de moins en moins orientée vers les services voix filaires traditionnels.

Dans nos marchés d'affaires, nous continuons d'étendre nos réseaux à large bande et de fournir une meilleure prestation de solutions intégrées aux entreprises canadiennes, tout en poursuivant la transformation de notre entreprise, délaissant notre rôle de fournisseur de services réseau traditionnels pour endosser celui de fournisseur de services d'hébergement de données, d'informatique en nuage et de services gérés totalement intégrés.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016

- Nous avons maintenu notre position de plus important fournisseur de services de télé du Canada, notre clientèle se chiffrant à 2 744 909 abonnés, et nous avons augmenté le nombre total de nos abonnés de la télé IP de 13,1 %, le portant à 1 337 944.
- Nous avons fortifié notre position de premier fournisseur de services Internet (FSI) du Canada grâce à une clientèle d'abonnés d'Internet haute vitesse de 3 476 562, en hausse de 1,9 % par rapport à 2015.
- Nous avons augmenté de 4 % le taux de pénétration des forfaits multiproduits par foyer – services de télé, Internet et de téléphonie – par rapport à 2015, grâce à notre service de télé IP, qui a permis de générer des tarifs plus élevés pour les ventes complémentaires des services de téléphonie et Internet, 74 % de l'ensemble des nouveaux abonnés de la télé IP optant pour trois produits.
- Nous avons maintenu notre position de chef de file canadien dans les communications à large bande avec les produits les plus évolués pour la maison et l'innovation continue des services de télé IP et Internet.
 - Nous avons lancé la passerelle résidentielle Borne universelle 3000, qui offre le service Wi-Fi à domicile le plus puissant; elle est dotée de 12 antennes, d'un débit total allant jusqu'à 1 gigabit (Gb), de la commutation de voies automatique qui réduit les interférences, de la technologie tribande qui permet de relier plusieurs appareils en même temps, ainsi que d'une pile de secours permettant aux clients d'utiliser leur service Internet Fibe pendant quatre heures en cas de panne de courant.
 - Nous avons lancé l'enregistreur Partout chez vous 4K sans fil donnant accès au premier service de télé IP entièrement sans fil au monde, lequel offre la possibilité de déplacer facilement le service Télé Fibe n'importe où dans la maison et une qualité d'image 4K exceptionnelle avec quatre fois plus de détails qu'une image en HD intégrale, jusqu'à 150 heures de capacité d'enregistrement 4K, et qui est aussi doté d'une télécommande Bluetooth permettant l'installation dissimulée de l'enregistreur.
 - Nous sommes devenus le premier fournisseur de services de télé au Canada à intégrer l'accès à Netflix dans l'enregistreur Partout chez vous 4K.
 - Nous sommes devenus le premier fournisseur de services de télé au Canada à offrir le service télé sur Apple TV, permettant de regarder jusqu'à 450 chaînes en direct et sur demande et d'avoir accès aux fonctions uniques du service Télé Fibe comme « Tendances », qui indique les émissions les plus regardées. La fonction d'enregistrement et la possibilité de mettre sur pause ou de rejouer le contenu en direct seront offertes plus tard en 2017.
- Bell Télé Fibe a été désigné comme le service de télé le plus évolué du Canada⁽¹⁾.
- Le service Bell Internet Fibe appuyé sur la technologie de la fibre jusqu'au domicile (FTTH) arrive en tête parmi les fournisseurs Internet canadiens, dépassant les vitesses de téléchargement annoncées par une plus grande marge que ses concurrents⁽²⁾.
- Nous avons lancé le service Internet résidentiel Virgin en Ontario et au Québec.
- Nous avons acquis Q9, un exploitant de centres de données de Toronto qui fournit des solutions d'hébergement et d'autres solutions de données imparties aux clients d'entreprises et gouvernementaux canadiens, renforçant notre capacité à faire concurrence aux fournisseurs nationaux et internationaux dans le secteur en croissance des services de données impartis.
- Nous avons lancé le service Bell Connexion totale pour les petites entreprises de l'Ontario et du Québec, offrant un éventail de services évolués de messagerie et de communications unifiées tant sur les réseaux de fibre à large bande que sur les réseaux mobiles LTE.
- Nous avons formé un partenariat avec IBM Canada Limitée (IBM) pour élargir la portée des services d'informatique en nuage accessibles au moyen de notre service Solution d'affaires en nuage de Bell. Ce partenariat permet aux entreprises de partout au Canada d'accéder au service Nuage IBM au moyen d'une connexion privée sécurisée haute vitesse de Bell, ce qui simplifie la manière dont les clients adoptent et développent leurs nuages hybrides.

POINTS DE MIRE EN 2017

- Continuer d'améliorer notre service de télé IP avec des fonctions plus évoluées.
 - Rendre Bell Télé Fibe disponible à titre de service de télé autonome.
- Accroître notre clientèle totale et notre part du marché des services de télé et Internet de manière rentable.
- Réduire la baisse du total des pertes nettes des services sur fil résidentiels.
- Faire augmenter le PMU des services résidentiels, par foyer, en augmentant le taux de pénétration des forfaits multiproduits par foyer.
- Accroître notre part du portefeuille des grandes entreprises clientes en misant davantage sur la croissance au chapitre des solutions d'affaires et des services de connectivité.
- Augmenter le nombre de nouvelles relations clients nettes pour ce qui est des moyennes et des grandes entreprises et réduire les pertes de clients des petites entreprises.

(1) Nielsen Consumer Insights (juin 2016)

(2) Rapport du CRTC sur la performance des services Internet (septembre 2016)

2.3 Investir dans les réseaux et les services large bande



Nous investissons dans les plateformes à large bande sur fil et sans fil pour offrir les services sans fil, de télé, Internet et IP les plus évolués possible, pour soutenir la croissance continue de notre clientèle d'abonnés et des services de données dans toutes nos gammes de produits résidentiels ainsi que pour répondre aux besoins de notre clientèle d'abonnés du marché d'affaires.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016

- Nous avons procédé à l'expansion de notre réseau sans fil 4G LTE afin de couvrir 97 % de la population de l'ensemble du pays.
- Nous avons poursuivi le lancement de notre réseau sans fil LTE-A bibande, qui fournit le service à 73 % de la population canadienne à des vitesses de transmission de données pouvant atteindre 260 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 Mbps à 74 Mbps). De plus, un service sans fil LTE-A tribande, rendu possible par la combinaison des bandes de spectre des services de communications personnelles (SCP), des SSFE-1 et de 700 MHz, à des vitesses de transmission de données mobiles pouvant atteindre 335 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 Mbps à 100 Mbps) a été lancé dans plusieurs villes et zones, notamment à Halifax, Fredericton, Moncton, Saint John, Sydney, St. John's, Toronto, Hamilton, Oakville, London, Kitchener-Waterloo, Niagara Falls, Muskoka Lakes, Sudbury, Sarnia, Trois-Rivières et Chicoutimi.
- Le réseau sans fil 4G LTE de Bell a été classé au rang de réseau LTE mobile le plus rapide du Canada par PCMag.
- Selon Nielsen Consumer Insights, plus de Canadiens choisissent Bell comme ayant le meilleur réseau mobile au Canada.
- Nous avons mené les premiers essais de la technologie mobile de cinquième génération (5G) au Canada en collaboration avec Nokia Corporation, misant sur les fréquences dans la bande

de 73 gigahertz (GHz) pour atteindre de manière continue des vitesses de transmission plus de 6 fois plus rapides que les vitesses actuelles sur le réseau mobile 4G offert au Canada.

- Nous avons continué d'étendre la zone de couverture de notre réseau de fibre à large bande FTTP dans les collectivités partout en Ontario, au Québec et dans le Canada atlantique, rejoignant environ 2,9 millions de foyers et d'entreprises. Le réseau FTTP offre des vitesses allant jusqu'à 1 Gbps.

POINTS DE MIRE EN 2017

- Favoriser l'expansion de la couverture du réseau de fibre à large bande FTTP pour couvrir environ 3,5 millions d'emplacements.
- Achever la construction de notre réseau sans fil 4G LTE pour couvrir 99 % de la population canadienne et gérer la capacité du réseau sans fil.
- Favoriser l'expansion de la couverture du service LTE-A pour atteindre environ 83 % de la population canadienne.
- Accroître les vitesses du service LTE-A jusqu'à 560 Mbps dans des zones choisies avec l'agrégation de quatre porteuses (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 41 Mbps à 166 Mbps).
- Intensifier le déploiement de la technologie des petites cellules ainsi que la couverture à l'intérieur des immeubles pour accroître la densification urbaine.

2.4 Accroître notre leadership dans les médias



Nous nous efforçons de diffuser un contenu de premier plan en matière de sports, de nouvelles, de divertissement et d'économie, sur tous les écrans et toutes les plateformes, pour agrandir l'auditoire. De plus, nous créons une part plus importante de notre propre contenu, de telle manière que notre programmation et notre couverture des événements survenant au pays et ailleurs dans le monde soient le reflet des attitudes, des opinions, des valeurs ainsi que de l'immense potentiel de créativité artistique canadiens. Nous prévoyons également lancer de nouveaux services à l'appui d'autres sources de produits.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016

- Nous avons maintenu CTV au premier rang des réseaux au Canada pour une 15^e année consécutive, CTV qui demeure en tête avec la majorité des 20 émissions les plus regardées par les téléspectateurs à l'échelle nationale dans toutes les principales catégories démographiques.
- Nous avons lancé le service TMN en tant que service national de télé payante et sommes devenus l'exploitant exclusif de HBO Canada.
- Nous avons lancé CraveTV à titre de produit autonome offert directement à tous les Canadiens abonnés d'Internet. Nous avons continué d'accroître le nombre de téléspectateurs et de soutenir l'adoption de notre service de vidéo en continu, dépassant le million d'abonnés en 2016.
- Depuis le 24 octobre 2016, les nouvelles émissions ainsi que les émissions ayant repris l'antenne de SHOWTIME ont été diffusées sur CraveTV en même temps que l'ont été les premières aux États-Unis, soutenant la programmation originale exclusive sur CraveTV.

- Nous avons assuré la diffusion en continu de la toute première série originale sur CraveTV, LETTERKENNY, qui a obtenu les meilleures cotes d'écoute pour une première saison parmi toutes les séries de CraveTV depuis le lancement du service en 2014 et a éclipsé son propre record établi à la saison 1 avec le lancement de la saison 2 le jour de Noël.
- Nous avons conclu une entente avec MGM visant l'octroi des droits de licence à l'égard du catalogue emblématique James Bond, couvrant plus de 50 ans et avec tous les acteurs ayant incarné l'agent 007.
- Nous avons rendu CraveTV disponible au moyen de la fonctionnalité d'achat In-App intégrée à Apple TV, ce qui permet aux clients de s'abonner directement à partir de leur compte iTunes.
- Nous avons lancé auprès du public iHeartRadio, le service audionumérique connaissant la plus forte croissance en Amérique du Nord, offrant aux Canadiens un accès instantané à l'ensemble des 105 stations de radio de Bell Média au pays et à plus de 100 chaînes en continu de radio numérique à contenu exclusif proposant tous les genres musicaux ainsi qu'une programmation de nouvelles et débats, de sports et d'humour.

- Nous avons accéléré la production et la diffusion en ultrahaute définition (Ultra HD) 4K, avec un nombre croissant d'émissions présentant des événements en direct et des sports en 4K.
- TSN est devenu le premier diffuseur à présenter la télé Ultra HD 4K en direct en Amérique du Nord avec le match du 20 janvier 2016 opposant les Raptors de Toronto aux Celtics de Boston.
- La diffusion par CTV du gala des prix JUNO 2016 était la première transmission en direct d'un gala de remise de prix en 4K en Amérique du Nord.
- Les cinq signaux nationaux TSN ont diffusé en 4K plusieurs matchs des Raptors de Toronto, des Maple Leafs de Toronto et des Sénateurs d'Ottawa, ainsi que le Tournoi des Maîtres et le match final de la saison de l'UEFA Champions League.
- Le gala des prix iHeartRadio MuchMusic Video Awards a été filmé et diffusé en 4K.
- Le service de vidéo en continu de qualité supérieure Discovery GO de Discovery Canada comporte un catalogue croissant de titres offerts en 4K.
- Toutes les nouvelles séries télévisuelles commandées pour les réseaux de Bell Média sont produites en 4K.
- Nous avons prolongé l'entente de diffusion avec l'IIHF jusqu'en 2023. TSN et RDS détiennent les droits multimédias exclusifs du Championnat mondial de hockey sur glace de l'IIHF.
- Nous avons conclu une entente exclusive multtitres et pluriannuelle sur la diffusion en continu avec Warner Bros. International Television pour le marché canadien, qui comprend certaines des émissions les plus regardées sur CraveTV.
- Nous avons enrichi une entente sur les licences avec Viacom International Media Networks afin d'offrir la programmation originale et le catalogue de séries et d'émissions spéciales, scénarisées ou non, de Comedy Central sur de multiples plateformes au Canada, y compris CraveTV.
- Nous avons conclu une entente sur les licences avec CBS Studios International nous accordant les droits exclusifs de diffusion de la nouvelle série STAR TREK au Canada. Le premier épisode sera diffusé sur CTV, puis sur Space pour les autres épisodes, et sera également présenté sur CraveTV.
- Nous avons lancé une chaîne de télé spécialisée dans la cuisine et les styles de vie, avec en vedette la marque Gusto et son catalogue exclusif d'émissions canadiennes originales, toutes en 4K. Gusto présente des émissions sur la cuisine, la décoration intérieure, la mode, les voyages et les styles de vie.

- Nous avons acquis Métromédia CMR Plus Inc. (Métromédia), la filiale d'affichage extérieur de Cogeco Inc., permettant ainsi à Astral Affichage d'accroître ses actifs sur le marché de la publicité dans les transports en commun.
- Astral Affichage a obtenu les droits publicitaires pour les concessions à l'intérieur et à l'extérieur de l'aéroport international Pearson de Toronto, devenant le chef de file au Canada en matière d'affichage aéroportuaire, avec une présence dans six aéroports internationaux canadiens, dont Stanfield à Halifax, Pierre-Elliott-Trudeau à Montréal, Jean-Lesage à Québec, Macdonald-Cartier à Ottawa et l'aéroport international de Vancouver.

POINTS DE MIRE EN 2017

- Maintenir un vaste auditoire et des cotes d'écoute élevées pour toutes les propriétés de télé et de radio.
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé traditionnelle et payante ainsi que des médias et de la radio spécialisés dans les sports.
 - En janvier 2017, nous avons conclu une prolongation de plusieurs années des droits de diffusion pour les médias avec la MLS, faisant de Bell Média le diffuseur anglophone exclusif au Canada de MLS.
- Accroître le nombre de téléspectateurs et soutenir l'adoption de CraveTV, le service de vidéo en continu sur demande.
- Développer les services internes de production et de création de contenu pour la distribution et l'utilisation sur toutes les plateformes et tous les écrans.
- Étoffer le contenu en direct et sur demande au moyen de la gamme de produits Télé Partout.
- Consolider notre position de leader en affichage extérieur au Canada.
 - En janvier 2017, nous avons acquis Cieslok Media Ltd. (Cieslok Media), une entreprise spécialisée dans les panneaux publicitaires extérieurs grand format installés dans les principales zones urbaines, ce qui permet l'intensification de la présence numérique d'Astral Affichage, avec 120 panneaux d'affichage très en vue à Vancouver, à Edmonton, à Calgary et à Montréal, ainsi qu'à Toronto, dont les plus imposants panneaux d'affichage multimédias du Canada sont situés dans le Yonge-Dundas Square.
- Faire prospérer les propriétés de médias francophones.
- Tirer parti des ventes intégrées et des commandites sur plateformes multiples.

2.5 Améliorer le service à la clientèle



Notre objectif est d'améliorer l'expérience globale des clients en misant sur l'efficacité des centres d'appels, en respectant nos engagements relativement aux installations et aux réparations exécutées rapidement, en rehaussant la qualité du réseau et en améliorant les processus visant à simplifier les transactions des clients et les interactions avec nos employés de première ligne et nos outils libre-service. Tous ces éléments nous aideront à nous distinguer de nos concurrents et à fidéliser nos clients dans une perspective à long terme. Nous avons l'intention d'y parvenir en investissant les sommes nécessaires pour améliorer nos services de première ligne, nos réseaux, nos produits et nos canaux de distribution afin d'attirer des clients et de les fidéliser.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016

- Le nombre de plaintes reçues par le Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications (CPRST) au sujet de Bell et de Virgin Mobile Canada (Virgin Mobile) a diminué de 18 % entre le 1^{er} août 2015 et le 31 juillet 2016 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, poursuivant la baisse continue des plaintes au sujet de Bell et de Virgin Mobile depuis juillet 2013.
- Nous avons lancé la fonction « Gérez votre rendez-vous », qui offre aux clients résidentiels un moyen facile de confirmer et de vérifier en ligne les rendez-vous qui leur sont fixés pour le service.
- Nous avons réduit les appels des clients dans nos centres de services de 4 millions en 2016, du fait du plus grand nombre de transactions en libre-service en ligne effectuées par les clients et des améliorations globales dans les activités d'exploitation. Les visites, consultations de rapports (Infoview) et transactions en libre-service en ligne se sont chiffrées à plus de 190 millions, soit une augmentation de 30 millions par rapport à 2015.
- Nous avons réduit le temps d'installation du service Télé Fibe pour les clients utilisant le réseau FTTP de 9 % en 2016 et de 43 % depuis le début de 2012.
- Nous avons enregistré des taux d'exécution du Service Jour même ou lendemain de 88 % en ce qui a trait aux réparations relatives aux services de téléphonie, de télé et Internet.
- Nous avons amélioré le taux de satisfaction des clients à l'égard des techniciens pour les installations et les réparations, le portant à 95 %.

- Nous avons offert des rendez-vous pour les installations dans les deux jours suivant la commande pour 76 % des clients résidentiels, soit une augmentation de près du double depuis 2014.
- Nous avons offert le service de réparation Jour même à 73 % des petites entreprises clientes, qui peuvent maintenant prendre des rendez-vous jusqu'à 16 h pour le service de réparation Jour même.
- Nous avons amélioré les compétences des représentants du service à la clientèle afin de leur permettre de régler un plus grand nombre de problèmes techniques, ce qui élimine à hauteur de 30 % le nombre de demandes acheminées aux services de soutien de deuxième niveau.

POINTS DE MIRE EN 2017

- Continuer d'investir dans des initiatives de service à la clientèle pour réduire la complexité pour tous les clients, notamment en matière de facturation.
- Réduire davantage le volume total d'appels des clients des services sur fil et sans fil dans nos centres d'appels pour les services résidentiels et sans fil.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Assurer une plus grande uniformité de l'expérience client.
- Continuer d'améliorer la personnalisation client.
- Réduire le temps d'installation pour les services fondés sur la technologie FTTP et améliorer la qualité du service.
- Déployer une nouvelle technologie diagnostique permettant d'améliorer les services de dépannage et de surveillance du service pour nos clients.

2.6 Établir une structure de coûts concurrentielle



La maîtrise des coûts est un volet central de notre performance financière. Elle demeure un élément essentiel de notre objectif visant à maintenir les marges, du fait de la poursuite de la diminution des produits tirés des services voix et données filaires traditionnels et de l'orientation continue du portefeuille de produits vers les services de croissance. Nous nous efforçons d'y parvenir en exploitant notre entreprise de la manière la plus rentable possible afin de maximiser notre efficacité opérationnelle et nos gains de productivité.

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016

- Nous avons amélioré la marge du BAIIA ajusté⁽¹⁾ consolidée de BCE de 0,8 point par rapport à 2015.
- Nous avons fait baisser les coûts d'exploitation dans le sur-fil de 2,7 %, contribuant à l'amélioration de la marge du BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell de 0,9 point par rapport à 2015.
- Nous avons réalisé des économies liées à la main-d'œuvre découlant des réductions de personnel effectuées en 2015 chez Bell Média et dans les Services sur fil de Bell.
- Nous avons généré des économies de coûts découlant de l'amélioration continue du service et des économies liées au déploiement de la technologie FTTP.
- Nous avons fait reculer le coût après impôt des emprunts sous forme de débentures MTN de Bell Canada à 3,33 %.

POINTS DE MIRE EN 2017

- Concrétiser des synergies de coûts d'exploitation et de dépenses d'investissement découlant de l'intégration de MTS à la suite de la conclusion de l'acquisition par BCE.
- Générer des économies de coûts découlant des réductions de personnel, de l'amélioration continue du service et des économies liées au déploiement de la technologie FTTP en vue de maintenir la stabilité de la marge du BAIIA ajusté consolidée.

(1) Le terme marge du BAIIA ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – BAIIA ajusté et marge du BAIIA ajusté, pour des renseignements supplémentaires.

3 Objectifs de performance, perspectives, hypothèses et risques

Cette rubrique présente des renseignements sur notre performance par rapport aux objectifs de 2016, sur nos perspectives commerciales et nos hypothèses relatives aux activités d'exploitation, sur une base consolidée, pour 2017 et sur nos principaux risques d'entreprise.

3.1 Performance de 2016 vs objectifs de l'orientation

ORIENTATION FINANCIÈRE	OBJECTIF DE 2016	PERFORMANCE ET RÉSULTATS DE 2016	ATTEINT
Croissance des produits des activités ordinaires	1 % à 3 %	1,0 % Cette croissance a été alimentée par la forte augmentation des produits des activités ordinaires pour les Services sans fil de Bell et Bell Média, de 4,1 % et de 3,6 %, respectivement, atténuée par la diminution de 1,3 % pour les Services sur fil de Bell.	✓
Croissance du BAIIA ajusté	2 % à 4 %	2,8 % Cette croissance reflète l'augmentation du BAIIA ajusté dans nos trois secteurs, découlant de l'effet marqué de l'augmentation des produits tirés des services dans le sans-fil, de 49,2 %, et la croissance des produits tirés des services Internet, de télé IP et de médias, ce qui a largement compensé l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil et des services de données traditionnels. Cette augmentation, combinée au maintien de mesures efficaces de compression des coûts, a donné lieu à une expansion de la marge du BAIIA ajusté à 40,5 %, contre 39,7 % en 2015.	✓
Intensité du capital	Approximativement 17 %	17,4 % BCE a continué de faire des investissements stratégiques dans l'infrastructure de réseaux sur fil et sans fil à large bande, avec des dépenses d'investissement de 3 771 millions \$ en 2016, une augmentation de 4,0 % par rapport à l'exercice précédent. Ces investissements ont fait augmenter le ratio d'intensité du capital à 17,4 % en 2016, contre un ratio de 16,9 % en 2015. Les dépenses d'investissement en 2016 concernaient principalement le déploiement continu de notre réseau de fibre à large bande en vue de brancher un plus grand nombre de foyers et d'entreprises directement, ce qui comprend la construction de l'infrastructure Fibe Gigabit, la poursuite du déploiement de nos réseaux sans fil 4G LTE et LTE-A, ainsi que l'augmentation de la capacité des réseaux sans fil et Internet pour soutenir des vitesses plus élevées, la croissance de la clientèle et la consommation croissante des services de données.	✓
Bénéfice net par action ajusté (BPA ajusté) ⁽¹⁾	3,45 \$ à 3,55 \$	3,46 \$ Le bénéfice net ajusté en 2016 a augmenté de 164 millions \$, ou 0,10 \$ par action ordinaire, en raison de l'augmentation des produits d'exploitation et de la diminution des coûts d'exploitation, ce qui a entraîné une hausse du BAIIA ajusté, une baisse des charges financières et une hausse des autres produits, partiellement contrebalancées par l'augmentation du montant au titre de la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles et par la hausse de l'impôt sur le résultat. Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de BCE a augmenté, surtout par suite de l'émission d'actions dans le cadre d'un placement public par voie de prise ferme réalisé en décembre 2015, ce qui a atténué l'augmentation du BPA ajusté.	✓
Croissance des flux de trésorerie disponibles	Approximativement 4 % à 12 %	7,6 % L'augmentation de 227 millions \$ des flux de trésorerie disponibles en 2016 découle de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, partiellement contrebalancée par l'accroissement des dépenses d'investissement. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté en raison de la hausse du BAIIA ajusté, de la diminution des coûts liés aux acquisitions et autres payés ainsi que de la diminution de l'impôt sur le résultat payé, ce qui a été partiellement contrebalancé par la cotisation volontaire accrue aux régimes de retraite PD versée en 2016.	✓
Dividende par action ordinaire annualisé	2,73 \$	2,73 \$ Le dividende par action ordinaire annualisé de BCE pour 2016 a été majoré de 13 cents, soit 5,0 %, passant à 2,73 \$ comparativement à 2,60 \$ par action en 2015.	✓
Ratio de distribution	65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles	71,5 % Le ratio de distribution en 2016 a diminué de 0,8 %, à 71,5 % comparativement à 72,3 %.	✓

(1) Le terme BPA ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la section 10.2, Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés – Bénéfice net ajusté et BPA ajusté, pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.

3.2 Perspectives commerciales et hypothèses

Perspectives

Nos perspectives pour 2017 s'appuient sur les résultats financiers positifs et l'élan opérationnel réalisés en 2016 et reflétant le haut niveau de rentabilité dans le sans-fil et les activations d'abonnés des services postpayés, l'accroissement de la portée des services Internet à large bande et de télé, l'amélioration de la performance financière du secteur Média, ainsi qu'une gestion efficace des coûts d'exploitation et une approche rigoureuse en matière d'établissement des prix dans l'ensemble de nos secteurs opérationnels et pour tous nos produits. Notre performance financière projetée pour 2017 s'appuie sur les progrès continus dans la réalisation de nos six impératifs stratégiques et sur des perspectives financières favorables pour les trois secteurs opérationnels de Bell, des conditions qui devraient être favorisées encore davantage à la suite de la conclusion de l'acquisition de MTS par BCE, avec des flux de trésorerie disponibles plus élevés constituant une base solide et stable pour la majoration du dividende par action ordinaire de BCE en 2017, ainsi que pour le maintien à un niveau élevé de nos dépenses d'investissement dans l'infrastructure réseau sur fil et sans fil visant à soutenir la croissance future. Nos perspectives reflètent également le fait que nous avons confiance de pouvoir poursuivre avec succès nos activités dans les Services sans fil, les Services sur fil et le secteur Média dans le contexte d'un marché extrêmement concurrentiel et dynamique.

Les grandes priorités opérationnelles de 2017 pour BCE sont les suivantes :

- maintenir notre part du marché des activations d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires;
- soutenir l'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données mobiles, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 4G LTE et de nouveaux services de données;
- réaliser une croissance du BAIIA ajusté dans le sans-fil par l'augmentation du nombre d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil et du PMU combiné, stimulée par une proportion accrue

d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones intelligents, une consommation croissante des services de données sur les réseaux 4G LTE et LTE-A et la hausse des tarifs d'accès découlant de l'augmentation des tarifs;

- achever la construction de notre réseau 4G LTE et continuer d'élargir la zone de couverture de notre réseau LTE-A;
- poursuivre le déploiement de la fibre à large bande en mettant l'accent sur l'expansion de la zone de couverture de notre réseau FTTP;
- continuer d'accroître la clientèle d'abonnés résidentiels des services de télé IP et Internet;
- accroître le PMU des services résidentiels, par foyer, par l'adoption croissante des forfaits multiproduits par foyer et l'augmentation des tarifs;
- modérer la réduction des forfaits télé actuels par les clients entraînée par la mise en œuvre du dégroupement des chaînes de télé;
- continuer de soutenir l'adoption de CraveTV, le service de vidéo en continu sur demande de Bell Média;
- réaliser des économies de coûts d'exploitation à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, de la réduction des taux contractuels des fournisseurs, de la diminution du trafic non acheminé par notre propre réseau filaire, du déploiement plus marqué de la technologie FTTP, des améliorations du service à la clientèle et des synergies de coûts d'exploitation découlant de l'intégration prévue de MTS dans les secteurs opérationnels Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell, à la suite de la conclusion de l'acquisition par BCE.

Compte tenu de la performance financière projetée pour 2017, nous avons pu augmenter de 14 cents, soit 5,1 %, le dividende par action ordinaire annualisé de BCE pour 2017, qui est passé à 2,87 \$ par action, maintenant ainsi notre ratio de distribution à l'intérieur de la fourchette de 65 % à 75 % des flux de trésorerie disponibles établie dans la politique.

Hypothèses

HYPOTHÈSES RELATIVES À L'ÉCONOMIE CANADIENNE

- Une amélioration graduelle de la croissance économique, basée sur la plus récente estimation de la Banque du Canada de la croissance du produit intérieur brut du Canada de 2,1 % en 2017.
- Une modeste croissance des niveaux d'emploi, car le niveau d'investissement des entreprises devrait demeurer peu élevé globalement.
- Un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

HYPOTHÈSES RELATIVES AU MARCHÉ

- L'intensification de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil.
- Une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil et de l'adoption des téléphones intelligents.
- Le maintien d'une approche rigoureuse en matière d'établissement des prix dans le secteur du sans-fil.
- La faiblesse attendue du marché publicitaire en raison de la demande variable, et les coûts croissants pour obtenir de la programmation télévisuelle.

3.3 Principaux risques d'entreprise

Une description sommaire de certains de nos principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'ensemble de nos secteurs est présentée ci-dessous. Certains risques d'entreprise supplémentaires propres à un secteur donné sont présentés à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques liés à notre cadre réglementaire et une description des autres principaux risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, respectivement.

Cadre réglementaire

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'accès obligatoire aux réseaux, le principe de neutralité du Net, les ventes aux enchères de spectre, l'approbation d'acquisitions et les exigences relatives à l'octroi de licences de radiodiffusion et à la propriété étrangère. Comme pour tout autre

organisme assujetti à la réglementation, les stratégies prévues sont subordonnées aux décisions liées à la réglementation. Des décisions défavorables prises par les organismes de réglementation ou une réglementation plus rigoureuse pourraient avoir une incidence négative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation. Pour obtenir une analyse de notre cadre réglementaire et des principaux risques qui s'y rapportent, se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*.

Environnement concurrentiel

Au fur et à mesure que l'étendue de nos activités s'accroît et que l'évolution des technologies entraîne l'apparition de nouveaux services, de nouveaux modèles de prestation de services et de partenariats stratégiques novateurs, notre contexte concurrentiel s'élargit et inclut de nouveaux concurrents et des concurrents en émergence, dont certains étaient auparavant nos partenaires ou nos fournisseurs, ainsi que d'autres concurrents d'envergure mondiale, y compris, en particulier, des fournisseurs de services de télé par contournement et voix sur protocole Internet (voix sur IP) et d'autres entreprises offrant des services sur le Web ou par contournement qui font leur entrée dans le marché des télécommunications. Les décisions en matière d'établissement des prix et d'investissement des intervenants du marché sont fondées sur plusieurs facteurs comme les stratégies, la position dans le marché, l'évolution de la technologie, la confiance des clients et le climat économique. Pris ensemble, ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur nos parts de marché, nos volumes de services et nos stratégies d'établissement des prix et donc sur nos résultats financiers. La substitution technologique, les réseaux IP et les récentes décisions liées à la réglementation, particulièrement, ont continué de réduire les obstacles à l'accès à l'industrie. Cela a permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquérir des parts de marché en déployant des ressources financières, commerciales, humaines, technologiques et liées aux réseaux beaucoup moins importantes que les ressources qu'il était historiquement nécessaire de déployer. D'ailleurs, certains concurrents se servent de nos réseaux pour vendre leurs services et n'ont pas besoin d'investir pour construire leurs propres réseaux. Une telle diminution des ressources nécessaires a permis à certains concurrents d'appliquer une tarification qui désorganise le marché. Nous prévoyons

que ces tendances se maintiendront dans l'avenir, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, y compris, sans s'y limiter, entraîner les conséquences suivantes :

- les offres accrocheuses que nos concurrents lancent sur le marché pourraient entraîner des pressions sur les prix et une hausse des coûts d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle;
- la hausse du taux de pénétration du secteur du sans-fil au Canada pourrait limiter la possibilité d'acquérir de nouveaux abonnés;
- les substitutions de produits et la rationalisation des dépenses par les clients d'affaires pourraient accélérer l'érosion des SAR à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles;
- la poursuite de l'adoption des services par contournement ainsi que l'expansion continue du marché des fournisseurs de services voix sur IP et des solutions de rechange aux lignes téléphoniques à faible coût offertes par les entreprises de logiciels traditionnelles, qui modifient notre approche en ce qui a trait aux offres de services et aux prix, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités;
- une séparation fondamentale entre le contenu et le service de connectivité s'est produite, favorisant la pénétration du marché par les fournisseurs de télé par contournement à faible coût et les autres fournisseurs de services ainsi que leur expansion, et certains d'entre eux pourraient offrir du contenu en tant que produit d'appel en vue de soutenir leurs activités principales, ce qui modifie l'environnement de nos activités liées à la télé et aux médias et pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités;

- la concurrence pour le contenu de programmation avec des concurrents mondiaux comme Netflix et Amazon, en plus des concurrents canadiens traditionnels, pourrait entraîner d'importantes hausses des coûts d'acquisition du contenu, alors que ces concurrents et d'autres entités d'envergure mondiale, comme Google, perturbent la dynamique du marché local en raison de stratégies de marché innovatrices et flexibles à l'échelle mondiale;
- des conditions économiques défavorables, comme un ralentissement économique ou une récession, des conditions défavorables des marchés des capitaux ou un niveau d'activité de détail et commerciale en baisse pourraient avoir une incidence négative sur la demande de nos produits et services sur fil, sans fil et de médias, et sur leurs prix, et entraîner une augmentation des créances douteuses découlant de la diminution de la solvabilité de certains clients;

- les décisions liées à la réglementation relative à l'accès à nos réseaux sans fil et de fibre pour les services de gros pourraient amener de nouveaux concurrents ou renforcer la position sur le marché de nos concurrents actuels. En plus, ces décisions pourraient permettre aux concurrents étrangers d'offrir des services à large bande en tant que produit d'appel, ce qui perturberait la dynamique du marché local;
- la hausse du nombre de clients sans contrat pourrait entraîner l'augmentation de l'activité liée à l'acquisition d'abonnés et du taux de désabonnement dans le marché canadien du sans-fil;
- des concurrents étrangers pourraient faire leur entrée sur le marché canadien et tirer parti de leur envergure mondiale.

Pour une analyse plus détaillée de notre environnement concurrentiel et du risque découlant de la concurrence ainsi que pour obtenir la liste de nos principaux concurrents dans chaque secteur, se reporter à *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et à *Principaux risques d'entreprise*, de la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

Gestion de la sécurité

La bonne marche de nos activités, la performance de notre service et notre réputation dépendent de notre capacité à protéger nos actifs, y compris nos réseaux, nos systèmes de TI, nos locaux et l'information de nature sensible, contre les événements et les attaques comme ceux mentionnés à la rubrique 9, *Risques d'entreprise – Performance opérationnelle – La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir et à remplacer nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations*. La protection et l'efficacité de l'organisation de nos systèmes, de nos applications et de nos archives sont essentielles au fonctionnement sécuritaire et continu de nos réseaux et de nos activités, car les dossiers électroniques et physiques contiennent de l'information commerciale de nature exclusive et des renseignements personnels, comme des renseignements confidentiels sur les clients et les employés, considérés comme sensibles du point de vue commercial et de la confidentialité. En particulier, les cybermenaces, qui comprennent, sans s'y limiter, des cyberattaques comme les intrusions informatiques, les virus informatiques, les attaques par déni de service, l'espionnage industriel, l'accès non autorisé à de l'information confidentielle de nature exclusive ou sensible ou d'autres brèches dans les réseaux ou la sécurité des TI, évoluent constamment, et les mesures de protection de nos TI doivent être surveillées et adaptées de façon continue. Nous sommes également exposés aux cybermenaces, en raison des mesures que pourraient prendre nos clients, nos fournisseurs, nos employés ou les tiers indépendants, qu'elles soient malveillantes ou non, notamment par suite de l'utilisation des médias sociaux, des solutions infonuagiques et de la personnalisation des TI. Des vulnérabilités pourraient entacher notre marque et notre réputation ainsi que dégrader nos relations avec la clientèle, et pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers, car elles pourraient entraîner :

- la défaillance des réseaux ainsi que des interruptions de service, qui pourraient avoir une incidence directe sur la capacité de nos clients à poursuivre leurs activités commerciales courantes et à fournir des services essentiels, et/ou la capacité des tiers fournisseurs à nous fournir des services essentiels;
- le vol, la perte ou la fuite d'informations confidentielles, y compris des renseignements sur les clients et les employés, qui pourraient se traduire par une perte financière, un risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients et des employés et la difficulté à accéder aux documents nécessaires à notre défense en cas de litiges;
- un dommage matériel causé aux actifs réseau, qui pourrait avoir une incidence sur la continuité du service et engendrer la destruction ou la corruption de données;
- des litiges, des amendes et des obligations découlant du non-respect des lois relatives à la confidentialité et à la sécurité de l'information;
- des amendes et des sanctions imposées par les fournisseurs de cartes de crédit en cas de non-conformité aux normes de sécurité des données du secteur des cartes de paiement liées à la protection des renseignements des détenteurs de cartes;
- des enquêtes réglementaires et un renforcement des audits et des examens réglementaires qui pourraient nécessiter la réaffectation de ressources au détriment de la réalisation des projets;
- un risque de fraude accru, car les criminels pourraient utiliser l'information volée contre nous, nos employés ou nos clients;
- le risque de perdre des abonnés ou la difficulté à en attirer de nouveaux;
- la perte de produits tirés des activités ordinaires en raison des interruptions de service et des coûts de restauration engagés.

4 Analyse financière consolidée

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée en 2016 par rapport à 2015. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 5, *Analyse des secteurs d'activité*.

4.1 Introduction

Comptes consolidés de résultat de BCE

	2016	2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits d'exploitation	21 719	21 514	205	1,0 %
Coûts d'exploitation	(12 931)	(12 963)	32	0,2 %
BAlIA ajusté	8 788	8 551	237	2,8 %
Marge du BAlIA ajusté	40,5 %	39,7 %		0,8 %
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(135)	(446)	311	69,7 %
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 877)	(2 890)	13	0,4 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	(631)	(530)	(101)	(19,1)%
Charges financières				
Charge d'intérêts	(888)	(909)	21	2,3 %
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(81)	(110)	29	26,4 %
Autres produits (charges)	21	(12)	33	n.s.
Impôt sur le résultat	(1 110)	(924)	(186)	(20,1)%
Bénéfice net	3 087	2 730	357	13,1 %
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	2 894	2 526	368	14,6 %
Actionnaires privilégiés	137	152	(15)	(9,9)%
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	56	52	4	7,7 %
Bénéfice net	3 087	2 730	357	13,1 %
Bénéfice net ajusté	3 009	2 845	164	5,8 %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	3,33	2,98	0,35	11,7 %
BPA ajusté	3,46	3,36	0,10	3,0 %

n.s. : non significatif

BCE a affiché des résultats financiers éloquentes en 2016 avec une croissance des produits des activités ordinaires de 1,0 % par rapport à l'exercice précédent, soutenue par l'augmentation de 1,7 % des produits tirés des services découlant de la croissance continue de nos secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média, atténuée par la diminution enregistrée par notre secteur Services sur fil de Bell. Le bénéfice net a augmenté de 13,1 % en 2016 par rapport à 2015, reflétant l'augmentation des produits d'exploitation et la diminution des coûts d'exploitation, ce qui s'est traduit par l'augmentation du BAlIA ajusté, la diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, la réduction des charges financières et l'augmentation des autres produits, partiellement contrebalancées par l'augmentation du montant net au titre de la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles et la hausse de l'impôt sur le résultat. Le BAlIA ajusté a augmenté de 2,8 % en 2016, ce qui découle des augmentations enregistrées d'un exercice à l'autre dans nos trois secteurs. Cette croissance a fait progresser la marge du BAlIA ajusté de BCE à 40,5 %, une hausse de 0,8 % par rapport à 2015.

L'augmentation d'un exercice à l'autre du bénéfice net et du BAlIA ajusté de BCE en 2016 reflète la forte progression des produits tirés de nos services sans fil et la hausse continue des produits tirés de nos services Internet, de télé IP et des médias, combinées au maintien des mesures efficaces de compression des coûts. Ces résultats ont été atténués par l'érosion continue des produits tirés des services voix et données traditionnels, reflétant en partie l'incidence de la persistance d'une faible croissance économique dans nos marchés d'affaires qui a entraîné la diminution des dépenses des clients à l'égard des principaux services de connectivité et des produits de données, ainsi que par une contribution moindre de notre marché de gros. L'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle des Services sans fil de Bell et les coûts croissants relatifs au contenu de Bell Média ont également atténué la croissance d'un exercice à l'autre du BAlIA ajusté de BCE.

Faits saillants – Tableaux des flux de trésorerie de BCE

	2016	2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 643	6 274	369	5,9 %
Dépenses d'investissement	(3 771)	(3 626)	(145)	(4,0)%
Flux de trésorerie disponibles	3 226	2 999	227	7,6 %

En 2016, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 369 millions \$ par rapport à 2015, surtout en raison de la hausse du BAIIA ajusté, de la diminution des coûts liés aux acquisitions et autres et de la baisse de l'impôt sur le résultat payé; cette augmentation a été en partie contrebalancée par la cotisation volontaire accrue versée aux régimes de retraite PD en 2016.

Les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 227 millions \$ en 2016 par rapport à 2015, du fait de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, partiellement contrebalancée par les dépenses d'investissement accrues.

4.2 Connexions clients

CONNEXIONS TOTALES DE BCE

	2016	2015	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil	8 468 872	8 245 831	2,7 %
<i>Services postpayés</i>	7 690 727	7 375 416	4,3 %
Abonnés des services Internet haute vitesse ⁽¹⁾	3 476 562	3 413 147	1,9 %
Abonnés des services de télé (télé par satellite et télé IP)	2 744 909	2 738 496	0,2 %
<i>Service de télé IP</i>	1 337 944	1 182 791	13,1 %
Total pour les services de croissance	14 690 343	14 397 474	2,0 %
SAR filaires ⁽¹⁾	6 257 732	6 688 666	(6,4)%
Total pour tous les services	20 948 075	21 086 140	(0,7)%

(1) Notre clientèle d'abonnés des services Internet d'affaires et des SAR d'affaires reflète, en 2016, un ajustement effectué en début de trimestre pour retrancher 21 684 et 15 526 abonnés, respectivement, afin d'uniformiser les pratiques par suite de l'intégration de notre ancien secteur Bell Aliant (Bell Aliant).

ACTIVATIONS NETTES DE BCE

	2016	2015	% DE VARIATION
Abonnés des services sans fil	223 041	127 203	75,3 %
<i>Services postpayés</i>	315 311	265 369	18,8 %
Abonnés des services Internet haute vitesse	85 099	155 052	(45,1)%
Abonnés des services de télé (télé par satellite et télé IP)	6 413	107 380	(94,0)%
<i>Service de télé IP</i>	155 153	253 329	(38,8)%
Total pour les services de croissance	314 553	389 635	(19,3)%
SAR filaires	(415 408)	(438 434)	5,3 %
Total pour tous les services	(100 855)	(48 799)	(106,7)%

BCE a ajouté 314 553 nouvelles connexions clients nettes pour ses services de croissance en 2016, en baisse de 19,3 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui comprend :

- 315 311 abonnés des services sans fil postpayés, chiffre en partie contrebalancé par la perte de 92 270 abonnés des services sans fil prépayés;
- 85 099 abonnés d'Internet haute vitesse;
- 155 153 abonnés du service de télé IP, chiffre en partie contrebalancé par la perte de 148 740 abonnés du service de télé par satellite.

Les pertes nettes au chapitre des SAR, de 415 408 en 2016, ont diminué de 5,3 % par rapport à 2015.

Les connexions clients totales de BCE dans tous les services ont diminué de 0,7 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, l'érosion continue des SAR filaires traditionnels ayant été atténuée par l'augmentation de notre clientèle d'abonnés soutenue par les services de croissance.

À la fin de 2016, les connexions clients de BCE totalisaient 20 948 075 et comprenaient :

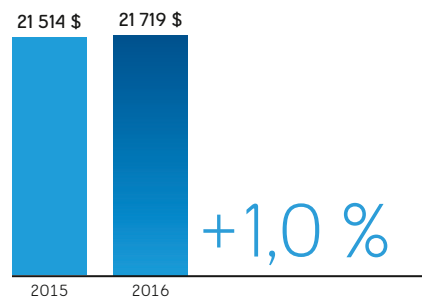
- 8 468 872 abonnés du sans-fil, soit une hausse de 2,7 % par rapport à 2015, ce qui inclut 7 690 727 abonnés des services sans fil postpayés, une augmentation de 4,3 % depuis la fin de l'exercice précédent;
- 3 476 562 abonnés d'Internet haute vitesse, soit une augmentation de 1,9 % d'un exercice à l'autre;
- 2 744 909 clients des services de télé au total, soit une augmentation de 0,2 % par rapport à 2015, ce qui inclut les 1 337 944 abonnés du service de télé IP, soit une augmentation de 13,1 % d'un exercice à l'autre;
- 6 257 732 abonnés des SAR au total, soit une diminution de 6,4 % par rapport à l'exercice précédent.

4.3 Produits d'exploitation

BCE

Produits

(en millions de dollars)



	2016	2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	7 159	6 876	283	4,1 %
Services sur fil de Bell	12 104	12 258	(154)	(1,3)%
Bell Média	3 081	2 974	107	3,6 %
Éliminations intersectorielles	(625)	(594)	(31)	(5,2)%
Total des produits d'exploitation de BCE	21 719	21 514	205	1,0 %

BCE

Les produits d'exploitation totaux de BCE ont progressé de 1,0 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, par suite de la forte croissance dans nos secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média, contrebalancée en partie par une diminution dans notre secteur Services sur fil de Bell. Ces résultats comprennent les produits tirés des services, de 20 090 millions \$, en hausse de 1,7 % par rapport à 2015, et les produits d'exploitation tirés des produits, de 1 629 millions \$, en baisse de 7,2 % d'un exercice à l'autre.

SERVICES SANS FIL DE BELL

Les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont augmenté de 4,1 % en 2016 par rapport à 2015, ce qui est principalement attribuable à la croissance des produits tirés des services, de 5,7 %, qui découle de l'accroissement de la clientèle d'abonnés des services postpayés, conjuguée à la croissance du PMU combiné. L'augmentation du PMU combiné d'un exercice à l'autre reflète l'adoption de forfaits à prix plus élevés, les clients continuant de passer des contrats de trois ans aux contrats de deux ans, ainsi que l'utilisation plus intensive des services de données découlant de l'augmentation de la pénétration des téléphones intelligents et de l'accroissement de la clientèle d'abonnés des services LTE et LTE-A postpayés; cette augmentation a été atténuée en partie par l'érosion continue des produits tirés des services voix. Les produits d'exploitation tirés des produits ont diminué de 12,7 % en 2016, surtout en raison des offres promotionnelles plus généreuses dans un marché très concurrentiel et du nombre moins élevé de mises à niveau de combinés; cette diminution a été atténuée par l'augmentation du nombre d'activations brutes de services postpayés et par une proportion plus importante de téléphones intelligents haut de gamme dans l'ensemble de nos activations et que nous offrons lors de mises à niveau.

SERVICES SUR FIL DE BELL

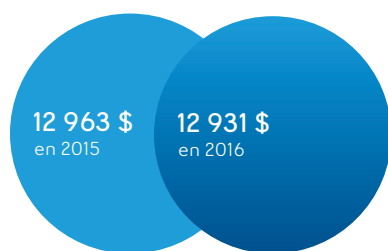
Les produits d'exploitation des Services sur fil de Bell ont diminué de 1,3 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, ce qui est imputable à l'érosion continue des produits tirés de nos services voix et données traditionnels, reflétant en partie l'incidence de la persistance d'une faible croissance économique dans nos marchés d'affaires, la vente, en septembre 2015, d'un centre d'appels qui était une filiale ainsi que la diminution des produits tirés de notre marché de gros, découlant des tarifs provisoires modifiés considérablement moindres établis par le CRTC pour les services Internet haute vitesse de gros groupés. L'accroissement des rabais consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle dans notre marché résidentiel découlant des intenses pressions concurrentielles exercées par les câblodistributeurs, conjugué à la diminution de la clientèle de la télé par satellite, a également contribué à la diminution des produits d'exploitation. Ces résultats ont été partiellement atténués par l'accroissement continu de notre clientèle des services Internet et de télé IP et par l'augmentation du PMU par foyer, ainsi que par l'acquisition de Q9 au quatrième trimestre de 2016.

BELL MÉDIA

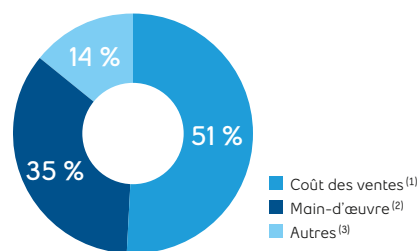
Les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont augmenté de 3,6 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, ce qui est attribuable à la croissance des produits tirés des frais d'abonnement, générée par la transformation par Bell Média du service TMN en un service national de télé payante en mars 2016, ainsi qu'à la croissance des produits tirés de CraveTV, notre service de vidéo en continu, et de la gamme de produits GO de Télé Partout. La croissance des produits d'exploitation a été atténuée par la diminution des produits tirés de la publicité découlant de la faiblesse du marché de la télé et de la radio, la non-récurrence des produits générés au second semestre de l'exercice précédent par l'élection fédérale de 2015 et le glissement des budgets de publicité vers le principal diffuseur des Jeux olympiques d'été 2016 de Rio. La diminution d'un exercice à l'autre des produits tirés de la publicité a été atténuée par l'augmentation des produits tirés des activités d'affichage extérieur, qui découle principalement de l'acquisition de Métromédia en janvier 2016 et des nouveaux contrats obtenus en 2016.

4.4 Coûts d'exploitation

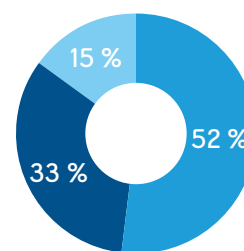
BCE Coûts d'exploitation (en millions de dollars)



BCE Profil des coûts d'exploitation (2015)



BCE Profil des coûts d'exploitation (2016)



	2016	2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	(4 156)	(4 048)	(108)	(2,7)%
Services sur fil de Bell	(7 062)	(7 258)	196	2,7 %
Bell Média	(2 338)	(2 251)	(87)	(3,9)%
Éliminations intersectorielles	625	594	31	5,2 %
Total des coûts d'exploitation de BCE	(12 931)	(12 963)	32	0,2 %

- (1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils mobiles et d'autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.
- (2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.
- (3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

Le total des coûts d'exploitation de BCE a diminué de 0,2 % en 2016 par rapport à 2015, les économies de coûts réalisées dans notre secteur Services sur fil de Bell ayant largement compensé les augmentations dans nos secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média.

SERVICES SANS FIL DE BELL

Les coûts d'exploitation des Services sans fil de Bell ont augmenté de 2,7 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des coûts d'exploitation d'un exercice à l'autre est imputable aux éléments suivants :

- la hausse des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle, principalement imputable aux offres promotionnelles plus généreuses dans un marché très concurrentiel, combinée à la proportion accrue de téléphones intelligents haut de gamme que nous offrons lors de mises à niveau. Cette augmentation a été partiellement compensée par la diminution des volumes de mises à niveau subventionnées d'un exercice à l'autre, par suite de la convergence de l'expiration des contrats de trois ans et de deux ans (phénomène désigné par l'expression *double cohorte* dans le secteur du sans-fil) à la suite de la mise en œuvre, le 3 juin 2015, du code de conduite devant être suivi par les fournisseurs de services vocaux et de données sans fil mobiles de détail au Canada (le Code sur les services sans fil), ce qui avait entraîné un niveau d'activité plus élevé sur le marché en 2015;
- l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés découlant du nombre plus élevé d'activations brutes d'un exercice à l'autre, des ventes accrues de téléphones intelligents plus coûteux, des offres promotionnelles plus généreuses en raison d'un marché concurrentiel et d'une proportion plus importante d'activations brutes de services postpayés dans l'ensemble de nos activations;
- l'augmentation de la dotation à la provision pour créances douteuses découlant de l'augmentation des produits des activités ordinaires;

- l'augmentation des coûts d'exploitation des réseaux découlant de l'expansion et de l'utilisation accrue des réseaux LTE et LTE-A;
- l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications correspondant à l'utilisation accrue des services de transmission de données.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par la diminution des coûts de la main-d'œuvre, attribuable à la réduction des volumes d'appels dans les centres de service à la clientèle.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Les coûts d'exploitation des Services sur fil de Bell ont diminué de 2,7 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, par suite de ce qui suit :

- la diminution des coûts de la main-d'œuvre attribuable à la réduction de l'effectif, à la diminution des volumes d'appels dans les centres de service à la clientèle et aux économies réalisées sur les contrats avec les fournisseurs;
- la diminution de la charge au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi découlant d'un taux d'actualisation plus élevé d'un exercice à l'autre; en outre, un profit comptabilisé dans la foulée de l'harmonisation de certains régimes de retraite PD de Bell Aliant à ceux de Bell Canada au premier trimestre de 2016 a également contribué à la diminution d'un exercice à l'autre;
- la diminution du coût des produits vendus correspondant à la diminution des ventes de produits;
- la diminution des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications découlant de la baisse des volumes.

La diminution des coûts d'exploitation a été contrebalancée en partie par l'augmentation des coûts relatifs à la programmation pour les services de télé découlant de l'accroissement du nombre total d'abonnés des services de télé et des augmentations de tarifs pour la programmation, ainsi que par l'augmentation des coûts associés à l'acquisition de Q9 au quatrième trimestre de 2016.

BELL MÉDIA

Les coûts d'exploitation ont augmenté de 3,9 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des coûts relatifs au contenu associés aux droits de diffusion dans les sports, à l'expansion à l'échelle nationale du service TMN, à l'augmentation continue des coûts relatifs au

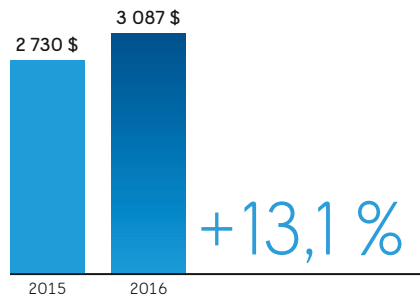
contenu de CraveTV ainsi qu'aux charges accrues liées à l'acquisition de Métromédia et aux nouveaux contrats obtenus pour l'affichage extérieur. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par la diminution des coûts de la main-d'œuvre découlant d'une initiative en matière de réduction de la main-d'œuvre entreprise en 2015.

4.5 Bénéfice net

BCE

Bénéfice net

(en millions de dollars)



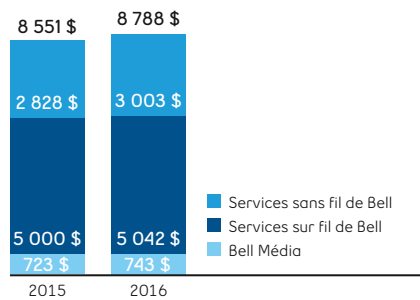
En 2016, le bénéfice net a augmenté de 13,1 % par rapport à 2015, en raison principalement de l'augmentation des produits d'exploitation et de la diminution des coûts d'exploitation, ce qui a entraîné une hausse du BAIIA ajusté, une diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, une baisse des charges financières et une augmentation des autres produits; cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation du montant au titre de la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles et par la hausse de l'impôt sur le résultat.

4.6 BAIIA ajusté

BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



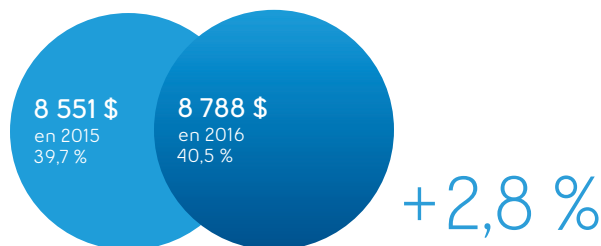
	2016	2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	3 003	2 828	175	6,2 %
Services sur fil de Bell	5 042	5 000	42	0,8 %
Bell Média	743	723	20	2,8 %
Total du BAIIA ajusté de BCE	8 788	8 551	237	2,8 %

BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

(% de la marge du BAIIA ajusté)



BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,8 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, en raison des contributions positives de nos trois secteurs d'un exercice à l'autre.

La marge du BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 0,8 % pour s'établir à 40,5 % en 2016 par rapport à 2015, ce qui résulte de la croissance des produits tirés des services sans fil, Internet, de télé et de médias, des mesures rigoureuses de compression des coûts dans les Services sur fil de Bell et des économies liées à la main-d'œuvre découlant des réductions du personnel effectuées chez Bell Média. Cette augmentation a été atténuée par l'érosion continue de nos services voix et données traditionnels, par les dépenses accrues relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle dans le sans-fil et par la hausse des coûts relatifs au contenu et à la programmation dans nos secteurs Bell Média et Services sur fil de Bell.

SERVICES SANS FIL DE BELL

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a progressé de 6,2 % en 2016 par rapport à 2015, ce qui reflète l'augmentation des produits tirés des services découlant de l'accroissement de la clientèle d'abonnés des services postpayés et de la hausse du PMU combiné; cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des coûts d'exploitation. Ainsi, la marge du BAIIA ajusté, en fonction des produits tirés des services, a légèrement augmenté d'un exercice à l'autre, s'établissant à 45,5 % en 2016, comparativement à 45,3 % en 2015.

SERVICES SUR FIL DE BELL

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell a augmenté de 0,8 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de la croissance des produits tirés de nos activités dans les services Internet et de télé, des

mesures rigoureuses de compression des coûts et de la diminution de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Cette augmentation a été atténuée par l'érosion continue des produits tirés des services voix et données traditionnels, qui génèrent des marges plus élevées, et par la pression continue, mais qui va en s'atténuant, sur les produits tirés de nos marchés d'affaires.

BELL MÉDIA

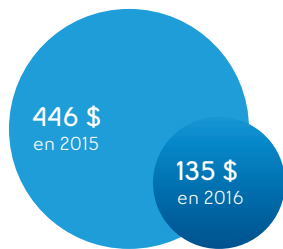
Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 2,8 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, étant donné que la croissance des produits des activités ordinaires, conjuguée aux initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre, a largement compensé la hausse des coûts relatifs au contenu et à la programmation.

4.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Cette catégorie de coûts comprend divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits d'exploitation générés au cours de l'exercice.

BCE

Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres
(en millions de dollars)



2016

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 87 millions \$ résultant de départs volontaires et involontaires au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 48 millions \$, comprenant les coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou possibles, ainsi que les indemnités de départ d'employés et les coûts relatifs à l'intégration qui se rapportent à la privatisation de Bell Aliant Inc.

2015

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 197 millions \$ résultant de départs involontaires et volontaires au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre engagés surtout dans nos secteurs Bell Média et Services sur fil de Bell afin de faire face à la concurrence toujours plus vive, à la réglementation dans l'industrie des médias, à la faiblesse du marché d'affaires et à la baisse du nombre d'abonnés des services de téléphonie résidentiels;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 249 millions \$ imputables principalement à une provision de 142 millions \$ au titre du paiement effectué dans le cadre de l'exécution intégrale du jugement rendu relativement à un litige au sujet du piratage du signal de télé par satellite, aux indemnités de départ d'employés et aux coûts relatifs à l'intégration qui se rapportent à la privatisation de Bell Aliant Inc., ainsi qu'aux coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou possibles.

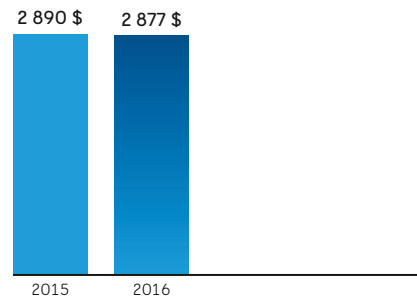
4.8 Amortissements

Le montant des amortissements que nous constatons dans un exercice donné est touché par :

- le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours d'exercices antérieurs;
- le nombre d'immobilisations que nous avons mises hors service au cours de l'exercice;
- les estimations de la durée d'utilité des immobilisations.

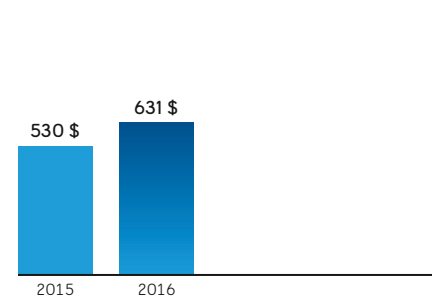
BCE

Amortissement des immobilisations corporelles
(en millions de dollars)



BCE

Amortissement des immobilisations incorporelles
(en millions de dollars)



AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles en 2016 représente une diminution de 13 millions \$ par rapport à 2015, en raison d'une augmentation de l'estimation de la durée d'utilité de certains actifs par suite de notre processus annuel permanent d'évaluation, en partie compensée par un volume accru d'immobilisations amortissables, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil ainsi que dans notre service de télé IP. Les modifications de la durée d'utilité ont été appliquées

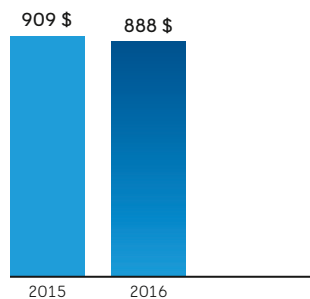
prospectivement, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016, comme il est décrit à la section 10.1, *Nos méthodes comptables – Estimations comptables critiques et jugements clés*.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

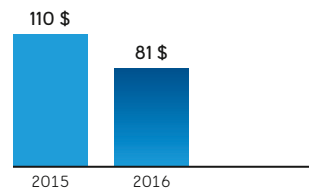
L'amortissement des immobilisations incorporelles en 2016 représente une augmentation de 101 millions \$ par rapport à 2015, en raison principalement du volume accru d'immobilisations.

4.9 Charges financières

BCE Charge d'intérêts (en millions de dollars)



BCE Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi (en millions de dollars)



CHARGE D'INTÉRÊTS

La charge d'intérêts a diminué de 21 millions \$ en 2016 par rapport à 2015, en raison de la diminution des taux d'intérêt moyens, situation en partie contrebalancée par les niveaux d'endettement moyens plus élevés.

INTÉRÊTS LIÉS AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les intérêts liés à nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice. Le 1^{er} janvier 2016, le taux d'actualisation était de 4,2 %, comparativement à 4,0 % le 1^{er} janvier 2015.

En 2016, la charge d'intérêts a diminué de 29 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une obligation moindre au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

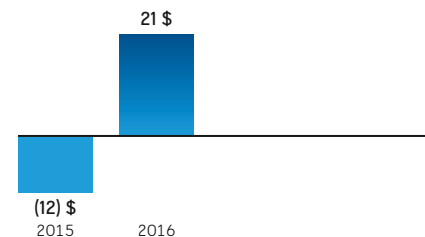
Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans les autres éléments du résultat global (AERG).

4.10 Autres produits (charges)

Les Autres produits (charges) comprennent des éléments de produits ou de charges comme :

- le montant net des profits ou des pertes liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés comme couvertures économiques;
- les profits nets ou pertes nettes sur placements, y compris les profits ou les pertes constatés lorsque nous cédon des placements ou que nous en réduisons la valeur, ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements;
- (la perte) le produit sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises;
- les pertes sur la cession et la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles;
- les coûts liés au remboursement anticipé de la dette;
- la dépréciation d'actifs.

BCE Autres produits (charges) (en millions de dollars)



2016

Les autres produits comprennent le montant net de 21 millions \$ comptabilisé au titre des profits liés à la valeur de marché sur des dérivés de 67 millions \$ utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains, et des profits sur placements de 58 millions \$, qui comprennent un profit lié à l'une de nos participations mises en équivalence de 34 millions \$ ainsi qu'un profit de 12 millions \$ découlant de la réévaluation de la participation antérieurement détenue par BCE dans Q9 à sa juste valeur. Ces produits ont été partiellement

contrebalancés par les pertes sur participations mises en équivalence de 89 millions \$ qui incluaient la quote-part de BCE de la perte de 46 millions \$ comptabilisée par l'une de nos participations mises en équivalence à la vente d'une partie de ses activités et une perte sur placements de 11 millions \$, qui représente des pertes sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. En outre, BCE a comptabilisé des pertes de 28 millions \$ subies à la cession de logiciels et d'immobilisations corporelles.

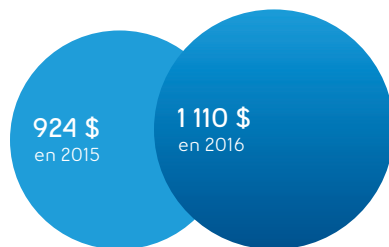
2015

Les autres charges incluent des pertes de 55 millions \$ subies à la cession de logiciels et d'immobilisations corporelles, une perte de valeur nette de 49 millions \$ principalement liée aux propriétés de Bell Média liées à la musique et découlant de la diminution des produits des activités ordinaires et de la rentabilité, en raison de la baisse du nombre de téléspectateurs et de la hausse des coûts du contenu télé, et des pertes totalisant 49 millions \$ liées à l'une de nos participations mises en équivalence, ce qui inclut une perte sur placements de 54 millions \$, qui représente notre

part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. Ces facteurs ont été partiellement compensés par un profit sur placements de 72 millions \$ principalement attribuable au profit de 94 millions \$ lié à la cession de notre participation de 50 % dans Glentel à Rogers Communications Inc. (Rogers) et par le montant net de 54 millions \$ comptabilisé au titre des profits liés à la valeur de marché sur des dérivés utilisés comme couvertures économiques de la rémunération fondée sur des actions et des achats libellés en dollars américains.

4.11 Impôt sur le résultat

BCE Impôt sur le résultat (en millions de dollars)

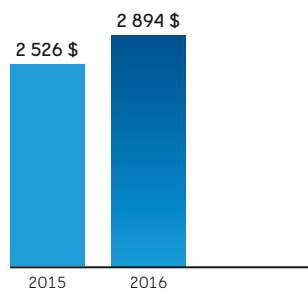


Le tableau suivant présente de l'information ainsi que le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les comptes de résultat et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 27,1 % et de 26,9 % pour 2016 et 2015, respectivement.

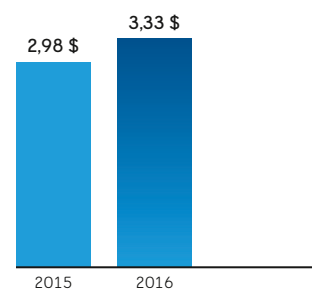
POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Bénéfice net	3 087	2 730
Réintégration de l'impôt sur le résultat	1 110	924
Bénéfice avant impôt sur le résultat	4 197	3 654
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	27,1 %	26,9 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(1 137)	(983)
Tranche non imposable des profits sur placements	11	26
Positions fiscales incertaines	(9)	41
Utilisation de crédits d'impôt non comptabilisés antérieurement	-	5
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	4	(6)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	46	8
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	(23)	(14)
Autres	(2)	(1)
Total de l'impôt sur le résultat	(1 110)	(924)
Taux d'imposition moyen effectif	26,4 %	25,3 %

4.12 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

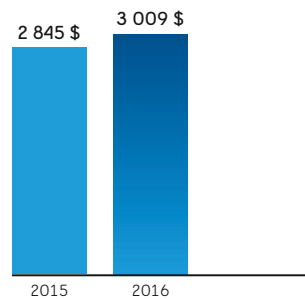
BCE Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (en millions de dollars)



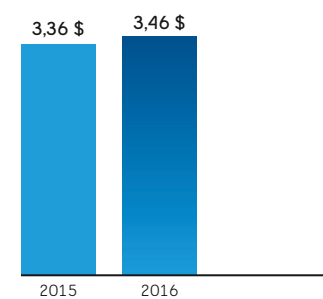
BCE BPA (en \$)



BCE Bénéfice net ajusté (en millions de dollars)



BCE BPA ajusté (en \$)



Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a augmenté de 368 millions \$ en 2016 par rapport à 2015, en raison principalement de l'augmentation des produits d'exploitation et de la diminution des coûts d'exploitation, ce qui a entraîné une hausse du BAIIA ajusté, une diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, une baisse des charges financières et une augmentation des autres produits; cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation du montant au titre de la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles et par la hausse de l'impôt sur le résultat.

Le BPA de BCE, de 3,33 \$ en 2016, a augmenté de 0,35 \$ par rapport à 2015. L'augmentation du BPA a été partiellement contrebalancée par l'augmentation du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de BCE, principalement par suite de l'émission d'actions ordinaires dans le cadre d'un placement public par voie de prise ferme réalisé en décembre 2015.

Exclusion faite de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) sur placements et des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette, le bénéfice net ajusté de 2016 s'est établi à 3 009 millions \$, soit 3,46 \$ par action ordinaire, comparativement à 2 845 millions \$, soit 3,36 \$ par action ordinaire, en 2015.

4.13 Dépenses d'investissement

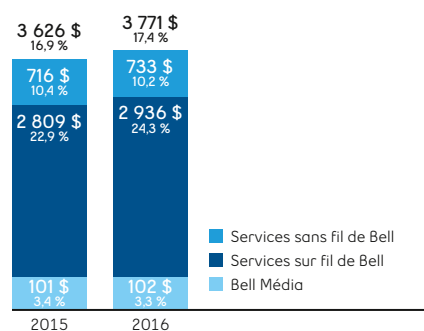
BCE

Dépenses d'investissement

(en millions de dollars)

Intensité du capital

(%)



Les dépenses d'investissement de BCE ont augmenté de 145 millions \$, soit 4,0 %, en 2016 par rapport à 2015, dans la foulée des dépenses accrues de nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 17,4 % en 2016, comparativement à 16,9 % à l'exercice précédent. Nos dépenses d'investissement ont soutenu le déploiement continu de la fibre à large bande, ce qui comprend la construction de l'infrastructure Fibe Gigabit à Toronto et dans d'autres centres urbains, la poursuite du déploiement de nos réseaux mobiles 4G LTE et LTE-A, ainsi que l'augmentation de la capacité des réseaux sans fil et Internet pour soutenir la croissance de la clientèle et la consommation croissante des services de données.

4.14 Flux de trésorerie

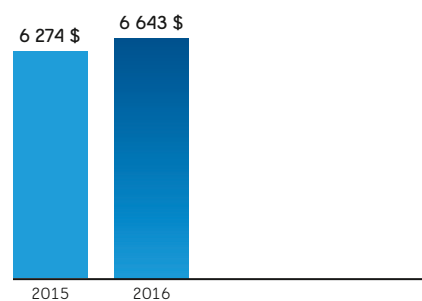
En 2016, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 369 millions \$ par rapport à 2015, principalement par suite de la hausse du BAIIA ajusté, de la diminution des coûts liés aux acquisitions et autres et de la baisse de l'impôt sur le résultat payé; cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la cotisation volontaire accrue versée aux régimes de retraite PD en 2016.

Les flux de trésorerie ont augmenté de 227 millions \$ en 2016 par rapport à 2015, du fait de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, partiellement contrebalancée par la hausse des dépenses d'investissement.

BCE

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

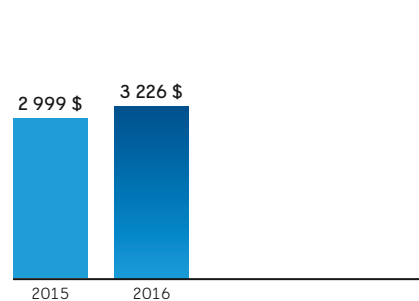
(en millions de dollars)



BCE

Flux de trésorerie disponibles

(en millions de dollars)



5 Analyse des secteurs d'activité

5.1 Services sans fil de Bell

En 2016, nous avons réalisé la meilleure performance financière du secteur en exerçant un contrôle rigoureux au chapitre de l'acquisition d'abonnés des services postpayés et de la fidélisation de la clientèle, tout en atteignant un PMU plus élevé grâce à la hausse des taux d'adoption des téléphones intelligents qui a accéléré l'utilisation des services de données mobiles.

Éléments fondamentaux des impératifs stratégiques pertinents



Accélérer le sans-fil

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016

- Nous avons acquis 35 % et 37 % du total des nouvelles activations brutes et nettes de services postpayés, respectivement, enregistrées par les trois entreprises nationales de services sans fil, tout en réalisant une croissance de premier plan de 5,7 % des produits tirés des services, de 3,8 % du PMU et de 6,2 % du BAIIA ajusté.
- Nous avons accru notre clientèle d'utilisateurs de téléphones intelligents à la fin de 2016, la portant à 83 % du total de nos abonnés des services postpayés, en hausse contre 78 % à la fin de 2015.
- Nous avons accru notre clientèle d'abonnés des services postpayés sur notre réseau LTE, la portant à 81 % du total de nos abonnés des services postpayés, en hausse contre 68 % à la fin de 2015.
- Nous avons étoffé notre gamme de téléphones intelligents et de tablettes avec l'ajout de 30 nouveaux appareils, notamment le iPhone 7 et le iPhone 7 Plus d'Apple, le Samsung Galaxy S7 et le Samsung Galaxy S7 Edge, le Pixel et le Pixel XL de Google et le LG G5, accroissant ainsi notre vaste gamme d'appareils liés aux réseaux 4G LTE et LTE-A.
- Nous avons lancé la technologie VoLTE en Ontario, dans le Canada atlantique, dans certaines régions au Québec et en Colombie-Britannique, à Yellowknife et à Whitehorse pour les clients de Bell dotés de téléphones intelligents compatibles. Les services VoLTE permettent un établissement d'appels plus rapide, une qualité de la voix HD et la capacité de passer de l'option vocale à l'option vidéo pendant un appel.
- Nous avons lancé l'option d'itinérance internationale Voyagez mieux, offrant aux clients des tarifs spéciaux lorsqu'ils sont en voyage, des appels et des textos illimités ainsi que 100 Mo de données supplémentaires réservées à 10 \$ par jour dans plus de 110 destinations en Europe, en Amérique, en Asie, au Moyen-Orient, en Australie et en Afrique du Sud.
- Nous avons lancé une nouvelle gamme de produits et de services de soutien qui rendent les communications mobiles plus accessibles aux clients ayant des troubles de la parole ou des déficiences cognitives, physiques, auditives ou visuelles, notamment les téléphones intelligents Doro 824 et 824 C pour les clients ayant des besoins modérés en raison de déficiences visuelles, l'application lecteur d'écran Mobile Accessibility, pour aider les utilisateurs aveugles et malvoyants, et le Tecla, développé par Komodo, un appareil mains libres portable qui permet aux clients à mobilité réduite au niveau du tronc d'utiliser facilement des téléphones intelligents et des tablettes sans toucher l'écran.

POINTS DE MIRE EN 2017

- Faire croître, de manière rentable, notre clientèle d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil, tout en maintenant le rythme en ce qui a trait à la part du marché des activations d'abonnés des services postpayés pour les entreprises titulaires.
- Continuer de faire augmenter le PMU.
- Offrir en temps opportun les derniers modèles de combinés et d'appareils afin de permettre aux clients de profiter des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants ainsi que de l'accélération des vitesses de transmission pour optimiser l'utilisation de nos services.
- Continuer de faire augmenter le nombre d'abonnés dotés d'un téléphone intelligent au sein de notre clientèle des services postpayés utilisant nos réseaux 4G LTE et LTE-A.
- Favoriser l'expansion des zones de couverture de la technologie VoLTE et accentuer le déploiement pour de plus nombreux appareils.
- Accélérer la génération de nouvelles sources de produits en continuant d'accroître la commercialisation de services et d'applications d'IdO.



Investir dans les réseaux et les services large bande

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016

- Nous avons procédé à l'expansion de notre réseau sans fil 4G LTE afin de couvrir 97 % de la population de l'ensemble du pays.
- Nous avons poursuivi le lancement de notre réseau sans fil LTE-A bibrande, qui fournit le service à 73 % de la population canadienne à des vitesses de transmission de données pouvant atteindre 260 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 Mbps à 74 Mbps). De plus, un service sans fil LTE-A tribande, rendu possible par la combinaison des bandes de spectre des SCP, des SSFE-1 et de 700 MHz, à des vitesses de transmission de données mobiles pouvant atteindre 335 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 Mbps à 100 Mbps) a été lancé dans plusieurs villes et zones, notamment à Halifax, Fredericton, Moncton, Saint John, Sydney, St. John's, Toronto, Hamilton, Oakville, London, Kitchener-Waterloo, Niagara Falls, Muskoka Lakes, Sudbury, Sarnia, Trois-Rivières et Chicoutimi.
- Le réseau sans fil 4G LTE de Bell a été classé au rang de réseau LTE mobile le plus rapide du Canada par PCMag.
- Selon Nielsen Consumer Insights, plus de Canadiens choisissent Bell comme ayant le meilleur réseau mobile au Canada.
- Nous avons mené les premiers essais de la technologie mobile 5G au Canada en collaboration avec Nokia Corporation, misant sur les fréquences dans la bande de 73 GHz pour atteindre de manière continue des vitesses de transmission plus de six fois plus rapides que les vitesses actuelles sur le réseau mobile 4G offert au Canada.

POINT DE MIRE EN 2017

- Achever la construction de notre réseau sans fil 4G LTE pour couvrir 99 % de la population canadienne et gérer la capacité du réseau sans fil.
- Favoriser l'expansion de la couverture du service LTE-A pour atteindre environ 83 % de la population canadienne.
- Accroître les vitesses du service LTE-A jusqu'à 560 Mbps dans des secteurs choisis avec l'agrégation de quatre porteuses (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 41 Mbps à 166 Mbps).
- Intensifier le déploiement de la technologie des petites cellules ainsi que la couverture à l'intérieur des immeubles pour accroître la densification urbaine.

**Améliorer le service à la clientèle****PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016**

- Le nombre de plaintes reçues par le CPRST au sujet de Bell et de Virgin Mobile a diminué de 18 % entre le 1^{er} août 2015 et le 31 juillet 2016 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, poursuivant la baisse continue des plaintes au sujet de Bell et de Virgin Mobile depuis juillet 2013.
- Nous avons réduit de 4 millions les appels des clients dans nos centres de services en 2016, du fait du plus grand nombre de transactions en libre-service en ligne effectuées par les clients et des améliorations globales dans les activités d'exploitation. Les visites, consultations de rapports (Infoview) et transactions en libre-service en ligne ont totalisé plus de 190 millions, soit une augmentation de 30 millions par rapport à 2015.

POINTS DE MIRE EN 2017

- Continuer d'investir dans des initiatives de service à la clientèle pour réduire la complexité pour tous les clients, notamment en matière de facturation.
- Réduire davantage le volume total d'appels des clients dans nos centres d'appels.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Assurer une plus grande uniformité de l'expérience client.
- Continuer d'améliorer la personnalisation client.

**Établir une structure de coûts concurrentielle****PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016**

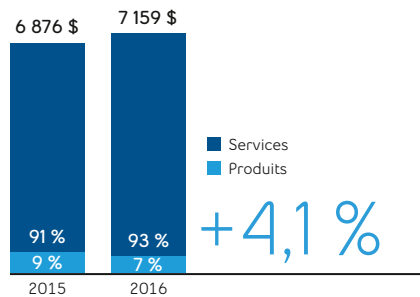
- Nous avons généré des économies de coûts découlant de l'amélioration continue du service.

POINTS DE MIRE EN 2017

- Concrétiser des synergies de coûts d'exploitation et de dépenses d'investissement découlant de l'intégration de MTS à la suite de la conclusion de l'acquisition par BCE.
- Générer des économies de coûts découlant de l'amélioration continue du service.

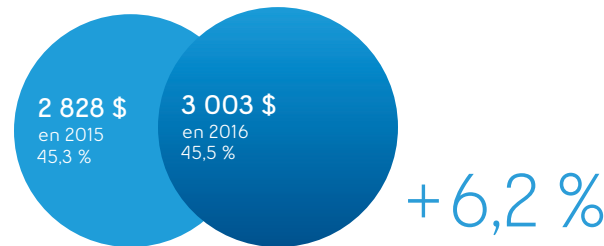
Analyse de la performance financière**FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2016****Services sans fil de Bell
Produits**

(en millions de dollars)

**Services sans fil de Bell
BAIIA ajusté**

(en millions de dollars)

(BAIIA ajusté en pourcentage des produits tirés des services)

**Croissance des abonnés
des services postpayés****+4,3 %**

en 2016

**Activations nettes
des services postpayés****315 311**

en 2016

**Taux de désabonnement
des services postpayés en 2016****1,25 %**

Amélioration de 0,03 % vs 2015

**PMU combiné
par mois**2016 : 65,46 \$
2015 : 63,09 \$**+3,8 %****Adoption des téléphones intelligents
parmi les abonnés des services postpayés**2016 : 83 %
2015 : 78 %**+5 pts**

RÉSULTATS DES SERVICES SANS FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2016	2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services	6 602	6 246	356	5,7 %
Produits	515	590	(75)	(12,7)%
Total des produits externes	7 117	6 836	281	4,1 %
Produits intersectoriels	42	40	2	5,0 %
Total des produits tirés des Services sans fil de Bell	7 159	6 876	283	4,1 %

Les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont augmenté de 4,1 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, dans la foulée de la progression des produits d'exploitation tirés des services, partiellement contrebalancée par la diminution des produits d'exploitation tirés des produits.

- Les produits tirés des services ont augmenté de 5,7 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle de l'accroissement de notre clientèle d'abonnés des services postpayés et de la croissance du PMU combiné. L'augmentation du PMU combiné reflète la hausse des tarifs mensuels moyens, les clients continuant de passer des contrats de trois ans aux contrats de deux ans, ainsi que l'augmentation de la pénétration des téléphones intelligents et le nombre plus élevé d'abonnés des services LTE et LTE-A postpayés

au sein de notre clientèle, ce qui a continué de stimuler la croissance de la consommation de données. La croissance d'un exercice à l'autre des produits tirés des services a été ralentie par la diminution des produits tirés des services voix sans fil, imputable surtout à l'adoption plus généralisée des forfaits « tout inclus » et à l'augmentation constante de la substitution pour des applications de données.

- Les produits d'exploitation tirés des produits ont diminué de 12,7 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des offres promotionnelles plus généreuses dans un marché très concurrentiel et du nombre moins élevé de mises à niveau de combinés; cette diminution a été atténuée en partie par une augmentation des activations brutes et par une proportion plus importante de téléphones intelligents plus coûteux dans notre chiffre d'affaires.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2016	2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(4 156)	(4 048)	(108)	(2,7)%
BAIIA ajusté	3 003	2 828	175	6,2 %
Marge du BAIIA ajusté totale	41,9 %	41,1 %		0,8 %
Marge du BAIIA ajusté (produits tirés des services)	45,5 %	45,3 %		0,2 %

Les coûts d'exploitation des Services sans fil de Bell ont augmenté de 2,7 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, par suite :

- de la hausse des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle, principalement imputable aux offres promotionnelles plus généreuses dans un marché très concurrentiel, combinée à la proportion accrue de téléphones intelligents haut de gamme plus coûteux que nous offrons lors de mises à niveau. Cette augmentation a été partiellement compensée par la diminution des volumes de mises à niveau subventionnées d'un exercice à l'autre, du fait que l'exercice 2015 a été touché par le phénomène de double cohorte, qui a entraîné un niveau d'activité plus élevé sur le marché;
- de l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés découlant d'un nombre plus élevé d'activations brutes d'un exercice à l'autre, des ventes accrues de téléphones intelligents plus coûteux, des offres promotionnelles plus généreuses consenties en raison d'un marché très concurrentiel et d'une proportion plus importante d'activations brutes de services postpayés dans l'ensemble de nos activations;

- de la hausse de la dotation à la provision pour créances douteuses découlant de l'augmentation des produits des activités ordinaires;
- de l'augmentation des coûts d'exploitation des réseaux découlant de l'expansion et de l'utilisation accrue des réseaux LTE et LTE-A;
- de l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications correspondant à l'utilisation accrue des services de transmission de données.

Ces facteurs ont été partiellement compensés par les économies liées à la main-d'œuvre découlant de la réduction des volumes d'appels dans les centres de service à la clientèle.

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 6,2 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, la croissance des produits d'exploitation ayant largement compensé les investissements accrues dans la fidélisation de la clientèle et les coûts plus élevés relatifs à l'acquisition d'abonnés. Cette progression a entraîné une modeste augmentation de la marge du BAIIA ajusté, en fonction des produits tirés des services sans fil, à 45,5 % en 2016, contre 45,3 % à l'exercice précédent.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SANS FIL DE BELL

	2016	2015	VARIATION	% DE VARIATION
PMU combiné (\$/mois)	65,46	63,09	2,37	3,8 %
Activations brutes	1 654 882	1 600 147	54 735	3,4 %
<i>Services postpayés</i>	1 408 030	1 338 141	69 889	5,2 %
<i>Services prépayés</i>	246 852	262 006	(15 154)	(5,8)%
Activations nettes	223 041	127 203	95 838	75,3 %
<i>Services postpayés</i>	315 311	265 369	49 942	18,8 %
<i>Services prépayés</i>	(92 270)	(138 166)	45 896	33,2 %
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,44 %	1,51 %		0,07 %
<i>Services postpayés</i>	1,25 %	1,28 %		0,03 %
<i>Services prépayés</i>	3,13 %	3,32 %		0,19 %
Abonnés	8 468 872	8 245 831	223 041	2,7 %
<i>Services postpayés</i>	7 690 727	7 375 416	315 311	4,3 %
<i>Services prépayés</i>	778 145	870 415	(92 270)	(10,6)%
Coût d'acquisition (\$/abonné)	494	467	(27)	(5,8)%

Le PMU combiné de 65,46 \$ a augmenté de 3,8 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation découle de la croissance du PMU des services postpayés en raison d'un pourcentage accru de la clientèle avec des contrats de deux ans, à tarifs plus élevés, ainsi que de l'augmentation de la proportion d'abonnés des services postpayés utilisant un téléphone intelligent et d'autres appareils de transmission de données dans notre clientèle totale, ce qui se traduit par la consommation croissante des services de données, comme le courriel, la navigation sur le Web, le réseautage social, la messagerie texte, la télé mobile, la messagerie photo et vidéo, et des services de divertissement, comme la vidéo en continu, le téléchargement de musique et les jeux. Les vitesses plus élevées favorisées par l'expansion continue de nos réseaux 4G LTE et LTE-A ont également eu pour effet de stimuler la consommation de données, ce qui a contribué à la croissance du PMU combiné. Cette croissance a été atténuée par l'incidence des forfaits plus avantageux en matière de données, des appels locaux et interurbains illimités et de la plus grande diversité de forfaits à partager.

Le total des activations brutes dans le sans-fil a augmenté de 3,4 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'augmentation du nombre d'activations brutes de services postpayés, tandis que les activations brutes de services prépayés ont diminué d'un exercice à l'autre.

- Les activations brutes de services postpayés ont augmenté de 5,2 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète le maintien de l'efficacité de nos activités promotionnelles malgré les pressions concurrentielles continues et le niveau de saturation du marché du sans-fil.
- Les activations brutes de services prépayés ont diminué de 5,8 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, du fait que nous continuons de cibler davantage les acquisitions d'abonnés des services postpayés.

Le nombre d'utilisateurs de téléphones intelligents en pourcentage des abonnés des services postpayés s'est établi à 83 % au 31 décembre 2016, comparativement à 78 % à la fin de la période correspondante de l'exercice précédent.

Le taux de désabonnement combiné dans le sans-fil a diminué de 0,07 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle des améliorations du taux de désabonnement tant des services postpayés que des services prépayés. La diminution est principalement attribuable au pourcentage plus élevé d'abonnés des services postpayés dans notre clientèle totale par rapport à l'exercice précédent, car les abonnés des services postpayés affichent généralement un taux de désabonnement moindre que celui des abonnés des services prépayés, et reflète également l'incidence positive de notre investissement constant dans la fidélisation de la clientèle.

- Le taux de désabonnement des services postpayés a diminué de 0,03 % en 2016, pour s'établir à 1,25 %, par rapport à 2015, ce qui est attribuable au niveau d'activité plus élevé dans le marché au dernier exercice par suite de l'émergence de la double cohorte en juin 2015. Notre investissement constant dans la fidélisation de la clientèle et l'amélioration du service à la clientèle ont également contribué à la diminution du taux de désabonnement.
- Le taux de désabonnement des services prépayés a diminué de 0,19 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 3,13 %, par suite de la diminution des désactivations d'abonnés par rapport à 2015.

Les activations nettes de services postpayés ont augmenté de 18,8 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, par suite de l'augmentation des activations brutes, contrebalancée partiellement par l'augmentation des désactivations.

Les pertes nettes d'abonnés des services prépayés ont diminué de 33,2 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, en raison du nombre moindre de désactivations d'abonnés, partiellement contrebalancé par la diminution des activations brutes.

La clientèle des services sans fil au 31 décembre 2016 totalisait 8 468 872 abonnés, ce qui représente une augmentation de 2,7 % depuis la fin de 2015. La proportion des abonnés des Services sans fil de Bell ayant choisi les services postpayés a augmenté pour s'établir à 91 % en 2016, contre 89 % en 2015.

Le coût d'acquisition par activation brute a augmenté d'un exercice à l'autre de 27 \$, pour s'établir à 494 \$ en 2016, ce qui reflète l'incidence d'une plus grande proportion d'abonnés des services postpayés dans l'ensemble de nos activations, conjuguée aux prix plus élevés des combinés découlant de la vente de téléphones intelligents haut de gamme plus coûteux et de la faiblesse du dollar canadien, ainsi que les offres promotionnelles plus généreuses en raison d'un marché très concurrentiel.

Les coûts de fidélisation de la clientèle en pourcentage des produits tirés des services ont augmenté pour s'établir à 13,2 % en 2016, comparativement à 12,6 % en 2015. L'augmentation des coûts de fidélisation de la clientèle en 2016 est principalement attribuable au fait que les clients continuent de se tourner vers des modèles de téléphones intelligents plus coûteux de notre gamme lors de mises à niveau ainsi qu'aux offres promotionnelles plus généreuses dans un marché très concurrentiel; cette augmentation a été en partie compensée par la diminution du nombre de mises à niveau subventionnées en 2016 du fait que l'exercice 2015 a été touché par le phénomène de double cohorte, qui a entraîné un niveau d'activité plus élevé sur le marché.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

CONTEXTE CONCURRENTIEL

Le marché du sans-fil est prépondérant dans l'industrie des télécommunications au Canada, représentant 49 % du total des produits des activités ordinaires, et il affiche actuellement une croissance annuelle autour de 5 %.

Il y a plus de 30 millions d'abonnés des services sans fil au Canada. Le marché est extrêmement concurrentiel, en raison de la présence de trois concurrents nationaux bien établis et de plusieurs concurrents régionaux. Rogers détient la plus importante part, du fait de son réseau Système mondial de communications mobiles (GSM) traditionnel. Toutefois, Bell a remporté un franc succès en matière d'acquisition d'abonnés et a obtenu la part la plus importante de la croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté depuis 2009, grâce au lancement de nos réseaux HSPA+, 4G LTE et LTE-A, à l'augmentation du nombre de points de distribution au détail, à l'acquisition de Virgin Mobile, à la modernisation de l'image de marque et à l'amélioration du service à la clientèle.

En mars 2016, l'entreprise de câblodistribution établie dans l'ouest du Canada, Shaw Communications Inc. (Shaw), a conclu l'acquisition annoncée

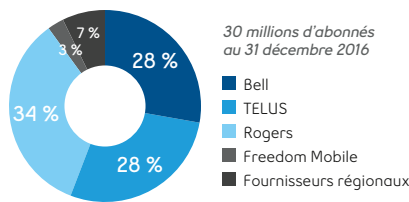
précédemment de WIND Mobile, ce qui porte Shaw au rang de quatrième entreprise de services sans fil en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Shaw a modifié l'image de marque WIND Mobile, la rebaptisant Freedom Mobile en novembre 2016. Vidéotron Itée (Vidéotron) continue d'exercer ses activités en tant qu'entreprise régionale de services sans fil dotée d'installations au Québec, et Eastlink exerce ses activités dans le Canada atlantique. Ces câblodistributeurs fournisseurs de services sans fil, en plus des entreprises de télécommunications provinciales au Manitoba et en Saskatchewan, occupent le quatrième rang dans leurs marchés respectifs.

Au Canada, le taux de pénétration dans le sans-fil était d'environ 83 % à la fin de 2016, comparativement à 116 % aux États-Unis et aussi élevé que 180 % dans certains pays d'Europe. Le secteur canadien du sans-fil est promis à une croissance régulière dans les prochaines années, du fait de l'accroissement de l'utilisation des services de données, de l'adoption continue de téléphones intelligents et de tablettes plus performants et de l'expansion continue du service réseau LTE-A soutenu par le regroupement de plusieurs canaux de spectre des services sans fil.

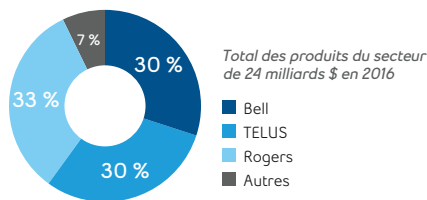
Concurrents

- Importants fournisseurs nationaux de services sans fil dotés d'installations, Rogers et TELUS Corporation (TELUS).
- Petite entreprise régionale de services sans fil dotée d'installations, Freedom Mobile⁽¹⁾, qui fournit actuellement le service à Toronto, à Calgary, à Vancouver, à Edmonton, à Ottawa ainsi que dans plusieurs collectivités du sud-ouest de l'Ontario.
- Entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations, Vidéotron, qui fournit le service à Montréal et ailleurs au Québec; Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation (SaskTel), qui fournit le service en Saskatchewan; MTS Mobility⁽²⁾, qui fournit le service au Manitoba; et Eastlink, qui a lancé le service en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard en février 2013.
- Exploitants de réseau virtuel mobile, qui sont des revendeurs des réseaux sans fil de concurrents, comme PC Mobile.

Part du marché canadien des services sans fil Abonnés



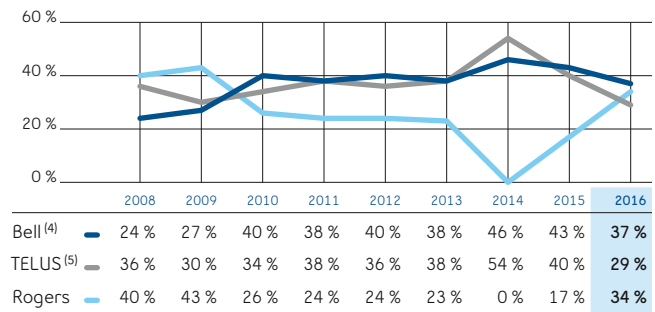
Produits



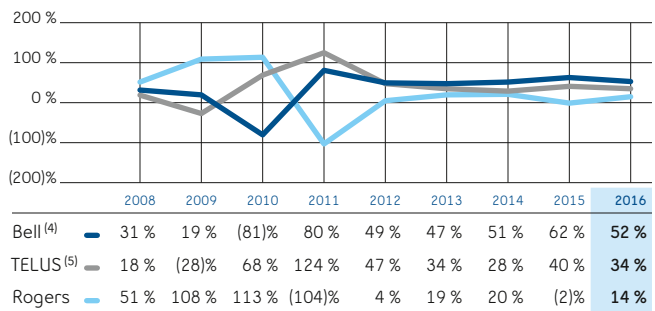
- (1) Shaw a conclu son acquisition de WIND Mobile le 1^{er} mars 2016 et a modifié l'image de marque du service, le rebaptisant Freedom Mobile en novembre 2016.
- (2) BCE prévoit conclure l'acquisition de MTS le 17 mars 2017. Se reporter à la section 1.3. Principaux faits récents touchant notre société, pour des renseignements supplémentaires.
- (3) Les pourcentages pourraient ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement.
- (4) Les données présentées pour Bell incluent Bell Aliant Inc. à compter de 2015.
- (5) Les données présentées pour TELUS incluent Public Mobile Inc. à compter de 2015.

PRINCIPALES DONNÉES SUR LE SANS-FIL – PART DES ENTREPRISES NATIONALES⁽³⁾

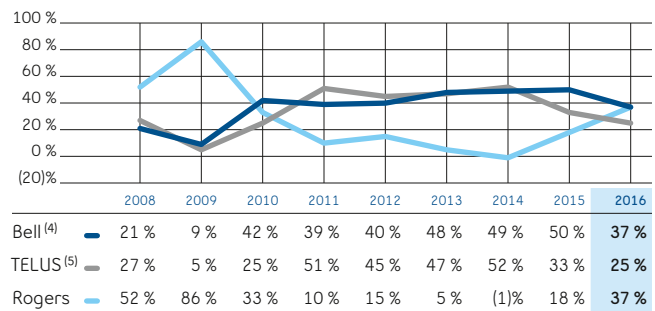
AJOUTS NETS D'ABONNÉS DES SERVICES POSTPAYÉS (EN %)



CROISSANCE DU BAIIA PRÉSENTÉE (EN %)



CROISSANCE DES PRODUITS TIRÉS DES SERVICES (EN %)



TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

CONSOMMATION CROISSANTE DES SERVICES DE DONNÉES

La croissance des services de données sans fil continue d'être alimentée par l'adoption constante des téléphones intelligents et des tablettes et par les plans de services de données connexes. L'augmentation de la demande en matière de services de données sans fil devrait se poursuivre, en raison : de l'investissement continu dans des technologies de réseaux de plus en plus rapides, comme les réseaux 4G LTE et LTE-A, qui procurent une expérience plus intéressante pour les utilisateurs; de l'engouement croissant à l'égard de la connectivité mobile et des réseaux sociaux; d'une plus grande variété de téléphones intelligents et de tablettes, ainsi que de l'adoption croissante des forfaits partagés entre de multiples appareils par les familles. L'adoption plus généralisée par les consommateurs de services de données comme la télé mobile, l'itinérance en voyage, le commerce mobile, les services bancaires mobiles et d'autres applications d'IdO dans le commerce de détail et les transports (la voiture connectée, la localisation des actifs et la télésurveillance) devrait elle aussi contribuer à la croissance. Dans le marché résidentiel, l'IdO représente un futur domaine de croissance potentiel dans ce secteur, car la connectivité sans fil sur les appareils de tous les jours, allant de la domotique aux caméras, devient généralisée.

BESOIN DE PLUS DE SPECTRE SANS FIL ET AGRÉGATION DES PORTEUSES

La croissance rapide du trafic des données mobiles met à rude épreuve les réseaux des entreprises de télécommunications sans fil et leur capacité de gérer et d'absorber ce trafic. Les ventes aux enchères de spectre dans

la bande de 700 MHz et de 2 500 MHz et de spectre des services sans fil évolués-3 (SSFE-3) d'Industrie Canada, qui se sont terminées en 2014 et en 2015, ont procuré aux entreprises de télécommunications sans fil un avantageux bloc de fréquences leur permettant de déployer des réseaux sans fil de prochaine génération plus rapides et d'en augmenter la capacité. En outre, l'agrégation des porteuses, une méthode que les entreprises canadiennes de télécommunications sans fil utilisent actuellement (et qui devrait être de plus en plus répandue dans l'avenir), permet l'utilisation simultanée de plusieurs canaux de spectre, ce qui accroît considérablement la capacité et les débits de transfert des données.

DÉPENSES ACCRUES RELATIVES À LA FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

Puisque le taux de pénétration du sans-fil au Canada continue de s'accroître, que le nombre d'abonnés sans contrat augmente et que la concurrence continue de s'intensifier, il sera nécessaire de mettre encore plus l'accent sur l'amélioration du service à la clientèle, sur l'étoffement des gammes de services existantes ainsi que sur les dépenses en vue d'inciter plus de clients à choisir de nouveaux combinés. En particulier, par suite de la mise en œuvre du Code sur les services sans fil, qui a fait passer la durée des contrats de services sans fil, auparavant de trois ans, à deux ans, il est possible que l'on assiste à un niveau d'activité transactionnelle plus intense sur le marché du fait qu'un nombre plus élevé de clients seront susceptibles de renouveler leur forfait ou de changer de fournisseur. Toutefois, au fur et à mesure du ralentissement du rythme de migration contractuelle des clients, qui passent de contrats de trois ans à des contrats de deux ans, la croissance du PMU devrait s'atténuer.

Perspectives commerciales et hypothèses

PERSPECTIVES POUR 2017

Nous prévoyons une croissance continue des produits des activités ordinaires, entraînée par un nombre plus élevé d'abonnés des services postpayés et un PMU accru. Nous prévoyons la poursuite de la croissance du PMU, à un rythme moindre toutefois, car le marché est de plus en plus mature. Cette croissance devrait découler de l'effet de la hausse des tarifs d'accès appliquée en janvier 2016, des forfaits à tarifs majorés du type *Conservez votre appareil actuel*, de la proportion plus élevée de forfaits à tarifs majorés dans notre chiffre d'affaires reflétant l'augmentation du nombre d'abonnés qui adoptent les forfaits offrant plus de données, l'utilisation plus intensive des services de données et la proportion accrue d'abonnés des services postpayés parmi notre clientèle totale du fait que nous cherchons à maintenir notre part du marché des ajouts nets des entreprises titulaires en suivant une approche rigoureuse et axée sur les coûts.

Nous tenterons d'enregistrer des produits des activités ordinaires plus élevés grâce à la croissance des services de données, générée par l'utilisation de nos réseaux HSPA+, 4G LTE et LTE-A, à l'augmentation de la demande en matière de services comme la navigation sur le Web, les services de vidéo et de musique en continu, les portails communautaires comme Facebook et YouTube ainsi que les services naissants comme les applications pour le commerce mobile et l'IdO. Nous avons l'intention de lancer sur le marché ces nouveaux services d'une façon permettant de maintenir l'équilibre entre innovation et rentabilité.

Nous prévoyons réaliser une croissance du BAIIA ajusté en 2017 découlant de la forte croissance continue des produits des activités ordinaires, qui devrait être en partie contrebalancée par l'investissement accru dans l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle correspondant au niveau prévu d'activité concurrentielle plus élevé de manière soutenue sur le marché.

HYPOTHÈSES

- Le maintien de notre part du marché des activations d'abonnés des services postpayés dans le sans-fil pour les entreprises titulaires.
- L'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données, ainsi que l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils 4G LTE et de nouveaux services de données.
- L'augmentation des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle, en raison de la hausse des coûts des combinés et d'un nombre plus élevé de mises à niveau des appareils, ce qui reflète un nombre plus important d'abonnés qui n'ont plus de contrat, en raison de la durée plus courte des contrats de deux ans.
- Une croissance du PMU combiné, stimulée par une proportion accrue d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones intelligents, une consommation croissante des services de données sur les réseaux 4G LTE et LTE-A et la hausse des tarifs d'accès découlant de l'augmentation des tarifs.
- L'achèvement de la construction du réseau LTE, qui couvre 99 % de la population canadienne, et l'expansion de la couverture du réseau LTE-A à environ 83 % de la population canadienne.
- La capacité de tirer profit de l'augmentation au chapitre de l'utilisation des services de données et de l'abonnement des clients à de nouveaux services de données.
- Les perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants de combinés ainsi que l'accélération des vitesses de transmission, qui permettent aux clients d'optimiser l'utilisation de nos services.
- L'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sans-fil.

Principaux facteurs de croissance

- La croissance du taux de pénétration du secteur du sans-fil au Canada.
- L'adoption par de plus nombreux clients des téléphones intelligents, des tablettes et d'autres appareils 4G LTE, ce qui entraîne l'augmentation de l'utilisation des services de données mobiles.
- Le nombre accru d'abonnés des services postpayés sur nos réseaux 4G LTE et LTE-A.
- L'utilisation par les clients de nouvelles applications et de nouveaux services de données.

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise liés au secteur Services sans fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

RISQUE

- Une réglementation accrue des services sans fil (par exemple, une réglementation plus sévère des tarifs de gros liés à l'itinérance, un plus grand accès obligatoire aux réseaux sans fil, des restrictions liées aux processus d'appel d'offres pour l'utilisation de spectre future et un Code sur les services sans fil liés aux services de détail plus sévère).

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Une réglementation accrue pourrait réduire notre marge de manœuvre, influencer sur la structure du marché, améliorer la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence défavorable sur la performance financière de nos services sans fil.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises titulaires de services sans fil, les concurrents plus récents dans le secteur du sans-fil, les entreprises non traditionnelles et les revendeurs.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Des pressions sur notre BAIIA ajusté, notre PMU, notre taux de désabonnement et notre coût d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle seraient vraisemblablement exercées si des concurrents majoraient de façon marquée les rabais sur les combinés et les plans tarifaires, offrent des forfaits à partager conçus selon des exigences tarifaires complexes ou offrent d'autres incitatifs, comme de nouveaux plans de services de données ou de nouveaux forfaits multiproduits, pour attirer de nouveaux clients.

MATURITÉ DU MARCHÉ

RISQUE

- Le ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés et de la pénétration des téléphones intelligents en raison de la hausse du taux de pénétration du marché du sans-fil au Canada.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- La maturité du marché du sans-fil pourrait faire obstacle à la croissance du nombre d'abonnés et exercer des pressions sur la performance financière de nos services sans fil.

5.2 Services sur fil de Bell

Notre secteur Services sur fil de Bell a enregistré une croissance positive du BAIIA ajusté pour un deuxième exercice consécutif en 2016, dans la foulée de la croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP, de l'augmentation du PMU par foyer et de la diminution des coûts d'exploitation, ce qui a permis une amélioration de 0,9 point de pourcentage de notre marge, la plus élevée en Amérique du Nord, à 41,7 %.

Éléments fondamentaux des impératifs stratégiques pertinents



Tirer meilleur parti du sur-fil

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016

- Nous avons maintenu notre position de plus important fournisseur de services de télé du Canada, notre clientèle se chiffrant à 2 744 909 abonnés, et nous avons augmenté le nombre total de nos abonnés de la télé IP de 13,1 %, le portant à 1 337 944.
- Nous avons fortifié notre position de premier FSI du Canada grâce à une clientèle d'abonnés d'Internet haute vitesse de 3 476 562, en hausse de 1,9 % par rapport à 2015.
- Nous avons augmenté de 4 % le taux de pénétration des forfaits multiproduits par foyer – services de télé, Internet et de téléphonie – par rapport à 2015, grâce à notre service de télé IP, qui a permis de générer des tarifs plus élevés pour les ventes complémentaires des services de téléphonie et Internet, 74 % de l'ensemble des nouveaux abonnés de la télé IP optant pour trois produits.
- Nous avons maintenu notre position de chef de file canadien dans les communications à large bande avec les produits les plus évolués pour la maison et l'innovation continue des services de télé IP et Internet.
 - Nous avons lancé la passerelle résidentielle Borne universelle 3000, qui offre le service Wi-Fi à domicile le plus puissant; elle est dotée de 12 antennes, d'un débit total allant jusqu'à 1 Gb, de la commutation de voies automatique qui réduit les interférences, de la technologie tribande qui permet de relier plusieurs appareils en même temps, ainsi que d'une pile de secours permettant aux clients d'utiliser leur service Internet Fibe pendant quatre heures en cas de panne de courant.
 - Nous avons lancé l'enregistreur Partout chez vous 4K sans fil donnant accès au premier service de télé IP entièrement sans fil au monde, lequel offre la possibilité de déplacer facilement le service Télé Fibe n'importe où dans la maison et une qualité d'image 4K exceptionnelle avec quatre fois plus de détails qu'une image en HD intégrale, jusqu'à 150 heures de capacité d'enregistrement 4K, et qui est aussi doté d'une télécommande Bluetooth permettant l'installation dissimulée de l'enregistreur.
 - Nous sommes devenus le premier fournisseur de services de télé au Canada à intégrer l'accès à Netflix dans l'enregistreur Partout chez vous 4K.
 - Nous sommes devenus le premier fournisseur de services de télé au Canada à offrir le service télé sur Apple TV, permettant de regarder jusqu'à 450 chaînes en direct et sur demande et d'avoir accès aux fonctions uniques du service Télé Fibe comme « Tendances », qui indique les émissions les plus regardées. La fonction d'enregistrement et la possibilité de mettre sur pause ou de rejouer le contenu en direct seront offertes plus tard en 2017.

- Bell Télé Fibe a été désigné comme le service de télé le plus évolué du Canada.
- Le service Bell Internet Fibe utilisant la technologie FTTH arrive en tête parmi les fournisseurs Internet canadiens, dépassant les vitesses de téléchargement annoncées par une plus grande marge que ses concurrents.
- Nous avons lancé le service Internet résidentiel Virgin en Ontario et au Québec.
- Nous avons acquis Q9, un exploitant de centres de données de Toronto qui fournit des solutions d'hébergement et d'autres solutions de données imparties aux clients d'entreprises et gouvernementaux canadiens, renforçant notre capacité à faire concurrence aux fournisseurs nationaux et internationaux dans le secteur en croissance des services de données impartis.
- Nous avons lancé le service Bell Connexion totale pour les petites entreprises de l'Ontario et du Québec, offrant un éventail de services évolués de messagerie et de communications unifiées tant sur les réseaux de fibre à large bande que sur les réseaux mobiles LTE.
- Nous avons formé un partenariat avec IBM pour élargir la portée des services d'informatique en nuage accessibles au moyen de notre service Solution d'affaires en nuage de Bell. Ce partenariat permet aux entreprises de partout au Canada d'accéder au service Nuage IBM au moyen d'une connexion privée sécurisée haute vitesse de Bell, ce qui simplifie la manière dont les clients adoptent et développent leurs nuages hybrides.

POINTS DE MIRE EN 2017

- Continuer d'améliorer notre service de télé IP avec des fonctions plus évoluées.
 - Rendre Bell Télé Fibe disponible à titre de service de télé autonome.
- Accroître notre clientèle totale et notre part du marché des services de télé et Internet de manière rentable.
- Réduire la baisse du total des pertes nettes des services sur fil résidentiels.
- Faire augmenter le PMU des services résidentiels, par foyer, en augmentant le taux de pénétration des forfaits multiproduits par foyer.
- Accroître notre part du portefeuille des grandes entreprises clientes en misant davantage sur la croissance au chapitre des solutions d'affaires et des services de connectivité.
- Augmenter le nombre de nouvelles relations clients nettes pour ce qui est des moyennes et des grandes entreprises et réduire les pertes de clients des petites entreprises.



Investir dans les réseaux et les services large bande

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016

- Nous avons continué d'étendre la zone de couverture de notre réseau de fibre à large bande FTTP dans les collectivités partout en Ontario, au Québec et dans le Canada atlantique, rejoignant environ 2,9 millions de foyers et d'entreprises. Le réseau FTTP offre des vitesses allant jusqu'à 1 Gbps.

POINT DE MIRE EN 2017

- Favoriser l'expansion de la couverture du réseau de fibre à large bande FTTP pour couvrir environ 3,5 millions d'emplacements.



Améliorer le service à la clientèle

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016

- Le nombre de plaintes reçues par le CPRST au sujet de Bell et de Virgin Mobile a diminué de 18 % entre le 1^{er} août 2015 et le 31 juillet 2016 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, poursuivant la baisse continue des plaintes au sujet de Bell et de Virgin Mobile depuis juillet 2013.
- Nous avons lancé la fonction « Gérez votre rendez-vous », qui offre aux clients résidentiels un moyen facile de confirmer et de vérifier en ligne les rendez-vous qui leur sont fixés pour le service.
- Nous avons réduit les appels des clients dans nos centres de services de 4 millions en 2016, du fait du plus grand nombre de transactions en libre-service en ligne effectuées par les clients et des améliorations globales dans les activités d'exploitation. Les visites, consultations de rapports (Infoview) et transactions en libre-service en ligne se sont chiffrées à plus de 190 millions, soit une augmentation de 30 millions par rapport à 2015.
- Nous avons réduit le temps d'installation du service Télé Fibe pour les clients utilisant le réseau FTTP de 9 % en 2016 et de 43 % depuis le début de 2012.
- Nous avons enregistré des taux d'exécution du Service Jour même ou lendemain de 88 % en ce qui a trait aux réparations relatives aux services de téléphonie, de télé et Internet.
- Nous avons amélioré le taux de satisfaction des clients à l'égard des techniciens pour les installations et les réparations, le portant à 95 %.
- Nous avons offert des rendez-vous pour les installations dans les deux jours suivant la commande pour 76 % des clients résidentiels, soit une augmentation de près du double depuis 2014.
- Nous avons offert le service de réparation Jour même à 73 % des petites entreprises clientes, qui peuvent maintenant prendre des rendez-vous jusqu'à 16 h pour le service de réparation Jour même.
- Nous avons amélioré les compétences des représentants du service à la clientèle afin de leur permettre de régler un plus grand nombre de problèmes techniques, ce qui élimine à hauteur de 30 % le nombre de demandes acheminées aux services de soutien de deuxième niveau.

POINTS DE MIRE EN 2017

- Continuer d'investir dans des initiatives de service à la clientèle pour réduire la complexité pour tous les clients, notamment en matière de facturation.
- Réduire davantage le volume total d'appels des clients dans nos centres d'appels.
- Continuer d'améliorer notre performance au chapitre de la satisfaction de la clientèle.
- Assurer une plus grande uniformité de l'expérience client.
- Continuer d'améliorer la personnalisation client.
- Réduire le temps d'installation pour les services fondés sur la technologie FTTP et améliorer la qualité du service.
- Déployer une nouvelle technologie diagnostique permettant d'améliorer les services de dépannage et de surveillance du service pour nos clients.



Établir une structure de coûts concurrentielle

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016

- Nous avons fait baisser les coûts d'exploitation dans le sur-fil de 2,7 %, contribuant à l'amélioration de la marge du BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell de 0,9 point par rapport à 2015.
- Nous avons réalisé des économies liées à la main-d'œuvre découlant des réductions de personnel effectuées en 2015 dans les Services sur fil de Bell.
- Nous avons généré des économies de coûts découlant de l'amélioration continue du service et des économies liées au déploiement de la technologie FTTP.

POINTS DE MIRE EN 2017

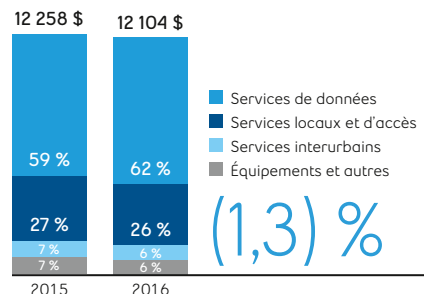
- Concrétiser des synergies de coûts d'exploitation et de dépenses d'investissement découlant de l'intégration de MTS à la suite de la conclusion de l'acquisition par BCE.
- Générer des économies de coûts découlant des réductions de personnel, de l'amélioration continue du service et des économies liées au déploiement de la technologie FTTP en vue de maintenir la stabilité de la marge du BAIIA ajusté consolidée.

Analyse de la performance financière

FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2016

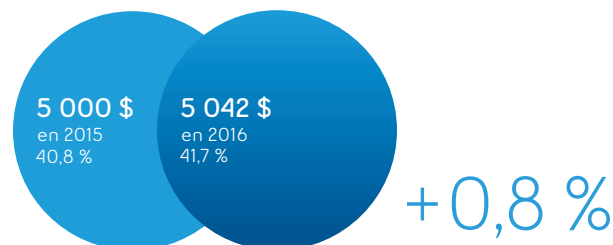
Services sur fil de Bell Produits

(en millions de dollars)



Services sur fil de Bell BAIIA ajusté

(en millions de dollars)
(% de la marge du BAIIA ajusté)



Services de télé

+0,2 %

Croissance des abonnés
en 2016

Service de télé IP

155 153

Total des activations
nettes d'abonnés
en 2016

Zone de couverture du réseau de fibre

8,3 millions

de foyers et d'entreprises
à la fin de 2016

Services Internet haute vitesse

+1,9 %

Croissance des abonnés
en 2016

Services Internet haute vitesse

85 099

Total des activations
nettes d'abonnés
en 2016

Abonnés des SAR

(6,4) %

Baisse du nombre d'abonnés
en 2016

RÉSULTATS DES SERVICES SUR FIL DE BELL

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2016	2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services de données	6 791	6 590	201	3,1 %
Services locaux et d'accès	3 089	3 271	(182)	(5,6)%
Services interurbains	741	831	(90)	(10,8)%
Autres services	182	186	(4)	(2,2)%
Total des produits tirés des services externes	10 803	10 878	(75)	(0,7)%
Produits tirés des services intersectoriels	177	204	(27)	(13,2)%
Total des produits d'exploitation tirés des services	10 980	11 082	(102)	(0,9)%
Services de données	559	573	(14)	(2,4)%
Équipements et autres	555	592	(37)	(6,3)%
Total des produits d'exploitation tirés des produits externes	1 114	1 165	(51)	(4,4)%
Produits intersectoriels tirés des produits	10	11	(1)	(9,1)%
Total des produits d'exploitation tirés des produits	1 124	1 176	(52)	(4,4)%
Total des produits tirés des Services sur fil de Bell	12 104	12 258	(154)	(1,3)%

Les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont diminué de 1,3 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, par suite des baisses des produits tirés des services locaux et d'accès, des services interurbains et des produits d'exploitation tirés des produits. Les produits tirés des Services sur fil de Bell d'un exercice à l'autre ont également été défavorablement touchés par la vente, en septembre 2015, d'un centre d'appels qui était une filiale. La diminution des produits d'exploitation a été atténuée en partie par la croissance des produits tirés des services de données.

Les Services sur fil de Bell ont enregistré une croissance des produits tirés des services résidentiels en 2016, malgré l'incidence défavorable de la vente d'un centre d'appels qui était une filiale, surtout attribuable à l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP combinée à la croissance du PMU par foyer. Cette croissance a été partiellement atténuée par les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle en raison de la vive concurrence des entreprises de câblodistribution, l'incidence de l'optimisation des services par les clients ainsi que l'érosion constante de notre clientèle d'abonnés des SAR et du service de télé par satellite. La faible croissance économique et les pressions concurrentielles sur les prix ont continué de toucher défavorablement les produits tirés de nos marchés d'affaires, bien que le rythme d'érosion ait ralenti par rapport à celui de l'exercice précédent. Les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont en outre été négativement touchés par la diminution dans notre marché de gros, découlant d'une révision défavorable par le CRTC des tarifs facturés pour les services Internet haute vitesse de gros groupés.

- Les produits tirés des services de données ont augmenté de 3,1 % en 2016 par rapport à 2015, dans la foulée de la hausse des produits tirés des services Internet et de télé IP, découlant de la croissance de la clientèle et de la majoration des tarifs, ainsi que de la hausse des produits tirés des solutions d'affaires qui reflète principalement

l'acquisition de Q9 au quatrième trimestre de 2016. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la diminution des produits tirés de la télé par satellite découlant principalement d'une baisse de la clientèle, par l'érosion continue des produits tirés des services de données traditionnels ainsi que par les tarifs provisoires modifiés considérablement moindres établis par le CRTC, avec prise d'effet en octobre 2016, pour les services Internet haute vitesse de gros groupés.

- Les produits tirés des services locaux et d'accès ont diminué de 5,6 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, dans la foulée des diminutions continues au chapitre des SAR en raison des offres accrocheuses lancées par les fournisseurs de services de câblodistribution, de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet et de la conversion des grandes entreprises clientes aux services de données IP. Cette diminution a été atténuée en partie par les augmentations de tarifs de nos services résidentiels.
- Les produits tirés des services interurbains ont diminué de 10,8 % en 2016 par rapport à 2015, ce qui reflète la baisse des minutes de conversation par les abonnés résidentiels et d'affaires résultant de pertes d'abonnés des SAR, le phénomène de substitution technologique favorisant les appels sur sans-fil et les services Internet par contournement, les pressions constantes sur les prix dans notre marché résidentiel imputables à l'adoption par les clients de forfaits plus avantageux ainsi que la diminution des ventes de minutes de conversations interurbaines internationales dans notre marché de gros.
- Les produits d'exploitation tirés des produits ont diminué de 4,4 % en 2016 par rapport à 2015, en raison de la persistance d'une faible croissance économique dans notre marché d'affaires, ce qui s'est traduit par un affaiblissement de la demande pour des équipements.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2016	2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(7 062)	(7 258)	196	2,7 %
BAIIA ajusté	5 042	5 000	42	0,8 %
Marge du BAIIA ajusté	41,7 %	40,8 %		0,9 %

Les coûts d'exploitation des Services sur fil de Bell ont diminué de 2,7 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, par suite de ce qui suit :

- les économies de coûts de la main-d'œuvre attribuables à la réduction du personnel, à la diminution des volumes d'appels dans les centres de service à la clientèle et aux économies réalisées sur les contrats avec les fournisseurs;
- la diminution de la charge au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi découlant d'un taux d'actualisation plus élevé d'un exercice à l'autre et le profit comptabilisé dans la foulée de l'harmonisation de certains régimes de retraite PD de Bell Aliant à ceux de Bell Canada au premier trimestre de 2016;
- le coût moindre des produits vendus associé à la diminution des ventes de produits;
- la diminution des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications découlant de la baisse des volumes.

La diminution des charges d'exploitation a été partiellement atténuée par l'augmentation des coûts relatifs à la programmation pour les services de télé découlant du nombre total plus élevé d'abonnés de la télé et des augmentations de tarifs pour la programmation, ainsi que par les coûts plus élevés associés à l'acquisition de Q9 au quatrième trimestre de 2016.

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell a augmenté de 0,8 % en 2016 par rapport à 2015, avec une augmentation correspondante de la marge du BAIIA ajusté, pour s'établir à 41,7 %, comparativement à 40,8 % en 2015. L'augmentation d'un exercice à l'autre du BAIIA ajusté découle de la croissance des produits tirés de nos activités dans les services Internet et de télé, du maintien des mesures efficaces de compression des coûts et de la charge moindre au titre des avantages postérieurs à l'emploi, ce qui a largement contrebalancé l'érosion continue des produits tirés des services voix et données traditionnels, qui génèrent des marges plus élevées, et la pression continue, mais qui va en s'atténuant, sur les produits tirés de nos marchés d'affaires.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DES SERVICES SUR FIL DE BELL

Données

Internet haute vitesse

	2016	2015	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes des services Internet haute vitesse	85 099	155 052	(69 953)	(45,1)%
Abonnés des services Internet haute vitesse ⁽¹⁾	3 476 562	3 413 147	63 415	1,9 %

(1) Notre clientèle d'abonnés des services Internet d'affaires reflète, en 2016, un ajustement effectué en début de trimestre pour retrancher 21 684 abonnés afin d'uniformiser les pratiques par suite de l'intégration de Bell Aliant.

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse** ont diminué de 45,1 % en 2016 par rapport à 2015, ce qui résulte du nombre moins élevé d'activations nettes des services résidentiels de détail et de gros en raison des offres encore plus accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, du nombre plus élevé de clients de détail dont les offres promotionnelles ont pris fin, ce qui a accru les désactivations, et de l'effet marqué moindre du service de télé IP en raison de la baisse du nombre d'activations. Cette diminution a été partiellement

atténuée par le nombre plus élevé d'activations découlant du lancement du service Internet résidentiel au second semestre de 2016 par Virgin Mobile, par le nombre plus élevé d'activations de services de détail dans la zone de couverture de notre réseau FTTH, ainsi que par la modeste croissance dans notre marché d'affaires.

La **clientèle des services Internet haute vitesse** au 31 décembre 2016 totalisait 3 476 562 abonnés, en hausse de 1,9 % par rapport à la fin de 2015.

TÉLÉ

	2016	2015	VARIATION	% DE VARIATION
Activations nettes d'abonnés	6 413	107 380	(100 967)	(94,0)%
Service de télé IP	155 153	253 329	(98 176)	(38,8)%
Total d'abonnés	2 744 909	2 738 496	6 413	0,2 %
Service de télé IP	1 337 944	1 182 791	155 153	13,1 %

Les **activations nettes d'abonnés du service de télé IP** ont diminué de 38,8 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle du nombre plus élevé de clients de détail dont les offres promotionnelles ont pris fin, des offres accrocheuses pour les forfaits de services lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, de l'incidence du niveau de saturation des marchés du service Télé Fibe, du ralentissement de l'expansion de la zone de couverture de la télé IP en 2016 et du fait qu'un nombre moindre de clients ont délaissé la télé par satellite.

Les **pertes nettes d'abonnés du service Télé Satellite** ont augmenté de 1,9 % en 2016 par rapport à 2015, ce qui est imputable à la réduction du nombre d'activations par suite des offres promotionnelles plus généreuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution; cette augmentation a été atténuée par la diminution du nombre de désactivations d'abonnés et par la migration moins marquée de clients du service de détail vers le service de télé IP.

Le **nombre total d'activations nettes d'abonnés des services de télé** (télé IP et télé par satellite réunis) a diminué de 100 967 en 2016 par rapport à l'exercice précédent, par suite de la diminution des activations nettes du service de télé IP et de l'augmentation des pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite, comme il est indiqué précédemment.

Les **abonnés du service de télé IP** totalisaient 1 337 944 au 31 décembre 2016, en hausse de 13,1 % comparativement à 1 182 791 à la fin de 2015.

Les **abonnés du service Télé Satellite** au 31 décembre 2016 totalisaient 1 406 965, en baisse de 9,6 % comparativement à 1 555 705 à la fin de l'exercice précédent.

Le **nombre total d'abonnés des services de télé** (télé IP et télé par satellite réunis) s'établissait à 2 744 909 au 31 décembre 2016, ce qui représente une augmentation de 0,2 % depuis la fin de 2015.

Services locaux et d'accès

	2016	2015	VARIATION	% DE VARIATION
ABONNÉS DES SAR				
Résidentiels	3 249 739	3 533 732	(283 993)	(8,0)%
D'affaires ⁽¹⁾	3 007 993	3 154 934	(146 941)	(4,7)%
Total	6 257 732	6 688 666	(430 934)	(6,4)%
PERTES NETTES D'ABONNÉS DES SAR				
Résidentiels	(283 993)	(278 124)	(5 869)	(2,1)%
D'affaires ⁽¹⁾	(131 415)	(160 310)	28 895	18,0 %
Total	(415 408)	(438 434)	23 026	5,3 %

(1) Notre clientèle d'abonnés des SAR d'affaires reflète, en 2016, un ajustement effectué en début de trimestre pour retrancher 15 526 abonnés afin d'uniformiser les pratiques par suite de l'intégration de Bell Aliant.

Les **pertes nettes au chapitre des SAR** ont diminué de 5,3 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle du nombre moindre de pertes nettes au chapitre des SAR d'affaires, partiellement contrebalancé par l'augmentation des pertes nettes au chapitre des SAR résidentiels.

Les **pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels** ont augmenté de 2,1 % en 2016 par rapport à 2015, en raison des offres accrocheuses lancées par nos concurrents dans la câblodistribution, de l'effet marqué moindre du service de télé IP en raison de la baisse d'un exercice à l'autre du nombre d'activations et de l'augmentation constante de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet; ces facteurs ont été partiellement compensés par la fidélisation accrue de la clientèle au moyen de l'adoption de trois produits par foyer.

Les **pertes nettes d'abonnés des SAR d'affaires** ont diminué de 18,0 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la diminution des pertes dues à la concurrence dans notre marché des grandes entreprises et du nombre moindre de désactivations d'abonnés dans notre marché des petites entreprises. Cette situation a été contrebalancée en partie par la migration plus accentuée des clients vers les services IP et la réduction de la demande à l'égard de nouvelles lignes téléphoniques dans notre marché des grandes entreprises en raison de la faible croissance économique.

Le **taux annualisé d'érosion de notre clientèle des SAR** a légèrement augmenté, passant de 6,2 % en 2015 à 6,4 % en 2016. Au 31 décembre 2016, nous fournissons le service à 6 257 732 abonnés des SAR, comparativement à 6 688 666 abonnés des SAR à la fin de l'exercice précédent.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

CONTEXTE CONCURRENTIEL

La performance financière de l'ensemble du marché canadien des télécommunications filaires demeure affectée par la baisse continue des produits tirés des services voix traditionnels, dans la foulée de la substitution technologique en faveur des services sans fil et par contournement, ainsi que par la poursuite de la conversion des grandes entreprises clientes aux services et aux réseaux de données IP. La vive concurrence livrée de manière constante par les entreprises de câblodistribution continue également d'éroder la part des fournisseurs de services téléphoniques traditionnels dans le marché des services de téléphonie résidentielle locale. À la fin de 2016, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient plus de 4 millions d'abonnés du service de téléphonie, ce qui représente une part de 43 % de ce marché à l'échelle nationale. D'autres concurrents fournisseurs de services non dotés d'installations offrent également des services locaux et interurbains voix sur IP et revendent des services Internet haute vitesse.

La concurrence provient de la substitution des services locaux et interurbains résidentiels par les services sans fil, y compris nos propres offres de services sans fil de Bell Mobilité et de Virgin Mobile. On estime qu'environ 33 % des foyers en Ontario et au Québec ne disposent que du sans-fil.

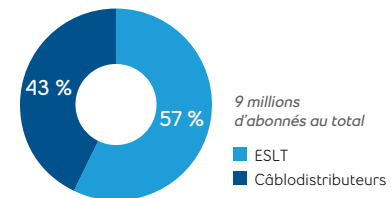
En 2016, les entreprises de câblodistribution ont continué d'accélérer les vitesses de leurs services Internet, tout en proposant des offres accrocheuses d'acquisition d'abonnés. À la fin de 2016, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution comptaient environ 6,5 millions d'abonnés d'Internet, ce qui représente 54 % du marché des services Internet au total, selon les données publiées⁽¹⁾, tandis que les entreprises de services locaux titulaires (ESLT) détenaient la tranche restante, soit 46 %, ou 5,6 millions d'abonnés. Bien que le marché de l'accès Internet résidentiel soit en voie d'atteindre un niveau de saturation, avec un taux de pénétration de plus de 88 % au Canada, le nombre d'abonnés devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années. De plus, Bell continue d'accroître ses parts du marché en raison de l'expansion de notre réseau de fibre optique, ainsi que de l'effet des activations d'abonnés de Télé Fibe, notre service de télé IP.

Les ESLT offrant le service de télé IP ont augmenté leur clientèle de 10 % en 2016, rejoignant 2,5 millions de clients, grâce à l'étoffement des gammes de services, à l'expansion de la couverture du réseau ainsi qu'à des campagnes de commercialisation et des offres promotionnelles axées sur la télé IP. Cette croissance a été réalisée au détriment des services de câblodistribution et de télé par satellite de RRD, qui ont subi des pertes d'abonnés. À la fin de l'exercice, les quatre plus importantes entreprises de câblodistribution du Canada comptaient environ 6 millions d'abonnés de services de télé, soit une part de marché de 55 %, en baisse de deux points de pourcentage par rapport à 2015.

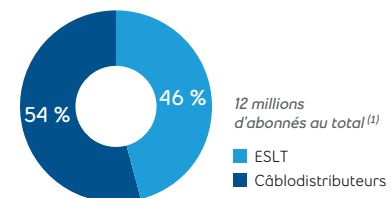
Concurrents

- Les fournisseurs de services de câblodistribution suivants offrent des services de télé, Internet et de téléphonie par câble :
 - Rogers, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador;
 - Vidéotron, au Québec;
 - Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco), en Ontario et au Québec;
 - Shaw, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario;
 - Shaw Direct, avec son service de télé par satellite de RDD à l'échelle nationale;
 - Eastlink, dans chaque province, sauf en Saskatchewan, où l'entreprise ne fournit pas le service de télé par câble ni le service Internet.
- Les ESLT, TELUS et MTS⁽²⁾ fournissent le service local et interurbain ainsi que le service de télé IP dans diverses régions.
- TELUS et Allstream Inc. fournissent des produits et services de gros partout au Canada.
- Diverses entreprises (par exemple TekSavvy Solutions, Distributel, VMedia et Vonage Canada (une division de Vonage Holdings Corp.) (Vonage)) offrent des services de revente ou des services locaux et interurbains voix sur IP ainsi que des services Internet.
- Les services voix et vidéo par contournement, comme Skype, Netflix et Amazon Prime Video.
- Les appareils de diffusion en continu, comme Apple TV, Roku et Google Chromecast.
- Les autres ESLT canadiennes et les câblodistributeurs.
- La substitution par les services sans fil, y compris les services offerts par Bell.
- Solutions d'affaires :
 - des intégrateurs de systèmes comme Groupe CGI inc., EDS (une division de HP Enterprise Services) et IBM;
 - les impartiteurs et les sociétés de services professionnels.
- Les concurrents dans le marché de gros comprennent des câblodistributeurs, des ESLC nationales, des fournisseurs situés aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour certains services, et des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité.

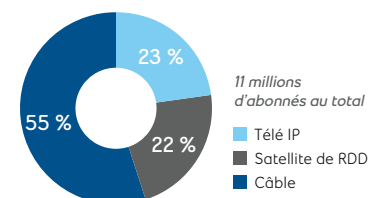
Part du marché canadien Téléphonie résidentielle



Services Internet



Services de télé



(1) Les services Internet fournis par les revendeurs sont inclus à titre d'abonnés des services Internet de gros dans les données des entreprises de câblodistribution et des ESLT.

(2) BCE prévoit conclure l'acquisition de MTS le 17 mars 2017. Se reporter à la section 1.3, Principaux faits récents touchant notre société, pour des renseignements supplémentaires.

TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

INVESTISSEMENT DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE À LARGE BANDE

Les ESLT canadiennes ont effectué des investissements substantiels dans le déploiement de la fibre à large bande dans leurs territoires. Ces investissements ont permis d'offrir les services de télé IP et Internet haute vitesse afin de concurrencer plus efficacement les offres de services des entreprises de câblodistribution dans les zones urbaines. On considère que le service de télé IP est un meilleur produit vidéo que le service traditionnel de télé par câble compte tenu des fonctions novatrices que Bell a lancées, comme une installation pour la télé IP entièrement sans fil, les récepteurs enregistreurs sans fil, la fonction « Rejouer », qui permet aux clients de revenir en arrière et de regarder à partir du début des émissions de télé en cours, et la fonction « Tendances », qui permet à l'utilisateur de découvrir en temps réel les cinq émissions les plus regardées du pays et d'y accéder pour les regarder en direct ou les faire rejouer à partir du début, ainsi que l'intégration de services de contournement comme CraveTV et Netflix sous forme d'applications directement dans le récepteur enregistreur. Le réseau FTTH permet des vitesses allant jusqu'à 50 Mbps, tandis que le réseau FTTP offre des vitesses de transmission à large bande allant jusqu'à 1 Gbps (inégalées par toute autre technologie) ou plus en 2017, à mesure que l'équipement permettra la transmission de données à ces vitesses. L'on s'attend à ce que les ESLT continuent de faire des investissements substantiels, principalement dans la poursuite de l'expansion de leurs réseaux de fibre à large bande, en insistant particulièrement sur la mise à niveau des réseaux FTTH actuels, les portant vers la technologie FTTP.

SERVICES DE TÉLÉ PARALLÈLES ET DE CONTENU TÉLÉ PAR CONTOURNEMENT

La popularité croissante du fait de pouvoir regarder la télé n'importe où devrait se maintenir, car les clients choisissent des services qui leur permettent de visionner du contenu sur de multiples écrans, notamment des ordinateurs, des téléphones intelligents et des tablettes, en plus de leur télé. Les fournisseurs de contenu par contournement cherchent à acquérir une part de l'auditoire et des montants dépensés bien que, jusqu'à présent, ces services par contournement n'aient généralement pas remplacé la gamme de services de télé existants. Toutefois, pour atténuer la menace posée par la substitution vidéo, les fournisseurs de services de télé et les FSI ont lancé des services de vidéo en continu sur demande (avec authentification de l'abonné) fournissant un accès à un contenu de programmation transmis par les réseaux mobiles et Wi-Fi aux téléphones intelligents, tablettes et ordinateurs. En outre, les sports et la programmation d'événements en direct constituent, pour les fournisseurs de télé traditionnelle, des atouts importants pour se démarquer de la concurrence toujours plus vive que leur livrent les fournisseurs de contenu par contournement. Comme les offres des

fournisseurs de contenu par contournement sont de plus en plus invitantes et que les consommateurs exigent de pouvoir choisir plus librement le contenu qui leur convient, le débranchement et la réduction des dépenses pour les services de télé traditionnelle continuent d'augmenter. Bien que cette tendance s'accroisse, l'on prévoit que la croissance au chapitre des abonnements à Internet et des foyers ne comptant que sur Internet, de même que le lancement par les entreprises de télécommunications titulaires et les entreprises de câblodistribution de services de vidéo en continu sur demande offerts directement aux consommateurs, contribueront à compenser la baisse dans les services de télé, car les services vidéo par contournement rehaussent la valeur du service Internet à large bande.

SUBSTITUTION PAR LE SANS-FIL

Le phénomène de substitution par le sans-fil est le principal responsable des pertes d'abonnés des SAR résidentiels et de la diminution des produits tirés des services voix sur fil des entreprises de télécommunications. On estime que les foyers ne disposant que du sans-fil représentaient environ 33 % des foyers en Ontario et au Québec à la fin de 2016, comparativement à environ 29 % à la fin de 2015. Pour atténuer l'incidence de la substitution par le sans-fil, les fournisseurs de services filaires ont conçu des forfaits de services voix jumelés à des services Internet et de télé et ils offrent des forfaits comprenant les trois services assortis de rabais. Le phénomène de substitution par le sans-fil se poursuivra vraisemblablement de manière constante en 2017.

ADOPTION DES SERVICES IP

Dans le marché des services d'affaires, la convergence des services de TI et des services de télécommunications, qui est simplifiée par l'omniprésence du protocole IP, continue d'orienter les investissements effectués par les concurrents. Les entreprises de télécommunications fournissent des services professionnels et des services gérés, de même que d'autres services de TI et du soutien, tandis que les fournisseurs de services de TI regroupent la connectivité de leurs réseaux avec leurs logiciels comme gammes de services. De surcroît, les fabricants continuent de lancer sur le marché de l'équipement fondé entièrement sur la technologie IP et de l'équipement fondé sur des technologies convergentes (technologie IP et technologies traditionnelles), ce qui permet la migration continue vers des solutions IP. Le développement de plateformes IP combinant des solutions voix sur IP ainsi que de données et de vidéo pourrait permettre de réduire les coûts pour compenser, du moins en partie, la réduction des marges découlant de l'abandon graduel des services traditionnels en faveur des services IP. L'évolution des TI a multiplié les possibilités pour nos services dans les marchés d'affaires, notamment pour les services d'informatique en nuage et d'hébergement de données, ce qui pourrait avoir une incidence commerciale beaucoup plus importante que les services de télécommunications traditionnels.

Perspectives commerciales et hypothèses

PERSPECTIVES POUR 2017

Nous prévoyons un troisième exercice consécutif de croissance positive du BAIIA ajusté dans le sur-fil en 2017, malgré l'incidence financière négative des décisions réglementaires rendues en 2016 concernant les tarifs pour les services Internet haute vitesse de gros groupés et les remboursements aux clients au titre de services annulés. Cette prévision repose sur la réalisation d'une meilleure performance prévue au chapitre des produits des activités ordinaires reflétant la croissance continue de la clientèle d'abonnés de nos services Internet à large bande et de télé IP, à mesure que nous continuons d'élargir la zone de couverture de notre réseau FTTH; elle repose également sur l'augmentation annuelle des tarifs pour les services résidentiels, l'amélioration de la performance globale de nos marchés d'affaires soutenue par l'acquisition de Q9, les réductions de coûts pour contrer les pressions de la concurrence visant à modifier les prix, la baisse

continue des produits tirés des services voix et la diminution des dépenses dans les télécommunications par la clientèle des grandes entreprises dans un contexte de faiblesse économique, ainsi que la contribution financière plus élevée découlant de la conclusion de l'acquisition de MTS par BCE.

Une croissance des acquisitions d'abonnés des services de télé dans notre zone de couverture sans fil devrait découler de la forte adoption continue, par les clients, du service Télé Fibe, à mesure que nous accroissons la pénétration dans les quartiers où la télé IP est actuellement offerte et que nous continuons d'offrir des innovations dans le service de télé IP. Nous comptons également faire des gains supplémentaires sur le marché des immeubles de logements multiples, mettre à profit notre vaste réseau de distribution au détail et notre position de chef de file du secteur de la programmation HD et 4K et des services de vidéo en continu sur demande pour stimuler la croissance du nombre d'abonnés et dégager des produits

par foyer plus élevés. Cependant, nous prévoyons continuer d'enregistrer des pertes nettes d'abonnés du service de télé par satellite en 2017, en raison du fait que nos concurrents dans la câblodistribution ont proposé leurs offres de recrutement d'abonnés de manière ciblée dans les zones où notre service Télé Fibe n'est pas offert, ainsi que de la diminution du nombre d'activations nettes du service de gros imputable au lancement de services de télé IP par d'autres fournisseurs de services concurrents dans l'Ouest canadien.

La croissance prévue du nombre d'abonnés des services Internet en 2017 devrait découler de la supériorité des produits de télé IP et de son effet conséquent sur les services Internet, de la couverture plus étendue du réseau FTTP à mesure que nous tirons parti de la vitesse et de la fiabilité de notre réseau Internet à large bande ainsi que de l'innovation au chapitre des produits Internet. Cela devrait avoir une incidence positive connexe sur la croissance du PMU et le taux de désabonnement.

Dans nos activités dans le sur-fil, les défis constants posés par la conjoncture économique et le climat concurrentiel du marché, conjugués à la poursuite de la migration des clients vers les systèmes IP, continueront probablement de se faire sentir négativement sur les résultats globaux dans nos marchés d'affaires en 2017. Nous avons l'intention de chercher à limiter la baisse globale des produits tirés des services traditionnels en tirant parti de notre position sur le marché pour développer des services uniques en leur genre et améliorer la valeur de nos produits. Nous avons l'intention de mettre en œuvre des initiatives de commercialisation visant à ralentir le rythme d'érosion des SAR, tout en investissant dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services de centres de données et d'informatique en nuage, les communications unifiées et les services liés à la sécurité. Nous continuerons d'offrir des solutions réseaucentriques, des solutions gérées et des services professionnels aux moyennes et aux grandes entreprises, qui accroissent la valeur des services de connectivité. De surcroît, notre acquisition de Q9 conclue en octobre 2016 consolide notre leadership national en matière d'hébergement de données, de services gérés et de services d'informatique en nuage, ce qui nous permet d'en retirer tous les avantages financiers, tout en nous plaçant en meilleure position pour obtenir un effet plus marqué des produits tirés des services de connectivité.

Nous prévoyons également affronter une intensification continue de la concurrence dans nos marchés de masse et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications concurrentes continuant de cibler les clients de ces segments. Nous avons également l'intention de lancer de nouvelles gammes de services fournissant des solutions innovatrices et de la valeur aux clients de nos marchés de masse et des moyennes entreprises, en tirant parti des actifs réseau de Bell, de l'expansion du réseau de fibre à large bande et des possibilités en matière de services pour renforcer nos liens avec ces clients. Nous continuerons de maintenir le cap sur la rentabilité globale en cherchant à augmenter les produits par abonné et en faisant mieux au chapitre de la fidélisation de la clientèle, ainsi qu'en améliorant nos processus afin de réaliser d'autres gains en matière d'efficacité opérationnelle et de productivité.

La réduction des coûts d'exploitation demeurera un secteur d'intervention privilégié pour notre secteur Services sur fil de Bell, contribuant à compenser les coûts liés à la croissance et à la fidélisation de la clientèle des services de télé IP, Internet, à large bande IP et des services téléphoniques sur IP hébergés, l'érosion continue des produits tirés des services voix sur fil, qui génèrent des marges élevées, et des produits tirés des services traditionnels, ainsi que les pressions de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros en plus de l'incidence financière négative des décisions réglementaires rendues en 2016. Ces facteurs, combinés aux améliorations additionnelles du service et aux synergies opérationnelles découlant de l'intégration de MTS à la suite de la conclusion de l'acquisition par BCE, devraient nous aider à atteindre notre objectif consistant à maintenir la stabilité relative de la marge du BAIIA ajusté consolidée d'un exercice à l'autre.

Nous prévoyons également le maintien d'investissements massifs dans l'infrastructure à large bande, l'expansion et la mise à niveau du réseau de fibre pour soutenir nos services de télé IP et Internet résidentiels, ainsi que dans les nouvelles solutions d'affaires dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services de centres de données et d'informatique en nuage, les communications unifiées et les services liés à la sécurité. Nous avons l'intention de continuer d'appliquer des méthodes d'établissement des prix qui nous aideront à couvrir le coût des investissements consentis pour mettre nos réseaux à niveau, offrir de nouveaux services et accroître la capacité afin de nous ajuster à la consommation croissante des services de données.

HYPOTHÈSES

- Une croissance positive du BAIIA ajusté pour l'ensemble de l'exercice.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés résidentiels des services de télé IP et Internet.
- L'accroissement de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- La croissance du PMU des services résidentiels par foyer, générée par l'adoption croissante des forfaits multiproduits par foyer et l'augmentation des tarifs.
- Des offres accrocheuses de forfaits de services résidentiels lancées par nos concurrents dans la câblodistribution dans les zones où nous fournissons des services sur fil.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- Le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler les clients d'affaires.
- La consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau soutenu d'investissements constants.
- Le dégroupement des chaînes de télé qui n'accélénera pas de façon significative la réduction des forfaits télé par les clients.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de la réduction des postes de cadre à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, de la réduction des taux contractuels des fournisseurs, de la diminution du trafic non acheminé par nos propres réseaux et des synergies opérationnelles découlant de l'intégration prévue de MTS à la suite de la conclusion de son acquisition par BCE.
- Une plus faible performance financière des services de gros en raison d'une décision du CRTC, publiée en octobre 2016, qui diminue considérablement les tarifs facturés en fonction de la capacité pour les services Internet haute vitesse de gros groupés.
- L'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans le sur-fil.

Principaux facteurs de croissance

- L'expansion de la zone de couverture de notre réseau FTTP.
- L'accroissement de la pénétration du service de télé IP dans les foyers.
- La croissance de la part du marché pour les abonnés des services de télé et Internet.
- La pénétration accrue des forfaits multiproduits par foyer.
- La fidélisation accrue de la clientèle des services résidentiels.
- La progression des dépenses des clients d'affaires pour les services de connectivité, les solutions gérées et les services professionnels ainsi que la formation de nouvelles entreprises à mesure que l'économie se redressera et que les niveaux d'emploi s'amélioreront.
- Le renforcement des liens avec nos clients d'affaires afin de dégager des produits par abonné plus élevés.
- Les mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et l'amélioration de la valeur de nos produits.

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques d'entreprise qui touchent le secteur Services sur fil de Bell en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents que sont les entreprises titulaires, les entreprises de câblodistribution, les entreprises non traditionnelles et les grossistes.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Une augmentation du taux de désabonnement, une hausse des coûts liés à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle et le recours à des offres promotionnelles concurrentielles pour acquérir des abonnés et les garder; tous ces facteurs exerceraient des pressions sur le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

RISQUE

- Le CRTC impose des tarifs pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé fourni au moyen d'installations utilisant la technologie FTTP qui diffèrent considérablement des tarifs que nous proposons et qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'investissement que requièrent ces installations.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Les tarifs imposés pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé fourni au moyen des installations FTTP, qui diffèrent considérablement des tarifs que nous proposons, pourraient améliorer la position commerciale de nos concurrents et modifier notre stratégie d'investissement, en particulier relativement aux investissements dans des réseaux sur fil de prochaine génération, dans les petites collectivités et les zones rurales.

MODIFICATION DES HABITUDES DES CLIENTS

RISQUE

- Le modèle de visionnement traditionnel de la télé (c.-à-d., l'abonnement à des forfaits de chaînes) est remis en question du fait du nombre croissant de modes de visionnement offerts sur le marché par des entreprises traditionnelles, non traditionnelles et mondiales et en raison des tendances au débranchement du câble et à la câbloréduction qui s'accroissent.
- La modification des habitudes des clients contribue davantage à l'érosion au chapitre des abonnés des SAR.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Notre taux de pénétration de ce marché et le nombre d'abonnés des services de télé pourraient diminuer en raison des offres des EDR et de l'augmentation du nombre de fournisseurs de services par contournement nationaux et mondiaux non réglementés. La prolifération des produits IP, notamment les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement, pourrait accélérer le débranchement des services de télé et la réduction des dépenses pour ces services.
- Les diminutions continues au chapitre des SAR en raison de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet et de la conversion des grandes entreprises clientes aux services de données IP pèsent sur nos produits tirés des services voix traditionnels et nous obligent à élaborer d'autres gammes de services.

5.3 Bell Média

Bell Média a généré une croissance des produits des activités ordinaires et du BAIIA ajusté en 2016, qui découle de l'expansion à l'échelle nationale du service TMN, de la croissance continue de CraveTV et de la croissance au chapitre de l'affichage extérieur, même si les coûts d'exploitation ont augmenté du fait des coûts accrus des droits de diffusion dans les sports et des investissements dans le contenu télé et la programmation sur demande.

Éléments fondamentaux des impératifs stratégiques pertinents



Accroître notre leadership dans les médias

PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016

- Nous avons maintenu CTV au premier rang des réseaux au Canada pour une 15^e année consécutive, CTV qui demeure en tête avec la majorité des 20 émissions les plus regardées par les téléspectateurs à l'échelle nationale dans toutes les principales catégories démographiques.
- Nous avons lancé le service TMN en tant que service national de télé payante et sommes devenus l'exploitant exclusif de HBO Canada.
- Nous avons lancé CraveTV à titre de produit autonome offert directement à tous les Canadiens abonnés d'Internet. Nous avons continué d'accroître le nombre de téléspectateurs et de soutenir l'adoption de notre service de vidéo en continu, dépassant le million d'abonnés en 2016.
 - Depuis le 24 octobre 2016, les nouvelles émissions ainsi que les émissions ayant repris l'antenne de SHOWTIME ont été diffusées sur CraveTV en même temps que l'ont été les premières aux États-Unis, soutenant la programmation originale exclusive sur CraveTV.
 - Nous avons assuré la diffusion en continu de la toute première série originale sur CraveTV, LETTERKENNY, qui a obtenu les meilleures cotes d'écoute pour une première saison parmi toutes les séries de CraveTV depuis le lancement du service en 2014 et a éclipsé son propre record établi à la saison 1 avec le lancement de la saison 2 le jour de Noël.
 - Nous avons conclu une entente avec MGM visant l'octroi des droits de licence à l'égard du catalogue emblématique James Bond, couvrant plus de 50 ans et avec tous les acteurs ayant incarné l'agent 007.
 - Nous avons rendu CraveTV disponible au moyen de la fonctionnalité d'achat In-App intégrée à Apple TV, ce qui permet aux clients de s'abonner directement à partir de leur compte iTunes.
- Nous avons lancé auprès du public iHeartRadio, le service audionumérique connaissant la plus forte croissance en Amérique du Nord, offrant aux Canadiens un accès instantané à l'ensemble des 105 stations de radio de Bell Média au pays et à plus de 100 chaînes en continu de radio numérique à contenu exclusif proposant tous les genres musicaux ainsi qu'une programmation de nouvelles et débats, de sports et d'humour.
- Nous avons accéléré la production et la diffusion en Ultra HD 4K, avec un nombre croissant d'émissions présentant des événements en direct et des sports en 4K.
 - TSN est devenu le premier diffuseur à présenter la télé Ultra HD 4K en direct en Amérique du Nord avec le match du 20 janvier 2016 opposant les Raptors de Toronto aux Celtics de Boston.
 - La diffusion par CTV du gala des prix JUNO 2016 était la première transmission en direct d'un gala de remise de prix en 4K en Amérique du Nord.
 - Les cinq signaux nationaux TSN ont diffusé en 4K plusieurs matchs des Raptors de Toronto, des Maple Leafs de Toronto et des Sénateurs d'Ottawa, ainsi que le Tournoi des Maîtres et le match final de la saison de l'UEFA Champions League.
 - Le gala des prix iHeartRadio MuchMusic Video Awards a été filmé et diffusé en 4K.
 - Le service de vidéo en continu de qualité supérieure Discovery GO de Discovery Canada comporte un catalogue croissant de titres offerts en 4K.
 - Toutes les nouvelles séries télévisuelles commandées pour les réseaux de Bell Média sont produites en 4K.
- Nous avons prolongé l'entente de diffusion avec la IIHF jusqu'en 2023. TSN et RDS détiennent les droits multimédias exclusifs du Championnat mondial de hockey sur glace de l'IIHF.
- Nous avons conclu une entente exclusive multtitres et pluriannuelle sur la diffusion en continu avec Warner Bros. International Television pour le marché canadien, qui comprend certaines des émissions les plus regardées sur CraveTV.
- Nous avons enrichi une entente sur les licences avec Viacom International Media Networks afin d'offrir la programmation originale et le catalogue de séries et d'émissions spéciales, scénarisées ou non, de Comedy Central sur de multiples plateformes au Canada, y compris CraveTV.
- Nous avons conclu une entente sur les licences avec CBS Studios International nous accordant les droits exclusifs de diffusion de la nouvelle série STAR TREK au Canada. Le premier épisode sera diffusé sur CTV, puis sur Space pour les autres épisodes, et sera également présenté sur CraveTV.
- Nous avons lancé une chaîne de télé spécialisée dans la cuisine et les styles de vie, avec en vedette la marque Gusto et son catalogue exclusif d'émissions canadiennes originales, toutes en 4K. Gusto présente des émissions sur la cuisine, la décoration intérieure, la mode, les voyages et les styles de vie.
- Nous avons acquis Métromédia, permettant ainsi à Astral Affichage d'accroître ses actifs sur le marché de la publicité dans les transports en commun.
- Astral Affichage a obtenu les droits publicitaires pour les concessions à l'intérieur et à l'extérieur de l'aéroport international Pearson de Toronto, devenant le chef de file au Canada en matière d'affichage aéroportuaire, avec une présence dans six aéroports internationaux canadiens, dont Stanfield à Halifax, Pierre-Elliott-Trudeau à Montréal, Jean-Lesage à Québec, Macdonald-Cartier à Ottawa et l'aéroport international de Vancouver.

POINTS DE MIRE EN 2017

- Maintenir un vaste auditoire et des cotes d'écoute élevées pour toutes les propriétés de télé et de radio.
- Renforcer notre position de chef de file dans l'industrie pour ce qui est de la télé traditionnelle et payante ainsi que des médias et de la radio spécialisés dans les sports.
 - En janvier 2017, nous avons conclu une prolongation de plusieurs années des droits de diffusion pour les médias avec la ligue majeure de soccer, faisant de Bell Média le diffuseur anglophone exclusif au Canada de MLS.
- Accroître le nombre de téléspectateurs et soutenir l'adoption de CraveTV, le service de vidéo en continu sur demande.
- Développer les services internes de production et de création de contenu pour la distribution et l'utilisation sur toutes les plateformes et tous les écrans.
- Étoffer le contenu en direct et sur demande au moyen de la gamme de produits Télé Partout.

- Consolider notre position de leader en affichage extérieur au Canada.
 - En janvier 2017, nous avons acquis Cieslok Media, une entreprise spécialisée dans les panneaux publicitaires extérieurs grand format installés dans les principales zones urbaines, ce qui permet l'intensification de la présence numérique d'Astral Affichage, avec 120 panneaux d'affichage très en vue à Vancouver, à Edmonton, à Calgary et à Montréal, ainsi qu'à Toronto, dont les plus imposants panneaux d'affichage multimédias du Canada sont situés dans le Yonge-Dundas Square.
- Faire prospérer les propriétés de médias francophones.
- Tirer parti des ventes intégrées et des commandites sur plateformes multiples.

**Établir une structure de coûts concurrentielle****PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016**

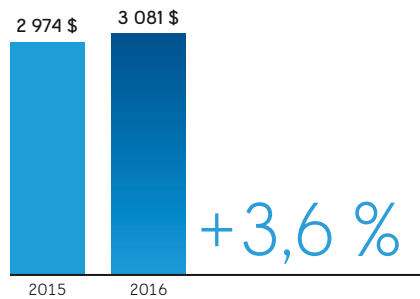
- Réaliser des économies liées à la main-d'œuvre découlant des réductions de personnel effectuées en 2015.

POINT DE MIRE EN 2017

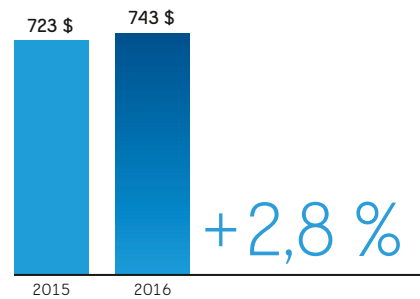
- Continuer de réaliser des économies liées à la main-d'œuvre découlant des réductions de personnel.

Analyse de la performance financière**FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE EN 2016****Bell Média Produits**

(en millions de dollars)

**Bell Média BAIIA ajusté**

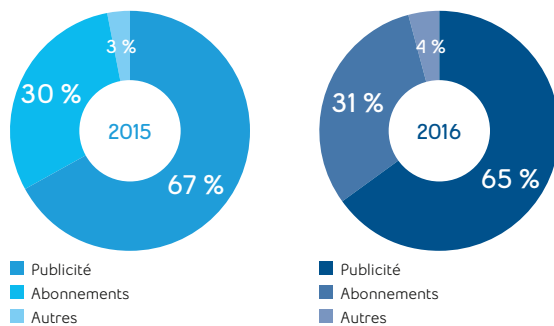
(en millions de dollars)

**CTV est le réseau de télé canadien le plus regardé****14 des 20 émissions les plus regardées**

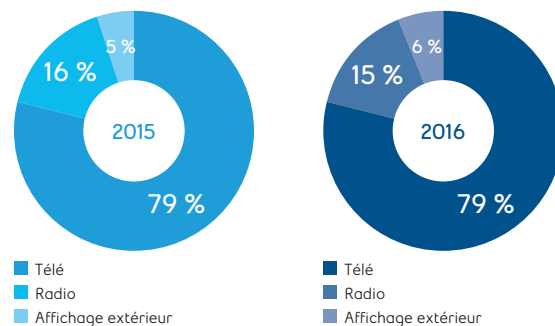
par l'ensemble des téléspectateurs à l'échelle nationale pour l'année de diffusion 2015-2016

Bell Média Composition des produits (produits)

(produits)

**Bell Média Composition des produits (branches d'activité)**

(branches d'activité)



RÉSULTATS DE BELL MÉDIA

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	2016	2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Total des produits externes	2 685	2 635	50	1,9 %
Produits intersectoriels	396	339	57	16,8 %
Total des produits tirés de Bell Média	3 081	2 974	107	3,6 %

Les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont augmenté de 3,6 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la croissance des produits tirés des frais d'abonnement, contrebalancée en partie par la diminution des produits tirés de la publicité.

Les produits tirés des frais d'abonnement ont augmenté en 2016 par rapport à l'exercice précédent, ce qui découle principalement de la transformation par Bell Média de TMN en un service national de télé payante en mars 2016, de l'augmentation des produits tirés de CraveTV par suite d'une majoration des tarifs, de même que de l'incidence favorable du lancement du service directement auprès des consommateurs, en janvier 2016, et de la croissance de la gamme de produits GO de Télé Partout.

Les produits tirés de la publicité ont diminué en 2016 par rapport à 2015, reflétant :

- la diminution des produits tirés de la publicité pour les services de télé traditionnelle en raison de la faiblesse du marché publicitaire, de la non-réurrence des produits générés au second semestre de l'exercice précédent par l'élection fédérale de 2015 et du glissement des budgets de publicité vers le principal diffuseur des Jeux olympiques d'été 2016 de Rio;
- la diminution des produits tirés de la publicité à la radio découlant du ralentissement du marché.

Cette diminution a été en partie compensée par :

- l'augmentation des produits tirés des activités d'affichage extérieur, qui découle de l'acquisition de Métromédia en janvier 2016 ainsi que de l'incidence favorable des nouveaux contrats obtenus en 2016.

COÛTS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

	2016	2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts d'exploitation	(2 338)	(2 251)	(87)	(3,9)%
BAIIA ajusté	743	723	20	2,8 %
Marge du BAIIA ajusté	24,1 %	24,3 %		(0,2)%

Les coûts d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 3,9 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des coûts relatifs au contenu associés aux droits de diffusion dans les sports, à l'expansion à l'échelle nationale du service TMN et à l'augmentation continue des coûts relatifs au contenu de CraveTV; ils reflètent également les charges accrues liées à l'acquisition de Métromédia et aux nouveaux contrats obtenus pour l'affichage extérieur. Cette augmentation a été compensée en partie par la diminution des coûts de la main-d'œuvre découlant de l'initiative en matière de réduction de la main-d'œuvre de 2015.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 2,8 % en 2016 par rapport à l'exercice précédent, dans la foulée de la croissance des produits des activités ordinaires et de la diminution des coûts de la main-d'œuvre; cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la hausse des coûts relatifs au contenu et à la programmation.

DONNÉES OPÉRATIONNELLES DE BELL MÉDIA

- CTV s'est maintenu au premier rang des réseaux au Canada pour une 15^e année consécutive, et demeure en tête avec la majorité des 20 émissions les plus regardées par les téléspectateurs à l'échelle nationale dans toutes les principales catégories démographiques.
- Dans ses propriétés de télé spécialisée et de télé payante anglophone, Bell Média a rejoint 83 % de l'ensemble des téléspectateurs canadiens anglophones de la télé spécialisée et de la télé payante d'une semaine

moyenne en 2016. La chaîne Discovery continue de se classer au premier rang des chaînes spécialisées dans le divertissement pour les cotes d'écoute de journées complètes, pour les téléspectateurs dans la tranche cible des 25 à 54 ans.

- Au Québec, Bell Média a conservé sa position de leader du marché francophone de la télé spécialisée, l'auditoire atteignant 78 % des téléspectateurs francophones d'une semaine moyenne. Trois des cinq chaînes de télé spécialisée les plus populaires chez les téléspectateurs dans la tranche cible des 25 à 54 ans sont des propriétés de Bell Média (RDS, Super Écran et Canal D).
- Bell Média est demeurée au premier rang des médias numériques parmi tous les diffuseurs et producteurs de vidéos canadiens concurrents, avec 18,2 millions de visiteurs uniques par mois, rejoignant 60 % de l'auditoire des médias numériques.
- Bell Média a maintenu sa position de premier radiodiffuseur du Canada, rejoignant 17,1 millions d'auditeurs, lesquels ont écouté, chaque semaine en 2016, 77 millions d'heures de contenu.
- Astral Affichage est une entreprise de premier plan dans le marché avec son offre de cinq gammes de produits innovateurs et de plus de 30 000 panneaux d'affichage installés un peu partout au pays, d'Halifax à Vancouver, et dans des emplacements stratégiques dans les villes de Montréal, Ottawa, Toronto, Vancouver, Calgary et Edmonton.

Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur

CONTEXTE CONCURRENTIEL

Le secteur canadien des médias est très concurrentiel, se composant de concurrents qui ont une taille imposante et des ressources financières considérables. Au cours des dernières années, la consolidation des actifs

médias traditionnels s'est accrue dans l'ensemble du secteur canadien des médias. La majorité des entreprises ont renforcé leur intégration verticale afin de faciliter l'acquisition et la monétisation du contenu de choix. Par ailleurs, de nouveaux revendeurs mondiaux livrent concurrence tant pour le contenu que pour les téléspectateurs.

Bell Média livre concurrence dans les marchés des services de télé, de radio et d'affichage extérieur :

- **services de télé** : le marché des services de télé est de plus en plus fragmenté, et cette tendance devrait s'accroître à mesure que de nouveaux services et technologies contribueront à l'accroissement de la diversité des sources d'information et de divertissement offertes aux consommateurs;
- **services de radio** : la concurrence au sein de l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur les territoires de marché local distincts entre des stations individuelles;
- **services d'affichage extérieur** : le secteur canadien des services d'affichage extérieur est fragmenté, se composant d'un petit nombre de grandes sociétés et de nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux.

Concurrents

SERVICES DE TÉLÉ

- Stations de télé traditionnelle (signaux locaux et éloignés) et chaînes spécialisées et payantes canadiennes, comme celles de Corus Entertainment Inc. (Corus), de Rogers, de Québecor Média inc. (Québecor), de Canadian Broadcasting Corporation (CBC)/Société Radio-Canada (SRC) et de Groupe V.
- Stations de télé traditionnelle et chaînes spécialisées américaines.
- Fournisseurs de services par contournement, comme Netflix et Amazon Prime Video.
- Sites Web de partage de vidéos, comme YouTube.

SERVICES DE RADIO

- Importants opérateurs de radiodiffusion, comme Rogers, Corus, Cogeco et Newcap Inc. (Newcap), qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés locaux.
- Stations de radio dans des marchés locaux spécifiques.
- Fournisseur du service radio par satellite SiriusXM.
- Services de musique en continu, comme Spotify, Apple Music et Google Play Music.
- Services de téléchargement de musique, comme la boutique iTunes d'Apple.
- Autres médias, comme les journaux, les hebdomadaires locaux, la télé locale, les magazines, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet.

SERVICES D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR

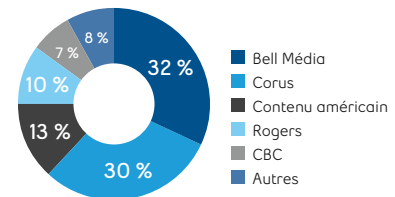
- Annonceurs extérieurs importants, comme Jim Pattison Broadcast Group (Pattison), Outfront Media, Québecor, Dynamic et Clear Channel Outdoor.
- Nombreuses sociétés locales de plus petite taille qui exercent leurs activités dans quelques marchés locaux où le nombre de surfaces publicitaires est limité.
- Autres médias, comme la télé, la radio, les médias imprimés et Internet.

Les consommateurs continuent de réorienter leur utilisation des médias vers les médias numériques et en ligne, les appareils mobiles et le contenu sur demande, ce qui a entraîné l'émergence de nouveaux modèles d'affaires et redirigé une plus grande partie des dépenses des annonceurs vers les services numériques et en ligne, plutôt que vers les médias traditionnels. En outre, le nombre de concurrents a augmenté, étant donné que de plus nombreuses entreprises de médias numériques et en ligne ainsi que de grandes entreprises mondiales font leur entrée sur le marché.

L'accès à un contenu de sport en direct et autre contenu de choix revêt une importance encore plus considérable pour ce qui est d'attirer et de fidéliser des téléspectateurs qui, par ricochet, attirent des annonceurs et des abonnés. Par conséquent, il est devenu de plus en plus important pour les entreprises de médias de détenir les droits à l'égard du contenu ou encore de conclure des ententes à long terme avec les propriétaires de contenu.

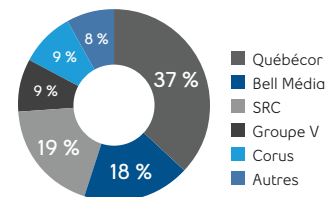
Part du marché canadien Téléspectateurs ⁽¹⁾

Contenu télévisuel anglophone



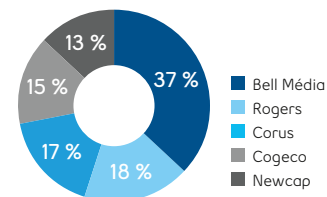
Téléspectateurs ⁽¹⁾

Contenu télévisuel francophone



Radio ⁽¹⁾

Heures d'écoute par diffuseur



(1) À la fin de l'année de diffusion au 31 août 2016, catégorie d'âge 2+, automne 2016 pour la radio

TENDANCES OBSERVÉES DANS LE SECTEUR

TRANSFORMATION DU MODE DE PRESTATION DE LA TÉLÉ PAR LA TECHNOLOGIE ET LES HABITUDES DES CONSOMMATEURS

La technologie utilisée dans le secteur des médias continue d'évoluer rapidement, ce qui a mené à l'apparition de méthodes parallèles pour la distribution, le stockage et la consommation de contenu. Cette évolution technologique a entraîné et accentué les changements des comportements des consommateurs, ces derniers voulant davantage de contrôle sur le moment et l'endroit où ils consomment le contenu, ainsi que la façon dont ils le consomment. Par exemple, les innovations apportées aux produits

électroniques grand public ont permis aux consommateurs de visionner le contenu sur des télévisions, des ordinateurs, des tablettes, des téléphones intelligents et d'autres appareils électroniques mobiles. Le nombre d'utilisateurs canadiens qui ont une connexion Internet par l'intermédiaire de leur télé augmente, car les connexions sont de plus en plus simples et abordables. Les changements liés à la technologie et aux comportements des consommateurs ont causé de nombreuses difficultés aux revendeurs et aux distributeurs de contenu. L'évolution technologique pourrait perturber les plateformes de distribution traditionnelles en permettant aux propriétaires de contenu de fournir leur contenu directement aux distributeurs et aux consommateurs, contournant ainsi les revendeurs de contenu traditionnels.

AUGMENTATION DES SOURCES DE CONTENU PARALLÈLES À LA TÉLÉ LINÉAIRE TRADITIONNELLE

Les consommateurs ont un meilleur accès à des sources de divertissement et d'information en ligne parallèles qui n'existaient pas il y a quelques années. Alors qu'avant la télé linéaire traditionnelle était le seul moyen d'accéder à une programmation de divertissement, aujourd'hui, de nombreux consommateurs regardent la télé d'une manière non traditionnelle pour au moins une partie de leur visionnement. D'ailleurs, de nos jours, les téléspectateurs consomment davantage de contenu en ligne et regardent moins la programmation en direct à l'horaire, modifiant l'heure de diffusion initiale à l'aide de récepteurs enregistreurs, regardent davantage la télé sur des appareils mobiles et visionnent la programmation passée sur demande. En outre, beaucoup de consommateurs passent un temps considérable à visionner du contenu en ligne par l'intermédiaire de sources autres que la télé traditionnelle, comme en témoigne la popularité grandissante des services vidéo par contournement, comme Netflix et Amazon Prime. Jusqu'à présent, ces services par contournement ont surtout servi de complément à la gamme de services de télé existants. Les entreprises de médias font évoluer leur contenu et lancent leurs propres solutions afin de concurrencer plus efficacement ces services non traditionnels offerts, en proposant des produits comme CraveTV, le service de vidéo en continu sur demande de Bell Média, et des produits avec authentification de l'abonné des produits Télé Partout, comme CTV GO, TSN GO, RDS GO, Discovery GO et TMN GO.

COÛTS CROISSANTS RELATIFS AU CONTENU ET GLISSEMENT DES BUDGETS DE PUBLICITÉ

Les tendances relatives à l'auditoire et à l'utilisation semblent indiquer que la consommation vidéo sur Internet, en ligne et mobile s'accroît rapidement. La modification des habitudes de consommation du contenu et l'augmentation du nombre de fournisseurs de contenu de sources parallèles pourraient exercer une pression à la baisse sur les produits tirés de la publicité pour les radiodiffuseurs de services de médias traditionnels. Toutefois, le contenu de choix ainsi que les émissions de sport et d'événements spéciaux en direct devraient continuer d'attirer le public et les annonceurs, ce qui devrait se traduire par des pressions sur les prix des droits de diffusion futurs. L'intérêt grandissant pour le contenu 4K pourrait aussi entraîner des coûts supplémentaires relatifs à l'acquisition de programmation et à la production. En outre, tandis que l'accès à un contenu de choix revêt une importance de plus en plus considérable pour les entreprises de médias désireuses d'attirer des téléspectateurs et des annonceurs, les droits à ce contenu font maintenant l'objet d'une concurrence de plus en plus vive de la part de concurrents mondiaux, dont Netflix et Amazon Prime Video. Cette situation a entraîné une augmentation des coûts des droits de la programmation télé, une tendance qui devrait se poursuivre.

Perspectives commerciales et hypothèses

PERSPECTIVES POUR 2017

Les résultats financiers de Bell Média en 2017 devraient être touchés positivement par la contribution plus élevée découlant de l'expansion à l'échelle nationale de notre service de télé payante anglophone (TMN) au premier trimestre de 2016, par la croissance continue de CraveTV et par l'augmentation des produits tirés de l'affichage extérieur enregistrée par Astral Affichage découlant de nouveaux contrats obtenus et de l'acquisition de Cieslok Media en janvier 2017. Ces facteurs devraient compenser les coûts croissants pour obtenir de la programmation télé, l'investissement continu lié à CraveTV et l'incidence financière de la câbloréduction et du débranchement du câble. Nous avons également l'intention de gérer rigoureusement les coûts en tirant parti des actifs, en réalisant des gains au chapitre de la productivité et en cherchant à réaliser des améliorations de l'efficacité opérationnelle dans toutes nos propriétés de médias, tout en continuant à investir dans du contenu de choix pour tous les écrans et toutes les plateformes.

Même si nous nous attendons à ce que le marché de la publicité demeure faible en 2017, nous prévoyons que l'attrait de notre programmation, la forte croissance de la publicité sur les panneaux publicitaires extérieurs soutenue par les nombreux contrats obtenus en 2016 et l'acquisition de Cieslok Media, ainsi que la récupération des budgets de publicité à la suite du glissement de ces budgets au T3 2016 vers le principal diffuseur des Jeux olympiques d'été 2016 de Rio compenseront en partie les pressions attendues, y compris l'incidence de la décision du CRTC d'éliminer la substitution simultanée lors du Super Bowl de la NFL. Les produits tirés des frais d'abonnement devraient augmenter, dans la foulée de la croissance du nombre d'abonnés de CraveTV et de la contribution sur un exercice complet de l'expansion à l'échelle nationale de TMN, ce qui devrait aider à atténuer les baisses éventuelles dans la télé spécialisée en raison du dégroupement des chaînes de télé amorcé à l'échelle de l'industrie en 2016.

Dans la télé traditionnelle, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché afin de continuer d'offrir aux annonceurs, à l'échelle tant nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. Pour réussir sur ce plan, nous devons concentrer nos

efforts sur un certain nombre de facteurs, notamment : la conclusion d'acquisitions d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié; l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relatives à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes; et la production et la mise en service d'un contenu canadien de grande qualité, y compris des nouvelles occupant la première place sur le marché.

Dans notre gamme d'émissions de télé spécialisée dans les sports, du contenu de choix et des expériences télévisuelles exceptionnelles sont attendus de notre part par nos téléspectateurs. L'investissement dans le contenu 4K, combiné à l'intégration de nos plateformes numériques, fait partie intégrante de notre stratégie visant à accroître le nombre de téléspectateurs et leur engagement. Les augmentations contractuelles des prix relatives à des propriétés stratégiques spécialisées dans les sports, ainsi que les nouveaux investissements prévus, sont les principaux facteurs concourant à la hausse continue des coûts des droits de diffusion dans les sports. Nous continuerons également de nous consacrer à créer des productions innovatrices de grande qualité en matière de sports, de nouvelles et de couverture éditoriale.

Dans la télé spécialisée dans des domaines autres que les sports, l'auditoire et les produits tirés de la publicité devraient découler de l'investissement dans une programmation et une production de qualité, ce qui comprend le récent lancement de notre nouvelle chaîne spécialisée dans la cuisine et les styles de vie, Gusto. Poursuivant notre objectif de stimuler la croissance des produits des activités ordinaires, nous avons l'intention de miser sur notre position de chef de file dans les principaux services de télé spécialisée pour améliorer les points forts des chaînes et offrir plus de choix.

Dans la télé payante, nous continuerons de tirer parti de nos investissements dans du contenu de choix (notamment HBO et SHOWTIME) en vue d'attirer des abonnés.

Dans nos services de télé payante et de télé spécialisée francophones, nous continuerons d'optimiser notre programmation afin de plaire davantage à l'auditoire.

Dans la radio, nous avons l'intention de tirer parti de la force de notre position dans le marché afin de continuer d'offrir aux annonceurs, à l'échelle tant nationale que locale, les meilleures possibilités d'atteindre leur public cible. Nous prévoyons également tirer parti de notre service numérique iHeartRadio récemment lancé au Canada, qui présentera le contenu de nos 105 stations de radio et de plus de 100 chaînes de musique en continu. En outre, avec le concours de nos propriétés de télé locale, nous continuerons de rechercher des occasions susceptibles de mettre à profit nos capacités promotionnelles, de nous fournir une plateforme plus large pour le partage de contenu et de nous offrir des occasions de co-implantation dégagant des synergies et de l'efficacité.

Dans notre entreprise d'affichage extérieur, nous prévoyons tirer parti de la force de nos produits et des contrats décrochés récemment pour offrir aux annonceurs d'excellentes occasions dans certains marchés canadiens clés. Nous continuerons également de rechercher de nouvelles occasions dans les marchés numériques, notamment en intégrant Cieslok Media, notre récente acquisition, et en la mettant à profit.

HYPOTHÈSES

- Une augmentation des produits des activités ordinaires d'un exercice à l'autre reflétant la croissance de la clientèle d'abonnés de CraveTV, l'expansion à l'échelle nationale de TMN, qui a commencé en mars 2016, et la croissance de la publicité sur les panneaux publicitaires extérieurs soutenue par les acquisitions et les nouveaux contrats obtenus.

- L'augmentation des coûts d'exploitation entraînée par la hausse des coûts de la programmation télévisuelle et des droits de diffusion dans les sports, ainsi que l'investissement continu dans le contenu de CraveTV.
- Le soutien, de façon continue, de l'adoption de CraveTV.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- L'augmentation des produits des activités ordinaires générés grâce à la monétisation des droits sur le contenu et des propriétés de Bell Média sur l'ensemble des plateformes.
- Une baisse modérée du nombre d'abonnés pour de nombreuses propriétés de télé de Bell Média entraînée par le dégroupement des chaînes de télé et la popularité grandissante du visionnement de contenu par contournement.
- L'absence d'incidence importante de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications de la réglementation sur nos activités dans les médias.

Principaux facteurs de croissance

- Une croissance économique plus solide stimulant la demande et les dépenses des annonceurs, en particulier dans les secteurs clés de l'automobile, des équipements de divertissement, des télécommunications et des biens de consommation.
- Une hausse de l'auditoire découlant du maintien de cotes d'écoute élevées pour toutes les propriétés de télé et de radio, ainsi que de l'obtention des droits multiplateformes.
- L'investissement dans le meilleur contenu, y compris dans des productions maison plus nombreuses.

Principaux risques d'entreprise

La présente sous-section traite de certains des principaux risques liés au secteur Bell Média en particulier. Pour obtenir une description détaillée des principaux risques qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*.

CONCURRENCE FÉROCE ET MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

RISQUE

- L'intensité de l'activité de nos concurrents dans les services de télé traditionnelle, ainsi que celle engendrée par les nouvelles technologies et les autres plateformes de distribution comme les offres de contenu des fournisseurs de services par contournement non réglementés, la vidéo sur demande, les plateformes personnelles vidéo et les services vidéo sur les appareils mobiles et Internet, jumelées à la réglementation qui exige que toutes les EDR offrent des services de télé à la carte.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Une incidence défavorable sur le niveau d'acceptation par l'auditoire des services de télé de Bell Média et sur les sources de produits de Bell Média.

INCERTITUDE RELATIVE AUX PRODUITS TIRÉS DE LA PUBLICITÉ

RISQUE

- La publicité est fortement tributaire de la conjoncture économique et du nombre de téléspectateurs, comme l'est notre capacité à développer des activités de publicité sur d'autres supports, tels que les médias numériques et les plateformes d'affichage extérieur, dans le contexte d'un marché de la publicité en évolution et fragmenté.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- Un climat d'incertitude économique met un frein aux dépenses des annonceurs.
- La perte de produits tirés de la publicité par suite de notre incapacité à obtenir une part du marché de la publicité qui est en évolution et fragmenté.

AUGMENTATION DES COÛTS DU CONTENU ET CAPACITÉ D'OBTENIR DU CONTENU DE PREMIER PLAN

RISQUE

- L'augmentation des coûts du contenu liée au nombre croissant de concurrents nationaux et mondiaux convoitant le même contenu, et la capacité d'obtenir du contenu de premier plan pour stimuler la croissance des produits des activités ordinaires et des abonnements.

INCIDENCE ÉVENTUELLE

- L'augmentation des coûts au titre de la programmation pourrait nous obliger à engager des charges imprévues, ce qui pourrait peser lourdement sur le BAIIA ajusté.
- Notre incapacité à acquérir du contenu de programmation populaire pourrait avoir une incidence défavorable sur le nombre de téléspectateurs et les niveaux d'abonnement de Bell Média et, en conséquence, sur les produits tirés de la publicité et des frais d'abonnement.

6 Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

6.1 Dette nette

	AU 31 DÉCEMBRE 2016	AU 31 DÉCEMBRE 2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Dettes à court terme	4 887	4 895	(8)	(0,2)%
Dettes à long terme	16 572	15 390	1 182	7,7 %
Actions privilégiées ⁽¹⁾	2 002	2 002	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(853)	(613)	(240)	(39,2)%
Dettes nettes	22 608	21 674	934	4,3 %

(1) Cinquante pour cent des actions privilégiées en circulation représentant 4 004 millions \$ en 2016 et en 2015 sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences d'évaluation du crédit.

L'augmentation de 1 174 millions \$ de la dette à court terme et de la dette à long terme s'explique par :

- l'émission par Bell Canada des débetures MTN, série M-41, série M-42 et série M-43, d'un montant en capital total de 750 millions \$, de 850 millions \$ et de 650 millions \$, respectivement;
- l'augmentation de nos effets à payer (déduction faite des remboursements) de 991 millions \$.

Cette augmentation a été partiellement compensée par :

- le remboursement anticipé des débetures MTN, série M-18, série M-19, série M-23 et série M-32, d'un montant en capital de 700 millions \$, de 200 millions \$, de 500 millions \$ et de 500 millions \$, respectivement;
- le remboursement du capital de 150 millions \$ des débetures de Bell Canada, série M-38;
- la diminution nette de 17 millions \$ de nos obligations en vertu de contrats de location-financement et d'autres dettes.

L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 240 millions \$ découle principalement :

- des flux de trésorerie disponibles de 3 226 millions \$;
- de l'émission de titres d'emprunt d'un montant en capital de 719 millions \$ (déduction faite des remboursements);

- de la diminution des placements de 107 millions \$, qui comprend le produit reçu de l'une de nos participations mises en équivalence à la vente d'une partie de ses activités.

Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par :

- les dividendes de 2 305 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- le prêt de 517 millions \$ consenti à Q9, une partie liée;
- le montant de 404 millions \$ payé pour des acquisitions d'entreprises surtout relativement à l'expansion à l'échelle nationale de HBO Canada et de TMN (197 millions \$, déduction faite du montant de 21 millions \$ payé en 2015) et à la contrepartie de 170 millions \$ (158 millions \$, déduction faite des fonds en caisse) payée pour l'acquisition de Les Réseaux Q9 Inc.;
- la cotisation volontaire de 400 millions \$ versée aux régimes de retraite PD;
- les coûts liés aux acquisitions et autres payés de 126 millions \$;
- le montant de 106 millions \$ pour l'achat sur le marché libre d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions.

6.2 Données liées aux actions en circulation

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	NOMBRE D'ACTIONS	OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En circulation au 1 ^{er} janvier 2016	865 614 188	En cours au 1 ^{er} janvier 2016	9 666 904	48 \$
Actions émises en vertu du régime d'options sur actions des employés	2 236 891	Attribuées	2 968 062	58 \$
Actions émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes	688 839	Exercées ⁽¹⁾	(2 236 891)	44 \$
Actions émises en vertu du régime d'épargne des employés (REE)	2 166 414	Objet d'une renonciation	(155 913)	52 \$
En circulation au 31 décembre 2016	870 706 332	En cours au 31 décembre 2016	10 242 162	52 \$
		Exercibles au 31 décembre 2016	1 786 251	42 \$

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par option était de 59 \$ en 2016.

Au 2 mars 2017, 871 068 816 actions ordinaires étaient en circulation et 12 887 915 options sur actions, en cours.

6.3 Flux de trésorerie

	2016	2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 643	6 274	369	5,9 %
Dépenses d'investissement	(3 771)	(3 626)	(145)	(4,0)%
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(126)	(150)	24	16,0 %
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(46)	(41)	(5)	(12,2)%
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	126	292	(166)	(56,8)%
Cotisation volontaire aux régimes de retraite PD	400	250	150	60,0 %
Flux de trésorerie disponibles	3 226	2 999	227	7,6 %
Acquisitions d'entreprises	(404)	(311)	(93)	(29,9)%
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(126)	(292)	166	56,8 %
Cotisation volontaire aux régimes de retraite PD	(400)	(250)	(150)	(60,0)%
Cessions d'entreprises	18	409	(391)	(95,6)%
Diminution des placements	107	11	96	n.s.
Acquisition de licences de spectre	(1)	(535)	534	99,8 %
Prêt consenti à une partie liée	(517)	–	(517)	–
Autres activités d'investissement	(16)	(62)	46	74,2 %
Émission nette (remboursement net) d'instruments d'emprunt	719	(510)	1 229	n.s.
Émission d'actions ordinaires	99	952	(853)	(89,6)%
Frais d'émission d'actions ordinaires	–	(35)	35	100,0 %
Rachat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(106)	(138)	32	23,2 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(2 305)	(2 169)	(136)	(6,3)%
Autres activités de financement	(54)	(22)	(32)	n.s.
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	240	47	193	n.s.

n.s. : non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

En 2016, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE ont augmenté de 369 millions \$ par rapport à 2015, principalement par suite de la hausse du BAIIA ajusté, de la diminution des coûts liés aux acquisitions et autres et de la baisse de l'impôt sur le résultat payé; cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la cotisation volontaire accrue versée aux régimes de retraite PD en 2016.

Les flux de trésorerie disponibles pour les actionnaires ordinaires de BCE ont augmenté de 227 millions \$ en 2016, du fait de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, partiellement contrebalancée par la hausse des dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement

	2016	2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	733	716	(17)	(2,4)%
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>10,2 %</i>	<i>10,4 %</i>		<i>0,2 %</i>
Services sur fil de Bell	2 936	2 809	(127)	(4,5)%
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>24,3 %</i>	<i>22,9 %</i>		<i>(1,4)%</i>
Bell Média	102	101	(1)	(1,0)%
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>3,3 %</i>	<i>3,4 %</i>		<i>0,1 %</i>
BCE	3 771	3 626	(145)	(4,0)%
<i>Ratio d'intensité du capital</i>	<i>17,4 %</i>	<i>16,9 %</i>		<i>(0,5)%</i>

Les dépenses d'investissement de BCE ont totalisé 3 771 millions \$ en 2016, ce qui représente une augmentation de 4,0 % par rapport à l'exercice précédent, dans la foulée de la hausse des dépenses dans nos secteurs Services sur fil de Bell et Services sans fil de Bell. Les dépenses d'investissement en pourcentage des produits des activités ordinaires (ratio d'intensité du capital) se sont établies à 17,4 % en 2016 comparativement à 16,9 % en 2015. L'augmentation d'un exercice à l'autre des dépenses d'investissement reflète :

- les dépenses d'investissement plus élevées dans le sur-fil de 127 millions \$ par rapport à l'exercice précédent, entraînées par le déploiement continu de notre réseau de fibre à large bande en vue de brancher un plus grand nombre de foyers et d'entreprises

directement, ce qui comprend la construction de l'infrastructure Fibe Gigabit à Toronto et dans d'autres centres urbains; la croissance des dépenses a été freinée par le ralentissement de l'expansion de la zone de couverture de notre service de télé IP au Québec et en Ontario;

- les dépenses d'investissement plus élevées dans le sans-fil de 17 millions \$ par rapport à 2015, ce qui reflète notre investissement continu dans l'expansion de notre réseau mobile 4G LTE et de notre réseau LTE-A, qui rejoignent 73 % de la population canadienne au 31 décembre 2016. Le maintien de notre investissement visant à augmenter la capacité des réseaux compte tenu de l'accroissement de notre clientèle, à permettre l'accélération des vitesses et à soutenir la consommation accrue des services de données a également contribué à la hausse des dépenses.

Cotisation volontaire aux régimes de retraite PD

En 2016, nous avons versé une cotisation volontaire de 400 millions \$, comparativement à une cotisation volontaire de 250 millions \$ en 2015, afin de financer notre obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Ces cotisations volontaires ont été financées par des fonds en caisse à la fin de 2016 et de 2015 et réduiront le montant des obligations futures au titre de la capitalisation des régimes de retraite de BCE.

Acquisitions d'entreprises

Le 3 octobre 2016, BCE a acquis la tranche restante de 64,6 % des actions émises et en circulation de Q9 qu'elle ne détenait pas déjà, pour une contrepartie en trésorerie totale d'environ 170 millions \$ (158 millions \$, déduction faite des fonds en caisse).

Au T1 2016, BCE a conclu avec Corus une transaction en vertu de laquelle Corus a renoncé à ses droits sur le contenu de HBO au Canada et a cessé les activités de ses services de télé payante Movie Central et Encore Avenue dans l'Ouest et le Nord canadiens. Cette transaction permet à Bell Média de devenir l'exploitant exclusif de HBO Canada à l'échelle nationale sur toutes les plateformes et d'élargir son service TMN pour en faire un service national de télé payante. Le lancement de TMN à l'échelle nationale a été effectué avec succès le 1^{er} mars 2016. BCE a versé à Corus une contrepartie totale de 218 millions \$, dont une tranche de 21 millions \$ a été payée en 2015.

Après la fin de l'exercice, le 3 janvier 2017, BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Cieslok Media, pour une contrepartie en trésorerie totale de 161 millions \$.

Le 20 mai 2015, BCE a conclu l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Glentel, pour une contrepartie totale de 592 millions \$, de laquelle un montant de 296 millions \$ (284 millions \$, déduction faite des fonds en caisse) a été payé en trésorerie et le reste, au moyen de l'émission de 5 548 908 actions ordinaires de BCE.

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres de 292 millions \$ en 2015 sont imputables principalement à une provision de 142 millions \$ au titre du paiement effectué dans le cadre de l'exécution intégrale du jugement rendu relativement à un litige au sujet du piratage du signal de télé par satellite.

Cessions d'entreprises

Les cessions d'entreprises, de 409 millions \$ en 2015, reflètent le dessaisissement par BCE de 50 % de sa participation dans Glentel à Rogers, pour une contrepartie en trésorerie totale d'environ 473 millions \$ (407 millions \$, déduction faite de la trésorerie ayant fait l'objet d'un dessaisissement et des coûts de transaction).

Diminution des placements

La diminution des placements de 107 millions \$ en 2016 comprend le produit reçu de l'une de nos participations mises en équivalence à la vente d'une partie de ses activités.

Acquisition de licences de spectre

Le 21 avril 2015, Bell Mobilité a acquis du spectre des SSFE-3 dans les principaux marchés urbains et ruraux dans le cadre de l'enchère de spectre des SSFE-3 d'ISDE. Bell Mobilité a acquis 13 licences pour 169 millions de MHz par population de spectre des SSFE-3 à un coût de 500 millions \$.

Le 12 mai 2015, Bell Mobilité a acquis 243 millions de MHz par population additionnels de spectre des services sans fil dans la bande de 2 500 MHz, pour un montant de 29 millions \$. Cette acquisition a accru le total des avoirs de Bell Mobilité au titre du spectre dans la bande de 2 500 MHz dans un certain nombre de marchés urbains et ruraux.

Prêt consenti à une partie liée

En 2016, avant la conclusion de l'acquisition de Q9 le 3 octobre 2016, Bell Canada a consenti un prêt de 517 millions \$ à cette dernière aux fins du remboursement d'une certaine partie de sa dette.

Instruments d'emprunt

Nous avons recours à une combinaison de dettes à court et à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, d'emprunts titrisés par des créances clients et de facilités bancaires. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme. Au 31 décembre 2016, la totalité de notre dette était libellée en dollars canadiens, à l'exception de l'une de nos facilités de crédit et de notre papier commercial, qui sont libellés en dollars américains, tous ces éléments étant couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme.

2016

Nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 719 millions \$, déduction faite des remboursements. Il s'agissait notamment de l'émission des débentures MTN, série M-41, série M-42 et série M-43, de Bell Canada, d'un montant en capital de 750 millions \$, de 850 millions \$ et de 650 millions \$, respectivement, et de l'émission d'effets à payer de 991 millions \$ (déduction faite des remboursements). Ces émissions ont été en partie contrebalancées par le remboursement anticipé des

débentures MTN, série M-18, série M-19, série M-23 et série M-32, d'un montant en capital de 700 millions \$, de 200 millions \$, de 500 millions \$ et de 500 millions \$, respectivement, ainsi que par le remboursement des débentures, série M-38, d'un montant en capital de 150 millions \$, et par les paiements de 472 millions \$ au titre de contrats de location-financement et d'autres dettes.

2015

Nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 510 millions \$, déduction faite des émissions. Il s'agissait notamment du remboursement d'environ 500 millions \$ de notre facilité de crédit à terme engagée non garantie, du remboursement par Bell Canada des débentures MTN, série M-21, d'un montant en capital de 1 milliard \$, du remboursement de 474 millions \$ au titre de contrats de location-financement et d'autres dettes et du remboursement de 112 millions \$ de l'encours de la dette de Glentel. Ces remboursements ont été partiellement contrebalancés par l'émission par Bell Canada des débentures MTN, série M-39 et série M-40, d'un montant en capital total de 500 millions \$ et de 1 milliard \$, respectivement, et par l'émission d'effets à payer de 76 millions \$, déduction faite des remboursements.

Émission d'actions ordinaires

En 2015, nous avons émis 15 111 000 actions ordinaires de BCE dans le cadre d'un placement public par voie de prise ferme de 863 millions \$.

Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires

En 2016, les dividendes en trésorerie payés sur les actions ordinaires ont été majorés de 136 millions \$ par rapport à 2015, en raison d'un dividende plus élevé payé en 2016, de 2,6975 \$ par action ordinaire, comparativement à un dividende de 2,5675 \$ par action ordinaire en 2015, et d'un nombre accru d'actions ordinaires en circulation, contrebalancé partiellement par les paiements de dividendes en trésorerie moindres par suite de l'émission d'actions ordinaires au T1 2016 dans le cadre du régime de réinvestissement de dividendes de BCE.

6.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons comptabilisé une augmentation de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt sur le résultat et participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC), dans les AERG de 262 millions \$. Cette variation découle d'une baisse du taux d'actualisation réel, à 4,0 % au 31 décembre 2016, comparativement à 4,2 % au 31 décembre 2015. Cette perte a été partiellement compensée par un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, nous avons comptabilisé une diminution de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt sur le résultat et PNDPC, dans les AERG de 590 millions \$. Cette variation découle d'une hausse du taux d'actualisation réel, à 4,2 % au 31 décembre 2015, comparativement à 4,0 % au 31 décembre 2014, et d'un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes.

6.5 Gestion des risques financiers

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux fluctuations du cours de l'action et le risque de longévité. Ces risques sont également décrits à la note 2, *Principales méthodes comptables*, à la note 8, *Autres produits (charges)*, à la note 22, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, et à la note 24, *Gestion financière et des capitaux*, dans les états financiers consolidés 2016 de BCE.

Le tableau suivant présente nos risques financiers et indique comment nous gérons ces risques et les classons dans les états financiers.

RISQUE FINANCIER	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE ET CLASSEMENT DANS LES ÉTATS FINANCIERS
Risque de crédit	Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière. Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations.	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons un grand nombre de clients différents. Nous traitons avec des institutions dont la notation est élevée. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque. Les soldes de nos créances clients et de la provision pour créances douteuses au 31 décembre 2016 étaient de 2 967 millions \$ et de 60 millions \$, respectivement.
Risque de liquidité	Nous sommes exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers.	<ul style="list-style-type: none"> Nous générons assez de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nous avons accès à suffisamment de financement éventuel provenant des marchés financiers et nous avons suffisamment de facilités bancaires engagées pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Se reporter à la section 6.7, <i>Liquidité – Obligations contractuelles</i>, pour une analyse de nos passifs financiers comptabilisés.
Risque de change	Nous sommes exposés à un risque de change lié aux transactions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises. L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit (une perte) de 30 millions \$ comptabilisé en résultat net au 31 décembre 2016 et un profit (une perte) de 84 millions \$ comptabilisé dans les AERG au 31 décembre 2016, toutes les autres variables restant constantes. Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.	<ul style="list-style-type: none"> Nous utilisons des contrats de change à terme couvrant nos contrats d'approvisionnement et notre papier commercial venant à expiration de 2017 à 2018, de 3,2 milliards \$ US (4,2 milliards \$ CA) au 31 décembre 2016, pour gérer le risque de change lié aux transactions prévues et aux titres d'emprunt libellés en devises. <ul style="list-style-type: none"> Pour les couvertures de flux de trésorerie, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG, sauf pour toute partie inefficace, qui est immédiatement comptabilisée en résultat au poste <i>Autres produits (charges)</i>. Les profits et les pertes réalisés au poste <i>Cumul des autres éléments de bénéfice global</i> sont reclassés au poste <i>Coûts d'exploitation</i> dans les comptes de résultat des mêmes périodes que celles pour lesquelles les éléments couverts correspondants sont comptabilisés en résultat. Pour les couvertures économiques, les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i>. Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt variables couvrant l'une de nos facilités de crédit venant à expiration en 2017, de 357 millions \$ US (474 millions \$ CA) au 31 décembre 2016, pour couvrir le risque de change sur la tranche à court terme de notre dette à long terme. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la facilité de crédit connexe sont comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les comptes de résultat et font l'objet d'une compensation, à moins qu'une partie de la relation de couverture soit inefficace.

RISQUE FINANCIER	DESCRIPTION DU RISQUE	GESTION DU RISQUE ET CLASSEMENT DANS LES ÉTATS FINANCIERS
Risque de taux d'intérêt	<p>Nous sommes exposés à un risque lié aux taux d'intérêt de notre dette et de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ainsi qu'aux taux de dividende refixés sur nos actions privilégiées.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une diminution de 25 millions \$ (augmentation de 20 millions \$) du bénéfice net au 31 décembre 2016.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> En 2016, nous avons remboursé, avant l'échéance, une dette à long terme venant à échéance en février 2017 et réglé le swap de taux d'intérêt utilisé pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur la dette remboursée d'un montant notionnel de 700 millions \$. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette à long terme connexe sont comptabilisées au poste <i>Autres produits (charges)</i> dans les comptes de résultat et font l'objet d'une compensation. En 2016, nous avons réglé des contrats de blocage de taux d'intérêt, dont le montant notionnel s'élevait à 500 millions \$, utilisés pour couvrir les taux d'intérêt des dettes à long terme. Les variations de la juste valeur de ces dérivés ont été comptabilisées dans les AERG, sauf pour toute partie inefficace, qui a immédiatement été comptabilisée en résultat au poste <i>Autres produits (charges)</i>. Les profits et les pertes réalisés au poste <i>Cumul des autres éléments de bénéfice global</i> ont été reclassés au poste <i>Charge d'intérêts</i> dans les comptes de résultat des mêmes périodes que celles pour lesquelles la charge d'intérêts sur la dette est comptabilisée en résultat. En 2016, nous avons réglé des contrats de blocage de taux d'intérêt, dont le montant notionnel s'élevait à 350 millions \$, utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt découlant des taux refixés sur les actions privilégiées. Les variations de la juste valeur de ces dérivés ont été comptabilisées immédiatement en résultat au poste <i>Autres produits (charges)</i>. Par suite des règlements, aucun swap ni aucun contrat de blocage de taux d'intérêt n'étaient utilisés au 31 décembre 2016. En ce qui concerne nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes de retraite PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.
Risque lié aux fluctuations du cours de l'action	<p>Nous sommes exposés à un risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions.</p> <p>L'incidence d'une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 31 décembre 2016 serait un profit (une perte) de 36 millions \$ comptabilisé en résultat net pour 2016, toutes les autres variables restant constantes.</p> <p>Se reporter à la sous-section <i>Juste valeur</i> ci-dessous pour des précisions sur nos instruments financiers dérivés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous utilisons des contrats à terme sur actions d'une juste valeur de 111 millions \$ au 31 décembre 2016, sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat au poste <i>Coûts d'exploitation</i> pour les dérivés qui servent à la couverture d'un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie, et au poste <i>Autres produits (charges)</i> pour les dérivés qui servent à couvrir les régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.
Risque de longévité	<p>Nous sommes exposés à un risque lié à l'espérance de vie relativement à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le régime de retraite de Bell Canada a conclu une entente d'investissement en vue d'assurer la couverture d'une partie de l'exposition du régime à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ 5 milliards \$.

Juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dividendes à payer, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer, des intérêts à verser, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances clients équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	31 DÉCEMBRE 2016		31 DÉCEMBRE 2015	
			VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	166	169	227	234
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	136	145	154	163
Débitures, contrats de location-financement et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt ou valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	17 879	20 093	17 688	19 764

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

CLASSEMENT	VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF (DU PASSIF) AUX 31 DÉCEMBRE	JUSTE VALEUR AUX 31 DÉCEMBRE			
		PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIQUES ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) ⁽¹⁾	DONNÉES NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) ⁽²⁾	
2016					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente ⁽³⁾	Autres actifs non courants	103	1	–	102
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	166	–	166	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Dettes fournisseurs et autres passifs	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	35	–	88	(53)
2015					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente ⁽³⁾	Autres actifs non courants	128	16	–	112
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	256	–	256	–
Passif financier lié à MLSE ⁽⁴⁾	Autres passifs non courants	(135)	–	–	(135)
Autres	Autres actifs et passifs non courants	30	–	56	(26)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les AERG et sont reclassés au poste Autres produits (charges) dans les comptes de résultat lorsqu'ils sont réalisés ou lorsqu'une perte de valeur est comptabilisée.

(4) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres produits (charges) dans les comptes de résultat. L'option peut être exercée en 2017 et par la suite.

6.6 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut verser les intérêts sur ses emprunts ou payer des dividendes sur les actions privilégiées émises et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des notations

élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Une baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur notre capacité de financement ou notre capacité d'accéder aux marchés financiers.

Le tableau suivant présente les notations, qui sont considérées comme étant élevées, que DBRS, Moody's et S&P ont attribuées à BCE et à Bell Canada en date du 2 mars 2017.

Principales notations

2 MARS 2017	BELL CANADA ⁽¹⁾		
	DBRS	MOODY'S	S&P
Papier commercial	R-2 (élevée)	P-2	A-1 (faible) (échelle canadienne) A-2 (échelle mondiale)
Dette à long terme	BBB (élevée)	Baa1	BBB+
Dette à long terme subordonnée	BBB (faible)	Baa2	BBB
	BCE ⁽¹⁾		
	DBRS	MOODY'S	S&P
Actions privilégiées	Pfd-3	–	P-2 (faible) (échelle canadienne) BBB- (échelle mondiale)

(1) Ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés précédemment, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

À la suite de l'annonce de l'acquisition proposée de Q9, le 8 août 2016, DBRS a réduit la notation des débetures et des débetures MTN de Bell Canada de A (faible) à BBB (élevée), la notation des débetures subordonnées de BBB à BBB (faible) et la notation du papier commercial de R-1 (faible) à R-2 (élevée). DBRS a également réduit la notation des actions privilégiées de BCE Inc. de Pfd-3 (élevée) à Pfd-3.

Au 2 mars 2017, les notations de BCE et de Bell Canada présentaient des perspectives stables selon DBRS, Moody's et S&P.

6.7 Liquidité

Sources de liquidités

Notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie à la fin de 2016 s'élevait à 853 millions \$. Nous prévoyons que ce solde, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation estimatifs de 2017 et un financement provenant des marchés financiers, notamment le papier commercial, nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2017 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2017 devaient excéder notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et le financement provenant des marchés financiers, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

Grâce à nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, à notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et au financement provenant des marchés financiers et des facilités de crédit, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance future, y compris les acquisitions d'entreprises, et pour parer aux éventualités.

La contrepartie approximative de 3,1 milliards \$ (excluant l'encours de la dette présumé de 0,8 milliard \$ de MTS) pour l'acquisition proposée de MTS sera payée à raison de 45 % en trésorerie et de 55 % par l'émission d'environ 28 millions d'actions ordinaires de BCE. BCE financera la composante en trésorerie de la transaction à l'aide du financement par emprunt mentionné ci-après. Le produit approximatif de 300 millions \$, sous réserve des ajustements définitifs, à recevoir de la cession proposée au Groupe TELUS d'un quart environ des abonnés des services sans fil postpayés et de 13 établissements de vente au détail de MTS situés au Manitoba servira à réduire le montant global de financement par emprunt nécessaire à l'acquisition de MTS.

Après la fin de l'exercice, le 27 février 2017, Bell Canada a réalisé une émission publique de débetures MTN pour un montant en capital de 1,5 milliard \$ dans le cadre de son programme de débetures MTN en deux séries. Les débetures MTN, série M-44, d'un montant en capital de 1 milliard \$, viendront à échéance le 27 février 2024 et sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 2,70 %. Les débetures MTN, série M-45, d'un montant en capital de 500 millions \$, viendront à échéance le 27 février 2047 et sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 4,45 %. Les débetures MTN sont totalement et inconditionnellement garanties par BCE. Le produit net de cette émission devrait être principalement affecté au financement de la composante en trésorerie de l'acquisition proposée de MTS et au remboursement de la dette à court terme.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2016.

AU 31 DÉCEMBRE 2016	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT	PAPIER COMMERCIAL EN COURS	MONTANT NET DISPONIBLE
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾	3 500	–	–	2 612	888
Facilité de crédit à terme engagée non garantie ⁽³⁾	479	479	–	–	–
Autres	134	–	130	–	4
Total des facilités de crédit engagées	4 113	479	130	2 612	892
Total des facilités de crédit non engagées	1 472	–	741	–	731
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	5 585	479	871	2 612	1 623

(1) La facilité de crédit renouvelable de Bell Canada, d'un montant de 2,5 milliards \$, vient à échéance en novembre 2021, et sa facilité de crédit liée à l'expansion, d'un montant de 1 milliard \$, vient à échéance en novembre 2019.

(2) Au 31 décembre 2016, le montant du papier commercial en cours de Bell Canada était de 1 945 millions \$ US (2 612 millions \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada, qui est couvert au moyen de contrats de change à terme.

(3) La dette à court terme comprend le solde impayé, qui était de 357 millions \$ US (479 millions \$ CA) au 31 décembre 2016, et ce solde est couvert au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt variables.

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 2,5 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ CA, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable de soutien et de la facilité de crédit liée à l'expansion qui ont été consenties à Bell Canada au 31 décembre 2016. Les montants maximaux des programmes d'emprunts sous forme de papier commercial et de la facilité de crédit engagée liée

à l'expansion tiennent compte d'une augmentation de 500 millions \$ avec prise d'effet le 20 décembre 2016 par rapport au 31 décembre 2015. Le montant total de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps. Certaines de nos conventions de crédit nous obligent à respecter des ratios financiers précis et à offrir de rembourser et d'annuler la convention de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada. Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions prévues dans ces conventions.

Besoins de liquidités

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2017, nos dépenses d'investissement prévues seront concentrées sur nos impératifs stratégiques, ce qui reflète un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services.

CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de retraite PD et des régimes de retraite à cotisations définies (CD), ainsi que des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE). Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Notre capitalisation prévue pour 2017 est présentée en détail dans le tableau suivant et est assujettie aux évaluations actuarielles qui seront menées à terme au milieu de 2017. Les évaluations actuarielles les plus récentes de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants ont été effectuées en date du 31 décembre 2015.

CAPITALISATION PRÉVUE POUR 2017	TOTAL
Régimes de retraite PD – coût des services rendus	210
Régimes de retraite PD – déficit	15
Régimes de retraite PD	225
AAPE	80
Régimes de retraite CD	105
Total – régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, montant net	410

BCE a cessé d'accepter les nouveaux employés à titre de participants à ses régimes de retraite PD en janvier 2005 afin de réduire l'incidence de la volatilité de ses régimes de retraite sur le bénéficiaire avec le temps. Généralement, les nouveaux employés participent dorénavant aux régimes de retraite CD. En 2006, nous avons annoncé l'abandon graduel, sur une période de 10 ans, des AAPE pour les nouveaux retraités; en conséquence, la capitalisation des AAPE sera graduellement éliminée après 2016.

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

En 2017, les dividendes en trésorerie à payer sur les actions ordinaires de BCE devraient être plus élevés qu'en 2016, le dividende par action ordinaire annuel de BCE ayant augmenté de 5,1 %, pour s'établir à 2,87 \$ par action ordinaire, contre 2,73 \$ par action ordinaire. Cette augmentation s'applique au dividende payable le 15 avril 2017 et elle est conforme à la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE, qui prévoit un ratio de distribution cible entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles. La politique de dividendes de BCE et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil de BCE.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2016, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2017	2018	2019	2020	2021	PAR LA SUITE	TOTAL
Passifs financiers comptabilisés							
Dette à long terme	880	1 753	1 326	1 411	2 235	8 037	15 642
Effets à payer	2 649	–	–	–	–	–	2 649
Paiements futurs minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-financement	568	514	328	265	253	1 050	2 978
Emprunts garantis par des créances clients	931	–	–	–	–	–	931
Intérêts à verser sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients	720	638	568	520	477	4 875	7 798
Passif financier lié à MLSE	135	–	–	–	–	–	135
Engagements (arrangements hors bilan)							
Contrats de location simple	297	242	195	157	123	363	1 377
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	994	745	608	460	385	1 122	4 314
Obligations d'achat	828	585	551	460	444	1 129	3 997
Acquisition proposée de MTS ⁽¹⁾	3 068	–	–	–	–	–	3 068
Acquisition de Cieslok Media ⁽²⁾	161	–	–	–	–	–	161
Total	11 231	4 477	3 576	3 273	3 917	16 576	43 050

(1) Sous réserve de certaines conditions de clôture et de certains droits de résiliation, l'acquisition proposée de MTS devrait être conclue le 17 mars 2017. Si la transaction n'était pas conclue en raison de certaines circonstances, BCE pourrait être tenue de payer une indemnité de rupture de 200 millions \$ à MTS.

(2) Cet engagement a été réglé le 3 janvier 2017, à la conclusion de l'acquisition de Cieslok Media.

Les principaux contrats de location-financement de BCE concernent les satellites et les locaux de bureaux. La durée des baux visant les bureaux est habituellement de 23 ans. Les contrats de location liés aux satellites utilisés pour fournir des services de programmation aux clients de Bell Télé ont une durée de 15 ans. Ces contrats de location liés aux satellites ne peuvent être annulés. Le montant des paiements futurs minimaux à effectuer en vertu des contrats de location-financement inclut des charges financières futures de 718 millions \$.

Les principaux contrats de location simple conclus par BCE visent les locaux de bureaux, les emplacements des pylônes cellulaires, les établissements de vente au détail et les emplacements d'affichage extérieur, et leurs durées varient de 1 an à 50 ans. Ces contrats de location ne peuvent être annulés. Les loyers versés relativement aux contrats de location simple s'élevaient à 353 millions \$ en 2016 et à 340 millions \$ en 2015.

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

ENGAGEMENTS D'INDEMNISATION ET GARANTIES (HORS BILAN)

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnités et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location simple. Certaines de ces conventions prévoient une exposition éventuelle maximale, tandis que d'autres ne prévoient pas de montant maximal ou de date de résiliation.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties, en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation et de ces garanties. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risque de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu d'engagements d'indemnisation ou de garanties dans le passé.

Litiges

Dans le cours normal de nos affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires et autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus de recours judiciaires, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront réglés. Compte tenu de ce qui précède et

d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 2 mars 2017, cette dernière estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions négatives importantes sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Une description des principaux litiges en cours au 2 mars 2017 est présentée dans la notice annuelle 2016 de BCE.

7 Faits saillants annuels et trimestriels

7.1 Information financière annuelle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2016, 2015 et 2014, préparées conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2016	2015	2014 ⁽¹⁾
COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT			
Produits d'exploitation	21 719	21 514	21 042
Coûts d'exploitation	(12 931)	(12 963)	(12 739)
BAlIA ajusté	8 788	8 551	8 303
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(135)	(446)	(216)
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 877)	(2 890)	(2 880)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(631)	(530)	(572)
Charges financières			
Charge d'intérêts	(888)	(909)	(929)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(81)	(110)	(101)
Autres produits (charges)	21	(12)	42
Impôt sur le résultat	(1 110)	(924)	(929)
Bénéfice net	3 087	2 730	2 718
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	2 894	2 526	2 363
Actionnaires privilégiés	137	152	137
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	56	52	218
Bénéfice net	3 087	2 730	2 718
Bénéfice net par action ordinaire			
De base	3,33	2,98	2,98
Dilué	3,33	2,98	2,97
Éléments inclus dans le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires :			
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(104)	(327)	(148)
(Pertes nettes) profits nets sur placements	(3)	21	8
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	(8)	(13)	(21)
Bénéfice net ajusté	3 009	2 845	2 524
BPA ajusté	3,46	3,36	3,18
RATIOS			
Marge du BAlIA ajusté (%)	40,5 %	39,7 %	39,5 %
Rendement des capitaux propres (%) ⁽²⁾	21,8 %	21,1 %	21,0 %

(1) Le 31 octobre 2014, BCE a conclu l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Bell Alliant Inc. qu'elle ne détenait pas déjà.

(2) Le rendement des capitaux propres correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires de BCE, excluant les actions privilégiées.

	2016	2015	2014
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Total de l'actif	50 108	47 993	46 297
Trésorerie et équivalents de trésorerie	853	613	566
Dettes à court terme (y compris les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients)	4 887	4 895	3 743
Dettes à long terme	16 572	15 390	16 355
Total des passifs non courants	22 146	20 672	21 969
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	17 540	17 023	14 946
Total des capitaux propres	17 854	17 329	15 239
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSorerIE			
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 643	6 274	6 241
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(4 584)	(4 114)	(3 570)
Dépenses d'investissement	(3 771)	(3 626)	(3 717)
Acquisitions d'entreprises	(404)	(311)	(18)
Cessions d'entreprises	18	409	720
Acquisition de licences de spectre	(1)	(535)	(566)
Prêt consenti à une partie liée	(517)	–	–
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(1 819)	(2 113)	(2 440)
Émission d'actions ordinaires	99	952	49
Émission nette (remboursement net) d'instruments d'emprunt	719	(510)	784
Frais d'émission d'actions ordinaires	–	(35)	–
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(2 305)	(2 169)	(1 893)
Privatisation de Bell Aliant	–	–	(989)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(126)	(150)	(134)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(46)	(41)	(145)
Flux de trésorerie disponibles	3 226	2 999	2 744
INFORMATION SUR LES ACTIONS			
Nombre moyen d'actions ordinaires (en millions)	869,1	847,1	793,7
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)	870,7	865,6	840,3
Capitalisation boursière ⁽¹⁾	50 527	46 275	44 771
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	2,73	2,60	2,47
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	(2 374)	(2 213)	(1 960)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(137)	(152)	(138)
Cours de clôture des actions ordinaires (en dollars)	58,03	53,46	53,28
Rendement total procuré aux actionnaires	13,7 %	5,3 %	21,7 %
RATIOS			
Intensité du capital (%)	17,4 %	16,9 %	17,7 %
Ratio cours/bénéfice (fois) ⁽²⁾	17,43	17,94	17,88
AUTRES DONNÉES			
Nombre d'employés (en milliers)	48	50	57

(1) La capitalisation boursière correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice.

(2) Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par le BPA.

7.2 Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour chacun des trimestres de 2016 et de 2015. Cette information trimestrielle n'est pas audité, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2016				2015			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits d'exploitation	5 702	5 407	5 340	5 270	5 603	5 345	5 326	5 240
BAlIA ajusté	2 121	2 236	2 268	2 163	2 073	2 187	2 197	2 094
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(11)	(25)	(57)	(42)	(152)	(46)	(24)	(224)
Amortissement des immobilisations corporelles	(719)	(706)	(713)	(739)	(731)	(727)	(720)	(712)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(165)	(161)	(156)	(149)	(136)	(133)	(134)	(127)
Bénéfice net	699	800	830	758	542	791	814	583
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	657	752	778	707	496	739	759	532
Bénéfice net par action ordinaire								
De base	0,75	0,87	0,89	0,82	0,58	0,87	0,90	0,63
Dilué	0,75	0,87	0,89	0,82	0,58	0,87	0,90	0,63
Éléments inclus dans le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires :								
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(9)	(20)	(44)	(31)	(112)	(35)	(16)	(164)
(Pertes nettes) profits nets sur placements	(1)	(12)	(2)	12	(1)	(16)	40	(2)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	–	–	–	(8)	(6)	–	–	(7)
Bénéfice net ajusté	667	784	824	734	615	790	735	705
BPA ajusté	0,76	0,91	0,94	0,85	0,72	0,93	0,87	0,84
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	870,5	869,9	869,1	867,1	853,5	848,9	844,9	841,0
AUTRES RENSEIGNEMENTS								
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 520	1 943	1 890	1 290	1 510	1 878	1 841	1 045
Flux de trésorerie disponibles	923	951	934	418	916	921	931	231
Dépenses d'investissement	(993)	(976)	(950)	(852)	(958)	(927)	(914)	(827)

Faits saillants du quatrième trimestre

PRODUITS D'EXPLOITATION	T4 2016	T4 2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	1 883	1 770	113	6,4 %
Services sur fil de Bell	3 137	3 161	(24)	(0,8)%
Bell Média	845	816	29	3,6 %
Éliminations intersectorielles	(163)	(144)	(19)	(13,2)%
Total des produits d'exploitation de BCE	5 702	5 603	99	1,8 %
BAIIA AJUSTÉ	T4 2016	T4 2015	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sans fil de Bell	674	641	33	5,1 %
Services sur fil de Bell	1 259	1 248	11	0,9 %
Bell Média	188	184	4	2,2 %
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 121	2 073	48	2,3 %

Les produits d'exploitation de BCE ont augmenté de 1,8 % au T4 2016 par rapport au T4 2015, par suite de la solide croissance des produits des activités ordinaires de nos secteurs Services sans fil de Bell et Bell Média, atténuée par une diminution dans notre secteur Services sur fil de Bell.

Le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,3 % au T4 2016 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète la croissance d'un exercice à l'autre enregistrée dans nos trois secteurs. La marge du BAIIA ajusté de BCE est passée à 37,2 %, contre 37,0 % au T4 2015.

Les produits d'exploitation des Services sans fil de Bell ont augmenté de 6,4 % au T4 2016 par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète une croissance de 7,2 % des produits tirés des services engendrée par l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services postpayés conjuguée à la croissance du PMU combiné de 4,7 % découlant de la hausse du PMU des services postpayés en raison de l'augmentation des tarifs mensuels moyens découlant de la majoration des tarifs et du fait que les clients continuent de passer des contrats de trois ans aux contrats de deux ans, et reflète l'incidence favorable de l'augmentation de la pénétration des téléphones intelligents et du nombre plus élevé d'abonnés des services 4G LTE et LTE-A au sein de notre clientèle, ce qui stimule la croissance de la consommation de données. Les ventes de produits sans fil ont été essentiellement stables d'un exercice à l'autre, les offres promotionnelles plus généreuses dans un marché très concurrentiel ayant été atténuées par le nombre accru d'ajouts bruts de services postpayés au T4 2016 par rapport à l'exercice précédent.

Le BAIIA ajusté des Services sans fil de Bell a augmenté de 5,1 % d'un exercice à l'autre, avec une marge du BAIIA ajusté en fonction des produits tirés des services de 39,6 %, une baisse de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent. La croissance d'un exercice à l'autre du BAIIA ajusté reflète l'augmentation des produits tirés des services postpayés découlant de la proportion accrue d'abonnés des services postpayés, qui génèrent une valeur plus élevée, parmi notre clientèle totale et en raison de la gestion rigoureuse des prix. Cette croissance a été atténuée par l'augmentation des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle et à l'acquisition d'abonnés, imputable aux offres promotionnelles plus généreuses dans un marché très concurrentiel pendant la période des fêtes, ainsi qu'à la proportion plus importante de téléphones intelligents plus coûteux dans notre gamme lors de mises à niveau et dans l'ensemble de nos activations et du nombre plus élevé d'ajouts bruts d'abonnés des services postpayés.

Les produits d'exploitation des Services sur fil de Bell au T4 2016 ont diminué de 0,8 % d'un exercice à l'autre, ce qui est imputable à la diminution des produits tirés des services de gros dans la foulée des révisions à la baisse des tarifs pour les services Internet de gros par le CRTC et à la diminution au chapitre des ventes de minutes de conversations interurbaines internationales, ainsi qu'à la faible croissance économique dans nos marchés d'affaires, qui a entraîné une diminution des dépenses des clients pour les services de connectivité et l'équipement, conjuguée aux pressions concurrentielles sur les prix. De surcroît, l'érosion continue des services téléphoniques résidentiels et de télé par satellite a contribué à la diminution des produits d'exploitation. Cette diminution a été atténuée par l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP et la croissance du PMU par foyer, ainsi que par la croissance des produits tirés des solutions d'affaires découlant principalement de l'acquisition de Q9.

Le BAIIA ajusté des Services sur fil de Bell au T4 2016 a augmenté de 0,9 % d'un exercice à l'autre, avec une augmentation correspondante de la marge du BAIIA ajusté, à 40,1 %, comparativement à 39,5 % au T4 2015, reflétant la croissance des produits tirés de nos services Internet et de télé IP, l'incidence positive de l'acquisition de Q9, la diminution de la charge au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi attribuable à un taux d'actualisation plus élevé et le maintien de la gestion efficace des coûts, ce qui a largement contrebalancé l'érosion continue des produits tirés des services voix et données traditionnels et l'incidence défavorable de la révision par le CRTC des tarifs provisoires pour les services Internet haute vitesse de gros groupés.

Les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont augmenté de 3,6 % au T4 2016 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui reflète la croissance des produits tirés des frais d'abonnement, générée par la transformation par Bell Média de TMN en un service national de télé payante en mars 2016, ainsi que la croissance continue des produits tirés de CraveTV et de la gamme de produits GO de Télé Partout. Les produits tirés de la publicité sont essentiellement inchangés par rapport à l'exercice précédent, car les baisses au chapitre des services de télé traditionnelle reflètent principalement la non-récurrence des produits générés à l'exercice précédent par l'élection fédérale de 2015 et la faiblesse du marché publicitaire à la radio, qui ont été compensées par la croissance des produits tirés de l'affichage extérieur découlant de l'acquisition de Métromédia et de nouveaux contrats obtenus en 2016 et par l'augmentation d'un exercice à l'autre des produits tirés des services des chaînes spécialisées dans le divertissement et dans l'information.

Le BAIIA ajusté de Bell Média a augmenté de 2,2 % au T4 2016 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui résulte de la croissance des produits des activités ordinaires, partiellement contrebalancée par la hausse des coûts relatifs au contenu liée à l'expansion de TMN et à CraveTV, combinée aux coûts supplémentaires associés à l'acquisition de Métromédia et aux nouveaux contrats obtenus pour l'affichage extérieur.

Les dépenses d'investissement de BCE ont augmenté de 35 millions \$ d'un exercice à l'autre au T4 2016 pour s'établir à 993 millions \$, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 17,4 %, en hausse de 0,3 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des dépenses d'investissement d'un exercice à l'autre est attribuable à notre secteur Services sur fil de Bell, pour lequel les dépenses ont augmenté de 37 millions \$ par rapport au T4 2015, en raison du déploiement continu de notre réseau de fibre à large bande en vue de brancher un plus grand nombre de foyers et d'entreprises directement, ce qui comprend la construction de l'infrastructure Fibe Gigabit à Toronto et dans d'autres centres urbains. L'augmentation des dépenses visant à soutenir l'exécution de contrats conclus avec nos clients d'affaires a également contribué à la croissance d'un exercice à l'autre des dépenses d'investissement.

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de BCE, de 11 millions \$ au T4 2016, ont diminué de 141 millions \$ par rapport au T4 2015, principalement en raison du plus grand nombre d'initiatives de réduction de la main-d'œuvre dans nos secteurs Services sur fil de Bell et Bell Média au T4 2015 afin de faire face à la concurrence toujours plus vive, à la réglementation dans l'industrie des médias, à la faiblesse du marché d'affaires et à la baisse du nombre d'abonnés des services de téléphonie résidentiels.

L'amortissement des immobilisations corporelles de BCE, de 719 millions \$ au T4 2016, a diminué de 12 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison de l'augmentation de l'estimation de la durée d'utilité de certains actifs par suite de notre processus annuel permanent d'évaluation, en partie compensée par un volume accru d'immobilisations amortissables, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil ainsi que dans notre service de télé IP. Les modifications de la durée d'utilité ont été appliquées prospectivement avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016, comme il est décrit à la section 10.1, *Nos méthodes comptables – Estimations comptables critiques et jugements clés*.

L'amortissement des immobilisations incorporelles de BCE, de 165 millions \$ au T4 2016, a augmenté par rapport à 136 millions \$ au T4 2015, en raison principalement d'un volume accru d'immobilisations.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de BCE s'est élevé à 657 millions \$ au T4 2016, soit 0,75 \$ par action, en hausse par rapport à 496 millions \$, soit 0,58 \$ par action, au T4 2015. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable principalement à la croissance des produits d'exploitation, qui a entraîné une augmentation du BAIIA ajusté, ainsi qu'à la diminution des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et à la réduction des autres charges. Cette augmentation a été

partiellement contrebalancée par la hausse de l'impôt sur le résultat et l'augmentation du montant au titre de la dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles. Le bénéfice net ajusté a augmenté pour s'établir à 667 millions \$, comparativement à 615 millions \$ au T4 2015, et le BPA ajusté a crû pour s'établir à 0,76 \$, comparativement à 0,72 \$ au T4 2015.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de BCE se sont élevés à 1 520 millions \$ au T4 2016, comparativement à 1 510 millions \$ au T4 2015. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du BAIIA ajusté, à la diminution des coûts liés aux acquisitions et autres payés et à la diminution de l'impôt sur le résultat payé, partiellement contrebalancées par la cotisation volontaire accrue versée aux régimes de retraite PD au T4 2016 et par la diminution du fonds de roulement.

Les flux de trésorerie disponibles de BCE générés au T4 2016 se sont établis à 923 millions \$, soit 0,8 % de plus qu'au T4 2015, en raison de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de la diminution des dividendes en trésorerie payés sur les actions privilégiées du fait de l'échelonnement des paiements, en partie contrebalancées par l'augmentation des dépenses d'investissement.

Considérations sur le caractère saisonnier

Une partie des produits et des charges de nos secteurs varie légèrement selon les saisons, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre.

Les résultats d'exploitation des Services sans fil de Bell sont influencés par le calendrier de nos dépenses au chapitre des activités de commercialisation et de promotion et par l'augmentation des ajouts d'abonnés et des rabais sur les combinés, ce qui se traduit par une augmentation des charges relatives aux acquisitions d'abonnés et aux activations dans certains trimestres. En particulier, les activations d'abonnés s'établissent généralement à leur plus bas niveau au premier trimestre, tandis que le BAIIA ajusté est habituellement inférieur aux troisième et quatrième trimestres en raison des coûts d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle plus élevés découlant du nombre plus important d'activations de nouveaux abonnés et de mises à niveau au cours de la période de retour en classe, à l'occasion du Vendredi fou et pendant la période des fêtes. De surcroît, le PMU des services sans fil a enregistré une augmentation séquentielle saisonnière au troisième trimestre, ce qui reflète les niveaux d'utilisation et d'itinérance plus élevés au cours de l'été.

Les produits tirés des Services sur fil de Bell ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre en raison des ventes plus élevées de produits de données et d'équipements aux clients d'affaires et des ventes, également plus élevées, d'équipements électroniques grand public pendant la période des fêtes au T4. Cependant, cette situation varie d'une année à l'autre selon la vigueur de l'économie et la présence ou non d'initiatives de vente ciblées, ce qui peut influencer les dépenses des clients. L'activité des abonnés des services de téléphonie, de télé et Internet est sujette à de légères fluctuations saisonnières, attribuables en grande partie aux déménagements des ménages pendant les mois d'été et à la période de retour en classe au troisième trimestre. Les efforts de commercialisation ciblés menés à diverses périodes de l'année pour coïncider avec des événements spéciaux ou les campagnes de commercialisation de grande envergure peuvent également avoir une incidence sur les résultats d'exploitation globaux des services sur fil.

Les produits tirés de Bell Média et les charges connexes provenant de la télédiffusion et de la radiodiffusion découlent en grande partie de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Ces variations découlent du niveau des cotes d'écoute de la télé, en particulier au cours de la saison de programmation d'automne, des saisons des grandes ligues sportives et d'autres événements sportifs spéciaux, comme les Jeux olympiques, les séries éliminatoires de la LNH et la Coupe du Monde de soccer, ainsi que des fluctuations dans l'activité de vente au détail au cours de l'exercice.

8 Cadre réglementaire

8.1 Introduction

Cette section décrit certaines lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et procédures réglementaires, aux récentes consultations gouvernementales et aux positions gouvernementales qui nous touchent, qui touchent nos activités et qui pourraient continuer de toucher notre capacité à rivaliser avec la concurrence du marché. Bell Canada ainsi que plusieurs de ses filiales directes et indirectes, dont Bell Mobilité, Bell ExpressVu société en commandite (Bell ExpressVu), Bell Média, NorthernTel, société en commandite (NorthernTel), Télébec, société en commandite (Télébec) et Norouestel, sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et/ou la *Loi sur Bell Canada*. Elles sont également assujetties à la réglementation et aux politiques appliquées par le CRTC. Nos activités sont touchées par les décisions rendues par divers organismes de réglementation, dont le CRTC, un organisme quasi judiciaire du gouvernement du Canada chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada. D'autres aspects des activités de ces entités sont assujettis à diverses réglementations par des ministères du gouvernement fédéral, particulièrement par ISDE.

Le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services de télécommunications dans les zones où il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des consommateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence était suffisante pour accorder l'exemption de la

réglementation des prix de détail en vertu de la *Loi sur les télécommunications* à l'égard de la vaste majorité de nos services de téléphonie résidentielle et d'affaires ainsi que de nos services sans fil (à l'exception de notre service sans fil d'itinérance de gros à l'échelle nationale) et Internet (à l'exception de certaines parties du territoire couvert par Norouestel, où le CRTC a procédé au rétablissement de la réglementation des services Internet en 2013). Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédiffusion et de radiodiffusion sont assujetties à la *Loi sur la radiodiffusion* et, pour la plupart, ne sont assujetties à aucune réglementation en ce qui concerne les prix de détail.

Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, dont le CRTC, ISDE, Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence, continuent de jouer un rôle important en ce qui a trait aux questions de réglementation comme l'accès obligatoire aux réseaux, le principe de neutralité du Net, les ventes aux enchères de spectre, l'approbation d'acquisitions et les exigences relatives à l'octroi de licences de radiodiffusion et à la propriété étrangère. Des décisions défavorables prises par les organismes de réglementation ou une réglementation plus rigoureuse pourraient avoir une incidence négative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle sur nos activités ou nuire à notre réputation.

8.2 Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives aux objectifs de sa politique. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes du groupe BCE, notamment Bell Canada, Bell Mobilité, NorthernTel, Télébec et Norouestel.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, tous les fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations au Canada, désignés par l'expression *entreprises de télécommunications*, doivent obtenir une

approbation réglementaire pour tous les tarifs proposés de services de télécommunications, à moins que les services en question ne soient exemptés de la réglementation ou qu'ils ne fassent l'objet d'une abstention. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications. De plus, quelques grandes entreprises de télécommunications, y compris les entreprises de télécommunications du groupe BCE, doivent également répondre à certaines exigences en matière de propriété canadienne. BCE surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

Examen des services de télécommunications de base

Le 21 décembre 2016, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2016-496, *Les services de télécommunication modernes : La voie d'avenir pour l'économie numérique canadienne*. Dans cette décision, le CRTC a déterminé que le service Internet à large bande constitue un service de base et a créé un nouveau fonds visant à compléter les investissements gouvernementaux en vue d'élargir l'accès au service Internet à large bande partout au Canada. Le nouveau fonds percevra et distribuera un montant de 750 millions \$ au cours d'une période de cinq ans afin d'appuyer l'objectif ambitieux d'offrir un service Internet à large bande ayant une vitesse de 50 Mbps à 90 % des foyers canadiens d'ici la fin de 2021. Les contributions au nouveau fonds seront perçues auprès des fournisseurs de services de télécommunications, comme ceux du groupe BCE, et distribuées dans le cadre de processus d'appel d'offres concurrentiels afin de soutenir les initiatives en matière de déploiement de services à large bande. Les détails des processus d'appel d'offres concurrentiels seront déterminés lors d'une instance de suivi. À la première année, le montant du fonds sera de 100 millions \$ et un montant de 25 millions \$ s'ajoutera chaque année, jusqu'à un plafond de 200 millions \$ à la cinquième année. Bien que le moment où le nouveau fonds sera mis en œuvre soit

incertain pour l'instant, la mise en œuvre n'aura pas lieu en 2017. Même si nous serons tenus de contribuer au nouveau fonds lié aux services à large bande en fonction de notre pourcentage des produits du secteur provenant des services voix, de données et Internet, la portée de l'incidence de ce nouveau fonds sur nos activités n'est pas encore connue. En effet, les fonds contribués pourraient être compensés par des fonds reçus, si nous avons l'intention de déployer des services à large bande dans le cadre du programme du CRTC et que ce dernier nous octroie des fonds.

Dans la même décision, le CRTC a également indiqué son intention de réduire la taille de son fonds existant utilisé pour soutenir les services voix offerts dans certaines zones rurales et éloignées, dont le montant est actuellement d'environ 100 millions \$ par année. Dans le cadre d'une instance de suivi additionnelle, le CRTC considérera la mesure dans laquelle le soutien des services voix offerts dans les zones rurales et éloignées sera graduellement retiré. Aucune modification n'a été apportée au fonds du CRTC visant à soutenir les services de relais vidéo (montant maximal de 30 millions \$ par année) auquel nous contribuons également.

Plainte liée à la tarification de l'accès au contenu diffusé sur des appareils mobiles

Le 29 janvier 2015, le CRTC a publié une décision (décision du CRTC sur le service Télé Mobile) relative à une plainte déposée contre Bell Mobilité concernant la différence entre la tarification du service Télé Mobile de Bell et les tarifs applicables lorsque les consommateurs accèdent au contenu sur des appareils mobiles par Internet. Le CRTC a jugé que nous accordions une « préférence indue » à notre service Télé Mobile en ne percevant pas les frais d'utilisation de données habituels pour ce service. Conformément à la décision du CRTC sur le service Télé Mobile, nous avons cessé d'exempter notre service Télé Mobile des frais d'utilisation de données à partir du 29 avril 2015.

Le 20 février 2015, Bell Canada a déposé devant la Cour d'appel fédérale une requête pour permission d'en appeler de la décision du CRTC sur le service Télé Mobile, et cette requête a été autorisée le 2 avril 2015. Le 20 juin 2016, la Cour d'appel fédérale a rejeté notre appel de la décision du CRTC sur le service Télé Mobile. Conformément à cette décision, notre service Télé Mobile continuera de percevoir les frais d'utilisation de données habituels pour ce service, comme c'est le cas depuis le 29 avril 2015.

Instances relatives aux services sans fil de gros à l'échelle nationale

Le 5 mai 2015, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2015-177 (PRT 2015-177), qui conclut son enquête sur la compétitivité des marchés des services sans fil de gros au Canada. La PRT 2015-177 exige que Bell Mobilité, Rogers Communications Partnership (maintenant « Rogers Communications Canada Inc. ») (Rogers Canada) et la Société TELUS Communications publient des tarifs pour les services d'itinérance de gros à l'échelle nationale sur des réseaux fondés sur la norme GSM qu'elles fournissent à toutes les autres entreprises canadiennes de services sans fil, mais qu'elles ne se fournissent pas entre elles. En tant que condition de l'offre de services d'itinérance de gros sur les réseaux fondés sur la norme

GSM, Bell Mobilité, Rogers Canada et Société TELUS Communications doivent fournir des services d'itinérance à l'échelle nationale à tous les abonnés servis par leurs clients en itinérance de gros, y compris les abonnés des exploitants de réseaux mobiles virtuels (ERMV) qui exercent des activités dans les réseaux de leurs clients en itinérance de gros. Le 1^{er} mars 2017, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2017-56, dans laquelle il approuve de façon générale les modalités de notre tarification, après modifications mineures. L'approbation finale pour les tarifs des services d'itinérance de gros proposés par Bell Mobilité, Rogers Canada et Société TELUS Communications demeure en attente.

Service d'accès de gros obligatoire aux réseaux FTTP

Le 22 juillet 2015, le CRTC a ordonné la mise en place d'un nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé, dont les installations FTTP, lesquelles étaient jusqu'ici exemptées des services d'accès haute vitesse de gros obligatoires. Ce nouveau service doit être offert par toutes les principales entreprises de télécommunications titulaires et les principaux câblodistributeurs, mais la première étape de sa mise en œuvre se déroulera uniquement en Ontario et au Québec, nos deux plus grands marchés. Cette décision défavorable liée à la réglementation pourrait avoir une incidence sur la nature de nos décisions futures en matière d'investissement dans la technologie FTTP, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. Plus particulièrement, l'introduction par le CRTC des services de gros obligatoires à l'égard des installations FTTP n'est pas de

nature à inciter les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations à investir dans des réseaux sur fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales.

Le 20 septembre 2016, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2016-379, dans laquelle il adopte en grande partie nos propositions concernant la conception technique de notre futur service d'accès haute vitesse de gros dégroupé. Il reste au CRTC à déterminer les tarifs et le calendrier de déploiement de notre nouveau service. Si les tarifs imposés pour le nouveau service d'accès haute vitesse de gros dégroupé diffèrent considérablement des tarifs que nous avons proposés, cela pourrait favoriser la position commerciale de nos concurrents et avoir une incidence sur notre stratégie d'investissement.

Examen des tarifs des services d'accès haute vitesse de gros fournis au moyen de la technologie FTTN

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le CRTC a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des FSI aux réseaux FTTN ou de câble, selon le cas. Si ces tarifs de gros substantiellement réduits étaient maintenus pendant une longue période et si, de surcroît, ces tarifs provisoires étaient

appliqués de façon rétroactive, la position commerciale de certains de nos concurrents pourrait être favorisée, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre performance financière et pourrait modifier notre stratégie d'investissement, en particulier en ce qui a trait à nos investissements dans les réseaux sur fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales.

Code national visant la protection des consommateurs de services sans fil

Le 3 juin 2013, le CRTC a publié la Politique réglementaire de télécom CRTC 2013-271, qui établit le Code sur les services sans fil. Le Code sur les services sans fil vise tous les services sans fil fournis aux particuliers et aux petites entreprises (par exemple les entreprises qui dépensent en moyenne moins de 2 500 \$ par mois pour des services de télécommunications) dans toutes les provinces et tous les territoires.

Le Code sur les services sans fil instaure une réglementation sur le déverrouillage des appareils mobiles, la limite du montant des frais de résiliation anticipée et les modifications de tarifs pour les différentes catégories de services, et il établit des plafonds par défaut en ce qui concerne les frais d'itinérance de données et les frais d'utilisation

excédentaire de données, entre autres. Le Code sur les services sans fil stipule également que les fournisseurs de services sans fil ne peuvent imputer de frais de résiliation anticipée si un client annule ses services 24 mois après la signature de son contrat et que les subventions au titre des combinés doivent être récupérées dans un délai de deux ans ou moins. Ces exigences réduisent les avantages pour les fournisseurs de services sans fil d'offrir des contrats d'une durée de plus de deux ans.

Le CRTC a commencé l'examen prévu des dispositions du Code sur les services sans fil le 26 septembre 2016. Une audience publique a été tenue en février 2017 et une décision est attendue plus tard au cours de l'année.

Règles canadiennes relatives à la propriété étrangère des entreprises de télécommunications

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, aucune restriction à l'investissement étranger ne s'applique aux entreprises de télécommunications qui détiennent une proportion inférieure à 10 % des parts de l'ensemble du marché canadien des télécommunications, selon le chiffre d'affaires annuel. Cependant, le gouvernement peut toujours refuser l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunications en vertu de la *Loi sur l'investissement Canada*. L'absence de restrictions relatives à la propriété étrangère applicables à ces entreprises de

télécommunications de petite taille ou nouvellement venues pourrait donner lieu à la présence sur le marché canadien d'un nombre plus élevé d'entreprises étrangères, y compris par la voie de l'acquisition de licences de spectre ou d'entreprises de télécommunications canadiennes. En vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, les restrictions relatives à la propriété étrangère continuent de s'appliquer aux EDR comme les fournisseurs de services de câblodistribution et de télé par satellite titulaires d'une licence et les entreprises titulaires d'une licence de programmation comme Bell Média.

8.3 Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* présente les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la *Loi sur la radiodiffusion* consistent à sauvegarder et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de programmation ou de distribution de radiodiffusion du CRTC. Le CRTC peut soustraire des entreprises de radiodiffusion à certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences s'il est d'avis que le non-respect de ces exigences n'aura pas d'incidence importante sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir une licence de radiodiffusion ou de distribution de

radiodiffusion, elle doit également satisfaire aux exigences en matière de propriété et de contrôle canadiens. De plus, le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC.

Nos activités de distribution de services de télé et nos activités de télédiffusion et de radiodiffusion sont assujetties aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, aux politiques et décisions du CRTC et à leurs licences de radiodiffusion respectives. Les changements de la *Loi sur la radiodiffusion*, les modifications qui sont apportées aux règlements et l'adoption de nouveaux règlements ou la modification des licences pourraient avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle ou sur les coûts que nous devons engager pour fournir nos services.

Modifications liées à la substitution simultanée

Le 29 janvier 2015, le CRTC a annoncé dans la Politique réglementaire de radiodiffusion 2015-25 qu'il mettrait fin à la substitution simultanée pendant le Super Bowl à compter de 2017. Le 19 août 2016, le CRTC a publié l'ordonnance de radiodiffusion CRTC 2016-335 (l'ordonnance) afin de mettre en œuvre sa décision relativement à la substitution simultanée lors du Super Bowl.

Le 19 septembre 2016, Bell Canada et Bell Média ont déposé devant la Cour d'appel fédérale une requête pour permission d'en appeler de l'ordonnance, ainsi qu'une demande de suspension de l'ordonnance et de procédures accélérées. Bell Canada et Bell Média contestent la validité juridique de l'ordonnance en s'appuyant sur les arguments suivants : le CRTC n'a pas compétence en vertu de l'article 9(1h) de la *Loi sur la radiodiffusion* pour rendre une ordonnance visant à bannir la substitution simultanée lors du Super Bowl, et cela constitue une réglementation rétroactive non autorisée

et une atteinte aux droits économiques acquis de Bell Média. Le 31 octobre 2016, la permission d'en appeler de l'ordonnance a été autorisée par la Cour d'appel fédérale, mais la suspension de l'ordonnance en attendant l'appel a été rejetée. Bell Canada et Bell Média ont déposé un avis d'appel le 28 décembre 2016. De manière indépendante, la NFL a reçu l'autorisation d'en appeler de l'ordonnance le 31 octobre 2016 et a déposé un avis d'appel le 3 janvier 2017. Une décision concernant ces appels demeure en instance.

La décision du CRTC de supprimer la substitution simultanée pendant le Super Bowl a eu une incidence défavorable sur les services de télé traditionnelle et les résultats financiers de Bell Média, par suite de la réduction du nombre de téléspectateurs et des produits tirés de la publicité. Cette incidence continuera de se faire sentir jusqu'à l'expiration du contrat, sauf si l'appel interjeté par Bell Canada, Bell Média et la NFL est accueilli.

Dégrouper des services de télé

Le 19 mars 2015, le CRTC a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion 2015-96, portant principalement sur les questions relatives à la distribution des services de télé. Dans cette décision, le CRTC ordonne à tous les fournisseurs de services de télé d'offrir un « petit service d'entrée de gamme » comprenant exclusivement des services de télé traditionnelle canadienne, certains services d'intérêt public et, si le fournisseur choisit de les inclure, une série de stations de télévision en direct américaines. Le prix de ce petit service d'entrée de gamme ne doit pas dépasser 25 \$ par mois, à l'exclusion de l'équipement. Ce petit service d'entrée de gamme devait être lancé au 1^{er} mars 2016. Dans cette décision, le CRTC exige également que tous les fournisseurs de services de télé offrent toutes les chaînes non incluses dans le petit service d'entrée de gamme, tant selon une formule à la carte que sous la forme de petits forfaits, lesquels peuvent être créés par l'abonné (par exemple, choisir 10 chaînes), ou choisis parmi de petits forfaits thématiques d'au plus 10 chaînes. Le CRTC ne réglemente pas le prix de ces forfaits. Au 1^{er} mars 2016, une de ces trois options devait

être offerte à la clientèle; au 1^{er} décembre 2016, c'était deux de ces options qui devaient l'être, soit la formule à la carte et, selon celle préconisée par le fournisseur, la formule des petits forfaits créés par l'abonné ou celle des petits forfaits thématiques. Les fournisseurs de services de télé pouvaient continuer d'offrir des services de télé dans d'autres forfaits, notamment leurs forfaits actuels, tant et aussi longtemps qu'ils offrent également les solutions de rechange obligatoires. Le CRTC a également décidé que, à l'exception des services qui se consacrent au genre d'intérêt général que sont les nouvelles nationales, les chaînes de télé qui avaient auparavant des « droits d'accès », que les fournisseurs de services de télé étaient tenus de permettre, perdront ces droits lorsqu'elles renouvelleront leurs licences à compter de septembre 2017. Un fournisseur de télé pourra donc cesser d'offrir l'un ou l'autre de ces services s'il ne souhaite plus le distribuer. Bien que cette décision puisse avoir une incidence défavorable sur Bell Média, il est impossible pour l'instant d'en évaluer la portée sur ses activités et ses résultats financiers.

Code sur la vente en gros

Le 24 septembre 2015, le CRTC a publié la Politique réglementaire de radiodiffusion 2015-438, qui annonce un nouveau Code sur la vente en gros. Le Code sur la vente en gros régit les ententes commerciales entre les EDR, les services de programmation et les services de médias numériques, ce qui comprend l'imposition de restrictions additionnelles à la vente de chaînes de télé de gros et à la distribution des chaînes de télé par les EDR. Le 23 octobre 2015, Bell Canada et Bell Média ont présenté à la Cour d'appel

fédérale une demande pour permission d'en appeler de la décision du CRTC qui vise à appliquer le Code sur la vente en gros, et l'appel a été autorisé le 22 décembre 2015. Nous alléguons que la mise en œuvre du Code sur la vente en gros du CRTC va à l'encontre de la *Loi sur le droit d'auteur* et n'est pas du ressort du CRTC en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*. Une décision concernant l'appel demeure en instance.

Renouvellements de licences

Le 8 février 2016, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2016-44, amorçant ainsi le processus de renouvellement de licences pour les services de télé appartenant à Bell Média et à ses filiales Learning and Skills Television of Alberta Limited, The Sports Network Inc., Le Réseau des sports (RDS) inc., Discovery Science Canada Company, 2953285 Canada Inc. et Animal Planet Canada Company, qui font partie de nos groupes de propriété titulaires d'une licence, comme il est indiqué dans l'Avis de consultation. Les licences existantes ont été renouvelées la dernière fois en 2011 et en 2012, dans la Décision de radiodiffusion CRTC 2011-444 et la Décision de radiodiffusion

CRTC 2012-241, et elles doivent expirer le 31 août 2017. Conformément à la politique du CRTC qui consiste à attribuer les licences à des groupes, toutes les licences de tous les grands groupes de propriété, dont celui de BCE, sont renouvelées et expirent à la même date. Si le CRTC imposait des conditions de licence désavantageuses dans le cadre du processus de renouvellement, cela pourrait avoir une incidence négative sur nos activités et notre performance financière. Une décision sur le processus de renouvellement des licences est attendue en 2017, avant l'expiration des licences existantes.

8.4 Loi sur la radiocommunication

ISDE réglemente l'utilisation du spectre radio en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*. Aux termes de la *Loi sur la radiocommunication*, ISDE assure le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Conformément au *Règlement sur la radiocommunication*, les entreprises admissibles à des licences radio, comme Bell Canada et Bell Mobilité, doivent se soumettre aux mêmes exigences sur la propriété que celles qui s'appliquent aux sociétés en vertu de la *Loi sur les télécommunications*.

Les entreprises doivent obtenir une licence de spectre pour exploiter un réseau sans fil au Canada. Bien que nous prévoyions que les licences détenues en vertu desquelles nous fournissons des services sans fil seront renouvelées à l'expiration, rien ne garantit que cela se produira, ni à quelles conditions ce renouvellement sera autorisé. ISDE peut révoquer une licence à tout moment si le titulaire ne se conforme pas aux conditions de sa licence. Bien que nous soyons d'avis que nous respectons les conditions de nos licences, rien ne garantit qu'ISDE soit de cet avis. Un éventuel désaccord pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Consultation concernant le spectre de la bande de 600 MHz

En décembre 2014, ISDE a lancé une consultation visant à obtenir des commentaires sur diverses questions portant sur la réattribution du spectre de la bande de 600 MHz aux services mobiles. Ce spectre est actuellement surtout utilisé par les télédiffuseurs en direct pour la transmission locale de contenu télé. Il s'agissait de la première étape d'un processus comportant de multiples étapes sur cette question. Les deux principales questions concernaient la possibilité pour ISDE de réattribuer cette bande de fréquences pour y inclure les services mobiles commerciaux et la possibilité de participer à un processus conjoint de réattribution avec les États-Unis. En outre, ISDE a cherché à obtenir des commentaires sur les besoins de spectre prévus des services de télédiffusion en direct en tenant compte des changements globaux dans l'industrie de la télédiffusion.

Le 14 août 2015, ISDE a annoncé sa décision en fonction des résultats de la consultation. ISDE a choisi de continuer d'aller de l'avant avec la réattribution de la bande de 600 MHz pour inclure l'utilisation des services mobiles commerciaux et l'établissement conjoint avec les États-Unis d'un nouveau plan d'allotissement pour la télé numérique (TVN). ISDE a indiqué qu'il attend les résultats de la vente aux enchères aux États-Unis, qui a débuté le 29 mars 2016, avant de procéder à d'autres consultations portant sur le plan final de la bande de 600 MHz qui sera adopté et son processus de vente aux enchères, car les paramètres de vente aux enchères d'ISDE seront coordonnés au plan de la bande qui résultera de la vente aux enchères aux États-Unis. La réattribution du spectre de la bande de 600 MHz aura une incidence sur les stations de télédiffusion existantes de Bell Média, qui devront assurer la transition aux bandes de fréquences de rechange. Il est impossible pour l'instant de déterminer l'ampleur de ces répercussions.

8.5 Loi sur Bell Canada

Aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE, à moins que, par suite de cette vente ou cession, BCE ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de

Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada doit également être approuvée par le CRTC.

8.6 Autres lois importantes

Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques

La *Loi sur la protection des renseignements personnels numériques*, qui modifie la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE), a reçu la sanction royale le 18 juin 2015. Les modifications prévoient des exigences de notification à respecter en ce qui a trait à la perte ou à la divulgation non autorisée de renseignements personnels conservés par une organisation à la suite d'une atteinte portée aux mesures de protection de l'organisation. Le non-respect de ces exigences de notification ou l'omission de tenir un registre des atteintes pourrait entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ par incident. Ces dispositions relatives aux exigences de notification entreront en vigueur lorsque les règlements connexes entreront en vigueur.

Le 30 juin 2016, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a sollicité les commentaires des parties intéressées relativement à sa consultation sur le consentement et la protection de la vie privée. Les sujets abordés dans cette consultation sont, notamment, les améliorations au processus de consentement, la solution de remplacement au consentement exprès, l'évolution des principes de gouvernance en matière d'information et les changements ayant trait aux processus et aux pouvoirs relatifs à l'application. Cette consultation pourrait avoir une incidence importante sur la capacité de sociétés comme Bell Canada d'utiliser les renseignements personnels.

Loi canadienne anti-pourriel

La loi fédérale communément appelée *Loi canadienne anti-pourriel* est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014. En vertu de la *Loi canadienne anti-pourriel*, les messages électroniques commerciaux ne peuvent être envoyés qu'aux destinataires ayant fourni leur consentement préalable et l'envoi de ces messages doit respecter certaines formalités, notamment la possibilité de se retirer facilement de la liste d'envoi pour ne plus recevoir de messages. Au 15 janvier 2015, la *Loi canadienne anti-pourriel* exige également qu'une organisation obtienne un consentement éclairé préalable

avant de télécharger un logiciel sur l'ordinateur d'un usager. La non-conformité entraîne des pénalités qui comprennent des sanctions administratives pécuniaires pouvant aller jusqu'à 10 millions \$ et un droit privé d'action qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017. La *Loi canadienne anti-pourriel* limite la possibilité des différentes sociétés du groupe BCE de communiquer avec des clients potentiels et impose des coûts et des processus additionnels en ce qui concerne les communications avec les clients existants et potentiels.

9 Risques d'entreprise

Par risque, on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits dans ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation.

Cette rubrique décrit les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation, et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives. Comme l'indique le tableau suivant, certains de ces principaux risques d'entreprise ont déjà fait l'objet d'une analyse dans d'autres sections ou rubriques du présent rapport de gestion. Nous prions le lecteur de se reporter aux sections et aux rubriques suivantes pour obtenir une analyse des risques concernés. Toutes les analyses sur les risques présentées dans les rubriques et les sections mentionnées dans le tableau suivant sont intégrées par renvoi dans la présente rubrique 9.

RISQUES PRÉSENTÉS DANS D'AUTRES RUBRIQUES ET SECTIONS DU PRÉSENT RAPPORT DE GESTION

RUBRIQUES ET SECTIONS DE RÉFÉRENCE

Cadre réglementaire	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 8, <i>Cadre réglementaire</i>
Environnement concurrentiel	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i> Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur de chaque secteur</i>)
Gestion de la sécurité	Section 3.3, <i>Principaux risques d'entreprise</i>
Risques liés en particulier à nos secteurs des Services sans fil de Bell, des Services sur fil de Bell et de Bell Média	Rubrique 5, <i>Analyse des secteurs d'activité</i> (sous-section <i>Principaux risques d'entreprise de chaque secteur</i>)

Les autres principaux risques d'entreprise qui pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, notre performance financière, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation sont présentés ci-après.

Transformation des technologies/de l'infrastructure

Notre incapacité à optimiser les échéanciers pour le déploiement et la mise à niveau de réseaux et de systèmes de TI, à évaluer correctement les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ainsi qu'à investir et à évoluer dans la bonne direction pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

La mondialisation, la concurrence accrue et les progrès technologiques modifient les attentes des clients et exigent de s'adapter rapidement aux demandes du marché, d'améliorer l'expérience de l'utilisateur et d'offrir un service économique. La satisfaction de ces attentes nécessite le déploiement de nouvelles technologies pour les services et les produits qui respectent la neutralité du réseau et dont l'environnement de développement est davantage coopératif et intégré. Le changement peut être ardu et présenter des obstacles imprévus, ce qui pourrait avoir une incidence sur la réussite des projets, une transition rendue encore plus difficile par la complexité découlant de nos nombreux produits jumelée à la complexité de la structure de nos réseaux et de nos TI. De plus, les nouvelles technologies pourraient tomber rapidement en désuétude, ou leur lancement pourrait être retardé. Notre incapacité à optimiser les échéanciers pour le déploiement et la mise à niveau de réseaux et de systèmes de TI, en tenant compte de la demande des clients et des activités des concurrents, à évaluer correctement les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ainsi qu'à évaluer de façon appropriée les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies ainsi qu'à investir et à évoluer dans la bonne direction dans un contexte où les modèles d'affaires changent pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

En particulier, les activités liées à l'évolution de nos réseaux et de nos TI visent à tirer parti des nouvelles technologies et des technologies en évolution et en développement, comme la virtualisation des fonctions réseau, la mise en réseau SDN (pour *Software-Defined Networking*) et les

technologies infonuagiques, et à transformer nos réseaux et nos systèmes en vue d'atteindre nos objectifs qui sont d'offrir nos services et d'exercer nos activités d'une manière plus agile, de fournir des fonctions libre-service et de technologie instantanée à nos clients, d'assurer la meilleure qualité et expérience client qui soit et de développer une nouvelle infrastructure réseau permettant une structure de coûts concurrentielle étant donné la croissance rapide des besoins en matière de capacité. Les activités liées à l'évolution exigent un changement de nature opérationnelle et culturelle. L'harmonisation de la technologie, du développement de produits et des activités est de plus en plus importante pour s'assurer d'obtenir les avantages voulus d'une substitution ainsi que pour optimiser l'affectation des ressources.

Si nous n'arrivons pas à réaliser ce projet conformément à nos calendriers de déploiement tout en maintenant la disponibilité et la performance des réseaux pendant le processus de migration, nous pourrions perdre des clients en raison de la piètre performance du service, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs opérationnels et financiers. Notre incapacité à tirer parti des services IP dans toutes les facettes de nos réseaux et de notre portefeuille de produits et services pourrait empêcher la mise en œuvre d'une approche entièrement centrée sur le client, ce qui limiterait ou éliminerait l'aspect pratique d'une fonction libre-service complète, l'approvisionnement en temps réel, les économies de coûts et la flexibilité en matière de livraison et de consommation, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos activités et sur le plan financier.

Parallèlement à notre orientation sur l'investissement dans les technologies de prochaine génération, des décisions défavorables liées à la réglementation pourraient avoir une incidence sur la nature des décisions en matière d'investissement, leur importance, ainsi que sur l'emplacement et le moment choisis. D'ailleurs, l'introduction par le CRTC des services de

gros obligatoires à l'égard des installations FTTP et des réseaux sans fil n'est pas de nature à inciter les fournisseurs d'infrastructure numérique dotés d'installations à investir dans des réseaux sur fil et sans fil de prochaine génération, surtout dans les petites collectivités et dans les zones rurales. Notre incapacité à continuer d'investir de manière rigoureuse et stratégique dans des fonctions de prochaine génération, notamment des stratégies de service à la clientèle reposant sur l'information en temps réel, pourrait limiter notre capacité à faire concurrence, à générer les activités souhaitées et à atteindre les résultats financiers voulus.

D'autres exemples de risques liés à la réalisation de la transformation des technologies/de l'infrastructure que nous souhaitons comprennent les suivants :

- la construction et le déploiement de réseaux sur les propriétés municipales ou privées requièrent l'obtention de consentements municipaux ou des propriétaires, respectivement, pour l'installation de l'équipement de réseau, ce qui pourrait retarder le déploiement de la technologie FTTP;
- la dépendance accrue aux applications pour la diffusion du contenu, les ventes, la participation des clients et l'expérience du service créent le besoin d'utiliser des ressources nouvelles et plus rares (trouvées à l'interne ou à l'externe) qui pourraient ne pas être disponibles ainsi que le besoin d'intégrer les processus opérationnels connexes dans les activités en cours;

Expérience client

Il est important de créer une expérience client positive dans tous les aspects de notre engagement envers la clientèle en adoptant de nouvelles approches et en repoussant les limites sur le plan de l'exploitation afin d'éviter une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Alors que les attentes des clients en ce qui concerne le service et la valeur obtenus continuent d'évoluer, notre incapacité à devancer ces attentes et à créer une expérience de service plus remarquable pourrait empêcher nos produits et services de se distinguer et nuire à la fidélité de notre clientèle. Étant donné la multiplication des services de connectivité, des applications et des appareils, les clients sont habitués de mener leurs activités au moment, de la façon et à l'endroit de leur choix par l'intermédiaire de sites Web, d'options libre-service, du clavardage, de centres d'appels, de Facebook, de Twitter et d'autres médias sociaux. Notre incapacité à utiliser ces nouveaux supports d'une manière favorable, à les intégrer dans les diverses composantes de notre prestation de services

- les nouveaux produits, services ou applications pourraient faire diminuer la demande de nos gammes de services actuelles les plus rentables ou occasionner un recul de leurs prix, entraînant ainsi la diminution de la durée d'utilité des technologies existantes et, par le fait même, l'augmentation de la dotation aux amortissements;
- notre capacité, au fur et à mesure que les habitudes de consommation évoluent et que des services de télé parallèles prennent de l'ampleur, à développer d'autres moyens de transmission afin d'être compétitifs dans les nouveaux marchés, ce qui pourrait exiger un investissement considérable lié au développement de logiciels et aux réseaux, mais qui est essentiel au maintien de l'engagement des clients et des sources de produits;
- notre capacité à tirer profit des nouvelles occasions, comme celles créées par les mégadonnées, qui posent de nombreux défis, comme l'évolution de la perception des clients et les modifications de nature juridique et réglementaire. Si nous n'arrivons pas à devenir un chef de file dans ce domaine, en acquérant les compétences connexes liées aux ventes, aux services et à l'exploitation qui respectent les valeurs sociales ainsi que les exigences prévues par la loi et la réglementation, nous pourrions rater d'importantes occasions de faire croître nos activités à l'aide de l'information commerciale améliorée et d'un modèle de service à la clientèle plus proactif.

et à nous assurer que nous comprenons leur incidence éventuelle sur la perception des clients pourrait avoir une incidence défavorable sur notre réputation et la valeur de notre marque. Puisque l'efficacité du service à la clientèle dépend de notre capacité à offrir des solutions simples aux clients dans les meilleurs délais, selon des modalités convenues mutuellement, la complexité de nos activités découlant des multiples plateformes technologiques, systèmes de facturation et bases de données de commercialisation, ainsi que d'une myriade de forfaits, d'offres promotionnelles et de gammes de produits, peut réduire notre capacité à réagir rapidement aux changements dans le marché et à diminuer les coûts et pourrait créer de la confusion pour le client ou entraîner des erreurs de facturation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la satisfaction des clients, leur acquisition et leur fidélisation. Bien que la vitesse à laquelle évoluent nos services soit un élément essentiel pour nous démarquer de la concurrence, nous ne devons pas accélérer cette évolution au détriment de la qualité de nos services ou de notre marque.

Performance opérationnelle

Nos actifs liés aux réseaux, aux systèmes de TI et aux centres de données servent d'assises à une offre de services dont la qualité est constante et élevée, ce qui est essentiel pour répondre aux attentes en matière de services.

Notre capacité à fournir de façon constante des services sans fil, sur fil et de radiodiffusion de médias ainsi que des services par satellite et de centres de données aux clients dans un contexte d'exploitation complexe et en constante évolution est essentielle à la réussite continue de nos activités. En effet, la demande sur les réseaux relativement à la capacité nécessaire pour alimenter les applications de télé et d'autres applications Internet qui exigent beaucoup de bande passante sur nos réseaux Internet et sans fil augmente à des rythmes sans précédent. Des pressions inattendues sur la capacité de nos réseaux pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance des réseaux et notre capacité à fournir des services. Des problèmes liés à la disponibilité des réseaux, à la vitesse, à la constance du service et à la gestion du trafic de nos réseaux récents ou plus anciens pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

De plus, nous utilisons actuellement de nombreux systèmes de soutien des opérations et des applications interreliés, notamment pour l'approvisionnement, le réseautage, la distribution, la gestion de la diffusion, la facturation et la comptabilité, ce qui pourrait nuire à notre efficacité opérationnelle. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de TI en lien direct avec les clients qui soient très performants et soutenus par un cadre de gouvernance et opérationnel efficace, la performance pourrait être inconstante et les clients pourraient être insatisfaits, ce qui pourrait éventuellement faire augmenter le taux de désabonnement.

D'autres exemples de risques liés à la performance opérationnelle qui pourraient avoir une incidence sur notre réputation, nos activités et notre performance financière comprennent les suivants :

- nous pourrions devoir engager des dépenses d'investissement importantes qui dépasseraient les montants correspondant à nos objectifs en matière d'intensité du capital, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux sur fil et sans fil, et nous pourrions ne pas réussir à générer des flux de

trésorerie suffisants ou à mobiliser le capital nécessaire pour financer ces dépenses d'investissement, ce qui pourrait entraîner la détérioration du service;

- les restructurations d'entreprises, les remplacements et les mises à niveau de systèmes, les refontes de processus et l'intégration des entreprises acquises pourraient ne pas générer les avantages attendus, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités continues;
- notre incapacité à réduire le nombre de nos nombreux systèmes de TI traditionnels et à améliorer de façon proactive la performance opérationnelle pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et sur le plan financier;
- il pourrait manquer de ressources compétentes et rentables pour effectuer la gestion du cycle de vie et exécuter les mises à niveau nécessaires pour maintenir les réseaux traditionnels dans un état fonctionnel.

La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir et à remplacer nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations.

La bonne marche de nos activités dépend de notre capacité, et de celle de nos fournisseurs de services, à protéger nos réseaux et nos systèmes de TI, ainsi que nos autres infrastructures et installations contre les dommages dus aux incendies, aux catastrophes naturelles (y compris, sans s'y limiter, les séismes et les phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de pluie verglaçante, de neige et de vent, les inondations, les ouragans, les tornades et les tsunamis), aux pannes de courant, aux fuites d'air conditionné dans les bâtiments, à l'accès ou à l'entrée non autorisés, aux cybermenaces, aux dispositifs nuisibles, aux actes de guerre ou de terrorisme, au sabotage, au vandalisme, à des actions de voisins et à d'autres événements du même ordre. L'établissement de stratégies d'adaptation et de protocoles de continuité des affaires afin d'assurer la constance du service en cas d'incidents perturbateurs est essentiel à la prestation d'un service efficace. Tout événement mentionné ci-dessus, de

même que l'incapacité à effectuer les tests, la maintenance et les remplacements prévus de nos réseaux, de notre équipement et d'autres installations, en raison de facteurs qui échappent à notre contrôle (y compris les interruptions qui découlent des défaillances de nos réseaux, d'erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle), pourraient perturber nos activités. Cela pourrait également nécessiter des ressources importantes et occasionner des coûts de restauration élevés, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière ou nuire à notre capacité à retenir nos abonnés ou à en attirer de nouveaux.

Les satellites utilisés pour fournir notre service de télé par satellite sont exposés à d'importants risques opérationnels, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre Bell ExpressVu et Télésat Canada (Télésat), nous détenons actuellement deux satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels utilisent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défauts et d'autres problèmes, habituellement désignés sous le terme *défaillance*, qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé pour fournir notre service de télé par satellite. Ces satellites peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires, ainsi que par des débris spatiaux ou des météorites. Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de notre infrastructure de radiodiffusion terrestre ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourraient avoir des répercussions défavorables sur nos activités et notre performance financière et faire en sorte que des clients annulent leurs abonnements à notre service de télé par satellite de RDD.

Personnel

Nos employés et les entrepreneurs que nous engageons constituent des ressources clés, et l'étendue des risques est vaste et complexe. Ces risques doivent être gérés de façon efficace afin de favoriser une culture d'entreprise d'excellence et une performance exceptionnelle.

La bonne marche de nos affaires dépend des efforts, de l'engagement et de l'expertise de nos dirigeants, des employés autres que les dirigeants et des entrepreneurs que nous engageons, qui doivent être en mesure d'effectuer leur travail de façon sécuritaire compte tenu des tâches qu'ils exécutent et du contexte dans lequel ils travaillent. Notre incapacité à répondre à ce besoin de base pourrait avoir une incidence défavorable sur la culture de notre organisation, notre réputation et nos résultats financiers, ainsi que sur notre capacité à attirer au sein de l'équipe des membres dont le rendement est élevé. La concurrence pour le recrutement de personnes hautement compétentes est intense, ce qui rend essentielle l'élaboration d'approches permettant de repérer et de retenir des candidats très performants pour assurer un vaste éventail de fonctions et de responsabilités. L'incapacité à former, à motiver, à rémunérer ou à bien répartir les employés au moyen d'initiatives qui nous permettent d'atteindre nos impératifs stratégiques ou à remplacer de façon efficiente les employés qui partent à la retraite pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer et à retenir des gens de talent et à stimuler le rendement dans toute l'organisation. L'engagement favorable des membres de notre équipe représentés par des syndicats est conditionnel à la négociation de conventions collectives qui prévoient des conditions de travail concurrentielles et un service ininterrompu, ces deux éléments étant essentiels à la réalisation des objectifs liés à nos activités. De plus, si les compétences, la diversité et la taille de la main-

d'œuvre ne répondent pas aux exigences opérationnelles des activités et ne favorisent pas une culture d'excellence, nous ne pourrions probablement pas maintenir notre performance.

D'autres exemples de risques liés au personnel comprennent les suivants :

- la complexité accrue de nos activités sur les plans technologique et opérationnel, qui crée un contexte difficile pour l'embauche, la rétention ou le développement de ressources techniques qualifiées;
- notre incapacité à établir un plan de relève complet et efficace incluant la préparation des talents à l'interne et le repérage de candidats potentiels à l'externe, lorsqu'un tel plan est pertinent pour les postes clés, pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que des remplaçants qualifiés soient trouvés;
- environ 45 % de nos employés sont représentés par des syndicats et sont visés par des conventions collectives. La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre, des retards dans l'exécution des projets ainsi que des perturbations de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur le service offert à nos clients et, ainsi, sur notre relation avec la clientèle et notre performance financière;
- assurer la sécurité de nos employés qui travaillent dans différents environnements, dont des puits d'accès, des poteaux de téléphone, des tours cellulaires, des véhicules, des bureaux de nouvelles à l'étranger et des zones de guerre, exige de la détermination, des processus efficaces et de la souplesse afin d'éviter les blessures, les interruptions de service, les amendes et les répercussions sur notre réputation.

Gestion financière

Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire ou à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants, nous devons peut-être réduire nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs.

Notre capacité à répondre à nos besoins de liquidités, à financer nos dépenses d'investissement et à soutenir la croissance planifiée dépend de l'accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, laquelle est touchée par différents risques, dont les risques décrits dans le présent rapport de gestion.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder au marché public des actions, au marché des titres d'emprunt, au marché monétaire et au marché du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions actuelles des marchés, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des notations au moment de la mobilisation des capitaux. Les facteurs de risque comme les perturbations du marché financier, le Brexit, l'instabilité politique, de l'économie et du marché des capitaux au sein de l'Union européenne, les politiques de la nouvelle administration américaine, les politiques monétaires des banques centrales, les modifications apportées aux règles relatives à la capitalisation bancaire ou à d'autres règles, la baisse des activités de prêt des banques de façon générale ou la réduction du nombre de banques en raison du ralentissement des activités et des opérations de consolidation pourraient entraîner la diminution des capitaux disponibles ou en faire augmenter le coût. De plus, l'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos notations, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à notre disposition, y compris par l'entremise de placements de titres. Les acquisitions d'entreprises pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos notations, avoir des conséquences défavorables similaires. De plus, les participants des marchés des titres publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, à tout groupe d'entités ou à tout secteur d'activité donné, ou à y investir.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles repose notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial, sont fournies par diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler certaines de ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE et les prévisions publiées par des analystes financiers, de même que des événements touchant nos activités ou notre contexte d'exploitation, peuvent contribuer à la volatilité des titres de BCE. Un recul important des marchés financiers en général, ou un ajustement du cours de marché ou du volume des transactions sur les titres de BCE, pourraient avoir une incidence négative sur notre capacité à obtenir du financement par emprunt ou à mobiliser des capitaux, à retenir les hauts dirigeants et d'autres employés clés, à procéder à des acquisitions stratégiques ou encore à conclure des partenariats.

Si nous ne pouvons accéder aux capitaux dont nous avons besoin dans des conditions acceptables ou générer des flux de trésorerie pour mettre en œuvre notre plan d'affaires ou satisfaire à nos obligations financières, nous pourrions devoir limiter nos dépenses d'investissement courantes et nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces situations pourrait avoir un effet défavorable sur nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos perspectives de croissance.

Il est impossible de garantir que la politique de dividendes de BCE sera maintenue ou que des dividendes seront déclarés.

Le conseil de BCE évalue, de temps à autre, la pertinence de la politique de dividendes de BCE dans le but d'offrir une souplesse financière suffisante pour continuer à investir dans nos activités tout en offrant un rendement croissant aux actionnaires. En vertu de la politique de dividendes actuelle, l'augmentation du dividende par action ordinaire est directement liée à la croissance des flux de trésorerie disponibles de BCE. La politique de dividendes et la déclaration de dividendes de BCE, sur toutes ses actions en circulation, sont à la discrétion du conseil de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de dividendes de BCE sera maintenue ni que des dividendes seront déclarés. Ultimement, la déclaration des dividendes par le conseil de BCE dépend des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés dans le présent rapport de gestion.

Nous sommes exposés à différents risques de crédit, de liquidité et de marché.

Notre exposition aux risques de crédit, de liquidité et de marché, y compris les fluctuations du cours de l'action, des taux d'intérêt et des taux de change, est décrite à la section 6.5, *Gestion des risques financiers*, du présent rapport de gestion et à la note 24 des états financiers consolidés 2016 de BCE.

Notre incapacité à déterminer et à gérer notre exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change (surtout une dépréciation du dollar canadien) et du cours de l'action de BCE et aux autres conditions de marché pourrait nous faire rater des occasions, diminuer les marges de profit, entraîner des flux de trésorerie insuffisants, nous empêcher d'effectuer les dépenses d'investissement prévues, nuire à notre réputation, dévaluer l'action et les débentures et occasionner des difficultés à mobiliser du capital à des conditions concurrentielles.

La conjoncture économique, les règles en matière de régimes de retraite ou une gouvernance inefficace pourraient avoir une incidence défavorable sur nos obligations au titre des régimes de retraite, notre situation de trésorerie et notre performance financière, et nous pourrions éventuellement être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Compte tenu du nombre considérable de participants à nos régimes de retraite et du fait que les régimes de retraite PD subissent à la fois les pressions de la conjoncture économique mondiale et les modifications aux exigences liées à la réglementation et à la présentation de l'information, nos obligations au titre des régimes de retraite sont exposées à une volatilité éventuelle. Notre incapacité à prendre en compte et à gérer les risques économiques et les modifications aux règles en matière de régimes de retraite ou à nous assurer qu'une gouvernance efficace est en place pour la gestion et la capitalisation des actifs des régimes de retraite et des obligations qui y sont liées pourrait avoir une incidence défavorable sur notre situation financière et notre performance financière.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs des régimes et des obligations qui y sont liées, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures diffèrent de façon importante de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui, conséquemment, pourrait avoir un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pourra être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est investie dans des titres de participation de sociétés ouvertes et dans des titres d'emprunt. Par conséquent, la capacité des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en trésorerie.

Notre capitalisation prévue pour 2017 est fondée sur les plus récentes évaluations de notre régime d'avantages postérieurs à l'emploi en date du 31 décembre 2015, déposées en juin 2016, et elle tient compte de la cotisation volontaire de 400 millions \$ en 2016.

Les montants relatifs à l'impôt et aux taxes à la consommation pourraient de façon importante différer des montants prévus.

Nos activités d'exploitation sont complexes et sont assujetties à différentes lois fiscales, et l'adoption de nouveaux règlements fiscaux ou de nouvelles lois fiscales, les règles qui s'y rattachent, les modifications qui y sont apportées ou qui sont apportées à leur interprétation pourraient entraîner une majoration des taux d'imposition, de nouvelles taxes ou d'autres incidences fiscales défavorables. Bien que nous soyons d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tout l'impôt sur le résultat et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement, dans bien des cas, pour calculer l'impôt sur le résultat et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve de jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet d'audits gouvernementaux qui pourraient donner lieu à une importante modification du montant des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des autres passifs et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

L'incapacité à réduire les coûts ainsi que toute augmentation imprévue de coûts pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à réaliser nos impératifs stratégiques et nos résultats financiers.

Nos objectifs de réduction de coûts ciblée demeurent audacieux, mais rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès, particulièrement parce que les économies de coûts sont plus difficiles à réaliser sur une base continue. Nos objectifs de réduction de coûts nécessitent des négociations intenses avec nos fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de difficultés opérationnelles.

Les exemples de risques liés à notre capacité à réduire les coûts et aux augmentations de coûts éventuelles comprennent les suivants :

- la réalisation des réductions de coûts en temps opportun au cours de la transition vers un réseau fondé sur la technologie IP dépend du démantèlement rigoureux du réseau, qui peut être retardé à cause d'engagements contractuels envers des clients, de considérations réglementaires et d'autres obstacles imprévus;
- les politiques gouvernementales visant à faire face aux changements climatiques ont une influence partielle sur les fluctuations des coûts de l'énergie, ce qui, jumelé à la demande grandissante des services de données de laquelle découle une augmentation de nos besoins en énergie, pourrait faire grimper nos coûts liés à l'énergie à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles;
- notre incapacité à respecter nos engagements contractuels, que ce soit en raison d'incidents liés à la sécurité, de problèmes opérationnels ou d'autres raisons, pourrait entraîner des sanctions pécuniaires et des pertes de produits des activités ordinaires.

L'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque.

Comme nous sommes une société ouverte offrant une gamme enviable de produits et de services de qualité et comptant environ 48 000 employés, le risque de fraude exige la mise en place d'un programme rigoureux qui couvre la gouvernance ainsi que l'identification et l'évaluation du risque et qui prévoit des mesures de prévention, de détection et de signalement en tenant compte du risque de corruption, de détournement d'actifs et de manipulation intentionnelle des états financiers par les employés et/ou des parties externes. Les fraudes peuvent entraîner des pertes financières et la détérioration de la marque.

Quelques exemples qui nous semblent pertinents comprennent les suivants :

- les abonnements frauduleux, dont les comptes qui sont établis sous une fausse identité ou payés avec une carte de crédit volée;
- l'usage frauduleux des réseaux, comme la revente de codes de cartes d'appel valides qui permettent d'obtenir des services d'appels par l'intermédiaire de nos réseaux sur fil et sans fil;
- la violation de droits d'auteur et autres formes d'utilisations non autorisées qui nuisent au caractère exclusif du contenu offert par Bell Média et pourraient faire dévier les utilisateurs vers des plateformes de fournisseurs qui ne détiennent pas de licences, ou qui sont illégales d'une autre manière, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre capacité à tirer des produits des services de distribution et de publicité;
- les fournisseurs de services de télé, y compris Bell Canada et Bell ExpressVu, subissent des tentatives constantes qui visent à voler leurs services en compromettant l'intégrité des systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci, ce qui entraîne des pertes de produits des activités ordinaires.

Surveillance des fournisseurs

Nous dépendons de tiers fournisseurs et d'impartiteurs, dont certains nous sont essentiels, qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités.

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs et impartiteurs, sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui nous offrent des produits et services dont certains sont essentiels à la bonne marche de nos activités. S'il y a des lacunes dans les modèles de gouvernance et de surveillance de nos fournisseurs conçus pour assurer la transparence en ce qui concerne le risque au moment de l'achat et tout au long de la relation, y compris lors des renégociations de contrat, il existe un risque que l'approvisionnement soit interrompu, ce qui pourrait avoir une incidence

sur notre capacité à effectuer des ventes, à offrir du service à la clientèle et à atteindre nos objectifs liés aux activités et sur le plan financier. En règle générale, l'externalisation des services entraîne un transfert du risque, et nous devons prendre les mesures appropriées pour nous assurer que l'approche des impartiteurs en ce qui a trait à la gestion du risque est conforme à nos propres normes, afin de préserver la continuité de l'approvisionnement et la force de la marque. En outre, au fur et à mesure que les modèles infonuagiques des fournisseurs continuent d'évoluer, nos pratiques en matière de gestion de l'approvisionnement et des fournisseurs doivent également continuer d'évoluer afin de nous permettre de gérer les risques connexes de façon appropriée.

D'autres exemples de risques liés à la surveillance des fournisseurs comprennent les suivants :

- la demande de produits et services offerts seulement par un nombre limité de fournisseurs, dont certains ayant une présence dominante dans le marché mondial, pourrait entraîner une diminution de la disponibilité, une hausse des coûts ou des retards dans la livraison de ces produits ou la prestation de ces services, car les fournisseurs pourraient choisir de favoriser des concurrents mondiaux de taille supérieure à la nôtre et qui, par conséquent, achèteraient un plus gros volume de produits et services. De plus, les problèmes de production de ces fournisseurs ou d'autres fournisseurs pourraient entraîner une diminution de la quantité des produits et services fournis, ou tout simplement empêcher qu'ils soient fournis. Toutes ces situations pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à respecter notre engagement envers les clients et à répondre à la demande;
- les solutions infonuagiques pourraient accroître le risque lié à la sécurité et à la fuite de données si les protocoles de contrôle de la sécurité qui concernent nos fournisseurs sont contournés;
- notre incapacité à faire preuve de rigueur dans l'administration des fournisseurs (surtout au moment de l'établissement du compte) pourrait ne pas permettre de voir certains risques financiers et opérationnels et compliquer la résolution des problèmes éventuels;
- si des produits et services importants pour nos activités comportent des défauts de fabrication ou ne sont pas conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables, notamment les pratiques en matière de sécurité des produits, notre capacité à vendre les produits et à fournir les services en temps opportun pourrait être

amoindrie. Nous travaillons avec nos fournisseurs afin de repérer les défauts importants des produits, y compris les incidents liés à la sécurité, et d'élaborer des stratégies correctives. Les stratégies correctives peuvent inclure le rappel des produits. Si un fournisseur ne participe pas activement à un rappel de ses produits, et/ou que la principale responsabilité financière ne lui incombe pas, notre capacité à effectuer le programme de rappel à un coût raisonnable et/ou dans des délais acceptables pourrait être amoindrie. Les situations susmentionnées pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers;

- les produits qui nous sont fournis pourraient présenter des problèmes de sécurité latents, y compris, sans s'y limiter, des problèmes de sécurité liés aux logiciels qui ne seraient pas apparents au moment de l'inspection attentive des produits avant qu'ils soient vendus à nos clients. Dans le cas où un problème de sécurité latent est découvert, nous travaillons avec nos fournisseurs afin de déterminer et d'élaborer des stratégies correctives. Si un fournisseur ne participe pas activement à la correction du problème de sécurité latent dans un délai acceptable, ou qu'il est incapable de le faire, il pourrait y avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière;
- les défaillances opérationnelles et les interruptions de service temporaires ou permanentes qui surviennent sur les réseaux d'autres entreprises de télécommunications et de fournisseurs sur lesquels repose la prestation de nos services pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à fournir des services qui reposent sur l'utilisation de réseaux de ces entreprises et fournisseurs; par conséquent, elles pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Litiges et obligations juridiques

Les litiges, les modifications aux lois applicables et l'incapacité à s'occuper de manière proactive de nos obligations juridiques et réglementaires pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cours de nos activités. Il est de plus en plus facile pour les demandeurs, au Canada, d'intenter des actions collectives et d'obtenir leur autorisation au nom d'un groupe important de personnes. De plus, les lois des provinces canadiennes en matière de valeurs mobilières favorisent, au Canada, les actions collectives intentées par des investisseurs du marché secondaire contre des sociétés ouvertes pour des cas de déclarations trompeuses présumées contenues dans des documents d'information publics et dans des déclarations orales. Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements ainsi que les litiges en cours ou futurs, y compris une hausse du nombre d'actions collectives autorisées, lesquelles, de par leur nature, pourraient donner lieu à des jugements en dommages-intérêts et à des coûts liés au litige appréciables, pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Des exemples d'obligations juridiques et réglementaires que nous devons respecter comprennent les obligations découlant des éléments suivants :

- comme il est expliqué plus en détail à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, les décisions, les politiques et les autres initiatives du CRTC, d'ISDE, du Bureau de la concurrence et d'autres organismes gouvernementaux, ainsi que les lois de nature réglementaire;
- les lois sur la protection des consommateurs et des renseignements personnels;
- les lois fiscales;
- les lois sur les sociétés et les valeurs mobilières;
- les exigences liées aux IFRS;
- les lois sur la protection de l'environnement et en matière de santé et de sécurité;
- les normes du secteur des cartes de paiement liées à la protection contre les infractions commises sur les cartes de crédit des clients.

Pour obtenir une description des principaux litiges dans lesquels nous sommes engagés, veuillez vous reporter à la rubrique *Litiges* de la notice annuelle 2016 de BCE.

Préoccupations liées à la santé et à l'environnement

Les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils de communication sans fil ainsi que les épidémies et autres risques liés à la santé pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Plusieurs études ont été effectuées ou sont en cours afin d'évaluer si les téléphones sans fil, les réseaux sans fil et les pylônes présentent un risque éventuel pour la santé. Bien que certaines études suggèrent qu'il y a un lien entre les émissions de radiofréquences et certains états de santé, d'autres études concluent qu'il n'y a pas de lien de causalité entre l'utilisation des téléphones mobiles et les effets néfastes sur la santé. En 2011, le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déterminé que les champs électromagnétiques de radiofréquences associés aux téléphones sans fil étaient possiblement cancérigènes pour les humains. Toutefois, il a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle. Le CIRC a également demandé que d'autres recherches soient menées sur l'utilisation massive de cellulaires à long terme.

ISDE est responsable de l'approbation du matériel qui émet des radiofréquences et de l'évaluation de sa conformité, et la norme sur l'exposition aux émissions de radiofréquences qu'il suit est basée sur le Code de sécurité 6 de Santé Canada, qui établit les limites d'exposition aux radiofréquences à la maison ou au travail. Ce Code indique également les exigences applicables en matière de sécurité relatives à l'installation et au fonctionnement des appareils qui émettent des champs de radiofréquences, comme les téléphones mobiles, les technologies Wi-Fi et les antennes de stations de base. ISDE a rendu la conformité au Code de sécurité 6 obligatoire pour tous les promoteurs et les exploitants d'installations de radiocommunication.

Nos activités dépendent largement des technologies liées aux radiofréquences, et certaines difficultés qui y sont liées pourraient freiner considérablement nos activités et notre performance financière, notamment les suivantes :

- nous sommes exposés à des poursuites en cours ou éventuelles relativement aux effets néfastes allégués sur la santé de nos clients ainsi que relativement à nos pratiques en matière de commercialisation et de présentation de l'information en ce qui

concerne ces appareils, et l'issue probable de ces poursuites ne peut être prédite et peut changer au fil du temps;

- les changements liés aux preuves scientifiques et/ou aux perceptions du public pourraient entraîner des règlements gouvernementaux supplémentaires et des coûts associés à l'adaptation de l'infrastructure et des combinés afin d'assurer la conformité;
- les préoccupations du public pourraient occasionner un ralentissement du déploiement de l'infrastructure nécessaire au maintien et/ou à l'expansion de nos réseaux sans fil, comme l'exige l'évolution du marché, ou empêcher un tel déploiement.

En outre, des épidémies, des pandémies et d'autres éventualités menaçantes pour la santé pourraient survenir, lesquelles pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à maintenir le fonctionnement de nos réseaux et à fournir des services à nos clients. L'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Les changements climatiques et les autres préoccupations en matière d'environnement pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Les changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient exacerber certaines des menaces pesant sur nos activités, y compris la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques violents mentionnés à la section *Performance opérationnelle – La continuité de nos activités et de nos affaires dépend de notre capacité à protéger, à tester, à maintenir et à remplacer nos réseaux, nos systèmes de TI, notre équipement et nos autres installations*, de la rubrique 9. Plusieurs aspects de nos activités soulèvent des questions environnementales plus particulières, notamment le stockage de carburant, les émissions de gaz à effet de serre, l'élimination de matières résiduelles dangereuses ainsi que la récupération et le recyclage, en fin de cycle de vie, des produits électroniques que nous vendons ou louons. Notre incapacité à comprendre les attentes en constante évolution du gouvernement et du public pour ce qui est des questions environnementales, et à y répondre adéquatement, pourrait nous valoir des amendes, nous faire rater des occasions, entraîner un renforcement des examens réglementaires à notre égard et nuire à notre marque ou à notre réputation.

Acquisition proposée de MTS

L'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée de MTS et des cessions proposées au Groupe TELUS et à Xplornet de certains actifs sont assujettis à certaines conditions de clôture, à certains droits de résiliation ainsi qu'à d'autres risques et incertitudes.

L'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée par BCE de la totalité des actions émises et en circulation de MTS (la transaction liée à MTS), de la cession proposée au Groupe TELUS d'une partie des abonnés des services sans fil postpayés et des magasins de détail de MTS (la transaction liée à TELUS), et de la cession proposée à Xplornet d'une certaine quantité de spectre des services sans fil, d'abonnés des services sans fil et de magasins de détail, ainsi que l'obtention de certains avantages de nature opérationnelle par Xplornet (la transaction liée à Xplornet, collectivement avec la transaction liée à MTS et la transaction liée à TELUS, les transactions proposées), sont assujettis à certaines conditions de clôture, à certains droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes. Rien ne

garantit que les transactions proposées seront conclues ni qu'elles seront conclues conformément à l'échéancier et aux modalités qui sont actuellement envisagés. Les transactions proposées peuvent être modifiées, restructurées ou annulées. Rien ne garantit non plus que les synergies ou les autres avantages attendus de la transaction liée à MTS et des plans de déploiement pour les réseaux et les dépenses d'investissement au Manitoba seront intégralement réalisés. La nature et le volume des dépenses d'investissement qui devraient être effectuées au Manitoba supposent que la transaction liée à MTS sera réalisée et que nous pourrions accéder aux sources de capital nécessaires ou que nous pourrions les générer. Toutefois, rien ne garantit que la transaction liée à MTS sera réalisée ni que les sources de capital nécessaires seront disponibles, ce qui signifie que nos dépenses d'investissement réelles au Manitoba pourraient différer de façon importante des prévisions actuelles.

10 Mesures financières, méthodes comptables et contrôles

10.1 Nos méthodes comptables

La présente section traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux IFRS. D'autres principales méthodes comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette section sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Se reporter à la note 2, *Principales méthodes comptables*, des états financiers consolidés 2016 de BCE pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables que nous avons suivies pour préparer nos états financiers consolidés.

Estimations comptables critiques et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Nous considérons que les estimations et les jugements décrits dans cette sous-section jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où les estimations sont faites et les jugements sont formulés, et que des variations de ces estimations et de ces jugements pourraient avoir une incidence importante sur nos états financiers et nos secteurs.

Notre haute direction a examiné l'élaboration et le choix des estimations et des jugements comptables critiques décrits dans cette sous-section avec le comité d'audit du conseil de BCE.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette sous-section doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

ESTIMATIONS

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Nous révisons nos estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur une base annuelle et ajustons l'amortissement des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles sur une base prospective, au besoin.

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

La durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est établie au moyen d'analyses internes de la durée d'utilité des actifs, qui tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure,

l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie. Lorsque des facteurs indiquent que la durée d'utilité des actifs est différente de l'évaluation antérieure, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée d'utilité estimative ajustée.

Modification des estimations comptables

En 2016, dans le cadre de notre examen annuel continu des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et afin de mieux refléter leurs durées d'utilité, nous avons prolongé la durée d'utilité estimative de certains actifs. Les modifications ont été appliquées prospectivement avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016 et n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet important sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net futur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus des obligations au titre des avantages et du rendement des régimes dans les AERG, où ils sont alors immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Un taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

Une baisse du taux d'actualisation et une hausse de l'espérance de vie se traduisent par une augmentation de l'obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du coût des services rendus au cours de la période.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	VARIATION DE L'HYPOTHÈSE	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2016		INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2016	
		AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE
Taux d'actualisation	0,5 %	(77)	66	(1 435)	1 533
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	1 an	34	(33)	699	(678)

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque date de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. Les charges pour dépréciation, s'il en est, sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)*.

En 2015, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 49 millions \$, de laquelle une tranche de 38 millions \$ a été attribuée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, une tranche de 9 millions \$, aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et une tranche de 2 millions \$, aux immobilisations corporelles. La perte de valeur se rapportait principalement à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) regroupant les activités liées à la musique dans notre secteur Bell Média et découlait de la diminution des produits des activités ordinaires et de la rentabilité, en raison de la baisse du nombre de téléspectateurs et de la hausse des coûts du contenu télé. Cette charge a été déterminée en comparant la valeur comptable de l'UGT à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur de l'UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, au moyen d'un taux d'actualisation de 9,0 % et d'un taux de croissance perpétuel de néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Au 31 décembre 2015, la valeur comptable de notre UGT regroupant les activités liées à la musique s'élevait à 171 millions \$.

Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos UGT ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, les UGT ou les groupes d'UGT de BCE correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 4, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés 2016 de BCE.

Toute modification importante apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence importante sur le calcul de la valeur recouvrable et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

En ce qui concerne le groupe d'UGT de Bell Média, une baisse de (0,4) % du taux de croissance perpétuel ou une hausse de 0,3 % du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Aucune charge au titre de la perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2016 ou en 2015.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif est recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Le montant des actifs d'impôt différé est estimé en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les comptes de résultat et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations visant à obtenir des dommages-intérêts financiers ainsi que d'autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraîne un jugement défavorable pour nous ou nous obligeait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur nos états financiers consolidés dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUGEMENTS

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus

importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé et des passifs d'impôt futur à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

L'établissement du montant des produits des activités ordinaires à comptabiliser au titre des accords de prestations multiples exige que la direction exerce un jugement afin de déterminer les composantes identifiables séparément ainsi que la répartition du prix total entre ces composantes.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation annuel exige l'exercice de jugement.

ÉVENTUALITÉS

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'une sortie de ressources est probable et peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants*. Tout paiement exigé par un jugement ou tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

Adoption de normes comptables modifiées

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016, nous avons adopté les normes comptables modifiées suivantes, sur une base prospective, et aucune d'entre elles n'a eu d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE
Modifications apportées à la Norme comptable internationale (IAS) 16, <i>Immobilisations corporelles</i> , et à IAS 38, <i>Immobilisations incorporelles</i>	Ces modifications expliquent que l'utilisation d'une méthode fondée sur les produits pour calculer les amortissements n'est habituellement pas appropriée, car elle ne reflète pas la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif connexe.	Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.
Modifications apportées à IFRS 11, <i>Partenariats</i>	Ces modifications fournissent des directives sur la comptabilisation de l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune dans laquelle l'activité constitue une entreprise, comme le définit IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i> . La norme modifiée exige que les acquéreurs appliquent tous les principes sur la comptabilisation des regroupements d'entreprises d'IFRS 3 et ceux des autres IFRS, à l'exception des principes qui entrent en conflit avec IFRS 11.	Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

Futures modifications de normes comptables

Les nouvelles normes ou les normes modifiées publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2016 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
<p>Modifications apportées à IAS 7, Tableau des flux de trésorerie</p>	<p>Cette norme comporte des obligations d'information à fournir plus rigoureuses en ce qui concerne les variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations découlant des flux de trésorerie liés aux activités de financement, les variations découlant de l'obtention ou de la perte de contrôle de filiales ou d'autres entreprises, l'incidence des variations des taux de change et les variations de la juste valeur.</p>	<p>Des informations à fournir supplémentaires seront présentées dans les notes annexes, si nécessaire.</p>	<p>Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 et seront appliquées prospectivement.</p>
<p>IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients</p>	<p>Cette norme établit des principes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats pour la vente de biens et de services, sauf si les contrats entrent dans le champ d'application d'IAS 17, <i>Contrats de location</i>, ou celui d'autres IFRS. Conformément à IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de la fourniture de biens ou de services à un client, en suivant les cinq étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier le contrat conclu avec le client. 2. Identifier les différentes obligations de prestation du contrat. 3. Déterminer le prix de transaction. 4. Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat. 5. Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation. <p>La nouvelle norme fournit également des directives sur les relations dans le cadre desquelles l'entité agit pour son propre compte ou comme mandataire, les licences de propriété intellectuelle, les coûts du contrat ainsi que sur l'évaluation et la comptabilisation des profits ou des pertes à la vente de certains actifs non financiers comme les immobilisations corporelles. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'information à fournir supplémentaires.</p>	<p>IFRS 15 aura principalement une incidence sur le calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires ainsi que sur la façon dont nous classons les produits des activités ordinaires entre les gammes de produits ou les services et dont nous comptabilisons les coûts liés à l'obtention et à l'exécution d'un contrat.</p> <p>Dans le cadre des accords de prestations multiples, bien que le montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés pendant la durée d'un contrat sera en grande partie inchangé, les produits des activités ordinaires attribués à un élément livré ne seront plus limités au montant non conditionnel. Cette situation pourrait permettre de devancer la comptabilisation des produits des activités ordinaires avant l'obtention des entrées de trésorerie afférentes et entraîner la comptabilisation dans le bilan d'un actif sur contrat correspondant qui serait réalisé pendant la durée des contrats conclus avec des clients.</p> <p>Nous continuons de réaliser des progrès en ce qui concerne l'adoption d'IFRS 15, conformément à notre plan de mise en œuvre détaillé.</p> <p>L'élaboration, les tests et la mise en œuvre des modifications et des améliorations à apporter à nos systèmes de TI, à nos processus d'affaires et à nos systèmes de contrôle interne existants sont en cours. De plus, une équipe affectée à ce projet qui tire parti des ressources clés de l'ensemble de la société est en place afin d'effectuer les modifications nécessaires.</p> <p>Au cours de 2017, des systèmes et des processus seront mis en place en vue de recueillir et de compiler les nouvelles données nécessaires afin de refléter l'incidence d'IFRS 15 sur nos états financiers de 2018 et les données opérationnelles clés, et d'en déterminer l'incidence sur nos informations comparatives historiques. Par conséquent, nous ne pouvons pas encore effectuer une estimation fiable de l'incidence de cette nouvelle norme sur nos états financiers.</p> <p>Nous prévoyons que l'incidence la plus marquée de la nouvelle norme se fera sentir dans notre secteur Services sans fil de Bell. Même si le montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés pendant la durée des contrats conclus avec des clients ne devrait pas changer de façon importante, la comptabilisation des produits des activités ordinaires sera devancée pour certains contrats conclus avec des clients et une proportion plus importante des produits des activités ordinaires sera classée dans les produits d'exploitation tirés des produits.</p>	<p>Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, selon une approche rétrospective intégrale pour toutes les périodes présentées au cours de la période d'adoption ou selon une approche rétrospective modifiée.</p>

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Modifications apportées à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions	Cette norme clarifie le classement et l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie et comportent une condition de performance, des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent une caractéristique de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale, ainsi que des modifications apportées à une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.	Les modifications apportées à IFRS 2 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2018.
IFRS 9, Instruments financiers	Cette norme établit les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. IFRS 9 remplace IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i> . La nouvelle norme établit une approche unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. La norme présente également des directives sur le risque de crédit propre à une entité lié aux passifs financiers et elle modifie le modèle de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser les aspects économiques de la gestion du risque avec son traitement comptable. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'information à fournir supplémentaires.	Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 9 sur nos états financiers.	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2018.
IFRS 16, Contrats de location	Cette norme élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et exige que les contrats de location soient inscrits à l'actif en comptabilisant la valeur actualisée des paiements au titre de la location et en les présentant comme des actifs faisant l'objet d'un contrat de location (actifs au titre du droit d'utilisation) ou dans les immobilisations corporelles. Si des paiements au titre de la location sont effectués au fil du temps, une entité comptabilise un passif financier qui représente son obligation d'effectuer les paiements au titre de la location futurs. Une dotation à l'amortissement pour l'actif au titre du contrat de location est comptabilisée dans les coûts d'exploitation, et une charge d'intérêts sur le passif locatif est comptabilisée dans les charges financières. IFRS 16 n'exige pas qu'un preneur comptabilise les actifs et les passifs relatifs à des contrats de location à court terme et à des contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, et ne modifie pas de façon importante la comptabilisation des contrats de location pour les bailleurs.	Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 16 sur nos états financiers.	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019, selon une approche rétrospective intégrale pour toutes les périodes présentées au cours de la période d'adoption ou selon une approche rétrospective modifiée, et l'application anticipée est permise si une entité a adopté IFRS 15.

10.2 Mesures financières non définies par les PCGR et indicateurs de performance clés

La présente section décrit les mesures financières non définies par les PCGR et les indicateurs de performance clés que nous utilisons dans ce rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR avec les mesures financières selon les IFRS les plus comparables.

BAlIA ajusté et marge du BAlIA ajusté

Les termes BAlIA ajusté et marge du BAlIA ajusté n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BAlIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les comptes consolidés de résultat de BCE. Le BAlIA ajusté des secteurs de BCE correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 4, *Information sectorielle*, des états financiers consolidés de 2016 de BCE. Nous définissons la marge du BAlIA ajusté comme le BAlIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

Nous utilisons le BAlIA ajusté et la marge du BAlIA ajusté pour évaluer la performance de nos activités, puisqu'ils reflètent leur rentabilité continue. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAlIA ajusté pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent également le BAlIA ajusté et la marge du BAlIA ajusté pour évaluer la performance de nos activités. Le BAlIA ajusté est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants.

Il n'existe aucune mesure financière selon les IFRS directement comparable au BAIIA ajusté et à la marge du BAIIA ajusté. Pour remédier à cette situation, le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté.

	2016	2015
Bénéfice net	3 087	2 730
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	135	446
Amortissement des immobilisations corporelles	2 877	2 890
Amortissement des immobilisations incorporelles	631	530
Charges financières		
Charge d'intérêts	888	909
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	81	110
Autres (produits) charges	(21)	12
Impôt sur le résultat	1 110	924
BAIIA ajusté	8 788	8 551
<i>Produits d'exploitation de BCE</i>	21 719	21 514
Marge du BAIIA ajusté	40,5 %	39,7 %

Bénéfice net ajusté et BPA ajusté

Les termes bénéfice net ajusté et BPA ajusté n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) sur placements et les coûts liés au remboursement anticipé de la dette. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le BPA sont les mesures financières selon les IFRS les plus comparables. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du BPA avec le bénéfice net ajusté, préparé sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE (BPA ajusté), respectivement.

	2016		2015	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 894	3,33	2 526	2,98
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	104	0,12	327	0,38
Pertes nettes (profits nets) sur placements	3	-	(21)	(0,02)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	8	0,01	13	0,02
Bénéfice net ajusté	3 009	3,46	2 845	3,36

Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution

Les termes flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déduction faite des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes par action privilégiée et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) sur placements et des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour payer des dividendes, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et la performance de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière selon les IFRS la plus comparable.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	2016	2015
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 643	6 274
Dépenses d'investissement	(3 771)	(3 626)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(126)	(150)
Dividendes en trésorerie payés par les filiales aux détenteurs de PNDC	(46)	(41)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	126	292
Cotisation volontaire aux régimes de retraite à prestations définies	400	250
Flux de trésorerie disponibles	3 226	2 999

Dettes nettes

Le terme dette nette n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences d'évaluation du crédit.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

Il n'existe aucune mesure financière selon les IFRS directement comparable à la dette nette, mais celle-ci est calculée selon plusieurs catégories d'actif et de passif des états de la situation financière, comme il est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2016	2015
Dettes à court terme	4 887	4 895
Dettes à long terme	16 572	15 390
50 % des actions privilégiées en circulation	2 002	2 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(853)	(613)
Dettes nettes	22 608	21 674

Ratio de levier financier net

Le terme *ratio de levier financier net* n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette

Le terme *ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette* n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer la solidité financière de la société.

Le ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette correspond au BAIIA ajusté divisé par la charge d'intérêts nette. Aux fins du calcul de notre ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté de BCE des 12 derniers mois. La charge d'intérêts nette correspond à la charge d'intérêts nette des 12 derniers mois, comme il est présenté dans nos tableaux des flux de trésorerie, plus 50 % des dividendes déclarés sur les actions privilégiées, comme il est présenté dans nos comptes de résultat.

Indicateurs de performance clés

En plus des mesures financières non définies par les PCGR décrites précédemment, nous utilisons un certain nombre d'indicateurs de performance clés pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

INDICATEURS DE PERFORMANCE CLÉS	DÉFINITION
PMU	Le produit moyen par utilisateur (PMU) ou par abonné constitue une mesure pour effectuer le suivi de nos sources de produits récurrentes. Le PMU combiné des services sans fil correspond à certains produits tirés des services divisés par le nombre moyen d'abonnés pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos abonnés. Le taux de désabonnement des services sans fil correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Coût d'acquisition	Le coût d'acquisition est également désigné par l'expression coûts d'acquisition d'abonnés. Le coût d'acquisition représente le coût total lié à l'acquisition d'un client et inclut les coûts comme les subventions sur le matériel et les frais de commercialisation et de distribution. Cette mesure est exprimée par activation brute au cours de la période.
Unité d'abonnés	<p>Une unité des services sans fil se compose d'une unité génératrice de produits active (p. ex., les appareils sans fil, les tablettes ou les produits Internet sans fil), assortie d'un identificateur unique (habituellement un numéro d'identité internationale d'équipement mobile (IIEEM)), qui a accès à nos réseaux sans fil. Nous présentons les unités d'abonnés des services sans fil en deux catégories, soit les unités d'abonnés des services postpayés et les unités d'abonnés des services prépayés. Les unités d'abonnés des services prépayés sont considérées comme étant actives pendant une période de 120 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé par satellite, de télé IP et/ou les SAR. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les abonnés des services Internet, de télé IP et de télé par satellite ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement.• Les abonnés des SAR ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.

10.3 Efficacité des contrôles internes

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter dans les rapports déposés ou transmis en vertu des lois canadiennes et américaines en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu de ces lois et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2016, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information, au sens de la règle 13a-15(e) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2016.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13a-15(f) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée, et du Règlement 52-109. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des finances et mis en œuvre par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Cependant, en raison de ses limitations intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016, en se fondant sur les critères établis dans l'*Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2016.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence importante.

Rapports sur le contrôle interne

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel de BCE pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

En raison de ses limites intrinsèques, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou déceler les anomalies en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016, en se fondant sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2016. Aucune faiblesse significative n'a été décelée par la direction en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016 a été audité par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a aussi audité nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Glen LeBlanc
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président et contrôleur

Le 2 mars 2017

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.,

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et de ses filiales (la Société) au 31 décembre 2016, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Il incombe à la direction de la Société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, qui est énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu par le chef de la direction et le chef des finances d'une société ou par des personnes exerçant des fonctions analogues, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou que la direction passe outre aux contrôles, des anomalies significatives résultant d'une erreur ou d'une fraude pourraient survenir et ne pas être prévenues ou décelées en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

À notre avis, la Société maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016, dans tous ses aspects significatifs, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 2 mars 2017 exprime une opinion non modifiée et sans réserve sur ces états financiers.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ⁽¹⁾

Montréal, Canada
Le 2 mars 2017

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A104630

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport annuel.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport annuel, incombe à la direction de BCE Inc. (BCE); ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant.

La direction a préparé les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board. Selon ces principes, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes annexes. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour fournir une assurance raisonnable de la justesse et du caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Ce système est soutenu par la fonction d'audit interne qui relève du comité d'audit, et comprend la communication aux employés des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité d'audit formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité d'audit comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport annuel et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité d'audit figure à la page 164 du présent rapport annuel. Les auditeurs internes et les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Glen LeBlanc
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Thierry Chaumont
Premier vice-président et contrôleur

Le 2 mars 2017

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la Société), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2016 et 2015, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de BCE Inc. et de ses filiales aux 31 décembre 2016 et 2015, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

AUTRE QUESTION

Nous avons aussi audité, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2016, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 2 mars 2017 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ⁽¹⁾

Montréal, Canada
Le 2 mars 2017

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A104630

Comptes consolidés de résultat

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS LIÉS AUX ACTIONS)

	NOTE	2016	2015
Produits d'exploitation	4	21 719	21 514
Coûts d'exploitation	4,5	(12 931)	(12 963)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	4,6	(135)	(446)
Amortissement des immobilisations corporelles	4,13	(2 877)	(2 890)
Amortissement des immobilisations incorporelles	4,14	(631)	(530)
Charges financières			
Charge d'intérêts	7	(888)	(909)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	22	(81)	(110)
Autres produits (charges)	8	21	(12)
Impôt sur le résultat	9	(1 110)	(924)
Bénéfice net		3 087	2 730
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		2 894	2 526
Actionnaires privilégiés		137	152
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	29	56	52
Bénéfice net		3 087	2 730
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	10	3,33	2,98
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		869,1	847,1

États consolidés du résultat global

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

	NOTE	2016	2015
Bénéfice net		3 087	2 730
Autres éléments (de perte globale) de bénéfice global, après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net			
Variation nette de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente, après impôt sur le résultat de néant pour 2016 et 2015		(7)	23
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 24 millions \$ et de (2) millions \$ pour 2016 et 2015, respectivement		(68)	1
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de 71 millions \$ et de (161) millions \$ pour 2016 et 2015, respectivement	22	(191)	429
Autres éléments (de perte globale) de bénéfice global		(266)	453
Total du bénéfice global		2 821	3 183
Total du bénéfice global attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		2 630	2 977
Actionnaires privilégiés		137	152
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	29	54	54
Total du bénéfice global		2 821	3 183

États consolidés de la situation financière

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

	NOTE	31 DÉCEMBRE 2016	31 DÉCEMBRE 2015
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		603	100
Équivalents de trésorerie		250	513
Créances clients et autres débiteurs	11	2 979	3 009
Stocks	12	403	416
Charges payées d'avance		420	393
Autres actifs courants		200	377
Total des actifs courants		4 855	4 808
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	13	22 346	21 630
Immobilisations incorporelles	14	11 998	11 176
Actifs d'impôt différé	9	89	89
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	3, 15	852	1 119
Autres actifs non courants	16	1 010	794
Goodwill	17	8 958	8 377
Total des actifs non courants		45 253	43 185
Total de l'actif		50 108	47 993
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs	18	4 326	4 287
Intérêts à verser		156	148
Dividendes à payer		617	576
Passifs d'impôt exigible		122	86
Dettes à court terme	19	4 887	4 895
Total des passifs courants		10 108	9 992
Passifs non courants			
Dettes à long terme	20	16 572	15 390
Passifs d'impôt différé	9	2 192	1 824
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	22	2 105	2 038
Autres passifs non courants	23	1 277	1 420
Total des passifs non courants		22 146	20 672
Total du passif		32 254	30 664
Engagements et éventualités	27		
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées	25	4 004	4 004
Actions ordinaires	25	18 370	18 100
Surplus d'apport	25	1 160	1 150
Cumul des autres éléments de bénéfice global		46	119
Déficit		(6 040)	(6 350)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		17 540	17 023
Participations ne donnant pas le contrôle	29	314	306
Total des capitaux propres		17 854	17 329
Total du passif et des capitaux propres		50 108	47 993

États consolidés des variations des capitaux propres

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE (PERTE GLOBALE) BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT	TOTAL		
Solde au 1 ^{er} janvier 2016		4 004	18 100	1 150	119	(6 350)	17 023	306	17 329
Bénéfice net		–	–	–	–	3 031	3 031	56	3 087
Autres éléments de perte globale		–	–	–	(73)	(191)	(264)	(2)	(266)
Total (de la perte globale) du bénéfice global		–	–	–	(73)	2 840	2 767	54	2 821
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	25	–	104	(6)	–	–	98	–	98
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime de réinvestissement de dividendes	25	–	38	–	–	–	38	–	38
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés	25	–	128	–	–	–	128	–	128
Autre rémunération fondée sur des actions		–	–	16	–	(19)	(3)	–	(3)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(2 511)	(2 511)	–	(2 511)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(46)	(46)
Solde au 31 décembre 2016		4 004	18 370	1 160	46	(6 040)	17 540	314	17 854

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE						PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL	DÉFICIT	TOTAL		
Solde au 1 ^{er} janvier 2015		4 004	16 717	1 141	97	(7 013)	14 946	293	15 239
Bénéfice net		–	–	–	–	2 678	2 678	52	2 730
Autres éléments de bénéfice global		–	–	–	22	429	451	2	453
Total du bénéfice global		–	–	–	22	3 107	3 129	54	3 183
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés	25	–	96	(7)	–	–	89	–	89
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'épargne des employés	25	–	128	–	–	–	128	–	128
Autre rémunération fondée sur des actions		–	–	16	–	(53)	(37)	–	(37)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	(2 365)	(2 365)	–	(2 365)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	(41)	(41)
Actions ordinaires émises dans le cadre d'un placement par voie de prise ferme	25	–	863	–	–	(26)	837	–	837
Actions ordinaires émises pour l'acquisition de Glentel Inc.	3, 25	–	296	–	–	–	296	–	296
Solde au 31 décembre 2015		4 004	18 100	1 150	119	(6 350)	17 023	306	17 329

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)

	NOTE	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net		3 087	2 730
Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	135	446
Amortissements	13, 14	3 508	3 420
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	22	305	391
Charge d'intérêts nette		875	900
Profits sur placements	8	(58)	(72)
Impôt sur le résultat	9	1 110	924
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	22	(725)	(566)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	22	(76)	(75)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(231)	(190)
Intérêts versés		(882)	(911)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(565)	(672)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(126)	(292)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		286	241
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		6 643	6 274
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépenses d'investissement	4	(3 771)	(3 626)
Acquisitions d'entreprises	3	(404)	(311)
Cessions d'entreprises	3	18	409
Diminution des placements		107	11
Acquisition de licences de spectre	14	(1)	(535)
Prêt consenti à une partie liée	3	(517)	–
Autres activités d'investissement		(16)	(62)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(4 584)	(4 114)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation des effets à payer		991	76
Émission de titres d'emprunt à long terme	20	2 244	1 498
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	20	(2 516)	(2 084)
Émission d'actions ordinaires	25	99	952
Frais d'émission d'actions ordinaires	25	–	(35)
Rachat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	26	(106)	(138)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(2 305)	(2 169)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(126)	(150)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(46)	(41)
Autres activités de financement		(54)	(22)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(1 819)	(2 113)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		503	(42)
Trésorerie au début de l'exercice		100	142
Trésorerie à la fin de l'exercice		603	100
(Diminution) augmentation nette des équivalents de trésorerie		(263)	89
Équivalents de trésorerie au début de l'exercice		513	424
Équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		250	513

États financiers consolidés

Notes annexes

Les expressions *nous, notre/nos, BCE et la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

Note 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de télécommunications et de médias qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé

traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques ainsi que des services de radiodiffusion et des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada. Les états financiers consolidés (états financiers) ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 2 mars 2017.

Note 2 Principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, comme il est décrit dans nos méthodes comptables.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

MONNAIE FONCTIONNELLE

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

b) Méthode de consolidation

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales. Les filiales constituent des entités que nous contrôlons, au sens où le contrôle est obtenu lorsque la société est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité de diriger les activités de l'entité émettrice de manière à influencer considérablement sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les résultats des filiales acquises en cours d'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition, et les résultats des filiales vendues en cours d'exercice sont déconsolidés à partir de la date de la cession. Au besoin,

des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales acquises afin que leurs méthodes comptables soient conformes aux nôtres. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont tous éliminés lors de la consolidation.

Les changements dans la participation de BCE dans une filiale qui ne se traduisent pas par un changement de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres, sans effet sur le bénéfice net ni sur les autres éléments du résultat global.

c) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Nous comptabilisons les produits des activités ordinaires découlant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- les risques et avantages importants inhérents à la propriété sont transférés aux clients, et nous ne continuons à être impliqués ni dans la gestion ni dans le contrôle effectif;
- il apparaît clairement qu'un accord existe;
- le montant des produits des activités ordinaires et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Plus précisément, nous comptabilisons :

- les frais des services locaux, interurbains et sans fil à mesure que les services sont rendus;

- d'autres frais, comme les frais d'accès aux réseaux, les droits de licence, les frais d'hébergement, les frais de maintenance et les droits d'usage sur la durée du contrat;

- les produits tirés des frais d'abonnement lorsque le service a été fourni aux clients;
- les produits des ventes d'équipements lorsque l'équipement est livré au client et accepté par celui-ci;
- les produits tirés de contrats à long terme lorsque les services sont fournis, que l'équipement est livré et accepté et que les étapes clés des contrats ont été franchies;
- les produits tirés de la publicité, déduction faite des commissions d'agence, après que les publicités ont été lancées à la radio ou à la télé, ou affichées sur notre site Web ou sur les panneaux publicitaires et le mobilier urbain de la société.

Nous évaluons les produits des activités ordinaires à la juste valeur de la contrepartie de l'accord. Nous comptabilisons les paiements reçus d'avance, y compris les paiements reçus d'avance non remboursables, à titre de produits différés jusqu'à ce que les services soient rendus ou que les produits soient livrés aux clients. Les produits différés sont présentés au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants* dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière).

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés après les remises et les ristournes consenties aux clients et excluent les taxes de vente et autres taxes que nous percevons de nos clients.

Nous comptabilisons en charges les coûts d'acquisition d'abonnés au moment des mises en service connexes.

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

Nous concluons des accords pouvant comprendre la vente d'un certain nombre de produits et de services groupés, principalement à nos clients des services sans fil et à nos clients d'affaires. Lorsque deux produits ou

services ou plus, pris isolément, comportent une valeur en soi pour notre client, nous comptabilisons chaque produit ou service séparément, selon les méthodes décrites précédemment. Le prix total pour le client est réparti entre chacun des produits et services en fonction de leur juste valeur relative. Lorsqu'un montant attribué à un élément livré dépend de la livraison d'éléments additionnels ou du respect de conditions de performance spécifiques, le montant alloué à cet élément livré se limite au montant non conditionnel.

Si les conditions nécessaires pour comptabiliser séparément chaque produit ou service ne sont pas réunies, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires de façon proportionnelle sur la durée de l'accord de vente.

SERVICES SOUS-TRAITÉS

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et d'autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous comptabilisons dans les produits des activités ordinaires le montant net que nous conservons.

d) Paiements fondés sur des actions

Nos accords de paiement fondé sur des actions comprennent les options sur actions, les unités d'actions restreintes et les unités d'actions liées au rendement (UAR/UALR), les unités d'actions différées (UAD), un régime d'épargne des employés (REE) et un régime d'actions différées.

OPTIONS SUR ACTIONS

Nous utilisons la méthode fondée sur la juste valeur pour évaluer le coût des options sur actions de nos employés en fonction du nombre d'options dont les droits pourraient être acquis. Une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes consolidés de résultat (comptes de résultat). La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'options sur actions dont les droits pourraient être acquis.

Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge liée aux options sur actions comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits. À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital social la somme reçue ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

UAR/UALR

Pour chacune des UAR/UALR attribuées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat. Cette charge de rémunération est d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE à la date d'attribution en fonction du nombre d'UAR/UALR dont les droits pourraient être acquis sur la durée de la période d'acquisition des droits. Nous portons le montant correspondant au crédit du surplus d'apport. Des UAR/UALR additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'UAR/UALR dont les droits pourraient être acquis. L'incidence de ces changements est comptabilisée au cours de la période où ceux-ci ont lieu. Lors du règlement des UAR/UALR, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit. Les UAR/UALR dont les droits ont été acquis sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE, sous forme d'UAD ou au moyen d'une combinaison de ces formes de règlement.

UAD

Si la rémunération choisie est sous forme d'UAD, nous émettons un nombre d'UAD correspondant à la juste valeur des services reçus. Des UAD additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires. Les UAD sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Nous portons au crédit du surplus d'apport la juste valeur des UAD à la date d'émission. Lors du règlement des UAD, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

REE

Nous comptabilisons nos cotisations versées aux REE à titre de charge de rémunération au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat. Les cotisations versées par l'employeur en vertu des REE sont dévolues à l'employé sur une période d'acquisition des droits de deux ans. Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge au titre des REE comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits, d'après l'estimation faite par la direction des droits dévolus qui pourraient être acquis. Lors du règlement des actions liées au REE, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

RÉGIME D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Pour chacune des actions différées attribuées en vertu du régime d'actions différées, une charge de rémunération est comptabilisée au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat. Cette charge de rémunération est d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE en fonction du nombre d'actions différées dont les droits pourraient être acquis sur la durée de la période d'acquisition des droits. Des actions différées additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de la valeur de marché des actions ordinaires de BCE et des variations de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'actions différées dont les droits devraient être acquis. L'incidence cumulative d'une variation de la valeur est comptabilisée au cours de la période où

celle-ci a lieu. Les participants ont le choix de recevoir des actions ordinaires de BCE ou un montant équivalent en trésorerie pour chaque action différée dont les droits ont été acquis, au moment où ils sont admissibles au paiement aux termes des modalités de l'attribution.

e) Impôt sur le résultat et autres taxes

La charge d'impôt sur le résultat exigible et différé est comptabilisée dans les comptes de résultat, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres directement.

Un actif ou un passif d'impôt courant ou non courant correspond aux montants estimés de l'impôt à recevoir ou à payer sur le bénéfice imposable pour les périodes en cours ou antérieures. Nous comptabilisons également des passifs d'impôt futur, qui sont inclus dans le poste *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante;
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans l'avenir.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition qu'on prévoit être applicables lorsque l'actif ou le passif est recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à

l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est comptabilisé à l'égard des différences temporaires générées par des participations dans des filiales, des partenariats et des entreprises associées, sauf si nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Les passifs d'impôt sont, lorsqu'il est permis, portés en réduction des actifs d'impôt relatifs à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT (CII), AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT ET SUBVENTIONS PUBLIQUES

Nous comptabilisons les CII et d'autres crédits d'impôt et subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est raisonnablement certain qu'ils seront réalisés. Ils sont présentés au poste *Créances clients et autres débiteurs*, lorsqu'il est prévu qu'ils seront utilisés à l'exercice suivant. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII et les subventions publiques, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel le CII ou la subvention publique se rapporte.

f) Équivalents de trésorerie

Le poste *Équivalents de trésorerie* se compose de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

g) Titrisation de créances clients

Le produit de la titrisation de créances clients est comptabilisé comme un emprunt garanti, puisque nous ne transférons pas à une autre entité le contrôle ni la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

h) Stocks

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de la méthode d'identification spécifique pour le matériel principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous

les autres stocks. Nous maintenons des provisions pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui pourraient être obsolètes, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

i) Immobilisations corporelles

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût historique. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts d'emprunt liés à des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif, si le temps nécessaire à la construction ou au développement dépasse un an, à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de notre dette à long terme. Les profits et les pertes sur la vente ou la mise hors service des immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location liés aux immobilisations corporelles sont comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À la date de passation du contrat de location, nous comptabilisons un actif ainsi qu'un passif non courant lié au contrat de location correspondant au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location. S'il existe une certitude raisonnable que la propriété de l'actif nous sera transférée en vertu du contrat de location avant la fin de la

durée du contrat de location, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Sinon, l'actif est amorti sur la durée d'utilité ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. Le passif non courant lié au contrat de location est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple. Nous comptabilisons la charge liée aux contrats de location simple au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (OMHS)

Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les OMHS selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, lesquelles sont ultérieurement rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie et les variations des taux d'actualisation. Nous incorporons dans le coût de l'actif les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons au fil du temps par imputation au résultat. Nous augmentons également l'OMHS et enregistrons un montant correspondant dans la charge d'intérêts pour refléter le passage du temps.

j) Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

LOGICIELS

Nous comptabilisons au coût historique les logiciels destinés à un usage interne. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, notamment le coût d'acquisition et la main-d'œuvre.

Les coûts liés au développement d'un logiciel sont inscrits à l'actif lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique peut être démontrée;
- la direction a l'intention et la capacité de mener à bien le développement de l'actif à des fins d'utilisation ou de vente;
- il est probable que des avantages économiques en seront tirés;
- les coûts imputables à l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

RELATIONS CLIENTS

L'acquisition des actifs liés aux relations clients se fait au moyen de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES

Nous comptabilisons les droits d'émissions et de longs métrages en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque ces actifs sont acquis à des fins de radiodiffusion. Les droits d'émissions et de longs métrages, qui incluent les montants avancés au producteur et les droits de licences payés avant la réception de l'émission ou du film, sont présentés au coût d'acquisition moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas

échéant. Les émissions et les longs métrages qui font l'objet de contrats de licence sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre des droits acquis et de passifs au titre des obligations prises en charge, lorsque :

- la société reçoit du matériel original à diffuser et que le coût des licences de nouvelles émissions et de longs métrages est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable;
- la période de validité de la licence commence dans le cas de prolongations de périodes de validité des licences ou des émissions souscrites.

Les émissions et les longs métrages sont classés en tant qu'actifs non courants, et les passifs connexes sont classés comme étant courants ou non courants en fonction des modalités de paiement. L'amortissement des droits d'émissions et de longs métrages est comptabilisé au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE

L'acquisition d'actifs liés à des marques de commerce, composés principalement des marques de commerce Bell et Bell Média et des licences de radiodiffusion, se fait au moyen de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition moins le cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les licences de spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût d'acquisition, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire à la construction ou au développement du réseau connexe dépasse un an. Les coûts d'emprunt sont calculés à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur l'encours de notre dette à long terme.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de notre marque de commerce ou de nos licences de spectre.

k) Amortissements

Nous amortissons les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées et ajustons les amortissements de manière prospective, comme il est exigé. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

	DURÉE D'UTILITÉ ESTIMATIVE
Immobilisations corporelles	
Infrastructure et équipement réseau	2 à 40 ans
Bâtiments	3 à 50 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Logiciels	2 à 12 ans
Relations clients	3 à 26 ans
Droits d'émissions et de longs métrages	Jusqu'à 5 ans

l) Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Nos états financiers comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente. Le produit sur participations mises en équivalence est comptabilisé au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour tenir compte de la part du bénéfice ou de la perte et du résultat global revenant

à la société sur une base après impôt. Les participations sont soumises à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière et nous comparons leur valeur recouvrable à leur valeur comptable lorsqu'il existe un indice de dépréciation.

Nous comptabilisons notre quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges des entreprises communes conformément aux ententes contractuelles connexes.

m) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, au poste *Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres* dans les comptes de résultat.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise, toute participation antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur, et le profit ou la perte à la réévaluation est comptabilisé au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat. L'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue

sur la juste valeur des actifs nets identifiables est comptabilisé au poste *Goodwill* dans les états de la situation financière. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dépasse la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Les changements dans nos participations dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Toute différence entre la variation de la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) et la contrepartie payée ou reçue est imputée aux capitaux propres des propriétaires.

n) Dépréciation des actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués à chaque date de présentation de l'information financière, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs autres que le goodwill sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur

diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement autres que celles qui sont attribuables au goodwill sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la perte de valeur fait l'objet d'une reprise.

TESTS DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) ou chacun de nos groupes d'UGT auxquels a été affecté le goodwill, et chaque fois qu'il existe une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Nous déterminons toute perte de valeur potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la sortie et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la sortie et la valeur d'utilité sont fondées sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat d'exploitation réel et des plans d'affaires. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un

groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, on détermine la valeur recouvrable de ses actifs et de ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour perte de valeur est comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat. Aux fins du test de la dépréciation du goodwill, les UGT ou les groupes d'UGT de BCE correspondent à nos secteurs à présenter, tels qu'ils sont décrits à la note 4, *Information sectorielle*.

o) Instruments financiers

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs, qui incluent les créances clients et les autres débiteurs à court terme, sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est établie selon les expositions importantes, prises individuellement, ou les tendances historiques. Les facteurs pris en compte lors de l'établissement d'une provision comprennent la conjoncture économique actuelle, l'information historique et la raison du retard de paiement. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés et comptabilisés au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat.

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés comme disponibles à la vente et sont présentés dans les états de la situation financière au poste *Autres actifs non courants*. Ces placements ont été désignés comme tels d'après les intentions de la direction ou parce qu'ils ne sont classés dans aucune autre catégorie. Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, y compris les coûts de transaction connexes, et sont ajustés à la juste

valeur à chaque date de clôture. Les profits et les pertes latents correspondants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat lorsqu'ils sont réalisés ou lorsqu'une perte de valeur est comptabilisée.

AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers, qui incluent les dettes fournisseurs et les charges à payer, la rémunération à payer, les obligations imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), les intérêts à verser et la dette à long terme, sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

FRAIS D'ÉMISSION DES TITRES D'EMPRUNT ET DE CAPITAUX PROPRES

Les frais d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme, laquelle est comptabilisée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission des titres de capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres en tant qu'imputation au déficit.

p) Instruments financiers dérivés

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt et de taux de change ainsi que l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions, aux dépenses d'investissement, aux instruments d'emprunt à long terme et aux contrats d'approvisionnement. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers à des fins de spéculation ou de transaction.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Pour remplir les conditions requises pour la comptabilité de couverture, nous documentons les relations entre le dérivé et l'exposition au risque identifié connexe, ainsi que notre objectif et notre stratégie en matière de gestion des risques. Ce processus comprend l'association de chaque dérivé à un actif ou à un passif spécifique, à un engagement ferme spécifique ou à une transaction spécifique prévue.

Nous évaluons l'efficacité d'un dérivé à couvrir l'exposition à un risque précis lorsque la comptabilité de couverture est initialement appliquée, et de façon continue par la suite. Si une couverture devient inefficace, nous cessons d'utiliser la comptabilité de couverture.

COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Nous concluons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'incidence des variations des taux d'intérêt liés à la dette à long terme à taux fixe. Ces swaps comportent l'échange de paiements d'intérêts sans qu'il y ait échange du montant notionnel sur lequel les paiements sont basés. Nous inscrivons les échanges de paiements à titre d'ajustement à la charge d'intérêts sur la dette couverte. Nous incluons le montant net connexe à recevoir des contreparties ou à payer à celles-ci dans les postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs* pour les swaps dont la durée est de un an ou moins et dans les postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants* pour les swaps dont la durée est supérieure à un an. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette à long terme connexe sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat et se compensent, à moins qu'une partie de la relation de couverture soit inefficace.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Nous établissons des couvertures de flux de trésorerie pour atténuer le risque de change lié à certains instruments d'emprunt et à certains engagements d'achat, ainsi que le risque de taux d'intérêt lié aux futures émissions de titres d'emprunt. Nous utilisons des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition au risque lié aux transactions prévues libellées en devises.

Les variations de la juste valeur des contrats de change à terme couvrant les engagements d'achat sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global (états du résultat global), sauf pour toute partie inefficace, qui est immédiatement comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat. Les profits et les pertes réalisés au poste *Cumul des autres éléments de bénéfice global* sont reclassés dans les comptes de résultat des mêmes périodes que celles pour lesquelles les éléments couverts correspondants sont comptabilisés en résultat. Les couvertures de flux de trésorerie dont la durée est de un an ou moins sont incluses dans les postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs*, tandis que les couvertures dont la durée est de plus de un an sont incluses dans les postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants*.

Nous utilisons des swaps de devises et de taux d'intérêt variables ainsi que des contrats de change à terme afin de gérer nos emprunts libellés en dollars américains aux termes de notre facilité de crédit à terme engagée non garantie et de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et des emprunts connexes sont comptabilisées au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat et se compensent, à moins qu'une partie de la relation de couverture soit inefficace.

DÉRIVÉS UTILISÉS COMME COUVERTURES ÉCONOMIQUES

Nous utilisons des dérivés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie découlant des régimes de paiement fondé sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des dépenses d'investissement, du risque lié aux fluctuations du cours de l'action relatif à un régime de paiement fondé sur des actions qui est réglé en trésorerie et du risque de taux d'intérêt lié à la refixation des taux de dividende sur les actions privilégiées. Puisque ces dérivés ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat au poste *Coûts d'exploitation* pour les dérivés qui servent à la couverture des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie et au poste *Autres produits (charges)* pour les autres dérivés.

q) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES (RÉGIMES PD) ET RÉGIMES D'AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (RÉGIMES AAPE)

Nous offrons des régimes de retraite PD qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Certains régimes prévoient des ajustements au coût de la vie afin de protéger le revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales, les prestations liées aux années de service futures et l'espérance de vie.

Nous offrons des AAPE à une partie de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. Ces avantages ont fait l'objet d'un abandon graduel pour les nouveaux retraités sur une période de dix ans se clôturant le 31 décembre 2016. Nous ne capitalisons pas la plupart de ces régimes AAPE;
- d'autres avantages, y compris des régimes d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes d'avantages. Le coût des prestations de retraite et des AAPE est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs;
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes;

- les meilleures estimations de la direction relativement à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés, aux coûts des soins de santé attendus et à l'espérance de vie.

Nous évaluons les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est inclus au poste *Coûts d'exploitation* dans les comptes de résultat. Les intérêts liés à nos actifs et à nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés au poste *Charges financières* dans les comptes de résultat et représentent la désactualisation des actifs et des obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le taux d'intérêt dépend des conditions de marché existantes au début de l'exercice. Les écarts actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

La date d'évaluation de nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle la plus récente de nos principaux régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2015.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES (RÉGIMES DE RETRAITE CD)

Nous offrons des régimes de retraite CD qui assurent des prestations à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous comptabilisons un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi lié aux régimes de retraite CD au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en trésorerie sont versées.

Habituellement, les nouveaux employés ne peuvent participer qu'aux régimes de retraite CD.

r) Provisions

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation, si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante. La valeur actualisée est déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché du taux d'actualisation et des risques spécifiques de l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps, ce qui entraîne une charge d'intérêts qui est comptabilisée au poste *Charges financières* dans les comptes de résultat.

s) Estimations et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

ESTIMATIONS

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs, de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels, pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances concordent avec celles des flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. L'espérance de vie se fonde sur les tables de mortalité canadiennes accessibles au public et est ajustée selon les données antérieures de la société en la matière.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Le montant des actifs d'impôt différé est estimé en tenant compte du calendrier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les comptes de résultat et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice.

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires et autres réparations. Les litiges et réclamations en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise. Nous estimons le montant d'une perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements, en fonction de l'information alors disponible.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus d'un contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUGEMENTS

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'établissement du taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi exige l'exercice de jugement. Le taux est établi en fonction du rendement des placements à revenu fixe de sociétés de première catégorie sur le marché au début de chaque exercice. Il faut une part de jugement considérable afin d'établir les critères d'inclusion des placements à revenu fixe dans la population à partir de laquelle la courbe des taux de rendement est tirée. Les critères les plus importants relativement à la sélection des placements sont, notamment, la taille de l'émission des placements, la qualité du crédit et le repérage des valeurs aberrantes, qui sont exclues.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé et des passifs d'impôt futur à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra la résorption des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

L'établissement du montant des produits des activités ordinaires à comptabiliser au titre des accords de prestations multiples exige que la direction exerce un jugement afin de déterminer les composantes identifiables séparément ainsi que la répartition du prix total entre ces composantes.

UGT

La détermination des UGT ou des groupes d'UGT aux fins du test de dépréciation annuel exige l'exercice d'un jugement.

ÉVENTUALITÉS

Il faut exercer un jugement pour déterminer si un litige et une réclamation pourraient entraîner une perte et si une sortie de ressources est probable.

t) Modification des estimations comptables

En 2016, dans le cadre de notre examen annuel continu des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et afin de mieux refléter leurs durées d'utilité, nous avons prolongé la durée d'utilité estimative de certains actifs. Les modifications ont été appliquées prospectivement avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016 et n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

u) Adoption de normes comptables modifiées

Comme il est exigé, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2016, nous avons adopté les normes comptables modifiées suivantes, sur une base prospective, et aucune d'entre elles n'a eu d'incidence importante sur nos états financiers.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE
Modifications apportées à la Norme comptable internationale (IAS) 16, <i>Immobilisations corporelles</i> , et à IAS 38, <i>Immobilisations incorporelles</i>	Ces modifications expliquent que l'utilisation d'une méthode fondée sur les produits pour calculer les amortissements n'est habituellement pas appropriée, car elle ne reflète pas la consommation des avantages économiques représentatifs de l'actif connexe.	Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.
Modifications apportées à IFRS 11, <i>Partenariats</i>	Ces modifications fournissent des directives sur la comptabilisation de l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune dans laquelle l'activité constitue une entreprise, comme le définit IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i> . La norme modifiée exige que les acquéreurs appliquent tous les principes sur la comptabilisation des regroupements d'entreprises d'IFRS 3 et ceux des autres IFRS, à l'exception des principes qui entrent en conflit avec IFRS 11.	Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur nos états financiers.

v) Futures modifications de normes comptables

Les nouvelles normes ou les normes modifiées publiées par l'IASB qui suivent ont une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2016 et n'ont pas encore été adoptées par BCE.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Modifications apportées à IAS 7, Tableau des flux de trésorerie	Cette norme comporte des obligations d'information à fournir plus rigoureuses en ce qui concerne les variations des passifs découlant des activités de financement, y compris les variations découlant des flux de trésorerie liés aux activités de financement, les variations découlant de l'obtention ou de la perte de contrôle de filiales ou d'autres entreprises, l'incidence des variations des taux de change et les variations de la juste valeur.	Des informations à fournir supplémentaires seront présentées dans les notes annexes, si nécessaire.	Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2017 et seront appliquées prospectivement.
IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	<p>Cette norme établit des principes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats pour la vente de biens et de services, sauf si les contrats entrent dans le champ d'application d'IAS 17, <i>Contrats de location</i>, ou celui d'autres IFRS. Conformément à IFRS 15, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de la fourniture de biens ou de services à un client, en suivant les cinq étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier le contrat conclu avec le client. 2. Identifier les différentes obligations de prestation du contrat. 3. Déterminer le prix de transaction. 4. Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat. 5. Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation. <p>La nouvelle norme fournit également des directives sur les relations dans le cadre desquelles l'entité agit pour son propre compte ou comme mandataire, les licences de propriété intellectuelle, les coûts du contrat ainsi que sur l'évaluation et la comptabilisation des profits ou des pertes à la vente de certains actifs non financiers comme les immobilisations corporelles. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'information à fournir supplémentaires.</p>	<p>IFRS 15 aura principalement une incidence sur le calendrier de la comptabilisation des produits des activités ordinaires ainsi que sur la façon dont nous classons les produits des activités ordinaires entre les gammes de produits ou les services et dont nous comptabilisons les coûts liés à l'obtention et à l'exécution d'un contrat.</p> <p>Dans le cadre des accords de prestations multiples, bien que le montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés pendant la durée d'un contrat sera en grande partie inchangé, les produits des activités ordinaires attribués à un élément livré ne seront plus limités au montant non conditionnel. Cette situation pourrait permettre de devancer la comptabilisation des produits des activités ordinaires avant l'obtention des entrées de trésorerie afférentes et entraîner la comptabilisation dans le bilan d'un actif sur contrat correspondant qui serait réalisé pendant la durée des contrats conclus avec des clients.</p> <p>Nous continuons de réaliser des progrès en ce qui concerne l'adoption d'IFRS 15, conformément à notre plan de mise en œuvre détaillé. L'élaboration, les tests et la mise en œuvre des modifications et des améliorations à apporter à nos systèmes de technologie de l'information, à nos processus d'affaires et à nos systèmes de contrôle interne existants sont en cours. De plus, une équipe affectée à ce projet qui tire parti des ressources clés de l'ensemble de la société est en place afin d'effectuer les modifications nécessaires.</p> <p>Au cours de 2017, des systèmes et des processus seront mis en place en vue de recueillir et de compiler les nouvelles données nécessaires afin de refléter l'incidence d'IFRS 15 sur nos états financiers de 2018 et les données opérationnelles clés, et d'en déterminer l'incidence sur nos informations comparatives historiques. Par conséquent, nous ne pouvons pas encore effectuer une estimation fiable de l'incidence de cette nouvelle norme sur nos états financiers. Nous prévoyons que l'incidence la plus marquée de la nouvelle norme se fera sentir dans notre secteur Services sans fil de Bell. Même si le montant total des produits des activités ordinaires comptabilisés pendant la durée des contrats conclus avec des clients ne devrait pas changer de façon importante, la comptabilisation des produits des activités ordinaires sera devancée pour certains contrats conclus avec des clients et une proportion plus importante des produits des activités ordinaires sera classée dans les produits d'exploitation tirés des produits.</p>	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2018, selon une approche rétrospective intégrale pour toutes les périodes présentées au cours de la période d'adoption ou selon une approche rétrospective modifiée.

NORME	DESCRIPTION	INCIDENCE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
Modifications apportées à IFRS 2, Paiement fondé sur des actions	Cette norme clarifie le classement et l'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie et comportent une condition de performance, des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent une caractéristique de règlement net aux fins de l'obligation de retenue fiscale, ainsi que des modifications apportées à une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en instruments de capitaux propres plutôt qu'en trésorerie.	Les modifications apportées à IFRS 2 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2018.
IFRS 9, Instruments financiers	Cette norme établit les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et de certains contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers. IFRS 9 remplace IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i> . La nouvelle norme établit une approche unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. La norme présente également des directives sur le risque de crédit propre à une entité lié aux passifs financiers et elle modifie le modèle de comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser les aspects économiques de la gestion du risque avec son traitement comptable. De plus, la nouvelle norme comportera des obligations d'information à fournir supplémentaires.	Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 9 sur nos états financiers.	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2018.
IFRS 16, Contrats de location	Cette norme élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et exige que les contrats de location soient inscrits à l'actif en comptabilisant la valeur actualisée des paiements au titre de la location et en les présentant comme des actifs faisant l'objet d'un contrat de location (actifs au titre du droit d'utilisation) ou dans les immobilisations corporelles. Si des paiements au titre de la location sont effectués au fil du temps, une entité comptabilise un passif financier qui représente son obligation d'effectuer les paiements au titre de la location futurs. Une dotation à l'amortissement pour l'actif au titre du contrat de location est comptabilisée dans les coûts d'exploitation, et une charge d'intérêts sur le passif locatif est comptabilisée dans les charges financières. IFRS 16 n'exige pas qu'un preneur comptabilise les actifs et les passifs relatifs à des contrats de location à court terme et à des contrats de location liés à des actifs de valeur peu élevée, et ne modifie pas de façon importante la comptabilisation des contrats de location pour les bailleurs.	Nous évaluons actuellement l'incidence d'IFRS 16 sur nos états financiers.	Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019, selon une approche rétrospective intégrale pour toutes les périodes présentées au cours de la période d'adoption ou selon une approche rétrospective modifiée, et l'application anticipée est permise si une entité a adopté IFRS 15.

Note 3 Acquisitions et cessions d'entreprises

2016

Acquisition de Les Réseaux Q9 Inc. (Q9)

Le 3 octobre 2016, BCE a acquis la tranche restante de 64,6 % des actions émises et en circulation de Q9 qu'elle ne détenait pas déjà, pour une contrepartie en trésorerie totale d'environ 170 millions \$.

Q9 est un exploitant de centres de données de Toronto qui fournit des solutions d'hébergement et d'autres solutions de données imparties aux clients d'entreprises et gouvernementaux canadiens. Cette acquisition renforce la capacité de BCE à faire concurrence aux fournisseurs nationaux et internationaux dans le secteur en croissance des services de données impartis. Dans nos états financiers, Q9 est incluse dans le secteur Services sur fil de Bell.

La répartition du prix d'achat tient compte de certaines estimations provisoires, en particulier des estimations liées aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée. Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	TOTAL
Contrepartie en trésorerie	170
Juste valeur de la participation antérieurement détenue dans Q9 et de l'option d'achat favorable	131
Effet à recevoir de Q9	517
Coût total à répartir	818
Créances clients et autres débiteurs	19
Autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(39)
Immobilisations corporelles	311
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	267
Dette à long terme	(7)
Passifs d'impôt différé	(69)
Autres passifs non courants	(16)
	466
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12
Juste valeur des actifs nets acquis	478
Goodwill ⁽¹⁾	340

(1) *Le goodwill résulte principalement de la main-d'œuvre réunie, des synergies attendues et de la croissance future. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Le goodwill qui découle de la transaction a été réparti entre les UGT du groupe des Services sur fil de Bell.*

En 2016, avant l'acquisition de Q9, BCE a consenti un prêt de 517 millions \$ à Q9 principalement aux fins du remboursement d'une certaine partie de sa dette.

Un profit sur placements de 12 millions \$ a été comptabilisé au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat découlant de la réévaluation de la participation antérieurement détenue par BCE dans Q9 à sa juste valeur.

Les produits des activités ordinaires, d'un montant de 29 millions \$, et le bénéfice net, d'un montant de 2 millions \$, sont compris dans les comptes de résultat à partir de la date d'acquisition.

En supposant que l'acquisition de Q9 ait eu lieu le 1^{er} janvier 2016, les produits d'exploitation consolidés et le bénéfice net de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 auraient été de 21 801 millions \$ et de 3 038 millions \$, respectivement. Ces montants pro forma reflètent l'élimination des transactions intersociétés et le bénéfice lié à notre participation antérieurement détenue, l'amortissement de certains éléments de la répartition du prix d'achat et les ajustements fiscaux connexes.

Expansion à l'échelle nationale de HBO et The Movie Network (TMN)

Au T1 2016, BCE a conclu avec Corus Entertainment Inc. (Corus) une transaction en vertu de laquelle Corus a renoncé à ses droits sur le contenu de HBO au Canada et a cessé les activités de ses services de télé payante Movie Central et Encore Avenue dans l'Ouest et le Nord canadiens. Cette transaction permet à Bell Média de devenir l'exploitant exclusif de

HBO Canada à l'échelle nationale sur toutes les plateformes et d'élargir son service TMN pour en faire un service national de télé payante. Le lancement de TMN à l'échelle nationale a été effectué avec succès le 1^{er} mars 2016. BCE a versé à Corus une contrepartie totale en trésorerie de 218 millions \$, dont une tranche de 21 millions \$ a été payée en 2015.

Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	TOTAL
Contrepartie en trésorerie	218
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	8
Actifs non courants	1
Passifs courants	(3)
Passifs non courants	(8)
Juste valeur des actifs nets acquis	(2)
Goodwill ⁽¹⁾	220

(1) *Le goodwill résulte principalement de la capacité à tirer profit du contenu média et de la croissance future attendue. Le montant du goodwill déductible à des fins fiscales s'élève à 163 millions \$, à un taux annuel de 7 % selon la méthode de l'amortissement dégressif. Le goodwill qui découle de la transaction a été réparti entre les UGT du groupe Bell Média.*

La transaction s'inscrit dans le cadre de notre stratégie visant à créer, à négocier et à offrir une programmation télé exceptionnelle aux consommateurs canadiens sur encore plus de plateformes à l'échelle nationale.

Cette transaction n'a pas eu d'incidence importante sur nos produits d'exploitation consolidés et notre bénéfice net pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Acquisition de Cieslok Media Ltd. (Cieslok Media)

Après la fin de l'exercice, le 3 janvier 2017, BCE a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Cieslok Media pour une contrepartie totale en trésorerie de 161 millions \$.

Cieslok Media se spécialise dans l'affichage extérieur grand format dans différentes zones urbaines importantes du Canada. Cette acquisition contribuera à intensifier et à consolider notre présence numérique dans

le domaine de l'affichage extérieur. Dans nos états financiers, Cieslok Media sera incluse dans le secteur Bell Média.

La juste valeur des actifs et des passifs de Cieslok Media n'a pas encore été déterminée.

Acquisition proposée de Manitoba Telecom Services Inc. (MTS)

Le 2 mai 2016, BCE a annoncé son intention d'acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de MTS pour une contrepartie totale de 3,1 milliards \$, de laquelle une tranche de 45 % sera payée en trésorerie et la tranche restante de 55 %, par l'émission d'environ 28 millions d'actions ordinaires de BCE. La transaction est évaluée à environ 3,9 milliards \$, y compris une dette nette d'environ 0,8 milliard \$. BCE financera la composante en trésorerie de la transaction à l'aide d'un financement par emprunt. MTS a obtenu l'approbation de ses actionnaires lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 23 juin 2016 et l'approbation finale du tribunal, le 29 juin 2016. Le 20 décembre 2016, le CRTC a approuvé, en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, le transfert de la licence de distribution de radiodiffusion détenue par MTS à BCE. Le 15 février 2017, Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le Bureau de la concurrence ont approuvé l'acquisition proposée de MTS. Par conséquent, BCE a maintenant obtenu toutes les approbations réglementaires nécessaires pour conclure la transaction. Sous réserve de certaines conditions de clôture et de certains droits de résiliation, cette transaction devrait être conclue le 17 mars 2017. Si la transaction n'était pas conclue en raison de certaines circonstances, BCE pourrait être tenue de payer une indemnité de rupture de 200 millions \$ à MTS.

MTS est un fournisseur de technologies de l'information et des communications qui offre des services sans fil, Internet, de télé et de téléphonie, ainsi que des systèmes de sécurité et des solutions en technologies de l'information, dont des services unifiés d'informatique en nuage et gérés, à des clients résidentiels et d'affaires au Manitoba.

L'acquisition de MTS nous permettra de rejoindre un nombre plus important de Canadiens grâce à l'expansion de notre réseau à large bande sans fil et sur fil, et nous aidera à atteindre notre but d'être reconnu par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada.

BCE a convenu de céder environ le quart des abonnés des services postpayés et 13 établissements de vente au détail de MTS à TELUS Corporation (TELUS), par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs filiales de celle-ci, à la suite de la conclusion de son acquisition de MTS, pour un produit total d'environ 300 millions \$, sous réserve des ajustements définitifs. Sous réserve de certaines conditions de clôture et de certains droits de résiliation, cette transaction devrait être conclue le 1^{er} avril 2017. Toutes les approbations réglementaires ayant été obtenues, l'indemnité de rupture de 75 millions \$ que BCE aurait été tenue de payer à TELUS, si la transaction avec TELUS n'avait pas lieu en raison de certaines circonstances, ne s'applique plus.

De plus, BCE a convenu de transférer à Xplornet Communications Inc. (Xplornet) : un total de 40 mégahertz (MHz) de spectre des services sans fil dans la bande de 700 MHz et de 2 500 MHz et de spectre des services sans fil évolués-1 que détient MTS actuellement, ce qui a également été approuvé par ISDE; 24 700 abonnés des services sans fil lorsque Xplornet lancera son service sans fil mobile; ainsi que six établissements de vente au détail. Xplornet bénéficiera d'un accès réseau de transition offert par BCE et MTS dans les zones urbaines du Manitoba pendant trois ans ainsi que d'autres avantages de nature opérationnelle pendant la période de construction de son propre réseau au Manitoba. Sous réserve de certaines conditions de clôture et de certains droits de résiliation, cette transaction devrait être conclue le 17 mars 2017.

2015

Glentel

Le 20 mai 2015, BCE a conclu l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Glentel Inc. (Glentel) pour une contrepartie totale de 592 millions \$, de laquelle un montant de 296 millions \$ (284 millions \$, déduction faite des fonds en caisse) a été payé en trésorerie et le reste, au moyen de l'émission de 5 548 908 actions ordinaires de BCE. Immédiatement après la conclusion de l'acquisition, BCE a remboursé l'encours de la dette de Glentel d'un montant d'environ 112 millions \$ et a fourni un montant de 53 millions \$ en échange d'actions ordinaires additionnelles de Glentel.

Par la suite, toujours en date du 20 mai 2015 et selon une entente datée du 24 décembre 2014, BCE a vendu 50 % de sa participation dans Glentel à Rogers Communications Inc. pour une contrepartie totale en trésorerie

d'environ 473 millions \$ (407 millions \$, déduction faite de la trésorerie ayant fait l'objet d'un dessaisissement et des coûts de transaction). Le profit de 94 millions \$ qui a découlé de la transaction a été comptabilisé au poste *Autres produits (charges)* en 2015, alors que le montant de notre participation restante dans Glentel s'élevait à 379 millions \$ et était comptabilisé au poste *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*.

Glentel est un distributeur établi au Canada qui offre plusieurs marques d'appareils mobiles provenant de deux fournisseurs. La transaction s'inscrit dans le cadre de notre stratégie qui vise à accélérer le sans-fil et à améliorer le service à la clientèle. BCE comptabilise son placement dans Glentel en tant que coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

Note 4 Information sectorielle

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation d'information des secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2, *Principales méthodes comptables*. Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : *Services sans fil de Bell*, *Services sur fil de Bell* et *Bell Média*. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la performance de chaque secteur en fonction du bénéfice sectoriel, qui correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation du secteur. Nous présentons les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres ainsi que les amortissements par secteur aux fins de la présentation de l'information financière externe. La quasi-totalité de nos charges financières et de nos autres produits (charges) sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels.

Nos activités d'exploitation et presque tous nos actifs sont situés au Canada.

Notre secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil à nos clients résidentiels ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes partout au Canada.

Notre secteur Services sur fil de Bell fournit des services de données, y compris des services d'accès Internet et de télévision sur protocole Internet (télé IP), des services téléphoniques locaux et interurbains, ainsi que d'autres produits et services de communications à nos clients résidentiels ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique, tandis que le service Télé Satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, qui achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé traditionnelle, spécialisée et payante, de médias numériques, des services de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients à l'échelle nationale partout au Canada.

Information sectorielle

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		7 117	11 917	2 685	–	21 719
Produits intersectoriels		42	187	396	(625)	–
Total des produits d'exploitation		7 159	12 104	3 081	(625)	21 719
Coûts d'exploitation	5	(4 156)	(7 062)	(2 338)	625	(12 931)
Bénéfice sectoriel⁽¹⁾		3 003	5 042	743	–	8 788
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	(6)	(130)	1	–	(135)
Amortissements	13, 14	(555)	(2 816)	(137)	–	(3 508)
Charges financières						
Charge d'intérêts	7					(888)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	22					(81)
Autres produits	8					21
Impôt sur le résultat	9					(1 110)
Bénéfice net						3 087
Goodwill	17	2 304	3 831	2 823	–	8 958
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	14	3 663	1 640	2 640	–	7 943
Dépenses d'investissement		733	2 936	102	–	3 771

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015	NOTE	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTERSECTORIELLES	BCE
Produits d'exploitation						
Clients externes		6 836	12 043	2 635	–	21 514
Produits intersectoriels		40	215	339	(594)	–
Total des produits d'exploitation		6 876	12 258	2 974	(594)	21 514
Coûts d'exploitation	5	(4 048)	(7 258)	(2 251)	594	(12 963)
Bénéfice sectoriel⁽¹⁾		2 828	5 000	723	–	8 551
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	(16)	(363)	(67)	–	(446)
Amortissements	13, 14	(503)	(2 785)	(132)	–	(3 420)
Charges financières						
Charge d'intérêts	7					(909)
Intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	22					(110)
Autres produits	8					(12)
Impôt sur le résultat	9					(924)
Bénéfice net						2 730
Goodwill	17	2 303	3 491	2 583	–	8 377
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	14	3 597	1 685	2 652	–	7 934
Dépenses d'investissement		716	2 809	101	–	3 626

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Produits des activités ordinaires par gammes de services et de produits

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Services		
Services sans fil	6 602	6 246
Services de données	6 791	6 590
Services locaux et d'accès	3 089	3 271
Services interurbains	741	831
Médias	2 685	2 635
Autres services	182	186
Total des gammes de services	20 090	19 759
Produits		
Services sans fil	515	590
Services de données	559	573
Équipements et autres	555	592
Total des gammes de produits	1 629	1 755
Total des produits d'exploitation	21 719	21 514

Note 5 Coûts d'exploitation

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2016	2015
Coûts de la main-d'œuvre			
Salaires et impôts et avantages connexes		(4 016)	(4 224)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	22	(224)	(281)
Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽¹⁾		(1 036)	(949)
Moins :			
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		967	954
Total des coûts de la main-d'œuvre		(4 309)	(4 500)
Coût des ventes ⁽²⁾		(6 705)	(6 598)
Autres coûts d'exploitation ⁽³⁾		(1 917)	(1 865)
Total des coûts d'exploitation		(12 931)	(12 963)

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils mobiles et d'autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Des frais de recherche et développement de 147 millions \$ et de 134 millions \$ sont inclus dans les coûts d'exploitation pour 2016 et 2015, respectivement.

Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Coûts liés aux indemnités de départ	(87)	(197)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(48)	(249)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(135)	(446)

Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire. En 2015, les coûts liés aux indemnités de départ comprennent l'augmentation des coûts associés aux initiatives de réduction de la main-d'œuvre engagés dans nos secteurs Bell Média et Services sur fil de Bell pour faire face à l'évolution des

préférences des consommateurs, aux nouvelles règles sur le dégroupement des services de télé, à la faiblesse du marché d'affaires en raison du contexte économique et à la baisse du nombre d'abonnés des services de téléphonie résidentiels.

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans

nos activités d'exploitation, et des coûts liés aux litiges, lorsque ces coûts sont importants. Les coûts liés aux acquisitions comprennent également les indemnités de départ d'employés et les coûts relatifs à l'intégration qui se rapportent à la privatisation de Bell Aliant Inc.

2015

Litige lié au piratage du signal

Le 31 août 2005, une requête introductive d'instance a été déposée devant la Cour supérieure du Québec contre Bell ExpressVu société en commandite (Bell ExpressVu) par Vidéotron ltée, Vidéotron (Régional) ltée et CF Cable TV Inc. Dans leur requête introductive d'instance, les demandeurs alléguaient que Bell ExpressVu n'avait pas réussi à protéger adéquatement son système contre le piratage du signal par satellite, ce qui aurait privé les demandeurs d'une clientèle qui, n'eût été sa capacité alléguée à pirater le signal de

Bell ExpressVu, se serait abonnée aux services des demandeurs. Le 6 mars 2015, la Cour d'appel du Québec a renversé le jugement du tribunal inférieur relatif au montant des dommages-intérêts accordé par ce tribunal et a alloué aux demandeurs des dommages de 82 millions \$, plus les intérêts et les dépens. Une charge de 137 millions \$ a été comptabilisée au T1 2015 et était incluse dans les coûts liés aux acquisitions et autres.

Le 15 octobre 2015, la Cour suprême du Canada a rejeté la requête de Bell ExpressVu pour permission d'en appeler du jugement de la Cour d'appel du Québec. Par conséquent, le montant global de 141,6 millions \$, y compris les intérêts et les dépens, a été payé par Bell ExpressVu le 19 octobre 2015

dans le cadre de l'exécution intégrale du jugement rendu par la Cour d'appel du Québec et a été comptabilisé au poste *Coûts liés aux acquisitions et autres payés* dans les tableaux des flux de trésorerie.

Note 7 Charge d'intérêts

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

	2016	2015
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	(852)	(875)
Charge d'intérêts sur les autres dettes	(86)	(84)
Intérêts inscrits à l'actif	50	50
Total de la charge d'intérêts	(888)	(909)

La charge d'intérêts sur la dette à long terme comprend les intérêts sur des contrats de location-financement de 153 millions \$ et de 161 millions \$ en 2016 et en 2015, respectivement.

Les intérêts inscrits à l'actif ont été calculés selon un taux moyen de 3,95 % et de 4,08 % en 2016 et en 2015, respectivement, ce qui reflète le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de notre dette à long terme.

Note 8 Autres produits (charges)

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

	NOTE	2016	2015
Montant net des profits liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés comme couvertures économiques		67	54
Profits sur placements	3	58	72
(Pertes) bénéfiques sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	15		
Perte sur placements		(57)	(54)
Exploitation		(32)	5
Pertes sur la cession ou la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles		(28)	(55)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	20	(11)	(18)
Perte de valeur d'actifs	13, 14	(9)	(49)
Autres		33	33
Total des autres produits (charges)		21	(12)

(Pertes) bénéfiques sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises

En 2016, nous avons comptabilisé une perte sur placements de 46 millions \$ qui représente la quote-part de BCE de la perte comptabilisée par une de nos participations mises en équivalence à la vente d'une partie de ses activités. De plus, nous avons comptabilisé une perte sur placements de 11 millions \$ qui représente des pertes sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. L'obligation est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de

l'information financière, et le profit ou la perte sur placements est comptabilisé en tant que profits ou pertes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

En 2015, nous avons comptabilisé une perte sur placements de 54 millions \$ qui représente des pertes sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE.

Profits sur placements

En 2016, BCE a comptabilisé des profits sur placements de 58 millions \$ qui comprennent un profit lié à une de nos participations mises en équivalence de 34 millions \$ et un profit sur placements de 12 millions \$ découlant de la réévaluation de la participation antérieurement détenue par BCE dans Q9 à sa juste valeur. Se reporter à la note 3, *Acquisitions et cessions d'entreprises*, pour obtenir plus de détails.

En 2015, BCE a comptabilisé un profit de 94 millions \$ découlant de la cession de sa participation de 50 % dans Glentel à Rogers Communications Inc. Se reporter à la note 3, *Acquisitions et cessions d'entreprises*. De plus, BCE a comptabilisé une perte sur placements de 22 millions \$ qui comprend une perte relative à la vente d'un centre d'appels qui était une filiale, ainsi qu'une réduction de la juste valeur d'un actif financier lié à l'une de nos participations mises en équivalence.

Dépréciation d'actifs

En 2015, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 49 millions \$, de laquelle une tranche de 38 millions \$ a été attribuée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, une tranche de 9 millions \$, aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et une tranche de 2 millions \$, aux immobilisations corporelles. La perte de valeur se rapportait principalement à l'UGT regroupant les activités liées à la musique dans notre secteur Bell Média et découlait de la diminution des produits des activités ordinaires et de la rentabilité, en raison de la baisse du nombre de téléspectateurs et de la hausse des coûts du contenu télé. Cette charge a été déterminée en comparant la valeur comptable de l'UGT

à sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Nous avons estimé la juste valeur de l'UGT au moyen des flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation fondés sur le marché, ce qui comprend des projections sur cinq ans des flux de trésorerie établies selon les plans d'affaires revus par la haute direction pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020, au moyen d'un taux d'actualisation de 9,0 % et d'un taux de croissance perpétuel de néant, ainsi que de données liées au multiplicateur de marché de sociétés ouvertes et de transactions réalisées sur le marché. Au 31 décembre 2015, la valeur comptable de notre UGT regroupant les activités liées à la musique s'élevait à 171 millions \$.

Note 9 Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat déduites du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Impôt exigible		
Impôt exigible	(850)	(687)
Positions fiscales incertaines	(14)	27
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	14	114
Utilisation de crédits d'impôt non comptabilisés antérieurement	–	5
Autres	(1)	–
Impôt différé		
Montant d'impôt différé afférent à la naissance et à la résorption de différences temporaires	(299)	(271)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	32	(106)
Comptabilisation et utilisation des reports en avant de pertes	(1)	(14)
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	4	(6)
Positions fiscales incertaines	5	14
Total de l'impôt sur le résultat	(1 110)	(924)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les comptes de résultat et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen du taux d'imposition prévu par la loi de 27,1 % et de 26,9 % pour 2016 et 2015, respectivement.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Bénéfice net	3 087	2 730
Réintégration de l'impôt sur le résultat	1 110	924
Bénéfice avant impôt sur le résultat	4 197	3 654
Taux d'imposition prévu par la loi applicable	27,1 %	26,9 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(1 137)	(983)
Tranche non imposable des profits sur placements	11	26
Positions fiscales incertaines	(9)	41
Utilisation de crédits d'impôt non comptabilisés antérieurement	–	5
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	4	(6)
Modification des estimations liées aux périodes antérieures	46	8
Tranche non imposable des pertes sur participations mises en équivalence	(23)	(14)
Autres	(2)	(1)
Total de l'impôt sur le résultat	(1 110)	(924)
Taux d'imposition moyen effectif	26,4 %	25,3 %

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors des comptes de résultat.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016		2015	
	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	DÉFICIT	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	DÉFICIT
Impôt exigible	127	11	29	19
Impôt différé	(32)	6	(192)	(3)
Total de l'économie (de la charge) d'impôt	95	17	(163)	16

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que les reports en avant de pertes fiscales.

PASSIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	REPORTS EN AVANT DE PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL	RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE	CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT	AVANTAGES TANGIBLES EXIGÉS PAR LE CRTG	AUTRES	TOTAL
1^{er} janvier 2015	26	714	(1 554)	(699)	(7)	75	286	(1 159)
Compte de résultat	(14)	(4)	(64)	(268)	1	(14)	(20)	(383)
Acquisition d'entreprises	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)
Cession d'entreprises	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)
Autres éléments de bénéfice global	-	(190)	-	-	-	-	(2)	(192)
Déficit	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Autres	-	-	-	-	-	-	4	4
31 décembre 2015	12	520	(1 619)	(968)	(6)	61	265	(1 735)
Compte de résultat	(1)	(28)	(61)	(152)	(3)	(17)	3	(259)
Acquisition d'entreprises	10	-	-	(79)	-	-	(6)	(75)
Autres éléments de bénéfice global	-	(38)	-	-	-	-	6	(32)
Déficit	-	-	-	-	-	-	6	6
Autres	-	-	-	-	-	-	(8)	(8)
31 décembre 2016	21	454	(1 680)	(1 199)	(9)	44	266	(2 103)

Au 31 décembre 2016, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 221 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 21 millions \$, dont une tranche de 11 millions \$ découlait de Q9, sur un montant de 77 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2029 à 2036.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 144 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2023 à 2035.

Au 31 décembre 2016, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 765 millions \$, qui peuvent être reportées en avant de façon indéfinie.

Au 31 décembre 2015, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 197 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 12 millions \$, dont une tranche de 4 millions \$ découlait de Bell Média, sur un montant de 44 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à expiration en montants annuels variables de 2030 à 2035.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé sur un montant de 153 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à expiration en montants annuels variables de 2023 à 2034.

Au 31 décembre 2015, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 783 millions \$, qui peuvent être reportées en avant de façon indéfinie.

Note 10 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	2 894	2 526
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	2,73	2,60
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	869,1	847,1
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	1,2	1,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	870,3	848,3

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 2 936 091 en 2016 et 2 779 299 en 2015.

Note 11 Créances clients et autres débiteurs

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2016	2015
Créances clients ⁽¹⁾		2 967	2 969
Provision pour créances douteuses	24	(60)	(64)
Provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires		(85)	(75)
Actifs d'impôt exigible		35	90
Autres débiteurs		122	89
Total des créances clients et autres débiteurs		2 979	3 009

(1) La note 19, Dette à court terme, présente le détail des créances clients titrisées.

Note 12 Stocks

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Produits finis	333	368
Produits en cours	85	66
Provision	(15)	(18)
Total des stocks	403	416

Le montant total des stocks passés en charges par la suite dans le coût des ventes se chiffrait à 2 689 millions \$ pour 2016 et 2015.

Note 13 Immobilisations corporelles

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016	NOTE	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL ⁽¹⁾
COÛT					
1 ^{er} janvier 2016		57 233	5 174	1 287	63 694
Entrées		2 361	120	1 415	3 896
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		32	282	1	315
Transferts		692	35	(1 325)	(598)
Mises hors service et cessions		(1 637)	(39)	(4)	(1 680)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(1)	–	–	(1)
31 décembre 2016		58 680	5 572	1 374	65 626
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
1 ^{er} janvier 2016		39 183	2 881	–	42 064
Amortissement		2 672	205	–	2 877
Mises hors service et cessions		(1 591)	(35)	–	(1 626)
Autres		(31)	(4)	–	(35)
31 décembre 2016		40 233	3 047	–	43 280
VALEUR COMPTABLE NETTE					
1 ^{er} janvier 2016		18 050	2 293	1 287	21 630
31 décembre 2016		18 447	2 525	1 374	22 346

(1) Ces données comprennent les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015	NOTE	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL ⁽¹⁾
COÛT					
1 ^{er} janvier 2015		54 968	5 100	1 427	61 495
Entrées		2 145	68	1 525	3 738
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		1	–	–	1
Transferts		1 112	44	(1 661)	(505)
Mises hors service et cessions		(991)	(38)	(4)	(1 033)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	(2)	–	–	(2)
31 décembre 2015		57 233	5 174	1 287	63 694
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
1 ^{er} janvier 2015		37 461	2 707	–	40 168
Amortissement		2 698	192	–	2 890
Mises hors service et cessions		(937)	(24)	–	(961)
Autres		(39)	6	–	(33)
31 décembre 2015		39 183	2 881	–	42 064
VALEUR COMPTABLE NETTE					
1 ^{er} janvier 2015		17 507	2 393	1 427	21 327
31 décembre 2015		18 050	2 293	1 287	21 630

(1) Ces données comprennent les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement.

Contrats de location-financement

Les principaux contrats de location-financement de BCE concernent les satellites et les locaux de bureaux. La durée des baux visant les bureaux est habituellement de 23 ans. Les contrats de location liés aux satellites utilisés pour fournir des services de programmation aux clients de Bell Télé ont une durée de 15 ans.

Le tableau suivant présente les entrées d'actifs détenus en vertu de contrats de location-financement ainsi que leur valeur comptable nette.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	ENTRÉES		VALEUR COMPTABLE NETTE	
	2016	2015	2016	2015
Infrastructure et équipement réseau	375	418	1 580	1 677
Terrains et bâtiments	72	8	506	484
Total	447	426	2 086	2 161

Le tableau suivant présente un rapprochement de nos paiements minimaux futurs au titre des contrats de location et de la valeur actualisée de nos obligations au titre des contrats de location-financement.

AU 31 DÉCEMBRE 2016	NOTE	2017	2018	2019	2020	2021	PAR LA SUITE	TOTAL
Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location	24	568	514	328	265	253	1 050	2 978
Moins :								
Charges financières futures		(133)	(117)	(104)	(90)	(76)	(198)	(718)
Valeur actualisée des obligations futures au titre des contrats de location		435	397	224	175	177	852	2 260

Note 14 Immobilisations incorporelles

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016	NOTE	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE					À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE				TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORÉES
		LOGICIELS	RELATIONS CLIENTS	DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES	AUTRES	TOTAL	MARQUE DE COMMERCE	LICENCES DE SPECTRE ET AUTRES	LICENCES DE RADIO-DIFFUSION	TOTAL	
COÛT											
1 ^{er} janvier 2016		6 906	866	577	325	8 674	2 333	3 267	2 334	7 934	16 608
Entrées		412	–	973	17	1 402	–	21	–	21	1 423
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		–	293	–	8	301	–	–	–	–	301
Transferts		615	–	–	–	615	–	–	–	–	615
Mises hors service et cessions		(72)	–	–	–	(72)	–	–	–	–	(72)
Cessions d'entreprises		–	–	–	–	–	–	–	(4)	(4)	(4)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	–	–	–	–	–	–	(8)	(8)	(8)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(868)	–	(868)	–	–	–	–	(868)
31 décembre 2016		7 861	1 159	682	350	10 052	2 333	3 288	2 322	7 943	17 995
AMORTISSEMENT CUMULÉ											
1 ^{er} janvier 2016		4 824	466	–	142	5 432	–	–	–	–	5 432
Amortissement		558	47	–	26	631	–	–	–	–	631
Mises hors service et cessions		(69)	–	–	–	(69)	–	–	–	–	(69)
Autres		3	–	–	–	3	–	–	–	–	3
31 décembre 2016		5 316	513	–	168	5 997	–	–	–	–	5 997
VALEUR COMPTABLE NETTE											
1 ^{er} janvier 2016		2 082	400	577	183	3 242	2 333	3 267	2 334	7 934	11 176
31 décembre 2016		2 545	646	682	182	4 055	2 333	3 288	2 322	7 943	11 998

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015	NOTE	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE					À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE				TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORÉES
		LOGICIELS	RELATIONS CLIENTS	DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES	AUTRES	TOTAL	MARQUE DE COMMERCE	LICENCES DE SPECTRE ET AUTRES ⁽¹⁾	LICENCES DE RADIO- DIFFUSION	TOTAL	
COÛT											
1 ^{er} janvier 2015		6 298	865	524	287	7 974	2 333	2 693	2 372	7 398	15 372
Entrées ⁽¹⁾		345	–	917	52	1 314	–	566	–	566	1 880
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		–	–	–	–	–	–	10	–	10	10
Transferts		519	–	–	–	519	–	–	–	–	519
Mises hors service et cessions		(256)	1	–	(5)	(260)	–	(2)	–	(2)	(262)
Pertes de valeur comptabilisées en résultat	8	–	–	–	(9)	(9)	–	–	(38)	(38)	(47)
Amortissement inclus dans les coûts d'exploitation		–	–	(864)	–	(864)	–	–	–	–	(864)
31 décembre 2015		6 906	866	577	325	8 674	2 333	3 267	2 334	7 934	16 608
AMORTISSEMENT CUMULÉ											
1 ^{er} janvier 2015		4 606	419	–	123	5 148	–	–	–	–	5 148
Amortissement		460	46	–	24	530	–	–	–	–	530
Mises hors service et cessions		(245)	1	–	(5)	(249)	–	–	–	–	(249)
Autres		3	–	–	–	3	–	–	–	–	3
31 décembre 2015		4 824	466	–	142	5 432	–	–	–	–	5 432
VALEUR COMPTABLE NETTE											
1 ^{er} janvier 2015		1 692	446	524	164	2 826	2 333	2 693	2 372	7 398	10 224
31 décembre 2015		2 082	400	577	183	3 242	2 333	3 267	2 334	7 934	11 176

(1) Le 21 avril 2015, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a acquis du spectre des services sans fil évolués-3 (SSFE-3) dans les principaux marchés urbains et ruraux, ce qui comprend 13 licences pour 169 millions de mégahertz par population (MHz par population) de spectre des SSFE-3, pour un montant de 500 millions \$. Le 12 mai 2015, Bell Mobilité a acquis 243 millions de MHz par population additionnels de spectre des services sans fil dans la bande de 2 500 MHz, pour un montant de 29 millions \$.

Note 15 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière en ce qui a trait aux entreprises associées et aux coentreprises de BCE. Pour obtenir la liste des entreprises associées et des coentreprises, se reporter à la note 28, *Transactions entre parties liées*.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2016	2015
Actif		3 856	5 067
Passif		(2 119)	(2 699)
Total de l'actif net		1 737	2 368
Quote-part de l'actif net de BCE		852	1 119
Produits des activités ordinaires		2 511	2 125
Charges		(2 720)	(2 261)
Total de la perte nette		(209)	(136)
Quote-part de la perte nette de BCE	8	(89)	(49)

Note 16 Autres actifs non courants

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2016	2015
Actif net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	22	403	158
Actifs dérivés		126	131
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	24	103	128
Effets à long terme et autres débiteurs		63	55
Autres		315	322
Total des autres actifs non courants		1 010	794

Note 17 Goodwill

Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015. Les groupes d'UGT de BCE correspondent à nos secteurs à présenter.

	SERVICES SANS FIL DE BELL	SERVICES SUR FIL DE BELL	BELL MÉDIA	BCE
Solde au 1^{er} janvier 2015	2 302	3 491	2 592	8 385
Acquisitions et autres	1	–	(9)	(8)
Solde au 31 décembre 2015	2 303	3 491	2 583	8 377
Acquisitions et autres	1	340	240	581
Solde au 31 décembre 2016	2 304	3 831	2 823	8 958

Test de dépréciation

Comme il est décrit à la note 2, *Principales méthodes comptables*, le goodwill est soumis à un test de dépréciation annuel en comparant la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT au montant recouvrable, la valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur, moins les coûts de sortie, et la valeur d'utilité.

VALEUR D'UTILITÉ

La valeur d'utilité d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie selon les plans d'affaires revus par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au bénéfice sectoriel, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie d'exploitation sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historiques à long terme pour les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les taux d'actualisation sont appliqués aux projections des flux de trésorerie et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque UGT ou groupe d'UGT.

Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées pour estimer la valeur recouvrable des groupes d'UGT.

GROUPES D'UGT	HYPOTHÈSES UTILISÉES	
	TAUX DE CROISSANCE PERPÉTUELS	TAUX D'ACTUALISATION
Services sans fil de Bell	0,8 %	9,1 %
Services sur fil de Bell	1,0 %	6,0 %
Bell Média	1,0 %	8,5 %

Nous sommes d'avis qu'aucune modification raisonnablement possible des principales hypothèses sur lesquelles repose l'estimation de la valeur recouvrable des groupes d'UGT des Services sans fil de Bell ou des Services sur fil de Bell ne ferait en sorte que leur valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

En ce qui concerne le groupe d'UGT de Bell Média, une baisse de (0,4) % du taux de croissance perpétuel ou une hausse de 0,3 % du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Note 18 Dettes fournisseurs et autres passifs

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2016	2015 ⁽¹⁾
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 319	2 246
Produits différés		819	812
Rémunération à payer		531	512
Impôt à payer		137	123
Passif financier lié à Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE) ⁽²⁾	23, 24	135	–
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	24	51	61
Provisions	21	39	119
Coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer		30	93
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	24	32	16
Autres passifs courants		233	305
Total des dettes fournisseurs et autres passifs		4 326	4 287

(1) Nous avons reclassé les montants de l'exercice antérieur afin que leur présentation soit cohérente avec celle de l'exercice considéré.

(2) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire) dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres produits (charges). En 2016, l'obligation a été reclassée et retirée du poste Autres passifs non courants, car l'option peut être exercée en 2017 et par la suite.

Note 19 Dette à court terme

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ	2016	2015
Effets à payer ⁽¹⁾	24	0,70 %	2 649	1 666
Emprunts garantis par des créances clients	24	1,68 %	931	931
Tranche à court terme de la dette à long terme ⁽²⁾		4,71 %	835	1 778
Facilité de crédit à terme engagée non garantie ⁽³⁾		1,49 %	479	526
Escompte non amorti, montant net			(1)	–
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis			(6)	(6)
Total de la tranche à court terme de la dette à long terme	20		1 307	2 298
Total de la dette à court terme			4 887	4 895

(1) Inclut un montant de 1 945 millions \$ US (2 612 millions \$ CA) en papier commercial et un montant de 856 millions \$ US (1 185 millions \$ CA) aux 31 décembre 2016 et 2015, respectivement, émis en vertu de notre programme d'emprunts sous forme de papier commercial américain et couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de contrats de change à terme. Se reporter à la note 24, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

(2) La tranche à court terme de la dette à long terme comprend la tranche à court terme des contrats de location-financement de 435 millions \$ et de 405 millions \$ aux 31 décembre 2016 et 2015, respectivement.

(3) La dette à court terme comprend le solde impayé, qui était de 357 millions \$ US (479 millions \$ CA) au 31 décembre 2016, et ce solde est couvert au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt variables. Se reporter à la note 24, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

Créances clients titrisées

Nos programmes de créances clients titrisées sont comptabilisés en tant qu'emprunts renouvelables à taux variables garantis par certaines créances clients et viennent à expiration le 1^{er} juillet 2018 et le 31 décembre 2018, respectivement.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur nos programmes de créances clients titrisées.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Taux d'intérêt moyen tout au long de l'exercice	1,51 %	1,59 %
Créances clients affectées en garantie	1 904	2 056

Nous continuons d'assurer la gestion de ces créances clients. Le droit des acheteurs à l'égard du recouvrement de ces créances clients a priorité de rang sur notre droit, ce qui veut dire que nous sommes exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés.

Nous avons apporté diverses améliorations aux termes de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de nos droits conservés.

Les acheteurs réinvestiront les montants perçus en achetant des droits additionnels dans nos créances clients jusqu'à l'expiration ou à la résiliation des conventions de créances clients titrisées. Les acheteurs et leurs investisseurs n'ont aucun autre recours relativement à nos autres actifs dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

Facilités de crédit

Bell Canada peut émettre des effets en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 2,5 milliards \$ en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant maximal des effets ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ CA, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable de soutien et de la facilité de crédit liée à l'expansion qui ont été consenties à Bell Canada

au 31 décembre 2016. Les montants maximaux des programmes d'emprunts sous forme de papier commercial et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion tiennent compte d'une augmentation de 500 millions \$ avec prise d'effet le 20 décembre 2016 par rapport au 31 décembre 2015. Le montant total de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion peut être prélevé en tout temps.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2016.

	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT	EMPRUNTS SOUS FORME DE PAPIER COMMERCIAL EN COURS	MONTANT NET DISPONIBLE
Facilités de crédit engagées					
Facilités de crédit renouvelable et liée à l'expansion non garanties ⁽¹⁾⁽²⁾	3 500	–	–	2 612	888
Facilité de crédit à terme engagée non garantie ⁽³⁾	479	479	–	–	–
Autres	134	–	130	–	4
Total des facilités de crédit engagées	4 113	479	130	2 612	892
Total des facilités de crédit non engagées	1 472	–	741	–	731
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	5 585	479	871	2 612	1 623

(1) La facilité de crédit renouvelable de Bell Canada, d'un montant de 2,5 milliards \$, vient à échéance en novembre 2021, et sa facilité de crédit liée à l'expansion, d'un montant de 1 milliard \$, vient à échéance en novembre 2019.

(2) Au 31 décembre 2016, le montant du papier commercial en cours de Bell Canada était de 1 945 millions \$ US (2 612 millions \$ CA). La dette à court terme comprend la totalité du papier commercial en cours de Bell Canada.

(3) La dette à court terme comprend le solde impayé, qui était de 357 millions \$ US (479 millions \$ CA) au 31 décembre 2016, et ce solde est couvert au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt variables. Se reporter à la note 24, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

Restrictions

Certaines de nos conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de crédit.

Note 20 Dette à long terme

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ	ÉCHÉANCE	2016	2015
Débetures					
Acte de fiducie de 1997		4,06 %	2017 à 2045	13 600	13 400
Acte de fiducie de 1976		9,54 %	2021 à 2054	1 100	1 100
Débetures subordonnées		8,21 %	2026 à 2031	275	275
Contrats de location-financement		6,63 %	2017 à 2047	2 260	2 260
Facilité de crédit à terme engagée non garantie ⁽¹⁾		1,49 %	2017	479	526
Autres				188	141
Total de la dette				17 902	17 702
Prime non amortie, montant net				18	24
Frais d'émission de titres d'emprunt non amortis				(41)	(38)
Moins :					
Tranche à court terme	19			(1 307)	(2 298)
Total de la dette à long terme				16 572	15 390

(1) Représente un montant de 479 millions \$ CA (357 millions \$ US) prélevé sur la facilité de crédit engagée non garantie de Bell Canada et couvert au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt variables (526 millions \$ CA ou 380 millions \$ US en 2015). Se reporter à la note 24, Gestion financière et des capitaux, pour obtenir plus de détails.

Les débetures et les débetures subordonnées de Bell Canada ont été émises en dollars canadiens, et la majorité d'entre elles portent intérêt à un taux fixe.

Les paiements d'intérêts sur la dette d'un montant en capital de 700 millions \$ ont fait l'objet d'un swap, faisant ainsi passer le taux fixe à un taux variable. La dette et le swap ont été réglés en 2016. Se reporter à la note 24, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Restrictions

Certaines de nos conventions de titres d'emprunt :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous imposent des clauses restrictives et prévoient des tests de maintenance et de nouvelle émission;
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de débetures à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, comme il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions de ces conventions de titres d'emprunt.

Toutes les débetures en circulation sont émises en vertu d'actes de fiducie et sont non garanties. Toutes les débetures sont émises en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

2016

Le 16 septembre 2016, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débetures à moyen terme (débetures MTN), série M-18, à 5,00 %, dont le capital en cours s'établissait à 700 millions \$, et qui venaient à échéance le 15 février 2017. Le swap de taux d'intérêt qui a été utilisé pour couvrir le risque de taux d'intérêt a également été réglé en 2016. Se reporter à la note 24, *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Le 12 août 2016, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-42, à 2,00 %, dont le capital s'établit à 850 millions \$, et qui viennent à échéance le 1^{er} octobre 2021. En outre, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-43, à 2,90 %, dont le capital s'établit à 650 millions \$, et qui viennent à échéance le 12 août 2026.

Le 31 mars 2016, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débetures, série M-32, à 5,41 %, dont le capital en cours s'établissait à 500 millions \$, et qui venaient à échéance le 26 septembre 2016. Nous avons inscrit une charge de 11 millions \$ au titre des coûts liés au remboursement anticipé

de la dette, qui a été comptabilisée au poste *Autres produits (charges)* dans le compte de résultat au T1 2016.

Le 29 février 2016, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-41, à 3,55 %, dont le capital s'établit à 750 millions \$, et qui viennent à échéance le 2 mars 2026.

Le 11 janvier 2016, Bell Canada a remboursé, avant l'échéance, ses débetures MTN, série M-19, à 4,64 %, dont le capital en cours s'établissait à 200 millions \$, et qui venaient à échéance le 22 février 2016, ainsi que ses débetures MTN, série M-23, à 3,65 %, dont le capital en cours s'établissait à 500 millions \$, et qui venaient à échéance le 19 mai 2016.

Après la fin de l'exercice, le 27 février 2017, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-44, à 2,70 %, dont le capital s'établit à 1 milliard \$, et qui viennent à échéance le 27 février 2024. En outre, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-45 à 4,45 %, dont le capital s'établit à 500 millions \$, et qui viennent à échéance le 27 février 2047.

2015

En 2015, Bell Canada a remboursé un montant d'environ 500 millions \$ (395 millions \$ US) relativement à ses emprunts en vertu de sa facilité de crédit à terme engagée non garantie, utilisée pour financer une partie de l'acquisition d'Astral Media inc.

Le 2 novembre 2015, Bell Canada a remboursé avant l'échéance ses débetures MTN, série M-21, à 3,60 %, émises en vertu de son acte de fiducie de 1997, dont le capital s'établissait à 1 milliard \$, et qui venaient à échéance le 2 décembre 2015.

Le 1^{er} octobre 2015, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-40, à 3,00 %, dont le capital s'établissait à 1 milliard \$, et qui viennent à échéance le 3 octobre 2022.

Le 30 mars 2015, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débetures MTN, série M-39, à 4,35 %, dont le capital s'établissait à 500 millions \$, et qui viennent à échéance le 18 décembre 2045.

Note 21 Provisions

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	NOTE	OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (OMHS)	AUTRES ⁽¹⁾	TOTAL
1 ^{er} janvier 2016		157	161	318
Entrées		31	31	62
Utilisation		(19)	(36)	(55)
Reprises		(6)	(19)	(25)
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises		12	–	12
31 décembre 2016		175	137	312
Courants	18	5	34	39
Non courants	23	170	103	273
31 décembre 2016		175	137	312

(1) La colonne Autres comprend les provisions liées aux questions environnementales, juridiques et réglementaires, et aux locaux vacants.

Les OMHS reflètent les meilleures estimations de la direction quant aux coûts futurs attendus de la remise en état des locaux actuellement loués à leur état initial avant la date de passation du contrat de location. Les sorties de trésorerie associées à nos passifs au titre des OMHS devraient habituellement être effectuées aux dates de remise en état des actifs auxquels elles se rapportent et dont la nature est à long terme. Le moment et l'ampleur des travaux de remise en état qui seront nécessaires pour ces emplacements sont incertains.

Note 22 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite PD, des régimes de retraite CD et des régimes AAPE.

Nous gérons nos régimes de retraite PD et CD en respectant les lois canadiennes et provinciales applicables aux régimes de retraite, lesquelles prescrivent des exigences de financement minimal et maximal pour les régimes PD. Les actifs des régimes sont détenus en fidéicommis, et la surveillance de la gouvernance des régimes, ce qui comprend les décisions sur les placements, les cotisations aux régimes PD et la sélection des

possibilités de placement des régimes CD offertes aux participants, incombe au comité de la caisse de retraite, un comité de notre conseil d'administration.

Le risque de taux d'intérêt est géré en suivant une approche axée sur l'appariement des passifs, ce qui réduit le risque de non-concordance, dans les régimes PD, entre la croissance des placements et la croissance des obligations.

Le risque de longévité est géré à l'aide d'un swap lié à la longévité, ce qui réduit l'exposition du régime PD au risque de la hausse de l'espérance de vie.

COMPOSANTES DU COÛT DES SERVICES RENDUS AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Régimes de retraite PD	(203)	(232)
Régimes de retraite CD	(100)	(96)
AAPE	(7)	(8)
Profit découlant de la modification des régimes de retraite PD et des AAPE	27	–
Moins :		
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	59	55
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, inclus dans les coûts d'exploitation	(224)	(281)
Autres coûts comptabilisés dans les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	(44)
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(219)	(325)

COMPOSANTES DES CHARGES FINANCIÈRES AU TITRE DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Régimes de retraite PD	(24)	(53)
AAPE	(57)	(57)
Total des intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(81)	(110)

Les états du résultat global comprennent les montants suivants, avant impôt sur le résultat.

	2016	2015
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 1 ^{er} janvier	(2 384)	(2 974)
Écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(264)	594
Augmentation de l'effet de la limite de l'actif ⁽²⁾	2	(4)
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 31 décembre	(2 646)	(2 384)

(1) Les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les états du résultat global s'élèvent à 2 904 millions \$ en 2016.

(2) La diminution cumulative de l'effet de la limite de l'actif comptabilisée dans les états du résultat global s'élève à 258 millions \$ en 2016.

COMPOSANTES (DES OBLIGATIONS) DES ACTIFS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente les variations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

	RÉGIMES DE RETRAITE PD		RÉGIMES AAPE		TOTAL	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 1 ^{er} janvier	(20 675)	(20 988)	(1 705)	(1 707)	(22 380)	(22 695)
Coût des services rendus au cours de la période	(203)	(232)	(7)	(8)	(210)	(240)
Intérêts liés aux obligations	(852)	(825)	(68)	(67)	(920)	(892)
Écarts actuariels ⁽¹⁾	(311)	291	12	5	(299)	296
Profits nets (pertes nettes) sur réduction	27	(39)	5	(5)	32	(44)
Versements des prestations	1 169	1 122	79	77	1 248	1 199
Cotisations des employés	(5)	(5)	–	–	(5)	(5)
Autres	(3)	1	–	–	(3)	1
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	(20 853)	(20 675)	(1 684)	(1 705)	(22 537)	(22 380)
Juste valeur des actifs des régimes, aux 1 ^{er} janvier	20 244	19 819	266	261	20 510	20 080
Rendement attendu des actifs des régimes ⁽²⁾	828	772	11	10	839	782
Écarts actuariels	29	301	6	(3)	35	298
Versements des prestations	(1 169)	(1 122)	(79)	(77)	(1 248)	(1 199)
Cotisations de l'employeur	626	469	76	75	702	544
Cotisations des employés	5	5	–	–	5	5
Juste valeur des actifs des régimes, aux 31 décembre	20 563	20 244	280	266	20 843	20 510
Déficit des régimes	(290)	(431)	(1 404)	(1 439)	(1 694)	(1 870)
Effet de la limite de l'actif	(8)	(10)	–	–	(8)	(10)
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi, aux 31 décembre	(298)	(441)	(1 404)	(1 439)	(1 702)	(1 880)
Actif au titre des avantages postérieurs à l'emploi inclus dans les autres actifs non courants	403	158	–	–	403	158
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(701)	(599)	(1 404)	(1 439)	(2 105)	(2 038)

(1) Les gains actuariels comprennent les gains liés à l'expérience de 157 millions \$ en 2016 et de 123 millions \$ en 2015.

(2) Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 874 millions \$, ou 4,7 %, en 2016 et à 1 080 millions \$, ou 5,25 %, en 2015.

COÛT LIÉ À LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation de nos obligations au titre des prestations constituées.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CAPITALISÉS		PARTIELLEMENT CAPITALISÉS ⁽¹⁾		SANS CAPITALISATION ⁽²⁾		TOTAL	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(20 249)	(20 064)	(1 995)	(2 061)	(293)	(255)	(22 537)	(22 380)
Juste valeur des actifs des régimes	20 520	20 204	323	306	–	–	20 843	20 510
Surplus (déficit) des régimes	271	140	(1 672)	(1 755)	(293)	(255)	(1 694)	(1 870)

(1) Les régimes partiellement capitalisés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et des AAPE. La société capitalise partiellement les régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction au moyen de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont capitalisées par des contrats d'assurance vie.

(2) Nos régimes sans capitalisation consistent en des AAPE, qui sont des régimes financés par répartition.

HYPOTHÈSES IMPORTANTES

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages pour les régimes de retraite PD et les régimes AAPE. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

	RÉGIMES DE RETRAITE PD ET RÉGIMES AAPE	
	2016	2015
Aux 31 décembre		
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	4,0 %	4,2 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,25 %	2,5 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	23,1	23,0
Pour les exercices clos les 31 décembre		
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
Taux d'actualisation	4,3 %	4,0 %
Taux d'augmentation de la rémunération	2,5 %	2,5 %
Taux d'indexation du coût de la vie ⁽¹⁾	1,6 %	1,6 %
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	23,0	23,0

(1) Le taux d'indexation du coût de la vie s'applique uniquement aux régimes de retraite PD.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est de 15 ans.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes :

- une augmentation annuelle du coût des médicaments de 8,0 % en 2016, laquelle va en diminuant à 4,5 % sur 20 ans;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins dentaires couverts de 4,0 %;
- une augmentation annuelle du coût des avantages au titre des soins liés à l'hospitalisation couverts de 3,2 %;
- une augmentation annuelle du coût des autres avantages au titre des soins de santé couverts de 3,0 %.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants déclarés au titre des régimes de soins de santé.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1% des tendances présumées des coûts des soins de santé.

INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
	Total du coût des prestations au titre des services et du coût financier	7
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	142	(120)

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité des hypothèses clés utilisées pour évaluer les obligations nettes au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour nos régimes de retraite PD et nos régimes AAPE.

	VARIATION DE L'HYPOTHÈSE	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2016		INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2016	
		AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE	AUGMENTATION DE L'HYPOTHÈSE	DIMINUTION DE L'HYPOTHÈSE
Taux d'actualisation	0,5 %	(77)	66	(1 435)	1 533
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	1 an	34	(33)	699	(678)

ACTIFS DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Pour les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la stratégie de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs constitué de manière prudente afin de préserver la sécurité des fonds.

Le tableau suivant présente les répartitions cibles pour 2016 et la répartition des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2016 et 2015.

CATÉGORIE D'ACTIFS	MOYENNE PONDÉRÉE DE LA RÉPARTITION CIBLE	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES AUX 31 DÉCEMBRE (%)	
	2016	2016	2015
Titres de capitaux propres	20 % à 35 %	22 %	26 %
Titres d'emprunt	55 % à 80 %	68 %	65 %
Autres placements	0 % à 25 %	10 %	9 %
Total		100 %	100 %

Le tableau suivant présente la juste valeur de chaque catégorie d'actifs des régimes de retraite PD à la fin de l'exercice.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Données observables sur le marché		
Titres de capitaux propres		
Titres canadiens	901	910
Titres étrangers	3 682	4 263
Titres d'emprunt		
Titres canadiens	12 469	12 038
Titres étrangers	1 068	718
Titres du marché monétaire	387	431
Données non observables sur le marché		
Autres placements		
Titres de sociétés fermées	1 219	1 124
Fonds de couverture	726	687
Autres	111	73
Total	20 563	20 244

Les titres de capitaux propres comprenaient environ 17 millions \$ en actions ordinaires de BCE, ou 0,08 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2016 et environ 12 millions \$ en actions ordinaires de BCE, ou 0,06 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2015.

Les titres d'emprunt comprenaient des débetures de Bell Canada d'environ 15 millions \$, ou 0,07 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2016, et des débetures de Bell Canada d'environ 32 millions \$, ou 0,16 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2015.

Les autres placements comprenaient l'investissement du régime de retraite dans MLSE de 135 millions \$, ou 0,66 % du total des actifs du régime, au 31 décembre 2016, et de 135 millions \$, ou 0,67 % du total des actifs du régime, au 31 décembre 2015.

Le 23 février 2015, le régime de retraite de Bell Canada a conclu une entente d'investissement en vue d'assurer la couverture d'une partie de son exposition à l'augmentation éventuelle de la longévité à l'égard d'obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi d'environ

5 milliards \$. La juste valeur de cette entente est incluse dans les autres placements. Comme il s'agit d'une entente de couverture liée au régime de retraite, la transaction n'exige aucune cotisation en trésorerie de BCE.

FLUX DE TRÉSORERIE

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles de calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des placements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Nous contribuons aux régimes de retraite CD au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Le tableau suivant présente les montants que nous avons versés aux régimes de retraite PD et CD ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES PD ⁽¹⁾		RÉGIMES CD		RÉGIMES AAPE	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Cotisations	(626)	(469)	(99)	(97)	(76)	(75)

(1) Ces données comprennent les cotisations volontaires de 400 millions \$ en 2016 et de 250 millions \$ en 2015.

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 225 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2017, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. Nous prévoyons verser en 2017 environ 80 millions \$ aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE et faire une cotisation d'environ 105 millions \$ aux régimes de retraite CD.

Note 23 Autres passifs non courants

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2016	2015 ⁽¹⁾
Obligation au titre des régimes d'invalidité de longue durée		302	294
Provisions	21	273	199
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	24	115	166
Produits différés sur les contrats à long terme		105	85
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	24	104	138
Passifs d'impôt futur		73	47
Passif financier lié à MLSE ⁽²⁾	18, 24	–	135
Autres		305	356
Total des autres passifs non courants		1 277	1 420

(1) Nous avons reclassé les montants de l'exercice antérieur afin que leur présentation soit cohérente avec celle de l'exercice considéré.

(2) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres produits (charges). En 2016, l'obligation a été reclassée dans le poste Dettes fournisseurs et autres passifs, car l'option peut être exercée en 2017 et par la suite.

Note 24 Gestion financière et des capitaux

Gestion financière

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action.

DÉRIVÉS

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et notre risque lié aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE en vertu de nos régimes de paiement fondé sur des actions.

Les instruments dérivés suivants étaient en cours en 2016 et/ou en 2015 :

- des contrats de change à terme et des options servant à gérer le risque de change de certains contrats d'approvisionnement;
- des swaps de devises et de taux d'intérêt variables utilisés à titre de couverture du risque de change sur une tranche de notre dette à long terme et notre dette à court terme;
- des swaps de taux d'intérêt utilisés à titre de couverture du risque de taux d'intérêt sur une tranche de notre dette à long terme;
- des contrats de blocage de taux d'intérêt comme couverture des émissions de titres d'emprunt futures et des taux de dividende refixés sur les actions privilégiées;
- des contrats à terme sur les actions ordinaires de BCE visant à réduire le risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dividendes à payer, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer, des intérêts à verser, des effets à payer et des emprunts garantis par des créances clients équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	CLASSEMENT	MÉTHODE D'ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR	NOTE	31 DÉCEMBRE 2016		31 DÉCEMBRE 2015	
				VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	18, 23	166	169	227	234
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	Dettes fournisseurs et autres passifs et passifs non courants	Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	18, 23	136	145	154	163
Débitures, contrats de location-financement et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt ou valeur actualisée des flux de trésorerie futurs actualisés selon les taux d'intérêt observables sur le marché	19, 20	17 879	20 093	17 688	19 764

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

CLASSEMENT	NOTE	VALEUR COMPTABLE DE L'ACTIF (DU PASSIF) AUX 31 DÉCEMBRE	JUSTE VALEUR AUX 31 DÉCEMBRE		
			PRIX DE MARCHÉ D'ACTIFS IDENTIQUES ENREGISTRÉS DANS DES MARCHÉS ACTIFS (NIVEAU 1)	DONNÉES OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 2) ⁽¹⁾	DONNÉES NON OBSERVABLES SUR LE MARCHÉ (NIVEAU 3) ⁽²⁾
2016					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	16	103	1	–	102
Instruments financiers dérivés		166	–	166	–
Passif financier lié à MLSE ⁽³⁾	18	(135)	–	–	(135)
Autres		35	–	88	(53)
2015					
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente	16	128	16	–	112
Instruments financiers dérivés		256	–	256	–
Passif financier lié à MLSE ⁽³⁾	23	(135)	–	–	(135)
Autres		30	–	56	(26)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/bénéfice. Une modification raisonnable de nos hypothèses n'entraînerait pas d'augmentation (de diminution) importante des instruments financiers classés dans le niveau 3.

(3) Représente l'obligation de BCE de racheter la participation de 9 % du Fonds Unitaire dans MLSE à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu, advenant le cas où le Fonds Unitaire exerçait son option de vente. L'obligation de rachat est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le profit ou la perte est comptabilisé au poste Autres produits (charges) dans les comptes de résultat.

RISQUE DE CRÉDIT

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités d'exploitation et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque de crédit à l'égard de nos clients est réduite en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Aux 31 décembre 2016 et 2015, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la cote de crédit est élevée et, par conséquent, nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses liée aux créances clients.

	2016	2015
Solde aux 1 ^{er} janvier	(64)	(69)
Ajouts	(102)	(86)
Utilisations	106	91
Solde aux 31 décembre	(60)	(64)

Dans de nombreux cas, les créances clients sont radiées et transférées directement dans les créances douteuses si le débiteur n'a pas été recouvré après une période prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients qui ne sont pas douteuses.

AUX 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Créances clients non en souffrance	2 187	2 205
Créances clients en souffrance qui ne sont pas douteuses		
Moins de 60 jours	286	289
De 60 à 120 jours	359	339
Plus de 120 jours	75	72
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	2 907	2 905

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et le financement éventuel provenant des marchés financiers devraient être suffisants pour nous permettre de financer nos activités et de respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Si nos besoins de liquidités devaient excéder les sources de trésorerie susmentionnées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités bancaires engagées actuelles ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Le tableau suivant présente une analyse au 31 décembre 2016 des passifs financiers comptabilisés pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

AUX 31 DÉCEMBRE 2016	NOTE	2017	2018	2019	2020	2021	PAR LA SUITE	TOTAL
Dettes à long terme	20	880	1 753	1 326	1 411	2 235	8 037	15 642
Effets à payer	19	2 649	–	–	–	–	–	2 649
Paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu de contrats de location-financement	13	568	514	328	265	253	1 050	2 978
Emprunt garanti par des créances clients	19	931	–	–	–	–	–	931
Intérêts à verser sur la dette à long terme, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients		720	638	568	520	477	4 875	7 798
Passif financier lié à MLSE	18	135	–	–	–	–	–	135
Total		5 883	2 905	2 222	2 196	2 965	13 962	30 133

Nous sommes aussi exposés à un risque de liquidité pour les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins, comme il est indiqué dans les états de la situation financière.

RISQUE DE MARCHÉ

RISQUE DE CHANGE

Nous utilisons des contrats à terme, des options et des swaps de devises et de taux d'intérêt variables pour gérer le risque de change lié aux transactions prévues et à certains titres d'emprunt libellés en devises.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit (une perte) de 30 millions \$ comptabilisé en résultat net au 31 décembre 2016 et un profit (une perte) de 84 millions \$ comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2016, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme, les options et les swaps de devises et de taux d'intérêt variables en cours au 31 décembre 2016.

TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANT À RECEVOIR	MONNAIE DE VENTE	MONTANT À PAYER	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Flux de trésorerie	\$ US	1 949	\$ CA	2 591	2017	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	357	\$ CA	474	2017	Facilité de crédit
Flux de trésorerie	\$ US	447	\$ CA	585	2017	Contrats d'approvisionnement
Flux de trésorerie	\$ US	422	\$ CA	551	2018	Contrats d'approvisionnement
Économique	\$ US	359	\$ CA	486	2017	Contrats d'approvisionnement

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'ensemble des taux d'intérêt fixes et variables de notre dette. De plus, nous utilisons des contrats de blocage de taux d'intérêt comme couverture des taux d'intérêt sur des émissions de titres d'emprunt futures et comme couverture économique des taux de dividende refixés sur les actions privilégiées.

En 2016, nous avons réglé des contrats de blocage de taux d'intérêt utilisés pour couvrir des dettes à long terme et des taux de dividende refixés sur les actions privilégiées dont le montant notionnel s'élevait à 500 millions \$ et à 350 millions \$, respectivement. En 2016, nous avons remboursé, avant l'échéance, une dette à long terme venant à échéance le 15 février 2017 et réglé un swap de taux d'intérêt utilisé pour couvrir le risque de taux d'intérêt sur la dette remboursée d'un montant notionnel de 700 millions \$. En 2016, nous avons comptabilisé une perte de 15 millions \$ (18 millions \$ en 2015) sur un swap de taux d'intérêt utilisé comme couverture de la juste valeur de la dette à long terme et un profit compensatoire de 16 millions \$ (18 millions \$ en 2015) sur la dette à long terme correspondante au poste *Autres produits (charges)* dans les comptes de résultat.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une diminution de 25 millions \$ (augmentation de 20 millions \$) du bénéfice net au 31 décembre 2016.

RISQUE LIÉ AUX FLUCTUATIONS DU COURS DE L'ACTION

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle du règlement des paiements fondés sur des actions en vertu des régimes. Se reporter à la note 26, *Paiements fondés sur des actions*, pour obtenir plus de détails sur nos accords de paiements fondés sur des actions. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 31 décembre 2016 était de 111 millions \$ (86 millions \$ en 2015).

L'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE au 31 décembre 2016 serait un profit (une perte) de 36 millions \$ comptabilisé en résultat net pour 2016, toutes les autres variables restant constantes.

Gestion des capitaux

Pour atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement procuré aux actionnaires, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, la dette ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les ratios clés que nous utilisons pour surveiller et gérer notre structure du capital sont le ratio de levier financier net⁽¹⁾ et le ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette⁽²⁾. La fourchette cible du ratio de levier financier net est de 1,75 à 2,25 fois le BAIIA ajusté, et la cible du ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette est supérieure à 7,5 fois. Nous surveillons notre

structure du capital et apportons des ajustements, y compris à notre politique de dividendes, au besoin. Au 31 décembre 2016, nous avons excédé la limite de la fourchette cible de notre ratio interne de levier financier net de 0,32. Cet excédent par rapport à la limite de la fourchette cible de notre ratio interne ne présente pas de risque pouvant nuire à notre cote de crédit élevée.

Ces ratios n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous utilisons le ratio de levier financier net ainsi que le ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent ces mesures pour évaluer le levier financier et la solidité financière de la société.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos ratios clés.

AUX 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Ratio de levier financier net	2,57	2,53
Ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette	9,31	8,76

Le 1^{er} février 2017, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,1 % du dividende par action ordinaire annuel de BCE, qui est passé de 2,73 \$ à 2,87 \$ par action ordinaire. De plus, le conseil d'administration de BCE a déclaré un dividende trimestriel de 0,7175 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2017 aux actionnaires inscrits le 15 mars 2017.

Le 3 février 2016, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation de 5,0 % du dividende par action ordinaire annuel de BCE, qui est passé de 2,60 \$ à 2,73 \$ par action ordinaire.

- (1) Notre ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comme il est présenté dans nos états de la situation financière. Le BAIIA ajusté correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans nos comptes de résultat.
- (2) Notre ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette correspond au BAIIA ajusté divisé par la charge d'intérêts nette. Le BAIIA ajusté correspond aux produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans nos comptes de résultat. La charge d'intérêts nette correspond à la charge d'intérêts nette, comme il est présenté dans nos tableaux des flux de trésorerie, plus 50 % des dividendes déclarés sur les actions privilégiées, comme il est présenté dans nos comptes de résultat.

Note 25 Capital social

Actions privilégiées

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, toutes sans valeur nominale. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant résume les principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE. Au 31 décembre 2016, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

SÉRIES	TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL	CONVERTIBLE EN	DATE DE CONVERSION	DATE DE RACHAT	PRIX DE RACHAT	NOMBRE D' ACTIONS		CAPITAL DÉCLARÉ	
						AUTORISÉES	ÉMISES ET EN CIRCULATION	31 DÉC. 2016	31 DÉC. 2015
Q ⁽¹⁾	variable	série R	1 ^{er} décembre 2025			8 000 000	–	–	–
R ⁽²⁾	4,13 %	série Q	1 ^{er} décembre 2020	1 ^{er} décembre 2020	25,00 \$	8 000 000	8 000 000	200	200
S	variable	série T	1 ^{er} novembre 2021	en tout temps	25,50 \$	8 000 000	3 513 448	88	90
T ⁽²⁾	3,019 %	série S	1 ^{er} novembre 2021	1 ^{er} novembre 2021	25,00 \$	8 000 000	4 486 552	112	110
Y	variable	série Z	1 ^{er} décembre 2017	en tout temps	25,50 \$	10 000 000	8 772 468	219	219
Z ⁽²⁾	3,152 %	série Y	1 ^{er} décembre 2017	1 ^{er} décembre 2017	25,00 \$	10 000 000	1 227 532	31	31
AA ⁽²⁾	3,45 %	série AB	1 ^{er} septembre 2017	1 ^{er} septembre 2017	25,00 \$	20 000 000	10 144 302	259	259
AB	variable	série AA	1 ^{er} septembre 2017	en tout temps	25,50 \$	20 000 000	9 855 698	251	251
AC ⁽²⁾	3,55 %	série AD	1 ^{er} mars 2018	1 ^{er} mars 2018	25,00 \$	20 000 000	5 069 935	129	129
AD	variable	série AC	1 ^{er} mars 2018	en tout temps	25,50 \$	20 000 000	14 930 065	381	381
AE	variable	série AF	1 ^{er} février 2020	en tout temps	25,50 \$	24 000 000	9 292 133	232	232
AF ⁽²⁾	3,11 %	série AE	1 ^{er} février 2020	1 ^{er} février 2020	25,00 \$	24 000 000	6 707 867	168	168
AG ⁽²⁾	2,80 %	série AH	1 ^{er} mai 2021	1 ^{er} mai 2021	25,00 \$	22 000 000	4 985 351	125	271
AH	variable	série AG	1 ^{er} mai 2021	en tout temps	25,50 \$	22 000 000	9 014 649	225	79
AI ⁽²⁾	2,75 %	série AJ	1 ^{er} août 2021	1 ^{er} août 2021	25,00 \$	22 000 000	5 949 884	149	269
AJ	variable	série AI	1 ^{er} août 2021	en tout temps	25,50 \$	22 000 000	8 050 116	201	81
AK ⁽²⁾	2,954 %	série AL	31 décembre 2021	31 décembre 2021	25,00 \$	25 000 000	22 745 921	569	625
AL ⁽³⁾	variable	série AK	31 décembre 2021	en tout temps		25 000 000	2 254 079	56	–
AM ⁽²⁾	2,764 %	série AN	31 mars 2021	31 mars 2021	25,00 \$	30 000 000	9 546 615	218	263
AN ⁽³⁾	variable	série AM	31 mars 2021	en tout temps		30 000 000	1 953 385	45	–
AO ⁽²⁾	4,55 %	série AP	31 mars 2017	31 mars 2017	25,00 \$	30 000 000	4 600 000	118	118
AP ⁽⁴⁾	variable	série AO	31 mars 2022			30 000 000	–	–	–
AQ ⁽²⁾	4,25 %	série AR	30 septembre 2018	30 septembre 2018	25,00 \$	30 000 000	9 200 000	228	228
AR ⁽⁴⁾	variable	série AQ	30 septembre 2023			30 000 000	–	–	–
								4 004	4 004

(1) Si des actions privilégiées de premier rang de série Q sont émises le 1^{er} décembre 2020, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,50 \$ par action en tout temps après le 1^{er} décembre 2020, ce qui ne correspond pas à la date de conversion d'une série.

(2) Les actions privilégiées de premier rang de ces séries sont rachetables par BCE à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite.

(3) BCE pourrait racheter des actions privilégiées de premier rang de série AL et AN au prix de 25,00 \$ par action le 31 décembre 2021 et le 31 mars 2021, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). Autrement, BCE pourrait racheter les actions privilégiées de premier rang de série AL ou AN au prix de 25,50 \$ par action en tout temps, ce qui ne correspond pas à la date de conversion de ces séries d'actions privilégiées de premier rang.

(4) Si des actions privilégiées de premier rang de série AP ou AR sont émises le 31 mars 2017 et le 30 septembre 2018, respectivement, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,00 \$ par action le 31 mars 2022 et le 30 septembre 2023, respectivement, et tous les cinq ans par la suite (ces dates sont les dates de conversion d'une série). Autrement, BCE pourrait racheter les actions privilégiées de premier rang de série AP ou AR au prix de 25,50 \$ par action en tout temps après le 31 mars 2017 et le 30 septembre 2018, respectivement, ce qui ne correspond pas à la date de conversion de ces séries d'actions privilégiées de premier rang.

DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2016, toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

PRIORITÉ ET DROITS AUX DIVIDENDES

Les actions privilégiées de premier rang de toutes les séries sont de même rang et ont priorité sur toutes les autres actions de BCE en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang des séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI, AK, AM, AO et AQ ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est refixé tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang des séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang des séries AL et AN ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque trimestre, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les dividendes sont payés sur toutes les séries d'actions privilégiées de premier rang lorsque le conseil d'administration de BCE en déclare.

MODALITÉS DE CONVERSION

Toutes les actions privilégiées de premier rang émises et en circulation au 31 décembre 2016 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées de premier rang à raison de une action pour une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

CONVERSION D'ACTIONNAIRES PRIVILÉGIÉS DE PREMIER RANG

Le 31 décembre 2016, 2 254 079 des 25 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux fixe rachetables, série AK, de BCE (actions privilégiées, série AK) ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux variable rachetables, série AL (actions privilégiées, série AL).

Le 1^{er} novembre 2016, 455 302 des 4 393 775 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux fixe rachetables, série T, de BCE (actions privilégiées, série T) ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux variable rachetables, série S (actions privilégiées, série S). De plus, le 1^{er} novembre 2016, 548 079 des 3 606 225 actions privilégiées, série S, de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées, série T.

Le 1^{er} août 2016, 5 081 951 des 10 754 990 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux fixe rachetables, série AI, de BCE (actions privilégiées, série AI) ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux variable rachetables, série AJ (actions privilégiées, série AJ). De plus, le 1^{er} août 2016, 276 845 des 3 245 010 actions privilégiées, série AJ, de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées, série AI.

Le 1^{er} mai 2016, 5 884 470 des 10 841 056 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux fixe rachetables, série AG, de BCE (actions privilégiées, série AG) ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux variable rachetables, série AH (actions privilégiées, série AH). De plus, le 1^{er} mai 2016, 28 765 des 3 158 944 actions privilégiées, série AH, de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées, série AG.

Le 31 mars 2016, 1 953 385 des 11 500 000 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux fixe rachetables, série AM, de BCE (actions privilégiées, série AM) ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif à taux variable rachetables, série AN (actions privilégiées, série AN).

Actions ordinaires et actions de catégorie B

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE, après les paiements dus aux actionnaires privilégiés. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2016 et 2015.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE.

NOTE	2016		2015	
	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	CAPITAL DÉCLARÉ	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	CAPITAL DÉCLARÉ
En circulation, aux 1 ^{er} janvier	865 614 188	18 100	840 330 353	16 717
Actions émises dans le cadre d'un placement par voie de prise ferme	–	–	15 111 000	863
Actions émises pour l'acquisition de Glentel	–	–	5 548 908	296
Actions émises en vertu des régimes d'options sur actions des employés	2 236 891	104	2 289 677	96
Actions émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes	688 839	38	–	–
Actions émises en vertu du REE	2 166 414	128	2 334 250	128
En circulation, aux 31 décembre	870 706 332	18 370	865 614 188	18 100

Le 11 décembre 2015, BCE a émis 15 111 000 actions ordinaires à l'intention d'un syndicat de preneurs fermes à un prix de 57,10 \$ par action ordinaire, ce qui représente un escompte de 0,90 \$, ou 1,6 %, par rapport au cours de clôture en vigueur à la date de l'annonce, le 23 novembre 2015. Nous avons engagé des frais d'émission de 35 millions \$ (26 millions \$, déduction faite de l'impôt) qui ont été imputés au déficit.

SURPLUS D'APPORT

Le surplus d'apport en 2016 et en 2015 inclut des primes par rapport à la valeur nominale au moment de l'émission d'actions ordinaires de BCE et une charge de rémunération fondée sur des actions déduction faite des règlements.

Note 26 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les comptes de résultat à titre de coûts d'exploitation.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
REE	(29)	(28)
UAR/UALR	(49)	(51)
Autres ⁽¹⁾	(12)	(15)
Total des paiements fondés sur des actions	(90)	(94)

(1) Ces données comprennent le régime d'actions différées, les UAD et les options sur actions.

Description des régimes

REE

Le REE est conçu pour encourager les employés de BCE et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE. Les employés peuvent choisir, chaque année, d'acheter des actions ordinaires de BCE au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre un certain pourcentage de leur revenu annuel admissible. Dans certains cas, des cotisations de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal déterminé du revenu annuel admissible de l'employé. Des dividendes sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE.

Le REE de BCE permet aux employés de cotiser jusqu'à concurrence de 12 % de leur revenu annuel et de recevoir une cotisation de l'employeur maximale de 2 %.

Les cotisations de l'employeur au REE de BCE sont conditionnelles à ce que les employés détiennent leurs actions pendant une période d'acquisition des droits de deux ans. Les dividendes liés aux cotisations de l'employeur sont également assujettis à une période d'acquisition des droits de deux ans.

Les actions ordinaires de BCE sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire du REE sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Au 31 décembre 2016, l'émission de 5 673 948 actions ordinaires en tant qu'actions propres était autorisée aux termes du REE de BCE.

Le tableau suivant résume la situation relativement aux cotisations de l'employeur dont les droits n'étaient pas acquis aux 31 décembre 2016 et 2015.

NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES EN VERTU DU REE	2016	2015
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis aux 1 ^{er} janvier	1 146 046	1 153 653
Cotisations ⁽¹⁾	600 808	645 633
Dividendes crédités	49 988	53 283
Droits acquis	(586 309)	(600 815)
Objet d'une renonciation	(137 321)	(105 708)
Cotisations dont les droits n'étaient pas acquis aux 31 décembre	1 073 212	1 146 046

(1) La juste valeur moyenne pondérée des actions visées par les cotisations était de 59 \$ et de 55 \$ en 2016 et en 2015, respectivement.

UAR/UALR

Les UAR/UALR sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés admissibles. La valeur de une UAR/UALR à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Des dividendes sous la forme d'UAR/UALR additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cadres supérieurs et les autres employés admissibles reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'UAR/UALR en fonction du poste occupé et du niveau de cotisation. Les droits sur les UAR/UALR sont entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution et, dans certains cas, si des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration, sont atteints.

Le tableau suivant présente un sommaire des UAR/UALR en cours aux 31 décembre 2016 et 2015.

NOMBRE D'UAR/UALR	2016	2015
En cours aux 1 ^{er} janvier	3 333 583	3 616 967
Attribuées ⁽¹⁾	874 888	1 005 062
Dividendes crédités	137 583	157 485
Réglées	(1 321 846)	(1 342 514)
Objet d'une renonciation	(95 510)	(103 417)
En cours aux 31 décembre	2 928 698	3 333 583
Droits acquis aux 31 décembre⁽²⁾	1 058 200	1 138 861

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAR/UALR attribuées était de 58 \$ et de 55 \$ en 2016 et en 2015, respectivement.

(2) Les droits sur les UAR/UALR acquis le 31 décembre 2016 ont été entièrement réglés, en février 2017, en actions ordinaires de BCE et/ou en UAD.

RÉGIME D' ACTIONS DIFFÉRÉES

La valeur de une action différée est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Des dividendes sous la forme d'actions différées additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les droits sur les actions différées seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Le passif comptabilisé aux postes *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière relatif au régime d'actions différées était de 37 millions \$ et de 38 millions \$ au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, respectivement.

OPTIONS SUR ACTIONS

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE, cette dernière peut attribuer des options aux cadres supérieurs pour l'achat d'actions ordinaires de BCE. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution;
- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché pour les cinq derniers jours de Bourse consécutifs se terminant le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

Au 31 décembre 2016, l'émission de 17 390 633 actions ordinaires était autorisée aux termes de ces régimes. Les droits sur les options seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Toutes les options peuvent être exercées une fois les droits acquis, au cours d'une période n'excédant pas sept ans à compter de la date d'attribution. Des modalités d'acquisition spéciales peuvent s'appliquer :

- s'il y a un changement de contrôle de BCE et que le titulaire perd son emploi;
- dans le cas d'un titulaire employé d'une filiale désignée de BCE si BCE cesse de détenir le pourcentage de participation dans cette filiale précisé dans le régime.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours de BCE aux 31 décembre 2016 et 2015.

NOTE	2016		2015	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En cours aux 1 ^{er} janvier	9 666 904	48 \$	9 278 190	43 \$
Attribuées	2 968 062	58 \$	2 835 667	56 \$
Exercées ⁽¹⁾	(2 236 891)	44 \$	(2 289 677)	39 \$
Objet d'une renonciation	(155 913)	52 \$	(157 276)	49 \$
En cours aux 31 décembre	10 242 162	52 \$	9 666 904	48 \$
Exercibles aux 31 décembre	1 786 251	42 \$	1 174 191	38 \$

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par option était de 59 \$ et de 56 \$ en 2016 et en 2015, respectivement.

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE au 31 décembre 2016.

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS		
	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
30 \$ à 39 \$	353 374	1,14	36 \$
40 \$ à 49 \$	4 216 472	3,70	46 \$
50 \$ ou plus	5 672 316	5,67	57 \$
	10 242 162	4,70	52 \$

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE D'ÉVALUATION DES OPTIONS SUR ACTIONS

La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques des régimes d'intéressement fondé sur des actions, comme la période d'acquisition des droits. Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation.

	2016
Juste valeur moyenne pondérée par option attribuée	2,57 \$
Prix moyen pondéré de l'action	58 \$
Prix d'exercice moyen pondéré	58 \$
Rendement de l'action	4,7 %
Volatilité attendue	15 %
Taux d'intérêt sans risque	0,6 %
Durée attendue (en années)	4,5

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique du cours de l'action de BCE. Le taux d'intérêt sans risque utilisé correspond au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution avec une durée égale à la durée attendue des options.

UAD

Des primes admissibles et des UAR/UALR peuvent être versées sous la forme d'UAD lorsque des cadres supérieurs ou d'autres employés admissibles choisissent ou sont tenus de participer au régime. La valeur de une UAD à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'UAD jusqu'à ce que

l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée; par la suite, au moins 50 % de leur rémunération est versée sous forme d'UAD. Il n'y a pas d'exigences relatives à l'acquisition des droits des UAD. Des dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les UAD sont réglées au moment où le porteur quitte la société.

Le tableau suivant résume la situation des UAD en cours aux 31 décembre 2016 et 2015.

NOMBRE D'UAD	2016	2015
En cours aux 1 ^{er} janvier	3 796 051	4 116 527
Émises ⁽¹⁾	87 665	174 672
Règlement des UAR/UALR	323 428	216 500
Dividendes crédités	183 852	201 721
Réglées	(259 767)	(913 369)
En cours aux 31 décembre	4 131 229	3 796 051

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAD émises était de 59 \$ et de 55 \$ en 2016 et en 2015, respectivement.

Note 27 Engagements et éventualités

Engagements

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2016, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	NOTE	2017	2018	2019	2020	2021	PAR LA SUITE	TOTAL
Contrats de location simple		297	242	195	157	123	363	1 377
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		994	745	608	460	385	1 122	4 314
Obligations d'achat		828	585	551	460	444	1 129	3 997
Acquisition proposée de MTS ⁽¹⁾	3	3 068	–	–	–	–	–	3 068
Acquisition de Cieslok Media ⁽²⁾	3	161	–	–	–	–	–	161
Total		5 348	1 572	1 354	1 077	952	2 614	12 917

(1) Sous réserve de certaines conditions de clôture et de certains droits de résiliation, l'acquisition proposée de MTS devrait être conclue le 17 mars 2017. Si la transaction n'était pas conclue en raison de certaines circonstances, BCE pourrait être tenue de payer une indemnité de rupture de 200 millions \$ à MTS.

(2) Cet engagement a été réglé le 3 janvier 2017, à la conclusion de l'acquisition de Cieslok Media. Se reporter à la note 3, Acquisitions et cessions d'entreprises, pour obtenir plus de détails.

Les principaux contrats de location simple conclus par BCE visent les locaux de bureaux, les emplacements des pylônes cellulaires, les établissements de vente au détail et les emplacements d'affichage extérieur, et leurs durées varient de 1 an à 50 ans. Ces contrats de location ne peuvent être annulés. Les loyers versés relativement aux contrats de location simple s'élevaient à 353 millions \$ en 2016 et à 340 millions \$ en 2015.

Nos engagements à l'égard des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles comprennent des droits d'émissions et de longs métrages ainsi que des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux pour satisfaire à la demande des clients.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant des produits au titre des dépenses d'exploitation ainsi que d'autres obligations d'achat.

Éventualités

Dans le cours normal des affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires et autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus de recours judiciaires, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations ni des litiges,

ni à quel moment ils seront réglés. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 2 mars 2017, cette dernière estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions négatives importantes sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Note 28 Transactions entre parties liées

Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE au 31 décembre 2016. BCE compte d'autres filiales qui n'apparaissent pas dans le tableau, car elles représentent moins de 10 %, individuellement, et moins de 20 %, globalement, du total des produits des activités ordinaires consolidés.

Toutes ces principales filiales sont constituées en sociétés par actions au Canada et se fournissent des services dans le cours normal des activités. La valeur de ces transactions est éliminée lors de la consolidation.

FILIALE	POURCENTAGE DE LA PARTICIPATION	
	2016	2015
Bell Canada	100 %	100 %
Bell Mobilité	100 %	100 %
Bell Média	100 %	100 %

Transactions avec les partenariats et les entreprises associées

Au cours de 2016 et de 2015, BCE a fourni des services de communications, dans le cours normal de ses activités et dans des conditions de concurrence normale, à ses partenariats et à ses entreprises associées et en a obtenu du contenu de programmation et d'autres services. Nos partenariats et nos entreprises associées comprennent MLSE, Glentel et Dome Productions Partnership. BCE pourrait, de temps à autre, devoir verser des apports en capital dans ses participations.

En 2016, BCE a comptabilisé des produits des activités ordinaires et a engagé des charges relativement à des transactions effectuées avec ses partenariats et ses entreprises associées de 16 millions \$ (8 millions \$ en 2015) et de 180 millions \$ (104 millions \$ en 2015), respectivement.

Fonds unitaire BCE

Bimcor Inc. (Bimcor), une filiale en propriété exclusive de Bell Canada, est l'administrateur du Fonds Unitaire. Bimcor a comptabilisé des frais de gestion versés par le Fonds Unitaire de 10 millions \$ pour 2016 et de 13 millions \$ pour 2015. La note 22, *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, présente les détails des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE.

Rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 qui figure dans nos comptes de résultat. Les principaux dirigeants comprennent le chef de la direction, le président du groupe et les cadres supérieurs qui relèvent directement de ces derniers.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2016	2015
Salaires, jetons de présence et impôts et avantages connexes	(24)	(32)
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des AAPE	(4)	(3)
Rémunération fondée sur des actions	(27)	(27)
Charge de rémunération des principaux dirigeants et des membres du conseil d'administration	(55)	(62)

Note 29 Filiales importantes en propriété non exclusive

Les tableaux suivants présentent une information financière résumée à l'égard de nos filiales pour lesquelles le pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC) est important.

États résumés de la situation financière

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CTV SPECIALTY ⁽¹⁾	
	2016	2015
Actifs courants	293	272
Actifs non courants	1 013	1 030
Total de l'actif	1 306	1 302
Passifs courants	130	142
Passifs non courants	195	200
Total du passif	325	342
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	687	673
PNDPC	294	287

(1) Aux 31 décembre 2016 et 2015, le pourcentage des PNDPC dans CTV Specialty était de 29,9 %. CTV Specialty a été constituée en société par actions au Canada et y exerçait ses activités à ces dates.

Faits saillants sur le résultat et les flux de trésorerie

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CTV SPECIALTY ⁽¹⁾	
	2016	2015
Produits d'exploitation	824	805
Bénéfice net	182	166
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de PNDPC	56	52
Total du bénéfice global	173	174
Total du bénéfice global attribuable aux détenteurs de PNDPC	54	54
Dividendes en trésorerie payés aux détenteurs de PNDPC	46	41

(1) Le bénéfice net et le total du bénéfice global de CTV Specialty comprennent un montant de 3 millions \$ directement attribuable aux détenteurs de PNDPC pour 2016 et 2015.

Conseil d'administration

en date du 2 mars 2017

Gordon M. Nixon

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Président du Conseil,

BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis novembre 2014

Barry K. Allen

FLORIDE, ÉTATS-UNIS

Associé responsable de

l'exploitation,

Providence Equity Partners LLC

Administrateur depuis mai 2009

Ronald A. Brenneman

ALBERTA, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis novembre 2003

Sophie Brochu

QUÉBEC, CANADA

Présidente et chef de la direction,

Gaz Métro Inc.

Administratrice depuis mai 2010

Robert E. Brown

QUÉBEC, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis mai 2009

George A. Cope

ONTARIO, CANADA

Président et chef de la direction,

BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis juillet 2008

David F. Denison,

FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis octobre 2012

Robert P. Dexter

NOUVELLE-ÉCOSSE, CANADA

Président du Conseil

et chef de la direction,

Maritime Travel Inc.

Administrateur depuis novembre 2014

Ian Greenberg

QUÉBEC, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis juillet 2013

Katherine Lee

ONTARIO, CANADA

Chef de la direction,

3 Angels Holdings Limited

Administratrice depuis août 2015

Monique F. Leroux,

C.M., O.Q., FCPA, FCA

QUÉBEC, CANADA

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis avril 2016

Calin Rovinescu

QUÉBEC, CANADA

Président et chef de la direction,

Air Canada

Administrateur depuis avril 2016

Robert C. Simmonds

ONTARIO, CANADA

Président du Conseil,

Lenbrook Corporation

Administrateur depuis mai 2011

Paul R. Weiss,

FCPA, FCA

ONTARIO, CANADA

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis mai 2009

Membres des comités du conseil d'administration

COMITÉ D'AUDIT

P.R. Weiss (président),

D.F. Denison, R.P. Dexter,

I. Greenberg, K. Lee,

M.F. Leroux, R.C. Simmonds

Le comité d'audit aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE Inc. et de l'information connexe
- la conformité de BCE Inc. aux exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe
- la performance des auditeurs externe et interne
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et à la présentation de l'information à cet égard
- les processus de gestion des risques d'entreprise de la Société.

COMITÉ DE LA CAISSE DE RETRAITE

D.F. Denison (président),

R.A. Brenneman, R.P. Dexter,

K. Lee, C. Rovinescu, P.R. Weiss

Le comité de la caisse de retraite aide le conseil à superviser :

- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et des caisses de retraite de BCE Inc.
- les fonds communs unitaires parrainés par BCE Inc. pour le placement collectif des caisses de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

R.E. Brown (président),

B.K. Allen, S. Brochu, M.F. Leroux,

R.C. Simmonds

Le comité de gouvernance aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les lignes directives de BCE Inc. en matière de gouvernance
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membres du conseil d'administration
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- établir la rémunération à verser aux administrateurs pour qu'ils s'acquittent de leurs fonctions au conseil et aux comités de celui-ci
- élaborer un processus d'évaluation du président du conseil, du conseil, des comités du conseil, des présidents des comités ainsi que des administrateurs, et en surveiller l'application
- examiner et recommander au conseil à des fins d'approbation les politiques de BCE Inc. quant à la conduite des affaires, à l'éthique, à la communication de l'information importante et à d'autres questions.

COMITÉ DES RESSOURCES EN CADRES ET DE RÉMUNÉRATION

R.A. Brenneman (président),

B.K. Allen, S. Brochu, R.E. Brown,

I. Greenberg, C. Rovinescu

Le comité des ressources en cadres et de rémunération aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des dirigeants et autres cadres
- les politiques et les pratiques en matière de santé et sécurité.

Haute direction

en date du 2 mars 2017

George A. Cope

Président et chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada

Mirko Bibic

Chef des affaires juridiques et réglementaires et
vice-président exécutif, développement de l'entreprise,
BCE Inc. et Bell Canada

Charles Brown

Président – La Source,
Bell Canada

Michael Cole

Vice-président exécutif et chef de l'information,
Bell Canada

Stephen Howe

Vice-président exécutif et
chef du développement technologique,
Bell Canada

Rizwan Jamal

Président – Services résidentiels et petites entreprises,
Bell Canada

Blaik Kirby

Président – Bell Mobilité,
Bell Canada

Glen LeBlanc

Vice-président exécutif et chef des affaires financières,
BCE Inc. et Bell Canada

Bernard le Duc

Vice-président exécutif – Services généraux,
BCE Inc. et Bell Canada

Randy Lennox

Président – Bell Média,
Bell Canada

Thomas Little

Président – Bell Marchés Affaires,
Bell Canada

Wade Oosterman

Président de groupe,
BCE Inc. et Bell Canada

Martine Turcotte

Vice-présidente exécutive – Québec,
BCE Inc. et Bell Canada

John Watson

Vice-président exécutif – Expérience client,
Bell Canada

Renseignements aux investisseurs

Information boursière

SYMBOLE
BCE

INSCRIPTIONS

Bourses de Toronto (TSX) et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles de la Bourse de New York dans la section Gouvernance de notre site internet à l'adresse BCE.ca.

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION

31 décembre 2016 – 870 706 332

DIVIDENDE TRIMESTRIEL*

0,7175 \$ par action ordinaire

CALENDRIER DES DIVIDENDES 2017*

Date d'inscription	Date de paiement**
15 mars 2017	15 avril 2017
15 juin 2017	15 juillet 2017
15 septembre 2017	15 octobre 2017
15 décembre 2017	15 janvier 2018

* Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration

** Lorsque la date de paiement d'un dividende tombe une fin de semaine, le versement est effectué le jour ouvrable suivant

DATES DE PUBLICATION DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS 2017

Premier trimestre	26 avril 2017
Deuxième trimestre	3 août 2017
Troisième trimestre	2 novembre 2017
Quatrième trimestre	8 février 2018

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez aussi vous les procurer en communiquant avec le groupe des Relations avec les investisseurs.

Renseignements fiscaux

GAINS EN CAPITAL SUR VOS ACTIONS

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues.

Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 et/ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, communiquez avec le groupe des Relations avec les investisseurs pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales sur votre coût ou visitez notre site internet à l'adresse BCE.ca.

DIVIDENDES

Depuis le 1^{er} janvier 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Depuis le 24 mars 2006, et ce, à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

NON-RÉSIDENTS DU CANADA

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôt de 15 %.

L'Agence du revenu du Canada a introduit de nouvelles règles en 2012, exigeant que les résidents d'un pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada certifient qu'ils résident dans cet autre pays et sont admissibles aux avantages prévus par la convention fiscale afin que le taux réduit de retenue d'impôt au Canada pour les non-résidents continue de s'appliquer. Les actionnaires inscrits devraient avoir complété et retourné la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents à l'agent des transferts.

RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS

En plus de la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents mentionnée ci-dessus, nous devons exiger de certains résidents des États-Unis qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec l'agent des transferts ou le groupe des Relations avec les investisseurs.

Services aux actionnaires

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS

Un moyen pratique pour les porteurs d'actions admissibles de réinvestir leurs dividendes et d'effectuer des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage.

SERVICE DE VIREMENT AUTOMATIQUE DES DIVIDENDES

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

SYSTÈME D'INSCRIPTION DIRECTE (DRS)

DÉTENIR SES ACTIONS SOUS FORME ÉLECTRONIQUE AU LIEU DE CERTIFICATS D' ACTIONS

Les avoirs sont représentés par un relevé émis lorsque vous établissez ou modifiez ultérieurement votre solde dans le système d'inscription directe. Cette option élimine les risques inhérents à la détention de certificats d'actions incluant la conservation de ceux-ci et surtout, atténuée la procédure de remplacement. Notez que des frais s'appliquent pour le remplacement de certificats perdus ou volés, de même que pour le remplacement des certificats envoyés par la poste qui n'auraient pas été reçus par l'actionnaire (si réclamés deux ans après l'envoi). Généralement, un pourcentage de la valeur des actions représentées.

SERVICE DE DIFFUSION ÉLECTRONIQUE

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevez vos documents plus rapidement et vous aidez l'entreprise à réduire ses coûts.

ENVOIS MULTIPLES

Éliminez les envois multiples en regroupant vos comptes.

GÉREZ VOTRE COMPTE D' ACTIONNAIRE

Inscrivez-vous à LigneRéponse à l'adresse www.canstockta.com et bénéficiez d'une vaste gamme d'outils libre-service qui vous permettront de suivre et de gérer vos actions.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

Pour nous contacter

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, changement d'adresse, certificats perdus et formulaires d'impôt), communiquez avec :

Société de fiducie CST
320 Bay Street, 3rd Floor
Toronto, Ontario M5H 4A6

courriel bce@canstockta.com
tél. 416 682-3861 ou 1 800 561-0934
(sans frais au Canada et aux États-Unis)
télé. 514 985-8843 ou 1 888 249-6189
(sans frais au Canada et aux États-Unis)
site internet www.canstockta.com

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Pour toutes questions financières :

Tour A, 8^e étage
1 Carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun QC H3E 3B3

courriel relations.investisseurs@bce.ca
tél. 1 800 339-6353
télé. 514 786-3970
ou visitez la section Investisseurs de notre site internet à BCE.ca

Marques de commerce : Les marques de commerce suivantes citées et utilisées dans le présent rapport annuel appartiennent à, ou sont utilisées sous licence par, BCE Inc., ses filiales, ses partenariats, ses entreprises associées ou autres entités dans lesquelles nous détenons une participation. BCE est une marque de commerce de BCE Inc.; Aliant, Bell, Bell Canada, Centre Bell, Bell Internet, Bell Média, Bell Mobilité, Bell Télé, Fibe, FibreOP, Cause Pour La Cause, Q9, Télé Partout et Voyagez Mieux sont des marques de commerce de Bell Canada; Astral, Astral Media, Astral Affichage, BNN, Canal D, Canal Vie, CP24, CraveTV, CTV, CTV GO, CTV News, CTV Two, Gusto, Learning and Skills Television of Alberta, Space, Super Écran, The Comedy Network, The Movie Network, TMN, TMN Encore, TMN GO, VRAK et Z sont des marques de commerce de Bell Média Inc.; Bravo est une marque de commerce de Bravo Media LLC; Cablevision est une marque de commerce de Cablevision du Nord de Québec Inc.; Animal Planet, Discovery, Discovery Science et Discovery GO sont des marques de commerce de Discovery Communications, LLC; Dome Productions est une marque de commerce de Dome Productions Partnership; ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu société en commandite; EZ Rock est une marque de commerce de Bell Média Radio S.E.N.C.; Glentel, La cabine T, La cabine T sans fil, Tbooth, Tbooth wireless, Wirelesswave, Wave sans fil, Wireless etc. et Sans fil etc. sont des marques de commerce de Glentel Inc.; HBO Canada est une marque de commerce de Home Box Office Inc.; iHeartRadio est une marque de commerce de iHM Identity, Inc.; L'Antichambre est une marque de commerce de Le Réseau des Sports (RDS) inc.; Métromédia CMR Plus est une marque de commerce de Métromédia CMR Plus Inc.; MLSE est une marque de commerce de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd.; Toronto Maple Leafs, Toronto Marlies et Toronto Raptors sont des marques de commerce de Maple Leaf Sports & Entertainment Partnership; Montreal Canadiens est une marque de commerce du Club de Hockey Canadien, Inc.; NorthernTel est une marque de commerce de Nortel Networks Limited; Norouestel et N-Northwestel dessin sont des marques de commerce de Norouestel Inc.; Showtime est une marque de commerce de Showtime Networks Inc.; Télébec est une marque de commerce de Télébec, société en commandite; La Source est une marque de commerce de La Source (Bell) Électronique Inc.; Toronto Argonauts et Argos sont des marques de commerce de Argonauts Holdings Limited Partnership; Toronto FC est une marque de commerce de MLS Canada LP, TSN, TSN GO, RDS et RDS GO sont des marques de commerce de The Sports Network Inc.; Virgin Mobile et Virgin Mobile Canada sont des marques de commerce de Virgin Enterprises Limited.

Nous estimons que nos marques de commerce sont très importantes pour notre succès et nous prenons les mesures nécessaires pour protéger, renouveler et défendre nos marques de commerce. Toutes les autres marques de commerce utilisées dans le présent rapport annuel appartiennent à leur propriétaire respectif.

Crédit photo :
Page 23 Allo, Montréal, photo par Mikaël Theimer

bce.ca